

Portrait d'un mouvement



CSN



NOUS



**AVEC
LE MONDE**



**LA RICHESSE
ÇA SE PARTAGE**



Publié par la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Production

Information-CSN

Coordination de la rédaction

et rédacteur principal

Michel Rioux, OR-CSN

Conception graphique

et coordination de la production

Jean Gladu

Gestion de la production

Lucie Laurin, Information-CSN

Collaboration à la rédaction

Guy Ferland, OR-CSN,

Lucie Laurin et Jean-Pierre Paré, Information-CSN

Photographe principal

Michel Giroux

Recherche iconographique

Lyne Beaulieu, Information-CSN

Yves Lacroix, Documentation-CSN

Impression

Transcontinental

ISBN : 2-89501-022-6

Dépôt légal : BNQ-2000

Dépôt légal : BNC-2000

Disponible à la Librairie de la CSN (514) 598-2151

Publié le 1^{er} mai 2000,

Fête internationale des travailleuses et des travailleurs



PRENDRE LA MESURE DU PASSÉ POUR MIEUX ORGANISER L'AVENIR

On insiste souvent sur l'importance de se connaître soi-même. Une telle connaissance permet en effet de mieux évaluer nos forces, de savoir ce qui, dans le cours de notre vie, a pu faire problème ou encore, au contraire, a pu nous conduire vers de nouvelles réussites, vers de nouveaux dépassements.

Je pense que la même chose s'applique à un mouvement comme le nôtre.

Pour mieux organiser l'avenir, rien de tel que de prendre l'exacte mesure de notre passé. Pour apprécier notre militantisme et notre engagement, rien de tel que de le mettre dans la perspective de l'engagement et du militantisme de celles et de ceux qui nous ont précédés et ont bâti ce mouvement.

Les militantes et les militants qui ont fait ce mouvement n'ont pas toujours roulé sur les autoroutes. Combien ont dû emprunter des chemins de traverse pour atteindre leurs objectifs ? Combien ont eu leur premier contact avec le syndicalisme dans un sous-sol de maison, ou même dans un sous-sol d'église ? L'acte de se souvenir est intimement lié à l'action à entreprendre, car l'inspiration, l'expérience, la fraternité s'y trouvent réunies.

La direction de la CSN s'est engagée avec enthousiasme dans ce projet qui consistait à mettre dans les mains des militantes et des militants cette publication, facile d'accès certes, mais néanmoins pleine de ce que nous avons été et de ce que nous sommes. On trouvera, dans les quelque 288 pages qui suivent, des larmes et des cris de joie, des victoires exaltantes et des défaites amères, des avancées comme des reculs. On y trouvera la vie enfin, qui est faite de tout cela.

À travers le récit des luttes menées dans tous les secteurs, dans les descriptions saisissantes des activités des régions, dans l'expression culturelle populaire, dans ces grands textes qui ont marqué l'évolution de notre pensée collective, dans ce rappel de ce que fut ce siècle depuis la fondation de la CTCC, on ira de découverte en découverte au fil de ce *Portrait d'un mouvement*. Le nôtre.

Si la chose était possible, après avoir parcouru ces pages qui sont mille reflets d'une vie foisonnante à souhait, on sortirait encore plus fiers d'appartenir à ce mouvement qui en a conduit un si grand nombre à se dépasser dans le service de leurs camarades.

Marc Laviolette
Président de la CSN

TABLE DES MATIÈRES

Un chaînon qui ne ressemble à rien d'autre 9

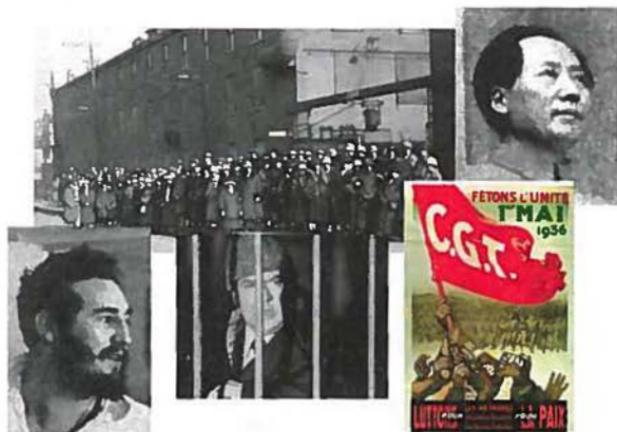
*Un des sigles les plus connus au Québec : les chaînons de la CSN.
Son histoire et ce qu'il symbolise.*

La déclaration de principe 13

Le congrès de mai 1999 a adopté une nouvelle Déclaration de principe.

Quelques repères 22

Quelques dates, quelques chiffres.



La CSN dans le siècle 23

*De 1921 à l'an 2000, ce qui se passe à la CSN et ailleurs,
au Québec et dans le monde.*



Un mouvement en lutte 45

Des lieux de solidarité : les fédérations 45

Dans tous les secteurs, dans toutes les régions 47

NON au travail qui tue ! 49

Le formidable bond en avant des salariés de l'État 54

Journaux, télévision, radio en effervescence 59

Le petit monde des grands hôtels	64
Difficile d'arriver au vingtième siècle	66
Rien n'est facile au service du public	68
Quand ils étaient 10 000 à monter des bateaux	72
Du nouveau monde : les professionnels	74
Des entrailles de la terre à l'enfer des hauts fourneaux	76
Un syndicalisme en santé	80
Le mur de la finance	84
Quand le syndicalisme met de l'ordre dans un service public	85
Gagner sa vie en forêt, dans les scieries, dans les usines	86
De la maternelle à l'université	90
Se battre pour se bâtir des conditions de travail	94

Des luttes historiques

Des femmes de caractère	97
À bas la clique !	98
Un château-fort pris d'assaut	99
Entre la justice et la légalité	100
Le droit d'exister	102
Tout, sauf l'affiliation à la CTCC	103
Oui ! Les Gars de Lapalme se sont tenus debout	104
Si ton œil te scandalise	105
Attraper son rêve à bras-le-corps !	106
Les cowboys du Minnesota	107
Qui fera entendre raison à Mister William P. Caine ?	108
Une agression	109
La manière CSN : ne pas lâcher, jamais !	110

Des luttes sociales

Le difficile combat des femmes	111
Prendre toute notre place	114
Le Deuxième front	116
Un mouvement souverain dans un pays souverain	118
« Nous ne sommes pas des Mère Teresa ! »	120



Des écrits qui ont marqué leur temps

*27 textes, qui couvrent toutes les époques,
qui ont marqué leur temps.*

Un syndicalisme original

La CSN a fait accepter le syndicalisme aux travailleurs du Québec	
• <i>Jean Marchand</i>	122
Projection du syndicalisme américain	
• <i>Pierre Vadeboncœur</i>	124
Prenons notre pouvoir	
• <i>Marcel Pepin</i>	128
La liberté doit se vivre dans les bureaux, dans les usines, dans les institutions, dans les chantiers	
• <i>Gérald Larose</i>	131
Les bienfaits de l'autonomie syndicale	
• <i>Alfred Charpentier</i>	132
Entre syndicalistes, il faut se parler franchement	
• <i>Norbert Rodrigue</i>	134
Les marches de la solidarité	
• <i>Guy Ferland</i>	136
Structures et liberté	
• <i>Pierre Vadeboncœur</i>	139
À la recherche du mieux-vivre dans l'action syndicale	
• <i>Gérald Larose</i>	143
La gauche ? La droite ? Plaidoyer pour la solidarité	
• <i>Marcel Pepin</i>	144
Les impératifs de l'action collective	
• <i>Norbert Rodrigue</i>	148

À la défense des droits

Le droit d'association et son exercice	
• <i>Gérard Picard</i>	151
Un jour, nous saurons	
• <i>Gérald Larose</i>	154
La violence patronale	
• <i>Alfred Charpentier</i>	158
La démocratie ne doit pas se taire	
• <i>Marcel Pepin</i>	159
Les conventions collectives de travail	
• <i>Abbé Aimé Boileau</i>	162
Le droit à l'avenir	
• <i>Gérald Larose</i>	164
Équité : la valeur des emplois des femmes	
• <i>Claudette Carbonneau</i>	166

Critique du système

Remise en question du système capitaliste	
• <i>Gérard Picard</i>	169
Bâtir une société	
• <i>Marcel Pepin</i>	171
Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel	173
La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs	174

Le pays à cœur

Un lieu de liberté et de responsabilité

• *Guy Ferland*

177

Le droit au français

• *Marcel Pepin*

180

Le nationalisme

• *Michel Chartrand*

181

Un produit du Québec

• *Michel Rioux*

183

Nous, Québécoises et Québécois

184



L'occupation du pays

185

La CSN s'est construite dans les régions.

Les voici, dans ce qu'elles ont été et dans ce qu'elles sont devenues.

La carte des conseils centraux

186

Bas-Saint-Laurent

Entre fleuve et forêt, la volonté de grandir

188

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Debout pour faire échec à la détresse

192

Etrie

Un vigoureux sentiment d'appartenance régionale

196

Montréal

La CSN arrive en ville

200

Laurentides

Aux confins de l'histoire et de l'avenir

204

Nord-Est

Un long pays intérieur

208

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Un royaume de syndiqués

212

Cœur du Québec

Deux rives, un cœur

216

Lanaudière

Un pays de nature et de mouvement

220

Abitibi-Témiscamingue-Ungava

La solidarité têtue des grands espaces

224

Outaouais

À la frontière de deux mondes

228

Montérégie

Une région toute neuve sur une terre fort ancienne

232

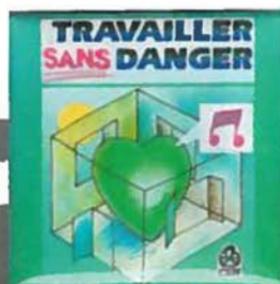
Québec-Chaudière-Appalaches

Une capitale, carrefour de pays multiples

236

Les adresses

240



L'expression populaire

241

Des chansons, des poèmes, des affiches, des macarons, des caricatures, des artistes solidaires.



Auscultier le présent. Prospector l'avenir

253

*Une table ronde avec huit militantes et militants.
Le président Marc Lavolette réagit.*



Nos outils collectifs

269

Bâtirente, Fondation, Le Groupe de consultation, la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs, au cœur d'un réseau de solidarité.



La Confédération
des syndicats nationaux
vous souhaite la bienvenue



Sur le Web depuis 1995

Dernière mise à jour : 7 avril 2000

Recherche  par mot-clé

La CSN sur Internet

273

La CSN a été la première centrale syndicale québécoise sur Internet. Son site, mis à jour quotidiennement, fourmille de détails accessibles tant aux syndicats, aux syndiqués qu'à l'ensemble de la population.

Direction et comités

281

Les membres des comités exécutifs de la CSN depuis 1968. Les quatre comités confédéraux : santé-sécurité, condition féminine, jeunes, relations interculturelles et racisme.

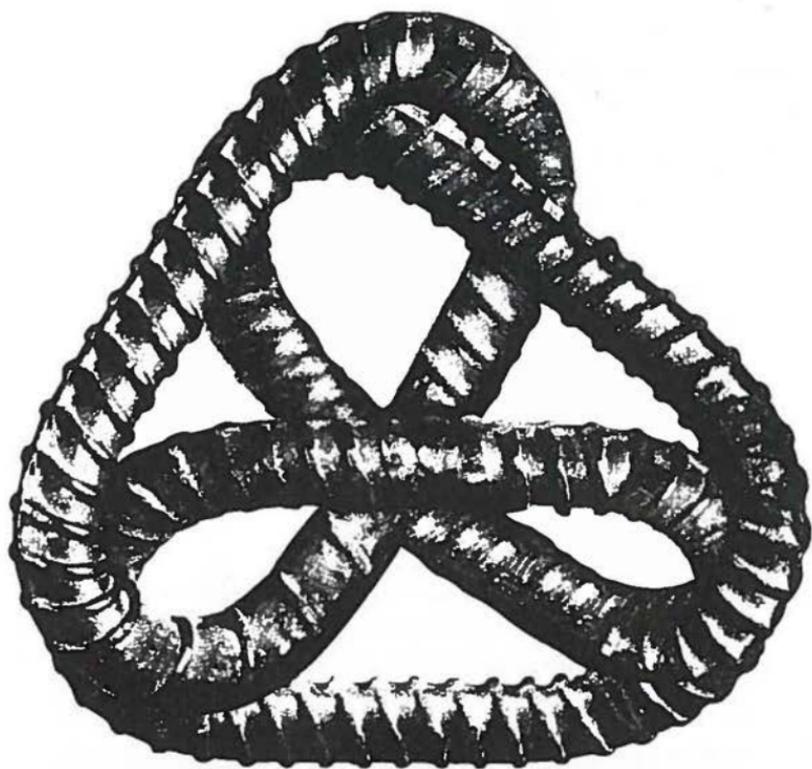


De La Vie syndicale à Nouvelles CSN

284

Bibliographie

286



CSN

**CE CHÂNON CSN
QUI NE RESSEMBLE
À RIEN D'AUTRE**

Plus souvent qu'autrement, on parle du chaînon, ou encore des chaînons, pour désigner le logo de la CSN. Bizarrerie de la langue qui permet de dire l'un pour l'autre, car dans l'occurrence, le mot chaînon peut désigner le tout aussi bien que chacune de ses parties. Bizarrerie de la langue qui, par un mystérieux hasard, traduit la symbolique même du logo, en suggé-

rant que l'unité du tout est davantage qu'une addition de ses parties : elle en est, pour ainsi dire, la fusion, sans que pourtant, chaque partie ne perde sa spécificité.

Trois chaînons donc, mais qui n'en forment qu'un : ce sont les syndicats, les fédérations et les conseils centraux qui, ensemble, forment la CSN. L'entrelacement des chaînons traduit l'interaction entre ces trois composantes du mouvement. Et cette interaction n'est pas le fruit d'une génération spontanée ; elle est organisée à travers les instances confédérales (bureau, conseil et congrès), de même que l'entrelacement des chaînons a été modelé par l'artiste qui les a forgés.

Ce chaînon CSN, qui ne ressemble à rien d'autre, évoque spontanément l'unité consentie dans la solidarité des différences. Ces chaînons CSN, si immédiatement reconnaissables, disent aussi la force de l'entraide. Quand on les voit sur une pancarte, ils annoncent la confiance en soi que rend possible le support des autres. Ils disent : nous ne sommes pas seuls et pour cela nous ne lâcherons pas. Sur un tract ou une affiche, ils projettent le choix d'une société meilleure qui s'enracine dans l'humanisation et la démocratisation des lieux de travail.

Partout dans le quotidien, le chaînon rappelle l'ampleur et la diversité des moyens de lutte et d'expertise mis en commun dans la CSN, et traduit la fierté d'y avoir accès.

Un peu frustes les chaînons, un peu rugueux même. Mais ils sont le fruit d'une démarche autonome de la CSN qui symbolise bien son indépendance par rapport aux pouvoirs et à leurs codes. Ils illustrent aussi sa capacité d'adaptation dans le temps. Les trois chaînons

remontent au changement de nom de la CTCC en celui de la CSN, lorsqu'elle abandonna son caractère confessionnel en 1960. Le nouveau logo, qui fut adopté l'année suivante, (???) tranchait tellement avec les armoiries antérieures émanant de l'iconographie catholique, qu'on ne pouvait mieux souligner le passage de la CTCC à la CSN. Mais si marqué qu'il fût, ce passage s'accomplissait dans la continuité. Tout en abandonnant le symbolisme religieux, le nouveau logo gardait l'idée d'unité et de solidarité



exprimée dans les anciennes armoiries par deux mains serrées, mais en lui conférant, par les trois chaînons entrelacés, une audacieuse modernité. De même, l'ambiguïté nationale de la CTCC se prolongeait dans la CSN par l'intégration, dans son nouveau logo, du sigle anglais CNTU (Confederation of National Trade Unions) : façon nouvelle d'exprimer l'écartèlement entre les symboles de la feuille d'érable et de la fleur de lys, toutes deux juxtaposées dans les anciennes armoiries.



On ignore l'auteur des chaînons originels. Furent-ils la trouvaille d'un militant anonyme, comme il est fréquent dans la culture populaire ? Peut-être. La naïveté du dessin porterait à le penser. Mais on sait comment les chaînons originels ont évolué pour devenir ce qu'ils sont aujourd'hui. Lorsque fut construit l'ancien édifice de la CSN sur la rue Saint-Denis à Montréal, au début des années 1960, on a demandé au sculpteur Jean Gauguet-Larouche de faire une représentation des chaînons. Il en fit trois en acier d'armature. L'une d'entre elles, qu'on trouva particulièrement belle, fut installée dans l'entrée du 1001 Saint-Denis, et réinstallée, en 1980, dans l'entrée du nouveau siège social sur l'avenue De Lorimier. C'est cette sculpture des chaînons qui a servi de matrice au logo actuel, dont la réalisation graphique est l'œuvre du designer Jean Gladu.

L'implantation du logo actuel a été graduelle. Pendant quatre ans, il a coexisté de façon informelle avec celui de 1961, jusqu'à son adoption officielle par le congrès de 1974. Dans l'effervescence de la formation de l'identité québécoise, au tournant des années 1970, il s'en trouvait plusieurs pour considérer que le sigle anglais CNTU n'avait pas sa place sur le logo de la CSN. Aussi, de plus en plus souvent, il arrivait qu'on omette le logo officiel pour n'utiliser que le sigle français CSN accolé à une représentation artistique des chaînons de Gauguet-Larouche. Il y avait, dans ces libertés que tous n'approuvaient pas, une recherche stimulée par le fait que les chaînons du logo officiel paraissaient plutôt faiblard par rapport à la sculpture qui ornait l'entrée de la CSN. Le processus de substitution, déjà bien

amorcé en 1970, s'est accéléré pendant le front commun et après la scission de 1972, comme si, en ces périodes tragiques, les nouveaux chaînons avaient été un signe de ralliement. Ils l'étaient, certes, par la force symbolique plus grande qu'ils dégageaient, mais aussi par la disparition du sigle anglais CNTU qui annonçait la clarification de la question nationale.

Quand on compare le logo de la CSN avec les anciennes armoiries de la CTCC, on constate évidemment une très grande différence. Pourtant, c'est de la même organisation qu'il s'agit. Entre la CTCC et la CSN, il n'y a pas eu de rupture. C'est la même centrale qui a évolué avec son temps, qui s'est délestée d'influences anciennes et qui en a intégré de nouvelles, qui a acquis sa maturité et l'assurance de ses propres moyens, mais toujours en gardant la conviction que l'unité et la solidarité se construisent sur l'autonomie des personnes et des syndicats.

Guy Ferland
21 mars 2000

Déclaration de principe

Préambule

La Confédération des syndicats nationaux est une organisation syndicale démocratique et libre. Elle est vouée à la défense de ses membres et à la promotion des valeurs qu'elle fait siennes.

La CSN est formée de syndicats, de fédérations et de conseils centraux autonomes dans le cadre de leurs compétences respectives et elle regroupe des hommes et des femmes qui s'inspirent, dans leur action et dans leur orientation, de valeurs de liberté, de justice, de responsabilité et de solidarité.

Dans la recherche d'une dignité toujours plus grande, ces hommes et ces femmes luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Ils contribuent de la sorte à l'amélioration des conditions d'existence de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

Du fait de leur action syndicale, la société dans laquelle ils évoluent s'en trouve transformée.

C'est dans la lutte, et dans toutes les formes qu'elle emprunte, que la CSN détermine son orientation et son action revendicative.

Les membres de la CSN partagent cette conviction qu'il n'est point de gain sans efforts, qu'il n'est point de victoire sans que les conditions qui la rendent possible ne soient mises en place.

La première de ces conditions est la solidarité : une solidarité concrète, active, constamment nourrie et enrichie.

La CSN croit à la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs de tous les pays. Pour donner un sens concret à cette conviction et afin qu'elle se traduise en action, la CSN est affiliée à la Confédération internationale des syndicats libres.

La CSN endosse et s'inspire dans son action de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des grandes chartes qui fondent les droits et les libertés.

NOS VALEURS

La CSN est une organisation syndicale démocratique et ouverte.

À tous les niveaux, les décisions importantes pour la vie syndicale doivent être le fruit de débats.

La CSN fait toute la place à l'expression des opinions ; elle valorise le ralliement aux décisions, une fois que le processus démocratique y menant a été conduit à terme.

AUTONOMIE

Les syndicats affiliés sont des organisations autonomes. Cette autonomie préserve leur capacité de se déterminer, de mener leurs luttes et de prendre, par eux-mêmes et pour eux-mêmes, les décisions qu'ils estiment nécessaires. C'est là une garantie que le pouvoir de décision sera toujours près du lieu où ces décisions seront appliquées. Cette autonomie s'enrichit d'un souci permanent d'organiser la solidarité avec les autres composantes du mouvement. Des syndicats libres, mais responsables de leurs décisions et de leurs actions, constituent la base du fonctionnement démocratique et solidaire de ce mouvement.

LIBERTÉ

En favorisant l'autonomie des syndicats, la CSN prend depuis sa fondation le pari de la liberté : une liberté assumée, qui transcende les intérêts corporatistes des groupes et qui cimenter l'exercice de la solidarité active.

La volonté de fonder son action sur la solidarité a conduit la

CSN à se doter de principes de fonctionnement originaux. À la fois exigeants et stimulants, ces principes incitent les membres et les organisations à faire en sorte que ces valeurs soient respectées et largement partagées.

SOLIDARITÉ

Les travailleuses et les travailleurs se regroupent en syndicats qui pratiquent la solidarité en s'affiliant aux trois paliers qui soutiennent quotidiennement leur action : le conseil central, la fédération et la confédération, ce qui apporte à leur action un rayonnement et une portée qu'ils n'auraient pas autrement. Un Fonds de défense professionnelle, auquel participent tous les syndicats, donne un sens concret à la solidarité. Ainsi organisée, cette solidarité, prenant appui sur la liberté, assure que les luttes de chacun des groupes sont appuyées par l'ensemble.

LA PERSONNE HUMAINE

*La CSN place la personne humaine
au premier rang de ses préoccupations,
tant au plan de son action que de son idéologie.*

DIGNITÉ

L'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, le respect de l'autonomie et de la liberté représente la condition première et indispensable pour atteindre à la dignité. Il n'est pas de progrès qui ne passe par le respect de la personne, de son intégrité physique et psychologique. Il n'est pas de libération qui ne soit fondée sur la certitude qu'avant les concepts et les idéologies, il y a des hommes et des femmes en fonction desquels doit être orienté le développement économique et social.

ÉTHIQUE

La CSN croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir la pensée et l'action des militantes et militants, de sorte que des valeurs morales, comme la recherche du bien commun, les guident constamment.

LE SYNDICALISME

*La CSN considère que dans une société démocratique,
le syndicalisme est l'instrument de libération
des travailleuses et des travailleurs.*

*Le syndicalisme demeure l'un des principaux piliers
sans lesquels une démocratie vigoureuse ne saurait être assurée.*

DROITS ET DEVOIRS

Les syndiqués doivent compter, dans leur action, sur des droits qui assurent le libre exercice du syndicalisme. Ces droits, dont l'application contribue à l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie, entraînent en retour des devoirs : la force collective ainsi acquise doit, entre autres, servir à soutenir celles et ceux qui ne peuvent compter directement sur elle. De là la nécessité d'élargir les alliances avec toutes les forces engagées du côté du progrès social, afin d'agrandir constamment le camp de la liberté.

FONCTIONNEMENT

Le syndicalisme pratiqué à la CSN a ses règles de fonctionnement. Le débat conduit au ralliement autour des objectifs identifiés. La recherche de la victoire sur ceux qui, dans nos rangs, ne partagent pas la même analyse, est en effet étrangère à la démocratie syndicale. Son objectif est au contraire de persuader, de convaincre, afin que se dégagent, à la suite de débats dont la qualité doit demeurer un souci constant, des orientations et des actions appuyées par le plus grand nombre.

TRAVAIL

La CSN considère que, de toutes les activités humaines qui permettent l'intégration des personnes à la société, le travail demeure, encore aujourd'hui, la plus importante.

Contre un travail abrutissant et déshumanisant, le syndicalisme doit agir de manière que les hommes et les femmes puissent s'épanouir pleinement dans leur travail ; qu'ils puissent avoir une prise réelle sur cet aspect capital de leur vie en société ; que l'organisation du travail favorise le développement de toutes leurs possibilités créatrices ; que les milieux de travail

soient caractérisés par des rapports harmonieux, donc respectueux des habiletés naturelles, des capacités individuelles et de l'équité à établir entre les hommes et les femmes ; que soit garantie la protection de leur intégrité physique et psychologique.

Seule une véritable démocratisation des milieux de travail peut assurer la réalisation de ces objectifs.

LA VIE EN SOCIÉTÉ

La CSN croit que seul un régime démocratique peut permettre le véritable épanouissement des hommes et des femmes dans toutes leurs dimensions : sociale, économique, politique et culturelle.

ÉTAT

Dans notre démocratie, l'État doit impérativement assumer ses responsabilités relativement à la mise en place des mesures garantissant la solidarité sociale et le meilleur partage possible de la richesse produite. L'État doit agir par des lois, par des accords et des traités, par la fiscalité, en soutenant par tous les moyens nécessaires les réseaux publics de santé, d'éducation et de services sociaux, et en prenant les mesures capables d'assurer une sécurité du revenu à l'ensemble des citoyennes et citoyens. La situation de fragilité dans laquelle se retrouvent en terre d'Amérique le peuple québécois et sa culture exige des interventions vigoureuses du seul État dont le rôle premier est de défendre l'ensemble des intérêts de ce peuple.

Pour la CSN, cet État, dépositaire de tous les pouvoirs propres à assurer le développement social, économique et culturel d'un peuple, doit être celui du Québec. Le français y est la langue du travail, la langue commune. Reconnaisant et respectant les droits historiques de la minorité anglophone et des nations autochtones, le Québec que nous travaillons à construire est une terre de solidarité entre les personnes, entre les groupes, entre les communautés, entre les régions, entre les générations ; une terre de solidarité où sont respectées les diversités.

SOCIÉTÉ CIVILE

Cet État, instrument premier de la collectivité, doit faire toute la place aux actions menées par les citoyennes et les citoyens actifs dans la société civile, en favorisant leur expression par un fonctionnement débureaucratisé et décentralisé. Cette société civile, dont elle est partie intégrante, apparaît à la CSN, qui pratique une indépendance totale à l'égard des partis, comme le lieu privilégié de son action politique.

C'est par l'éducation civique que pourra se développer et prendre racine le concept de citoyenneté susceptible, en établissant des rapports fraternels entre les personnes, d'assurer l'épanouissement individuel et collectif de toutes les composantes de la société québécoise. La CSN travaille au développement de ce généreux concept.

FINALITÉ SOCIALE DE L'ÉCONOMIE

Un développement économique qui n'a pas comme finalité le développement social a perdu son sens. La CSN affirme la primauté de la personne et de son développement intégral ; dans un monde où le pouvoir économique est de plus en plus centralisé, elle soutient que le développement doit servir les intérêts de l'ensemble, au lieu d'être détourné pour le profit de quelques-uns, mieux nantis. Les conditions d'un développement durable doivent être établies et rigoureusement appliquées.

UNE SOCIÉTÉ DE DROITS

*La CSN lutte de toutes les manières
pour que les droits individuels et collectifs
soient respectés intégralement.*

*La CSN combat toutes les formes de discrimination identifiées
dans les chartes auxquelles elle apporte son adhésion.*

La protection et la promotion des droits sont des conditions essentielles au développement d'une vie en société de qualité : les droits à la santé, à l'éducation, au travail et au logement, qui

assurent la dignité des personnes ; les droits d'association, de manifestation et de réunion, à l'information, à la liberté d'opinion et d'expression, qui enrichissent la vie collective ; les droits à la syndicalisation, à la négociation et à la grève, qui garantissent le respect des travailleuses et des travailleurs.



La CSN compte que la présente Déclaration de principe constituera une source d'inspiration pour les travailleuses et les travailleurs. Il importe en effet de prendre conscience qu'en changeant les choses au quotidien, dans nos milieux de travail, et en s'activant à leur transformation par notre action syndicale, nous contribuons, dans les faits, et durablement, à changer la vie.



QUELQUES REPÈRES

La **Confédération des syndicats nationaux** a été fondée à Hull, en septembre 1921, sous le nom de **Confédération des travailleurs catholiques du Canada**.

Elle a adopté son nom actuel en 1960, au moment de sa déconfectionnalisation.

Le **siège social** de la CSN a été situé à Québec jusqu'en 1964, année de son déplacement à Montréal.

La CSN est affiliée à la **Confédération internationale des syndicats libres (CISL)**.

La CSN a des bureaux dans **26 villes** du Québec.

La CSN compte **neuf fédérations affiliées** :

- Fédération du commerce
- Fédération de la CSN–Construction
- Fédération nationale des communications
- Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec
- Fédération de la métallurgie
- Fédération des travailleuses et des travailleurs du papier et de la forêt
- Fédération des professionnelles
- Fédération de la santé et des services sociaux
- Fédération des employées et employés de services publics

La CSN compte **treize conseils centraux affiliés** :

- Abitibi–Témiscamingue–Ungava
- Bas Saint-Laurent
- Cœur du Québec
- Estrie
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Lanaudière
- Laurentides
- Monterégie
- Montréal métropolitain
- Nord-Est
- Outaouais
- Québec–Chaudière–Appalaches

De 1984 à 1999, le ministère du Travail a accredité à la CSN 1894 syndicats comptant 92 385 membres.

La CSN en 1999
2411 syndicats affiliés
253 000 membres affiliés

Budget 1999–2002
129 041 493 millions \$

LA CSN DANS LE SIÈCLE

Pendant que le monde se construit, qu'on est en guerre et qu'on se bat, que les mouvements sociaux s'affirment et que les grands de ce monde s'agitent, un mouvement fait patiemment sa trace dans ce siècle. Fondée en 1921, la CTCC, qui deviendra la CSN en 1960, ses militantes et ses militants, ont été au cœur de tous les combats qui ont marqué la société québécoise, au milieu de tous les espoirs qui ont porté les travailleuses et les travailleurs de ce pays.



FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

210,000 +
Le 14 octobre prochain, il y aura 210 000 personnes qui travailleront ensemble pour un meilleur avenir.





Congrès de fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) à Hull, en septembre. Elle compte 17 600 membres répartis dans 120 syndicats. La cotisation est établie à 36 cents par membre, par année. Les conseils centraux de **Montréal, Québec, Granby et Hull** lui sont affiliés.

Le congrès de fondation réclame que les patrons fournissent des sièges aux dames et aux jeunes filles employées comme commis dans les magasins.



Lock-out chez E.B. Eddy, à Hull ; c'est le conflit des **allumettières**.

Fondation de la Fédération catholique des employés de pulperies et papeteries.

Fondation de la Fédération catholique des métiers du bâtiment.

La CTCC réclame des **allocations familiales**.

La CTCC obtient l'adoption de la **Loi des syndicats professionnels**.

1921

Adoption au Québec des lois sur l'**assistance publique** et de la première loi sur la **santé**.



En **Russie**, les bolcheviks gagnent la guerre civile et créent l'année suivante l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS).

1923

Fondation de la Fédération catholique des employés de pulperies et papeteries.

Fondation de la Fédération catholique des métiers du bâtiment.

La CTCC réclame des **allocations familiales**.

La CTCC obtient l'adoption de la **Loi des syndicats professionnels**.

1924

Fondation de l'Union catholique des cultivateurs (UCC).



En **URSS**, mort de Lénine et arrivée de Staline.

Fondation de la Fédération nationale catholique des ouvriers du textile.

Grève des 3000 travailleuses et travailleurs des syndicats de la **chaussure** à Québec.

La CTCC compte
15 450 membres
répartis dans
103 syndicats.

1926

Loi des accidents du travail.



1929

Krach boursier à New York. L'Occident est plongé dans une crise économique qui durera dix ans.



1934

Adoption de la Loi des décrets, une revendication de la CTCC.



En Chine, **Mao Zedong** entreprend la Longue marche.

1935

Fondation de l'Action libérale nationale.

Aux États-Unis, le Wagner Act donne une impulsion au **syndicalisme**.



Fondation de la Fédération nationale catholique du textile et de la Fédération des barbiers et coiffeurs.

Début de la syndicalisation dans les **hôpitaux**.



Fondation de la Fédération nationale catholique du vêtement et de la Fédération de l'amiante.

1936

Premier syndicat dans l'enseignement, fondé à Clermont par Laure Gaudreault.



Maurice Duplessis est élu premier ministre.

En France, le **Front populaire** prend le pouvoir. Les travailleurs jouiront bientôt de vacances payées obligatoires de quinze jours, la semaine de travail étant réduite à 40 heures.



Grève de 3000 ouvriers des chantiers navals et des fonderies de **Sorel**.

Grève des ouvriers de la **Dominion Textile** à Montmorency.

1937

Loi du cadenas.
Loi des salaires raisonnables.

Fondation de la Fédération catholique des employés du commerce, de l'industrie et de la finance et de la Fédération nationale catholique du meuble.

1938



Fondation de la Fédération des gantiers et du Conseil central de Victoriaville.

1939

Le libéral Adélard Godbout bat l'Union nationale de Maurice Duplessis.

La grande Crise, éclatée en 1929, n'est toujours pas résorbée. Cette année-là, le Produit national brut canadien était de 6 139 milliards de dollars. Dix ans plus tard, le PNB s'établissait à 5 621 milliards de dollars.

La **Deuxième Grande Guerre** éclate en Europe.

Le congrès réclame que l'emploi de briseurs de grève soit illégal et que des sanctions soient prévues le cas échéant. Fusion des conseils centraux de Chicoutimi, Jonquière, Baie des Ha Ha et Alma.

La CTCC compte
46 340 membres
répartis dans
239 syndicats.

1940

Loi du salaire minimum.

Les femmes obtiennent le droit de vote.



Thérèse Casgrain



Grève à **Arvida** des ouvriers de l'aluminium et du bâtiment. Ils rentrent au travail sous l'empire de la Loi des mesures de guerre invoquée par Ottawa.

1941

1942

Les travailleurs québécois déclenchent 143 grèves, dont celles des ouvriers du tabac à Montréal, de la chaussure à Québec et des chantiers navals à Lauzon et à Sorel.

Crise de la conscription : le Québec refuse à 80 pour cent l'enrôlement obligatoire alors que le reste du Canada l'accepte dans la même proportion.



Fondation de la Fédération du bois, de la Fédération de l'aluminium et de la Fédération nationale du bas façonné et circulaire.

Les employés de **Price à Alma, Kénogami et Jonquière** font la grève pour obtenir un syndicat affilié à la CTCC.

1943



Début des **violences raciales** aux États-Unis. 34 personnes sont tuées à Détroit.

Fondation de la Fédération de la métallurgie.

1944

Résultat direct de la grève de Price, adoption de la Loi des relations ouvrières (premier Code du travail).

Adoption de la Loi des différends entre les services publics et leurs salariés : interdiction de la grève et arbitrage obligatoire.

Maurice Duplessis et l'Union nationale reprennent le pouvoir.



Fondation des conseils centraux de Rimouski et de Drummondville.

1945

Fondation de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques (CIC).

En mai, **l'Allemagne capitule.**

En juin, 52 États signent la charte des Nations unies. Trois ans plus tard, en 1948, l'Assemblée générale proclamera la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En août, les États-Unis larguent des bombes atomiques sur **Hiroshima et Nagasaki**; le Japon capitule à son tour.



Gérard Picard déloge Alfred Charpentier à la présidence de la CTCC.

Fondation des conseils centraux de Sorel et de Shawinigan.

La CTCC compte
62 960 membres
et 338 syndicats.

1946



Refusant de jouer le jeu des partis, le **général de Gaulle** démissionne de son poste de chef du gouvernement. Quelques mois auparavant, en Angleterre, Churchill avait été battu aux élections.



Création de la Fédération des services hospitaliers, de la Fédération des employés municipaux et du Conseil central de Lanaudière.

La CTCC s'affilie à la Confédération internationale des syndicats chrétiens.

Le congrès réclame que le gouvernement provincial établisse un régime d'assurance automobile obligatoire sous la régie de l'État.

1947



Grève des 5000 ouvriers de l'amiante à **Asbestos et Thetford Mines**.

1948

1949



Soulevée par le **Mahâtma Gandhi**, apôtre de la non-violence et de l'égalité des droits, l'Inde arrache son indépendance de l'Angleterre. Gandhi sera assassiné quelques mois plus tard, le 15 janvier 1948.



L'organisation des **Nations Unies** adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Un front commun syndical s'oppose au bill 5 de Duplessis.

La révolution maoïste triomphe en Chine.

Simone de Beauvoir publie *Le deuxième sexe*.



Simone de Beauvoir

Création du **Fonds de défense professionnelle**, le fonds de grève. La cotisation est fixée à 10 cents par membre, par mois.

Le congrès demande que la législation provinciale reconnaisse le principe du salaire égal pour un travail égal.



Grève aux chantiers navals à **Montréal, à Sorel et à Lauzon.**

La CTCC compte 46 340 membres répartis dans 239 syndicats.

1951

Six pays, dont la France et l'Allemagne, jettent les bases de ce qui deviendra plus tard le **Marché commun** européen. C'est le début de l'intégration européenne.



La CTCC travaille à faire battre quatre députés de Duplessis. Trois seront battus.



Grève à l'Associated Textile de **Louiseville.**



Grève chez Dupuis Frères.

1952



Mettant fin à 20 ans de présidence démocrate, les Républicains Dwight Eisenhower et Richard Nixon sont élus à la tête des États-Unis.

Durs conflits dans les usines de papier de Crabtree, Grand'Mère et Shawinigan.

1954



Manifestation massive des organisations syndicales contre les bills 19 et 20.

Le bill 54 sur l'utilisation des injonctions dans les conflits de travail est combattu par les organisations syndicales.

Duplessis, appuyé par les syndicats et les groupes progressistes, lève un **impôt québécois sur le revenu.**

Grève des travailleurs de l'aluminium d'Arvida. Elle dure 4 mois.

Fondation du Conseil central de Thetford.

1957



Grève à la **Noranda de Murdochville**. Un front commun intersyndical rassemble 7000 personnes à Québec.

Fondation de la **FTQ**, avec la fusion de la FPTQ et de la FIUQ.

Des pourparlers sont menés pour réaliser la fusion de la CTCC et du Congrès du travail du Canada.

Après 12 ans, **Gérard Picard**, qui avait remplacé Alfred Charpentier en 1946, quitte la présidence de la CTCC.



Le congrès appuie une proposition permettant aux organismes affiliés de s'engager politiquement. La CTCC demeure neutre.



Grève des journalistes de *La Presse* pour obtenir la libération syndicale du nouveau président de la CTCC, Roger Mathieu.



Grève des **réalisateurs de Radio-Canada**, qui mènent une lutte de reconnaissance syndicale. 2000 travailleurs respectent les lignes de piquetage.

1958



À la mort de Pie XII, **Jean XXIII** lui succède. Il convoquera le Concile Vatican II, qui transformera l'Église en profondeur.

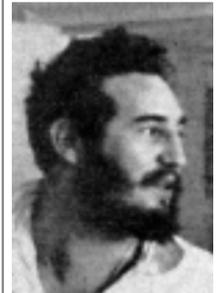
Au Canada, les conservateurs de John Diefenbaker mettent fin à un règne de plus de vingt ans du parti libéral.

Au Québec, **Jean Lesage** devient chef du parti libéral.

1959

Mort de **Maurice Duplessis**.

À Cuba, **Fidel Castro** renverse le dictateur Batista et prend le pouvoir.



Fidel Castro



La CTCC se déconfessionnalise et devient la **CSN**, la Confédération des syndicats nationaux.

La CSN compte 94 114 membres répartis dans 442 syndicats.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, **André Laurin**, de la CSN, part en guerre contre les compagnies de finance.

En octobre, les ingénieurs de la Ville de Montréal forment le premier syndicat de cadres affilié à la CSN.



Grève «illégal» des infirmières de l'hôpital Sainte-Justine.

Fondation du Conseil central du Nord-Ouest québécois.

La CSN propose un pacte de non-maraudage.

Grève des journalistes de *La Presse*.

1960



L'arrivée des libéraux de **Jean Lesage** met fin à un règne de 16 ans de l'Union nationale. Les syndicats applaudissent le début de ce qu'on appellera par la suite la Révolution tranquille.

Maurice Richard prend sa retraite. En 1955, sa suspension par le président de la LNH, Clarence Campbell, avait provoqué une émeute dans les rues de Montréal.

1963

Le gouvernement Lesage procède à la nationalisation de l'électricité.



À Washington, devant des milliers de personnes, **Martin Luther King** prononce son fameux discours : « *I have a dream* ».

Le président des États-Unis, **John Kennedy**, est assassiné en novembre.



1964

Adoption du **Code du travail**.

Création du ministère de l'Éducation.

Mise sur pied de SOQUEM, SOQUIP, REXFOR et de la Caisse de dépôt.

La Corporation des instituteurs catholiques devient la Centrale des enseignants du Québec (**CEQ**).

La visite de la Reine d'Angleterre provoque une émeute à Québec : c'est le **Samedi de la matraque**.



Le Syndicat des fonctionnaires du Québec s'affilie à la CSN.



Jean Marchand, qui préside la CSN depuis 1961, est remplacé par **Marcel Pepin**.

Grève des employés de la **Régie des alcools**.

Grève des ingénieurs d'**Hydro-Québec**.

Fondation des conseils centraux de la Côte-Nord, du Sud-Ouest québécois, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

1965



Les enseignants et les fonctionnaires acquièrent le droit de grève.



Grève de trois semaines de 32 500 employés d'hôpitaux du Québec. Elle conduit à la première convention collective nationale dans le secteur hospitalier et à la mise en tutelle des institutions administrées jusque-là par des communautés religieuses.



Grève du Syndicat des professeurs de l'État du Québec.

La CSN compte 204 000 membres et 799 syndicats.

Grève dans la construction.



Grève dans trois usines de **Dominion Textile**.

1966

Élection de l'Union nationale de **Daniel Johnson**.



Devant 100 000 Cambodgiens, le **général de Gaulle** proclame le droit des peuples d'Indochine à disposer d'eux-mêmes, ce qui constitue une gifle à l'égard des Américains, en train de s'enliser au Vietnam.



Loi spéciale contre les employés de la Commission de transport de Montréal.

Grève de 3 mois à Gaz Métropolitain.

Les ouvriers de l'aluminium de **Baie Comeau** déclenchent une grève pour laquelle le syndicat sera condamné à payer des dommages de six millions de dollars douze ans plus tard.



Grève à la Régie des alcools.

Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (**SPGQ**) s'affilie à la CSN.

En octobre, treize militants du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) sont emprisonnés après avoir été condamnés pour outrage au tribunal.

1967

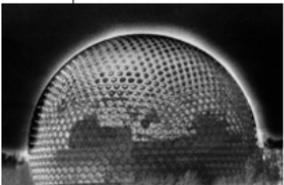
Loi spéciale contre les enseignants de la CEQ.

Loi 290 dans le secteur de la construction.



Du balcon de l'Hôtel de Ville de Montréal, le président de la France Charles de Gaulle lance son célèbre *Vive le Québec libre*.

L'Exposition universelle de Montréal attire 60 millions de visiteurs.



1968



Congrès de fondation du Parti Québécois.

Pierre Elliott Trudeau devient premier ministre du Canada.



Mai 68 en France. Des manifestations étudiantes éclatent partout en Occident.

Décès du premier ministre Daniel Johnson.

À Montréal, le défilé de la Saint-Jean Baptiste se transforme en **Lundi de la matraque**. Des centaines de manifestants sont brutalisés par la police.



À son Conseil confédéral de novembre, la CSN adopte le principe de l'**unilinguisme français**. Le gouvernement de l'Union nationale venait de faire adopter le bill 63, qui consacrait l'anglais et le français comme langues officielles au Québec.

Fondation du Conseil central des Laurentides.

Fondation de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ).

1969



Lancement de l'hebdomadaire *Québec-Press*, appuyé par les centrales syndicales.

En juillet, Neil Armstrong devient le premier humain à marcher sur la lune.



Lutte des Gars de Lapalme contre le fédéral pour conserver leur syndicat CSN.

Fondation de la Fédération nationale des communications.

Grève de deux mois dans les **institutions privées de santé**.

1970

Élection du Parti libéral de **Robert Bourassa**.



Décès du peintre **Marc-Aurèle Fortin**.



IL N'Y A PLUS D'AVENIR POUR LE QUÉBEC DANS LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE ACTUEL.



Loi spéciale contre les ouvriers du bâtiment de la CSN en grève.



La CSN compte **205 783 membres répartis dans 867 syndicats**.

Publication des **deux manifestes** de la CSN: *Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel* et *Ne comptons que sur nos propres moyens*.



Début du lock-out de sept mois contre les syndicats de **La Presse**.

Après avoir annoncé sa démission, Marcel Pepin revient sur sa décision et demeure à son poste.

La CSN propose à la CEQ et à la FTQ la mise sur pied d'un **Front commun** dans le secteur public.

1971

Événements d'octobre.

Promulgation de la Loi des mesures de guerre, qui conduit à l'arrestation arbitraire de plus de 400 personnes. L'armée canadienne occupe les rues de Montréal. Les organisations syndicales, de concert avec le PQ et le NPD, lancent un appel aux démocrates.



Occupation de l'Institut Albert-Prévost à Montréal.

Scission de droite : 30 000 membres quittent la CSN pour former la CSD.



Le SFPQ se désaffilie.

1972



Grève générale des 210 000 travailleuses et travailleurs du Front commun, du 11 au 21 avril.



Adoption de la loi spéciale 19 pour forcer le retour au travail.



Emprisonnement des présidents des trois centrales et de dizaines de militants et de militants pour outrage au tribunal. Grèves de protestation dans tout le Québec. Plus de 300 000 travailleurs y participent.

Le Front commun obtient le **100 dollars par semaine** et une clause d'indexation qui rapportera plus de 800 millions de dollars aux syndiqués du secteur public.



Début, le 7 mai, d'une grève de vingt mois des ouvriers de **Canadian Gypsum** à Joliette et d'une grève de douze mois à l'usine de la rue Notre-Dame à Montréal.

Les employé-es du poste CKRS de Jonquière traversent un lock-out de dix mois. Tentative de syndicalisation au Pavillon Saint-Dominique de Québec.



Marcel Pepin est élu président de la **Confédération mondiale du travail (CMT)**. Cette organisation syndicale internationale regroupe environ 15 millions de travailleuses et de travailleurs, en particulier dans les pays du tiers-monde.



La Cour suprême ayant refusé de les entendre, les présidents des trois centrales sont emprisonnés à **Orsainville** le 2 février.

Les ouvriers des usines Alcan d'Arvida, Alma et Beauharnois quittent la CSN.

1973

Le premier choc pétrolier, qui provoque une hausse des prix, amène l'adoption de mesures d'austérité.

Le gouvernement de Robert Bourassa est réélu à Québec pendant qu'un gouvernement minoritaire libéral est élu à Ottawa.



Du 7 août au 19 septembre, les 1600 membres du **Syndicat du transport de Montréal** mènent une grève «illégal» pour renégocier les clauses salariales de leur convention collective.

Les travailleurs du papier des usines Price à Alma, Jonquièrre et Kénogami défontent le *pattern* de l'industrie après une grève de huit mois qui prend fin en novembre. Ils obtiennent **la semaine de travail 4-2.**



Lock-out de sept mois à **Radio-Québec.**

Début d'un conflit à l'usine de pneus **Uniroyal** de Montréal. Le règlement interviendra cinq ans plus tard.

1974

La CSN, la FTQ, la CEQ et l'UPA lancent une campagne pour la réouverture des conventions collectives et réclament l'**indexation des salaires** au coût de la vie.



Le RCM recueille 44 pour cent des voix aux élections municipales et fait élire 18 conseillers, dont plusieurs militants syndicaux.

Fondation du quotidien souverainiste et autogéré **Le Jour.**



Les ouvriers de l'amiante de Thetford déclenchent le 17 mars une grève générale qui prendra fin en novembre. Cette grève conduira à l'adoption de la loi 52 sur l'indemnisation des ouvriers atteints de silicose et d'amiantose.

1200 travailleuses et travailleurs en conflit à la **Québec Poultry.**

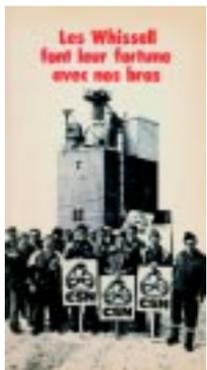
Grève de 53 jours des 300 employé-es de l'Hôpital de Hull.

Refusant la hausse de la cotisation syndicale, les syndicats de la Société des alcools et des cols blancs de Montréal quittent la CSN, de même que le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec.

1975

Vaincus et humiliés, les États-Unis se retirent du **Vietnam.**





Début d'une grève de 22 mois chez Whissel à Lachute.

Grève de huit mois au poste de radio CKVL à Verdun.

Début d'une grève de 21 mois au Centre éducatif et culturel.

La CSN compte 160 267 membres répartis dans 1083 syndicats.



Norbert Rodrigue, un technicien en radiologie de l'hôpital Sainte-Justine, devient président de la CSN.

Le 15 octobre, les travailleurs de **Celanese** en grève sont gazés par les policiers. La Commission des droits de la personne blâmera la police pour sa violence.

En juin, les travailleuses et les travailleurs du réseau des affaires sociales obtiennent des améliorations appréciables de leurs salaires et de leurs conditions de travail après deux jours de grève.

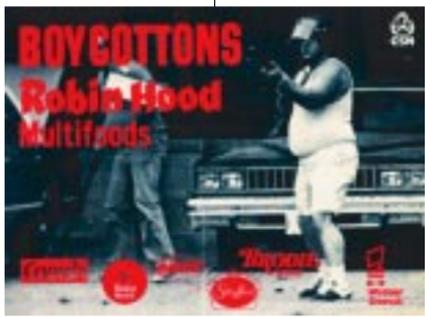
1976



Le **14 octobre**, une grève générale contre le contrôle des salaires par le gouvernement canadien regroupe 250 000 travailleuses et travailleurs, dont 60 071 membres de la CSN.



Le 15 novembre, le Parti Québécois remporte les élections.



Les gardes de sécurité ouvrent le feu sur les manifestants à la **Robin Hood**.

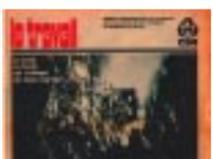
Des grèves longues et dures sont déclenchées dans les journaux **Le Soleil** de Québec et **La Presse** de Montréal.

En mai, une grève de 15 mois de 54 travailleuses pour une première convention collective au Trust Général de Québec prend fin.

Grève de quatre mois du **Syndicat des professeurs de l'Université de Québec à Montréal**.

Une grève qui durera 15 mois est déclenchée en janvier au **CLSC Mille-Îles**.

Début d'un conflit de 21 mois pour la reconnaissance du syndicat dans le réseau Radiomutuel.



Les ouvriers de **Fer et Titane** à Sorel-Tracy occupent leur usine durant six semaines.

1977

Adoption de la loi anti-scabs.

Le ministre **Pierre Marois** dépose un Livre blanc sur la santé-sécurité au travail.

Le 27 août, l'Assemblée nationale adopte la loi 101, la Charte de la langue française présentée par le Dr Camille Laurin.

Premier **Sommet économique** organisé par le gouvernement du Parti Québécois à Pointe-au-Pic. D'autres suivront, à Montebello en 1979, à Québec en 1982 et à Montréal en 1996.



Quatre dirigeants du syndicat du transport de Montréal entrent en prison pour avoir encouragé une grève «illé-gale» en 1974.

2 morts, 2 blessés, 200 misés à pied à l'usine CPCV de Salaberry-de-Valleyfield.



La CSN lance une campagne de **boycottage des produits Cadbury**. L'entreprise avait annoncé la fermeture de son usine dans l'Est de Montréal et le transfert de sa production en Ontario.

1978

À Sainte-Thérèse, 300 délégués au congrès de la CSN sont gazés et matraqués lors d'une manifestation devant la Commonwealth Plywood.

5500 travailleurs des usines **Abitibi-Price** du Saguenay-Lac-Saint-Jean déclenchent une grève.

Dur conflit de reconnaissance syndicale de 50 travailleuses de la Banque Royale au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Décès, à 73 ans, de **Gérard Picard**, président de la CSN de 1946 à 1958.

Lock-out de 13 mois à l'aluminerie **Reynolds** du Cap-de-la-Madeleine.

1980

Le **NON** l'emporte dans un référendum sur la souveraineté du Québec. La CSN avait appuyé le **OUI**.



René Lévesque



La Grande Corvée vient en aide aux travailleurs forestiers membres de la FTFP, en grève pendant douze mois.

La CSN lance une campagne nationale pour l'emploi.

La CSN compte **223 600 membres répartis dans 1493 syndicats.**



Publication d'une étude sur la santé des travailleuses et travailleurs des **abattoirs de poulet**.

1981



Une récession à l'échelle mondiale frappe : les taux d'intérêt atteignent 21 pour cent au Canada. **100 000** travailleuses et travailleurs dénoncent le gouvernement Trudeau le 21 novembre à Ottawa.

En Pologne, les dirigeants du syndicat indépendant **Solidarnosc** sont emprisonnés. Quatre années plus tard, le président du syndicat, Lech Walesa, est élu président du pays.

Le président Reagan congédie les 11 000 contrôleurs aériens qui faisaient grève.



Le gouvernement québécois adopte une série de lois spéciales pour fixer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic. Ces décrets représentent l'une des périodes **les plus noires** pour la démocratie au Québec.



Donatien Corriveau est élu à la présidence de la CSN. Il sera remplacé par **Gérald Larose** quinze mois plus tard en septembre 1983.

La multinationale Colt, propriétaire de l'usine **Menasco**, à Ville Saint-Laurent, met ses ouvriers en lock-out et, après un an, déménage ses installations en Ontario. Menasco n'acceptait pas la présence d'un syndicat CSN.

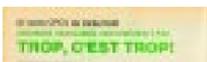
1982

Le gouvernement Trudeau rapatrie la Constitution et adopte une Charte des droits. **Aucun gouvernement du Québec n'a depuis approuvé ce geste.**

L'inflation atteint un niveau de 12,5 pour cent au Canada.



En mai, la **Grande Marche pour l'emploi** culmine à Montréal.



Formée pour enquêter sur la mort de quatre ouvriers en 3 ans à l'usine **Expro de Valleyfield**, la commission Beaudry donne raison à la plupart des revendications du syndicat.

Grève des enseignants de la **FNEEQ**.

Tenue, à Montréal, d'un colloque international sur la santé des femmes.



En février, les employés de la **championnière Slack** à Waterloo apprennent la fermeture de l'usine.

Une enquête sur la santé des travailleurs de la **Noranda** à Rouyn, menée par les spécialistes du Mount Sinai de New York, révèle de graves problèmes reliés à l'exposition à des produits cancérigènes comme l'arsenic.

1983

50 000 travailleuses et travailleurs du secteur public manifestent devant l'Assemblée nationale pour dénoncer le gouvernement.



Conflit d'un mois à l'hôpital Saint-Ferdinand.

6 travailleurs, dont 2 membres de la CSN, périssent dans l'effondrement d'un pont en construction à Sept-Îles.

Les employés du poste de radio **CHNC** à New-Carlisle vivent une grève de 36 mois.



Les travailleurs de Marine industrie, à Sorel-Tracy, déclenchent en août une grève générale qui durera dix mois.

1984

Pierre Elliott Trudeau dit adieu à la politique et le Parti conservateur de **Brian Mulroney** est élu à Ottawa.



Le gouvernement québécois vend le **Manoir Richelieu** à l'homme d'affaires Raymond Malenfant, qui refuse de reconnaître le syndicat en place. En octobre, un manifestant meurt étouffé par un policier.

Début d'une grève de 18 mois des travailleurs d'Olympia.

1986



Mort de **Felix Leclerc** en **1987**



Les travailleurs de la Mine Seleine, aux **Îles-de-la-Madeleine**, vivent un conflit de cinq mois.

Les travailleurs de l'entretien de la **Société de transport de la Rive-Sud** de Montréal entreprennent une lutte qui les conduira, après 22 mois, à la semaine de 4 jours.

Fin d'un lock-out de deux ans à la compagnie **Voyageur**, de Montréal.



Adoption de la loi spéciale **160** contre les travailleuses et les travailleurs du réseau des affaires sociales. Les cotisations syndicales cessent d'être retenues à la source durant 13 mois.

1989



Le 12 mars, une Marche pour le français réunit au moins **75 000 personnes à Montréal**.

À Ottawa, les premiers ministres signent les Accords de Lac Meech.

4000 morts dans une manifestation Place Tian'anmen, à Pékin.

200^e anniversaire de la Révolution française.

La chute du **Mur de Berlin**, en novembre, marque le début de la fin pour l'URSS et le communisme.





L'Accord de Charlottetown sur la constitution est rejeté par référendum : c'est trop pour le Canada, pas assez pour le Québec.

Après un lock-out de plus de deux ans, les travailleurs de la Reynolds à Sainte-Thérèse reprennent le travail en juin.

Décès de **Raymond Couture**, directeur de grèves à la CSN durant 30 ans.

La CSN compte 223 600 membres répartis dans 1493 syndicats.

1992

Signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (**ALENA**).

Bill Clinton est élu président des États-Unis.

Signature du traité de **Maastricht** sur l'union européenne.

65 000 salarié-es du secteur public manifestent à Montréal et à Québec sur le thème : *Pour une question de respect.*



Le 24 décembre, le propriétaire du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville à Montréal met ses employés à la rue. Un règlement interviendra quatre années plus tard.

Les employés de l'hôtel **Hilton** de Québec vivent un lock-out de neuf mois.

Une loi spéciale adoptée en novembre met fin à une grève des ouvriers de la construction.



Après quinze mois de grève, les employés cols blancs de **Marieville** obtiennent finalement l'équité salariale.

1993

Le Québec élit 54 députés du **Bloc Québécois**, qui forme l'opposition officielle à Ottawa.

50 000 personnes manifestent le 7 février contre le projet de loi **C 105** sur l'assurance-chômage.

Manifestation de 100 000 personnes à Québec et à Montréal contre la loi **102**, qui relève un pour cent de la masse salariale des employé-es du secteur public.

1994

En mars, le Forum de la solidarité sociale réunit à Montréal plus de mille personnes des organisations syndicales, populaires et communautaires.

Le Parti québécois est élu en septembre et remplace le Parti libéral, au pouvoir depuis neuf ans.

Emprisonné durant 28 ans, **Nelson Mandela** devient président d'Afrique du Sud.



Après quelques jours de grève, les travailleuses en **garderies** obtiennent un important relèvement salarial.

En juin, début d'une grève de 15 mois chez **ADM-Ogilvie** à Montréal.



Les employés du **Casino de Montréal** obtiennent satisfaction : la semaine de travail de quatre jours.



La CSN adopte en congrès une **Déclaration de souveraineté**.

1995

Marche *Du Pain et des Roses* contre la pauvreté.



Le **OUI**, que la CSN appuyait, obtient 49,4 pour cent dans un référendum sur la souveraineté.



Après sept ans, les camionneurs de Metro-Richelieu obtiennent justice et retrouvent leurs emplois. Metro doit leur verser quelque 30 millions.

8000 membres de la CSN manifestent à Québec le 7 décembre contre l'intention du gouvernement de piger dans la caisse de retraite des employés de l'État.

Création de **Fondaction**, le fonds de la CSN pour la solidarité et l'emploi. En 1988, c'était le REER collectif **Bâtirente** qui était mis sur pied.



Décès de **Donatien Corribeau**, président de la CSN en 1982-83.



La CSN tient des États généraux sur le thème : *L'richesse, ça se partage !*

Désaffiliée de la CMT en 1988, la CSN s'affilie à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

1996



Lucien Bouchard devient premier ministre du Québec. Le gouvernement québécois organise le Sommet sur l'économie et l'emploi.

Le 23 novembre, une manifestation intersyndicale réunit 20 000 personnes à Québec pour contrer la volonté gouvernementale de piger dans les caisses de retraite des employés de l'État.

1998

Le Parti Québécois est reporté au pouvoir en novembre.



Les chauffeurs de camions membres du Syndicat national du transport routier organisent plusieurs manifestations pour améliorer leurs conditions de travail.



Campagne de protestation contre le détournement par le gouvernement fédéral des fonds de l'assurance-emploi.



Marc Laviolette devient le douzième président de la CSN. Il succède à Gérard Larose, qui aura occupé ce poste durant près de 16 ans.

Le congrès adopte en mai une nouvelle **Déclaration de principe**.

Après 73 ans à Drummondville, Celanese annonce la fermeture de son usine et déménage sa production au Mexique.

Fusion, en novembre, de la Caisse d'économie des syndicats nationaux de Montréal et de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs de Québec. La nouvelle Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs présente un actif de **216 millions** de dollars.

La CSN compte 253 000 membres répartis dans 2411 syndicats.

1999

Échec, à **Seattle**, de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).



DES LIEUX DE SOLIDARITÉ : LES FÉDÉRATIONS

Les présidentes
et présidents
des fédérations affiliées
à la CSN présentent
les grands défis à relever
dans leurs secteurs.

Fédération des employées et employés de services publics

Fondée en 1947

38 500 membres, 370 syndicats, 7 secteurs

« Toutes nos pratiques syndicales seront soumises à un examen minutieux. Un vaste examen de conscience sur la manière dont se vit l'action syndicale dans les syndicats locaux nous attend. Cela pose le problème de la solidarité, qu'il faut continuer de promouvoir en dépit de la montée de l'individualisme. »



Ginette Guérin.
Élue en 1988
Secrétaire de gestion,
Commission scolaire
Vallée des Tisserands

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

Fondée en 1969

23 500 membres, 70 syndicats, 3 regroupements

« Il faut contrer une vision strictement utilitariste de l'éducation. Aujourd'hui, il y a un déséquilibre : tout est centré sur la formation en emploi au dépens d'une formation davantage citoyenne. Il faut continuer de former la main-d'œuvre, mais il faut aussi former des citoyens. »



Pierre Patry
Élu en 1997
Professeur de mathématiques,
Cégep de Saint-Félicien

Fédération des professionnelles

Fondée en 1966

6200 membres, 35 syndicats

« Il faut trouver des moyens de syndiquer des professionnels qui œuvrent dans le secteur privé. Nous sommes absents de secteurs stratégiques. Nous devons faire preuve d'imagination pour rejoindre les travailleurs autonomes professionnels. »



Michel Tremblay
Élu en 1996
Ingénieur en santé publique

Fédération de la santé et des services sociaux

Fondée en 1947

95 900 membres, 550 syndicats, 4 regroupements

« L'individualisme et le corporatisme constituent des défis de taille. Notre vision des services publics se butte aux volontés néolibérales de privatisation. Nos défis : améliorer les conditions de vie au travail de nos membres, lutter contre le corporatisme outrancier, défendre la notion de services publics et favoriser les solidarités populaires. »



Louis Roy
Élu en 1994
Organisateur communautaire,
CLSC Hochelaga-Maison-
neuve

Fédération de la métallurgie

Fondée en 1947

22 000 membres, 215 syndicats, 9 secteurs

« Nous allons nous attaquer à l'individualisme et défendre les valeurs collectives. Avec les méga-transactions, c'est la démocratie elle-même qui est en danger quand le fric prend toute la place. Nos emplois en dépendent. Nous défendrons pouce par pouce le terrain que nous avons réussi à occuper avec la réorganisation du travail. »



Alain Lampron

Élu en 1994

Opérateur,

Alcan Shawinigan

CSN-Construction

Fondée en 1924

16 700 membres

« Il faut assurer la présence de la CSN dans l'industrie de la construction. Nous visons à aller chercher une majorité dans certaines catégories d'emploi comme les arpenteurs, les opérateurs, les manœuvres, les menuisiers et



les cimentiers. »

André Paquin.

Élu en 1997

Manœuvre

Fédération du commerce

Fondée en 1938

31 000 membres, 500 syndicats, 12 secteurs

« La main-d'œuvre vieillit. Cela pose le problème du transfert des connaissances syndicales. Nous devons lutter pour préserver un fleuron de notre patrimoine rural, l'industrie agro-alimentaire, menacée par les prises de contrôle étranger. Nous voulons combattre toute forme de discrimination. »



Jean Lortie

Élu en 1998

Commis,

Hôtel des Gouverneurs

Fédération nationale des communications

Fondée en 1971

7000 membres, 100 syndicats

« Le secteur des communications est peut-être celui qui subit les transformations les plus dramatiques : fusions, consolidations, etc. La qualité des emplois et l'indépendance des professions sont en cause. Il nous faudra raffiner nos positions sur les concentrations car il est clair que nos industries culturelles devront



pouvoir faire face avec succès à l'hégémonie américain. »

Chantale Larouche

Élue en 1995

Annonceuse,

CJAB-La Baie

Fédération des travailleuses et des travailleurs du papier et de la forêt

Fondée en 1923

12 000 membres, 150 syndicats, 3 secteurs

« Il faut tout faire pour protéger la forêt boréale. Tous nos emplois dépendent de sa survie. Les fusions et acquisitions dans nos secteurs ont souvent des effets négatifs sur les emplois. Se pose aussi le défi de négocier avec ces nouveaux propriétaires devenus gigantes-



ques. Ces fusions nous obligent à nous positionner plus sérieusement au niveau du syndicalisme international. »

Sylvain Parent

Élu en 1996

Conducteur de machine,

Papiers Scott,

Crabtree

UN MOUVEMENT EN LUTTE

Les membres de la CSN ont fait leur ce principe que c'est dans la lutte que s'agrandit l'espace de la liberté, que se conquièrent les droits et que se transforment les conditions d'existence des travailleuses, des travailleurs et de la société elle-même.

Toutes les époques traversées par ce mouvement depuis sa fondation, en 1921, témoignent de cette vérité.

- En juillet 1975, le fonds de grève était à sec. Plus de 6000 travailleuses et travailleurs membres de la CSN étaient alors en conflit. Il avait fallu deux congrès spéciaux pour arriver à redresser la situation, un effort important étant demandé aux membres.

- La même chose s'était produite en 1949, pendant la grève de l'amiante : les caisses des organismes de la CTCC étant vides, c'est une collecte ordonnée à la



porte des églises du Québec par l'archevêque de Montréal, M^{gr} Charbonneau, qui avait accordé aux grévistes d'Asbestos et de Thetford Mines et à leurs familles un peu de répit.

- C'est encore un geste de solidarité sans pareil qui a été posé en 1981 par l'ensemble du mouvement pour supporter les travailleurs forestiers, dont la grève devait durer plus d'un an. Une campagne de souscription volontaire dans les syndicats avait permis d'amasser plus de 6 millions de dollars pour le fonds de grève. Le trésorier de l'époque, Léopold Beaulieu, avait souligné à cette occasion « l'extraordinaire capacité de rebondissement de ce mouvement ».



TOUT REPOSE SUR TOUS !

Chaque syndicat dépend de la force des autres syndicats autant que de la sienne propre. Personne ne peut nier cela.

L'existence même du syndicat n'a été possible que parce qu'il y avait d'autres syndicats groupés ensemble, et parce que l'ensemble du mouvement a créé une foule de moyens et d'instruments pour rendre cette existence possible, et parce que, dans ce grand complexe, une foule de gens, militants, permanents, membres, travaillent avec leur compétence et grâce à l'expérience acquise, à rendre des actions syndicales possibles.

Chaque geste, chaque décision, chaque lutte, chaque instant de courage, chaque risque, chaque refus de reculer, ont servi. Tout s'appuie sur tous.

Peu de syndiqués s'en rendent compte, mais tel syndicat de Montréal ou de Québec profite de ce qui se fait ou s'est fait quelque part sur la Côte-Nord ou dans les Cantons de l'Est. Tel ingénieur salarié reçoit les fruits du travail syndical de tel plâtrier ou de tel tisserand ; tel fonctionnaire, les fruits de l'effort de tel tourneur ou de tel mineur ; tel tailleur de pierre, ceux du travail syndiqué de tel col blanc. Tous se soutiennent les uns les autres, sans souvent s'en douter...



Pierre Vadeboncœur

Dans tous les secteurs Dans toutes les régions

NON au travail qui tue !

Combien de conflits ont éclaté, combien de luttes souvent très longues ont dû être menées parce que la vie et la santé des travailleuses et des travailleurs membres de la CSN étaient en danger et qu'une action énergique s'imposait de toute urgence ?



Dès la fondation de la centrale, des revendications ont été faites auprès des gouvernements pour que soient améliorées les conditions de travail. Chaque congrès a amené son lot de résolutions allant dans ce sens. En 1921, le syndicat de la pulpe de Chicoutimi présentait une résolution, adoptée par le premier congrès de la CTCC, qui demandait que le Bureau d'hygiène force les compagnies à protéger l'environnement et, surtout, la santé des travailleurs exposés aux odeurs nauséabondes et aux vapeurs d'eau.

Dix ans plus tard, en 1931, la Loi des accidents de travail réclamée à grands cris par les congrès de 1927 et 1930 était adoptée. Cette loi consacrait la responsabilité collective des employeurs en regard de la santé et de la sécurité au travail.

Depuis, les revendications n'ont pas cessé et le combat a emprunté toutes les formes : manifestations, grèves, mémoires, pétitions, commissions d'enquête, congrès spéciaux, etc. Rien n'a été négligé pour défendre la vie et la santé au travail.

À l'usine Expro, à Salaberry-de-Valleyfield, plusieurs accidents tragiques ont frappé ce groupe de travailleurs. Mais une Commission d'enquête présidée par le juge René Beaudry devait, en 1983, « donner raison à 80 pour cent des revendications du syndicat », selon les termes du responsable à l'information à cette époque, Marc Laviolette. Le syndicat avait participé à plein aux travaux de la commission, qui avait sévèrement blâmé la compagnie et la CSST à la suite d'une explosion ayant fait deux morts et deux blessés graves.

Des blessés. Des victimes.

L'histoire de ce mouvement est jalonnée de ces combats pour la vie, littéralement. Des combats menés dans tous les secteurs d'activité. Que ce soit dans l'industrie du papier, où deux ouvriers sont morts ces dernières années aux usines de La Baie et de Cascades. Ou encore dans le secteur de l'environnement, où six travailleurs sont morts en 1998.

Voici quelques-unes de ces histoires dramatiques, faites de douleur, de blessures et de mortalités. Des drames humains provoqués souvent, et encore aujourd'hui, par des employeurs pour qui la santé et la sécurité des travailleurs arrive bien loin dans la liste de leurs priorités.



formes : manifestations, grèves, mémoires, pétitions, commissions d'enquête, congrès spéciaux, etc. Rien n'a été négligé pour défendre la vie et la santé au travail.



le colloque international
sur la santé des femmes
UNE PREMIÈRE CANADIENNE
EN TERRE PEU CONNUE

Les problèmes de santé spécifiques aux femmes ont fait l'objet d'un colloque international en mai 1983. Organisé par le Comité de la condition féminine et parrainé par le Bureau international du travail, ce colloque a réuni des militantes et des chercheuses des cinq continents.

Les luttes dans l'amiante

Le conflit de l'amiante qui éclate à Thetford Mines et Asbestos en 1949 (→100) est peut-être le plus important signal d'alarme lancé par des travailleurs en matière de santé durant la première partie de ce siècle.

Laissons le président du syndicat d'Asbestos, Rodolphe Hamel, raconter l'état d'esprit qui régnait alors.

« Nos gens étaient empestés : il en est mort je ne sais combien. Si vous alliez déterrer

le cimetière d'Asbestos, je suis certain que vous y trouveriez une

mine d'amiante. Les gens sont morts debout, bloqués, plus capables de respirer. On essayait par tous les moyens, il n'y avait aucune possibilité de leur faire payer ça. »

Ce n'est que 25 ans plus tard, en 1975, qu'une loi viendra réparer vraiment les torts causés aux travailleurs de l'amiante. Adoptée en juin 1975, la loi 52 est venue récompenser les efforts des travailleurs de la CSN qui avaient déclenché une grève trois mois plus tôt à Thetford, à Black Lake et à East Broughton. Ce conflit prendra fin en novembre. C'est la CSN qui avait financé une étude effectuée par l'hôpital Mount Sinai de New York. Cette enquête en profondeur avait révélé que 596 des 995 travailleurs examinés avaient les poumons atteints par l'amiante.

Encore aujourd'hui, cette loi qui garantit au travailleur victime d'amiantose 90 pour cent de son salaire net demeure l'une des plus progressistes adoptées au Québec. Elle avait été saluée comme une grande victoire syndicale.



Le 1^{er} mai 1975, une plaque commémorative était dévoilée à Thetford. On voit Georges Dionne, qui présidait son syndicat pendant la grève de 1949. En 1978, la CSN a publié ses mémoires : 43 ans dans leur trou.



Michel Chartrand

Depuis plus de 50 ans, sans que sa fidélité ne souffre aucune défaillance, on a trouvé Michel Chartrand du côté des ouvriers, des travailleuses et des travailleurs, du petit peuple qu'il sait encore galvaniser à plus de 80 ans. Tribun sans pareil, Michel Chartrand a sans conteste marqué le paysage socio-politique du Québec avec ce verbe haut en couleur et sa défense de tous les instants de la santé et de la sécurité des hommes et des femmes qui gagnent leur vie au travail. Les ouvriers de la construction, entre autres, lui doivent beaucoup. Emprisonné durant quatre mois lors de la Crise d'octobre, on ne compte plus le nombre d'arrestations dont il a été l'objet et de procès qui lui ont été intentés. Militant à la Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal, il défend encore aujourd'hui, sur toutes les tribunes, l'idée d'un revenu de citoyenneté pour tous. Une télésérie diffusée à l'hiver 2000 a raconté la vie engagée de Michel et Simone Chartrand.

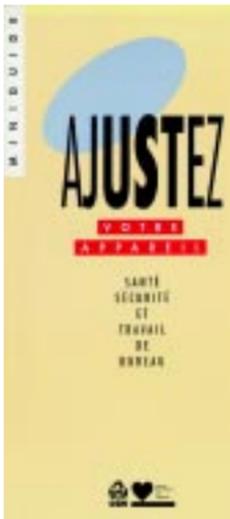
La grève de l'amiante de 1975 eut une autre conséquence : elle provoqua le déclenchement d'une Commission d'enquête, présidée par le juge René Beaudry, dont les recommandations ont conduit à l'adoption de la loi 17, en 1979. Cette loi a consacré le principe de l'élimination du danger à la source et le droit de refus en cas de danger.

La construction

L'industrie de la construction compte parmi les plus meurtrières. Plusieurs ouvriers ont vu leur vie brisée par des tragédies trop souvent mortelles. Dans ce secteur, les lois sont bien difficiles à faire respecter. À l'échangeur Turcot, six ouvriers sont morts en 1966. D'autres sont morts quelques années plus tard au Mont Wright, sur la Côte-Nord. En 1984, six travailleurs mouraient dans la construction d'un pont sur la rivière Sainte-Marguerite.

Noranda

Dès leur arrivée à la CSN après avoir quitté le Syndicat des Métallos en 1979, les travailleurs de la Noranda, en Abitibi, ont axé leur lutte sur l'amélioration des conditions de santé-sécurité au travail. Et là encore, c'est une enquête menée par l'équipe de l'hôpital Mount Sinai de New York qui a révélé la triste condition de ces travailleurs en matière de santé, exposés à des doses massives de plomb, d'arsenic, de cadmium et de soufre. Les résultats, rendus publics en 1983, avaient eu l'effet d'une bombe chez les travailleurs qui, quelques années plus tard, déclenchaient une grève de trois mois pour, entre autres revendications, améliorer les conditions de travail au plan de la santé.



Ce n'est pas seulement dans la construction, dans les usines ou en forêt que la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs est attaquée. En 1990, la CSN a publié un guide étoffé sur la santé et la sécurité dans le travail de bureau.



La santé mentale au travail, les problèmes liés au stress, les burnout, l'épuisement professionnel occupent de plus en plus de place dans la problématique globale de la santé des travailleuses et des travailleurs. La Fédération du commerce, en 1998, et la Fédération des employées et employés de services publics, en février 2000, ont publié des guides à l'intention de leurs membres. De 1990 à 1997, le nombre d'indemnités liées à l'un ou l'autre de ces problèmes a presque doublé.

Des usines noires



Great Lakes Carbon, Berthier
 « Une fois, il y a un chien qui est entré dans l'usine. Il est devenu fou, il jappait, il se garrochait partout, il étouffait. Nous autres, on est là-dedans huit heures par jour. C'est une poussière très fine qui entre dans les pores de la peau. Des fois tu viens le visage brûlant parce que la graphite ça pique, et tu es porté à te gratter. Alors ça rempire. Quand on travaille dans le goudron faut se graisser le visage parce que ça brûle pour vrai. »

Pendant six semaines, en mai et juin 1977, les ouvriers de Fer et Titane de Sorel-Tracy (QIT) ont occupé leur usine : interdiction complète aux boss de pénétrer à l'intérieur.

Une enquête sur la santé des travailleurs avait révélé des faits troublants un an plus tôt. Plus d'une année s'était écoulée depuis et la compagnie continuait de faire la sourde oreille aux revendications du syndicat présidé par Gilles Lamoureux. C'est à partir de ce geste dramatique que les travailleurs de Fer et Titane, qui signaient une nouvelle convention collective le 8 juillet suivant, ont connu de nettes améliorations à ce chapitre.



Dans les abattoirs

En 1980, une étude réalisée par la chercheuse Donna Mergler, de l'UQAM, et à laquelle avaient participé 823 travailleuses et travailleurs dans des abattoirs du Québec avait révélé l'existence de graves problèmes de santé : près d'un travailleur sur trois avait des verrues, 75 pour cent de ceux travaillant debout avaient des varices, 25 pour cent avaient souffert de bronchite durant l'année.

Après leur départ des TUAC-FTQ et avant même que le certificat d'accréditation n'ait été délivré, la CSN avait posé un premier geste en demandant une enquête sur la santé des 150 travailleuses et travailleurs de l'usine de congélation de poisson Blue Water, à Montréal. Dirigée par l'ergonome Nicole Vézina, l'enquête fit voir des résultats tout aussi impressionnants que ceux découverts dans les abattoirs.

Des révélations semblables ont conduit à plusieurs conflits pour l'amélioration des conditions de travail.

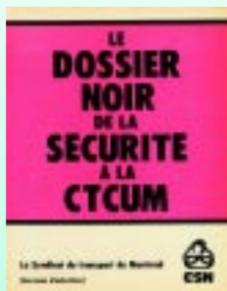


En 1985, quatre mois de grève ont été nécessaires

aux 225 travailleurs de l'abattoir Turcotte-Turmel, de Vallée Jonction, qui venaient de rejoindre les rangs de la CSN après avoir quitté leur union internationale, pour améliorer leur convention en matière de santé-sécurité.



À l'usine Olympia de Saint-Simon, par exemple, un lock-out décrété le 12 septembre 1986 n'a pas ébranlé les travailleurs qui revendiquaient de meilleures conditions de travail. Même qu'un an après le début du lock-out, ils ont voté... la grève pour bien faire comprendre à l'employeur qu'ils étaient déterminés. Quand on débite 900 cochons à l'heure et qu'on dénombre 400 accidents par année, on tient à régler quand on décide de se battre. En rentrant au travail le 21 mars 1988, 18 mois plus tard, ils avaient la certitude d'avoir amélioré leurs conditions de travail et de vie.



Dans les garages de la CTCUM, il a fallu un syndicat déterminé et organisé pour établir des conditions de travail décentes. Et plusieurs luttes pour soutenir les revendications des travailleurs de l'entretien.



En 1980, les travailleurs forestiers membres de la CSN avaient déclenché une grève qui devait durer plus d'un an contre le travail à forfait et les conséquences qu'il entraîne : cadences élevées, risques d'accidents multipliés, etc. En 1999, ce sont les travailleurs occupés au reboisement qui se sont organisés pour améliorer leurs conditions de travail.



Oliva Lemay

Ce militant de Thetford a présidé son syndicat de l'Asbestos Corporation pendant la dure grève de 1975, à la suite de laquelle les conditions de travail des mineurs s'en sont trouvées de beaucoup améliorées. Âgé de 55 ans à cette époque, il était un orateur passionné qui se portait régulièrement à la défense du fonds de grève.

Le formidable bond en avant des salariés de l'État

Jean Lesage, du haut de sa superbe, avait bien déclaré, sûr de lui : « *La Reine ne négocie pas avec ses sujets !* ». Mais la Reine, pressée de toutes parts, avait dû se rendre à l'évidence : il était révolu le temps où les employé-es de l'État, taillables et corvéables à merci, renouvelables au lendemain des élections, devaient baisser la tête.



La plus formidable avancée dans la conquête de la dignité pour des milliers de travailleuses et de travailleurs a été l'œuvre de la CSN, dans les années soixante, quand, dans tous les secteurs de l'activité publique, des hommes et des femmes ont acquis, avec la syndicalisation, le droit de se tenir debout face à l'arbitraire, que ce soit l'État lui-même, les organismes parapublics ou encore les communautés religieuses, dans la santé et dans l'éducation.

Quand commence à prendre son envol ce qu'on a appelé la Révolution tranquille, en 1960, ce sont la Loi des relations ouvrières de 1944 et la Loi des différends entre les services publics et leurs salariés qui régissent les rapports : pas de droit de grève, sentences arbitrale exécutoires, etc.

Aux élections de juin 1960, les libéraux avaient été élus avec leur slogan : « *C'est le temps que ça change !* ». Mais, visiblement, ils étaient plusieurs à avoir fait leur ce slogan, dans les hôpitaux, dans les ministères, dans les municipalités, à Hydro-Québec, tant chez les professionnels que chez les cols bleus. Dans un Québec qui ouvrait toutes grandes ses fenêtres, les travailleuses et les travailleurs voulaient eux aussi respirer le grand air de la liberté.

Mais rien de ce qui advint par la suite ne fut facile.

Le grand nombre de grèves « illégales » qui éclatent au début de cette décennie, la vague de syndicalisation, les changements majeurs au Code du travail en 1964 ont représenté un virage radical non seulement pour le syndicalisme, mais aussi pour l'ensemble de la société. Dans son élan, le Québec tout entier sortait de la grande noirceur duplessiste et les salarié-es n'étaient pas les acteurs les moins présents. En effet, sortir ces travailleuses et ces travailleurs de leur état en consacrant les efforts nécessaires pour amener leur syndicalisation, moderniser l'administration publique, les systèmes de santé et d'éducation, rien de tout cela n'allait de soi. Il fallait une dose certaine de courage et une opiniâtreté à toute épreuve pour entreprendre en même temps tous ces combats.

Mais ce courage, cette volonté, la CSN, ses militantes et ses militants les ont eus et grâce à leur action, des hommes et des femmes à qui on avait jusque-là refusé de reconnaître la valeur de leur travail accédaient à une dignité conquise de haute lutte. Regroupés pour la plupart dans des syndicats du secteur privé, les membres de la CSN ont accepté d'investir d'énormes moyens, en argent et en personnel, pour rendre possible cette avancée syndicale. C'est ainsi qu'en quelques années, le corset social qui avait tenu prisonnières les aspirations des tra-



Le 3 août 1965, 7000 fonctionnaires soutiennent leurs revendications dans la négociation de leur première convention collective au Patro Roc-Amadour.

vailleuses et des travailleurs a éclaté. On se syndiquait en masse dans les hôpitaux (→80), dans la fonction publique, à la Régie des alcools (→68), chez les professionnels de l'État, chez les ingénieurs de Montréal et d'Hydro-Québec (→74).

En octobre 1964, après des années de lutte pour obtenir le droit de se syndiquer, les fonctionnaires provinciaux choisissaient la CSN dans un vote où 77 pour cent d'entre eux acceptaient de se donner un syndicat affilié à une centrale syndicale. Huit ans plus tard, ils quitteront le mouvement syndical organisé.

Il faut ajouter à cela qu'à la fin de la décennie, ce sont les enseignants de ces cégeps nouvellement créés, de même que ceux de l'Université du Québec à Montréal, qui se donneront à leur tour des structures pour améliorer leurs conditions de travail et la qualité de l'enseignement (→90).

Les fronts communs

On devait rapidement constater, cependant, qu'il n'était plus possible de se présenter face à cet État désormais employeur en rangs dispersés.



Le 28 février 1966, les fonctionnaires prenaient un vote de grève. Mais la convention collective était acceptée le 24 mars. Sur la photo, de gauche à droite, le président Marcel Pepin, le négociateur du Syndicat des fonctionnaires, Raymond Parent, qui deviendra deux ans plus tard secrétaire général de la CSN et Raymond Fortin, le président du syndicat.

Déjà, en 1964, Jacques Archambault, conseiller syndical à la Fédération nationale des services (FNS), avait prévenu les délégué-es au congrès : « *L'époque des problèmes locaux et des solutions locales est maintenant révolue. Nous nous orientons vigoureusement vers des mécanismes et des solutions massives, concentrées au niveau de la région, voire même de la province.* »

Un premier pas vers un regroupement des forces fut réalisé dans le secteur de la santé, lors des négociations de 1966 et de 1969. Forte de cette expérience, la CSN, sous l'impulsion de son président Marcel Pepin, entreprit de convaincre les autres centrales de la nécessité d'unir les forces syndicales pour affronter l'État-employeur. Il fallut attendre le début des années 70 pour que 210 000 travailleuses et travailleurs des trois centrales CSN, FTQ et CEQ unissent leurs efforts,

s'entendent sur des revendications communes et organisent ensemble la mobilisation : ce fut le premier Front commun, dont le principe fut finalement acquis à la fin de l'année 1971,

et qui occupa pratiquement tout l'espace dans l'année qui suivit.

De mauvais gré, le gouvernement dut finalement se plier à cette négociation nationale. Les salaires, dont la principale revendication du 100 dollars par se-



Marcel Pepin

Diplômé de l'École des sciences sociales de l'Université Laval, Marcel Pepin fit ses premières armes dans le syndicalisme en faisant du porte à porte pour faire signer des cartes de membres aux travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon. Longtemps conseiller à la Fédération de la métallurgie, il devint secrétaire général de la CSN en 1961 et président de 1965 à 1976. C'est sous sa présidence que furent publiés ses fameux rapports moraux, dans lesquels réflexion et action étaient mises au service d'un syndicalisme plus vigoureux et plus combatif, qui prenait en compte la dimension politique de l'action syndicale. Marcel Pepin s'est aussi fait remarquer par sa critique virulente du système capitaliste. Il exerça ses talents de négociateur tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Partisan de la plus grande unité possible dans l'action, il fut la cheville ouvrière du premier Front commun intersyndical, en 1972. C'est au cours de cette négociation qu'avec les présidents de la FTQ et de la CEQ, il fut condamné à un an de prison pour outrage au tribunal. La solidarité internationale étant chez lui une préoccupation constante, Marcel Pepin présida la Confédération mondiale du travail de 1973 à 1981. Il enseigna à l'Université de Montréal durant dix ans après son départ de la CSN, en 1980. Il est décédé le 6 mars 2000.



Premier jour de grève du Front commun, en mars 1972.

maine, furent négociés à une table centrale. Un vote de grève massif tenu en mars 1972 avait cependant accéléré la prise de décision gouvernementale.

Le prix à payer fut élevé, mais cette première négociation devait porter fruit. Les salaires, la sécurité d'emploi et un nouveau régime de retraite ont amélioré le quotidien des travailleuses et des travailleurs.

Par contre, plusieurs dizaines de militantes et de militants du réseau de la



Des fonctionnaires dressent une ligne de piquetage.



Un rassemblement rassemble des milliers de membres du Front commun en vue de la première journée de grève prévue pour le 9 mars. En raison d'une tempête de neige, elle fut reportée de quelques jours.

santé et des services sociaux, inculpés d'outrage au tribunal, se retrouvèrent en prison durant plusieurs jours, les trois présidents écopant quant à eux un an de prison pour avoir outragé le tribunal.

En 1976, ce sont des augmentations moyennes de plus de 30 pour cent qui étaient acquises pour ces employé-es. Dans la dernière nuit, Marcel Pepin, en tête à tête avec Robert Bourassa, réussit à convaincre ce dernier d'accorder quatre se-



Raymond Fortin

Ce fonctionnaire, musicien à ses heures, a réussi à souder l'ensemble des fonctionnaires et à les mener à la signature d'une première convention collective. Dans un milieu assez particulier n'ayant pas d'expérience en matière d'action collective, Raymond Fortin, par sa présence rassurante, a aidé les membres de ce jeune syndicat à franchir un pas important.

maines de vacances après un an à toutes les catégories d'employé-es.

Mais dix ans après les événements de 1972, sous un gouvernement du Parti Québécois cette fois, les employé-es des services public et parapublic subirent la pire attaque jamais menée par un gouvernement contre un groupe de syndiqué-es. Plusieurs lois spéciales avaient été dirigées dans le passé contre les syndiqué-es des secteurs public et parapublic, venant chaque fois réduire leurs espaces de liberté. Mais en 1982 et en 1983, avec les lois spéciales 105, 109 et 111, le gouvernement atteignit les limites de l'intolérable en matière de démocratie bafouée.

Le 17 décembre 1982, le Conseil fédéral de la CSN avait demandé la démission du gouvernement de René Lévesque qui, à ses yeux, « s'était disqualifié au plan national, au plan économique et au plan social ».

Il fallut plusieurs années avant de rétablir le droit à la libre négociation, à travers diverses péripéties au cours des années 1980 et 1990. Les résultats de la

négociation en Front commun à la fin des années 1990 ont cependant ramené les organisations syndicales sur le chemin de négociations fructueuses et porteuses d'avenir.



Une manifestation unitaire a réuni les trois centrales le 3 avril 1982 sur le thème : *Combattons la crise ensemble !* On aperçoit les présidents Louis Laberge, Norbert Rodrigue et Robert Gaulin qui entourent la comédienne Louise Dussault.



C'est par une forte majorité que les assemblées générales ont accepté les termes de l'entente de principe intervenue en décembre 1999 entre le Front commun et le gouvernement québécois. Quelques semaines auparavant, le président de la FSSS Louis Roy haranguait ses membres au cours d'une manifestation.

Journaux, télévision et radio en effervescence

C'est vraiment dans les années soixante-dix qu'on verra le monde des communications et de l'information prendre sa place sur la scène syndicale, alors que des conflits longs et difficiles ont marqué le progrès des conditions de travail dans ce secteur.

Mais au cours des années cinquante et soixante, des forces s'étaient mises en branle et avaient jeté les bases des progrès futurs.



Gérard Pelletier

Formé dans les mouvements d'action catholique dans les années 40, Gérard Pelletier connut ses premiers contacts avec le mouvement syndical quand il couvrit la grève de l'amiante pour le journal *Le Devoir*. Peu après, et durant plus de dix ans, il milita dans le mouvement comme responsable de l'information et directeur du journal *Le Travail*. Il fut nommé rédacteur en chef de *La Presse* en 1961 et fit par la suite carrière en politique fédérale et représenta le Canada en France et aux Nations Unies.

Le Devoir — 1955

En 1955, le directeur du journal *Le Devoir*, Gérard Fillion, met en lock-out les typographes du journal. Membres d'une union américaine, ils reçoivent le soutien du Syndicat des journalistes de Montréal, dont sont membres les journalistes du *Devoir*, ainsi que l'appui du président de la CTCC, Gérard Picard.

Le conflit s'envenime. La division éclate dans la salle de rédaction. À la fin, cinq journalistes signifient leur démission plutôt que de franchir la ligne de piquetage des typographes. Françoise Côté, toujours active dans le journalisme à près de 80 ans, Fernand Dansereau, qui fera sa marque comme cinéaste et auteur de nombreux téléromans, Gilles Marcotte, critique littéraire, Gilles Duguay et Loris Racine avaient choisi de « sauver l'honneur de la profession ».

La Presse — 1958

Quelques années plus tard, en 1958, le président du Syndicat des journalistes de *La Presse*, Roger Mathieu, — qui avait soutenu les journalistes du *Devoir* alors qu'il occupait la fonction de président du Syndicat des journalistes de Montréal — était élu à la présidence de la CTCC. Les libérations pour activités syndicales n'étant pas encore entrées dans les mœurs, la direction du journal refusa d'accorder au nouveau président un congé afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions. Ses collègues de la rédaction réagirent rapidement :

ce fut la grève. Elle dura treize jours au terme desquels Roger Mathieu obtenait sa libération syndicale et les syndiqués qui l'avaient appuyé recevaient leur plein salaire, leur conseiller, M^e Jean-Paul Geoffroy, ayant convaincu *La Presse* que le conflit était leur entière responsabilité.



Réalisateurs de Radio-Canada — 1959

Une première tentative de syndicalisation de cadres. (→ 103)

La Presse—1964

C'est véritablement le droit du public à l'information qui était au cœur du conflit qui éclata au quotidien *La Presse* en 1964. Les journalistes voulaient élargir les bases de leur autonomie professionnelle alors que la direction, engoncée dans une approche paternaliste, tenait à ses prérogatives. L'ancien directeur de l'information de la CTCC, Gérard Pelletier, qui avait été nommé rédacteur en chef du quotidien en 1962 pour lui imprimer une orientation davantage progressiste, devait quitter son poste quelque temps après la fin du conflit. Les journalistes, qui avaient publié pendant le conflit un journal syndical, *La...libre*, avaient opéré dans les droits de gérance des brèches qui devaient faire époque.

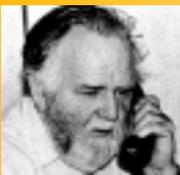
Radio-Canada — 1968

C'est sur la même base de revendications qu'éclata dix ans plus tard un autre conflit à Radio-Canada. Cette fois, ce sont les journalistes qui voulaient se



Jean-Paul Geoffroy

Engagé par Jean Marchand à la CTCC à son retour d'Europe, où il avait poursuivi ses études, Jean-Paul Geoffroy devint une figure marquante du syndicalisme et du monde du travail au Québec. Impliqué dans la grève de l'amiante, dans la grève des réalisateurs, conseiller de la Société des auteurs, adjoint au secrétaire général de la CSN, il devint en 1969 le premier juge en chef du Tribunal du travail, poste qu'il occupa durant plus de vingt ans. Dans ses souvenirs qui ont fait l'objet d'un film réalisé par la CSN, il devait confier à la caméra : « *Mes années à la CSN furent les plus belles de ma vie. J'avais le fort sentiment d'être utile.* »



Richard Daigneault était depuis longtemps un grand nom du journalisme québécois quand il est entré au service de la CSN en quittant *La Presse* en 1965. Il fut un conseiller de tous les instants de Marcel Pepin durant la présidence de ce dernier, soit de 1965 à 1976. Il rédigea plusieurs interventions et fut actif dans plusieurs secteurs, en particulier dans la construction. Il est retourné au journalisme en 1977. Richard Daigneault est décédé en 1987.



Denis Vincent, à gauche, et Michel Bourdon.

unies derrière cette revendication qui devait trouver un heureux dénouement après plusieurs rebondissements. Dans ce long conflit, trois dirigeants firent preuve d'un courage et d'une ténacité exemplaires : Gisèle Richard, Denis Vincent et Michel Bourdon.

La Presse—1971–1977

Le Soleil—1977–1992

Les quotidiens *La Presse*, de Montréal, et *Le Soleil*, de Québec, ont connu de longs et durs conflits au cours des années soixante-dix : deux à *La Presse* et un au *Soleil*.

À l'automne de 1971, les typographes affiliés à la FTQ étaient en conflit depuis plusieurs mois déjà. Dans un mouvement de solidarité, les autres syndicats de *La Presse*, dont ceux affiliés à la CSN, avaient exercé divers moyens de pression qui amenèrent la direction à réagir en décrétant un lock-out. Ce conflit donna lieu à l'une des manifestations les plus violemment réprimées par la police. Le 29 octobre, une manifestante, Michèle Gauthier, trouva la mort quand la police chargea au coin de la rue Saint-Denis et



Michel Bourdon

Jeune journaliste au service des nouvelles de Radio-Canada, Michel Bourdon fut congédié avec son collègue Denis Vincent. Militant par la suite au Conseil central de Montréal, il se fit remarquer par sa lutte acharnée contre le prolongement de l'autoroute est-ouest, qui provoqua la destruction de centaines d'habitations dans le quartier centre-sud. On le retrouva par la suite à la présidence de la Fédération du bâtiment et du bois où, au milieu des années soixante-dix, il fit la lutte au banditisme qui régnait en maître sur les chantiers de construction. Après un passage à la Fédération des communications, ce militant indépendantiste se faisait élire à l'Assemblée nationale, où il siégea de 1985 à 1996 sous la bannière du Parti Québécois.



Guy Ferland

Après une brillante carrière dans les quotidiens *Le Soleil*, *La Presse* et *Le Devoir*, Guy Ferland fit sa marque au Service de l'information de la CSN de 1967 à 1993. Il dirigea ce service de 1969 à 1978. Il fut l'un des concepteurs du slogan du Front commun de 1972, *NOUS, le monde ordinaire*. On lui doit plusieurs textes qui ont fait évoluer la pensée du mouvement, dont *Les marches de la solidarité*, en 1975.

Saint-Antoine. Plusieurs personnes furent blessées dont la présidente de la FNEEQ, Francine Lalonde, qui reçut un coup de matraque en plein front. Le premier président de la Fédération des communications, Laval Le Borgne, était journaliste à *La Presse*.

Quelques années plus tard, en 1977, les deux quotidiens de Montréal et de Québec vivaient de longs conflits, provoquant même la tenue d'une commission parlementaire. Power Corporation, propriétaire du *Montréal-Matin*, prenant prétexte d'un appui du Syndicat des journalistes aux grévistes de *La Presse*, mit fin aux activités du quotidien. À Trois-Rivières, en mars 1976, les 73 employés du quotidien *Le Nouvelliste* en grève avaient renoué avec une initiative des journalistes de *La Presse* en publiant un quotidien, le *Nouvel-lib*, ce qui eut pour effet de hâter la conclusion d'un règlement.

C'est en 1992 que la dernière grande grève dans un quotidien québécois a été déclenchée, au *Soleil* de Québec.

Les ondes brouillées

Les années soixante-dix ont vu la syndicalisation d'un grand nombre de postes de radio, amenant des conflits majeurs où la principale revendication demeurait la reconnaissance du syndicat.

À CKRS de Jonquière, ce n'est qu'au terme d'un conflit de onze mois que les syndiqués devaient obtenir satisfac-

tion, en 1973. À CKVL, poste de radio de Montréal, une grève de huit mois avait permis aux employés de recueillir des appuis dans tous les secteurs d'activité. Le président du syndicat, Maurice Amram, présida la fédération pendant plus d'une dizaine d'années. Dans le réseau Radio-Mutuel, en 1977, une tentative de syndicalisation à Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke devait échouer après plusieurs mois d'une lutte sans merci.



Laval Le Borgne et Maurice Amram

Fondée en 1971, la Fédération nationale des communications n'a connu que deux présidents jusqu'à l'élection de Chantale Larouche en 1995. Il s'agit de Laval Le Borgne, journaliste au quotidien *La Presse*, le président fondateur, et de Maurice Amram, journaliste au poste de radio CKVL, à Montréal.



Engagée en novembre 1980, une grève du Syndicat des journalistes de Radio-Canada connut son dénouement plus de sept mois plus tard. En 1983, en plein conflit, les 173 techniciens de Télé-Métropole joignaient les rangs de la FNC, qui soutint leur lutte pendant plus d'un an. Au poste de radio CHNC de New-Carlisle, en Gaspésie, il fallut près de quatre ans de grève avant que le propriétaire ne finisse par accepter la chose syndicale, en 1986. Même chose à Mont-Laurier, où il fallut une longue grève pour que le syndicat du poste de radio CKML se fasse entendre.

Les employés de Radio-Québec ne furent pas en reste dans ce mouvement d'affirmation syndicale. Un lock-out de sept mois, en 1978, marqua profondément les rapports entre les employés et la direction.

Dans le secteur de l'édition, une grève de 21 mois au Centre éducatif et culturel amena en 1978 l'arbitrage d'une première convention collective qui améliora singulièrement les conditions de travail.



Québec-Press

Le Jour

Deux publications à caractère progressiste ont vu le jour durant cette période : l'hebdomadaire *Québec-Press* et le quotidien *Le Jour*. Les journalistes de ces publications étaient membres de syndicats affiliés à la FNC-CSN.

L'hebdomadaire *Québec-Press* était fortement appuyé par les centrales syndicales, qui le soutenaient financièrement. Les Gérard Godin, Jacques Keable et Jacques Guay y ont pratiqué un journalisme d'enquête qu'on ne retrouve plus dans les publications actuelles.

Quant au quotidien *Le Jour*, il avait été lancé par le Parti québécois.



Clément Trudel

Militant de la première heure du syndicalisme dans le monde de l'information et toujours actif, Clément Trudel, sur une période de près de 40 ans, ne s'est jamais éloigné de ses convictions syndicales. Que ce soit au *Soleil* de Québec ou au *Devoir*, Clément Trudel a fait preuve d'une fidélité à toute épreuve aux combats du monde ordinaire. Il a été secrétaire-fondateur de la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information, vice-président du Conseil central de Québec et président des syndicats de journalistes au *Soleil* et au *Devoir*.

Le petit monde des grands hôtels

En juin 1976, le congrès de la CSN se tenait à Québec au Centre des congrès, opéré par la chaîne Hilton. Dans une démarche plutôt inusitée, un groupe de travailleurs membres d'un syndicat affilié au Local 31, (FTQ-CTC), demanda l'aide des délégué-es. Ils voulaient un syndicat dans lequel ils auraient un mot à dire, un syndicat démocratique. La même démarche avait été faite peu auparavant auprès du congrès de la FTQ, mais sans succès.

C'est dans ces circonstances que débuta l'organisation syndicale au Hilton et que la CSN, rapidement, s'imposa comme l'organisation syndicale la plus représentative dans le secteur de l'hôtellerie. Mais rien ne fut facile dans cette aventure où deux prêtres ouvriers présents au Hilton, Benoît Fortin, un capucin et Jean-Paul Asselin, un oblat, firent preuve d'un courage à toute épreuve.

Congédié par le Hilton, Benoît Fortin dut attendre une décision favorable de la Cour suprême pour réintégrer ses fonctions. De plus, le Local 31, que la FTQ finit par expulser de ses rangs, n'abandonna pas la partie facilement, y allant de menaces et de pressions de tous ordres contre les militants de la CSN. La direction du Hilton aussi, ne reculant devant aucun moyen pour contrer la volonté de syndicalisation, utilisa toutes sortes de tactiques, dont l'engagement d'une agence de sécurité qui, par une série de manœuvres, réussit à retarder l'accréditation syndicale.

Conflits

Toutefois, l'amélioration des conditions de travail dans ce secteur ne s'est pas faite sans que les travailleuses et les travailleurs ne doivent vivre des conflits parfois très durs. Les vingt ans de syndicalisation de ce secteur ont été marqués par des grèves comme celle de onze mois au Château Mirabel, de dix mois au Hilton de Québec en 1994, de six mois à l'Auberge des Gouverneurs de Montréal, de trois ans à l'Hôtel des Gouverneurs de Rimouski, qui a pris fin en 1997, de 19 mois au Days Inn de Montréal, en 1998.



Les employé-es de l'Hôtel des Gouverneurs de Rimouski sont retournés au travail après un conflit qui a duré trois ans.



Le geste patronal le plus sauvage fut certainement celui posé le 24 décembre 1992 par le propriétaire du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville, à Montréal. À quelques heures des fêtes de Noël, les employé-es furent avisés qu'un changement de propriétaire était intervenu et qu'en conséquence, leurs services n'étaient désormais plus requis. Il fallut près de quatre ans à ces employé-es, appuyés par l'ensemble du mouvement, pour qu'ils retrouvent leurs emplois.



Lise Poulin

aux syndicats de partager un ensemble de revendications tout en menant leur propre négociation.

Négociations regroupées

C'est sans conteste la mise en place en 1988 du concept de négociations regroupées qui a conduit à la conclusion d'accords importants dans l'hôtellerie. Pour celle qui présidait à l'époque la Fédération du commerce, Lise Poulin, elle-même issue de ce secteur, ce mode de négociation permet

Difficile d'arriver au 20^e siècle !

De la grève dans l'industrie de la chaussure à Québec en 1926, au cours de laquelle plus de 3000 travailleuses et travailleurs résistèrent durant quatre mois, jusqu'à la fermeture annoncée de la Celanese de Drummondville, à l'automne de 1999, les membres de la CTCC et de la CSN des industries du textile, du vêtement et de la chaussure ont vécu un grand nombre de conflits en tentant d'améliorer leurs conditions de travail.



Gerry Taylor

Ouvrier du bas façonné de Magog, Gerry Taylor est rapidement devenu, dès le début des années soixante, l'un des organisateurs et des directeurs de grève les plus efficaces et les plus en demande du mouvement. On le retrouve à la Manic, à la Reynolds de Baie Comeau, chez Domtar en Estrie en 1968. Il fut aussi actif au Secrétariat d'action politique de la CSN pendant les années 70. Pendant quelques années, il dirigea les services à la FAS. Retraité, il est aujourd'hui membre actif de l'OR-CSN.

Québec 26

Les patrons ayant décrété unilatéralement une réduction des salaires de 30 pour cent, les employés de 14 usines avaient cessé le travail sur-le-champ. Retournés au travail au bout de quatre mois sur l'engagement qu'un tribunal d'arbitrage se pencherait sur le problème, les employés subirent une déconvenue quand le tribunal donna entièrement raison aux employeurs. Les syndicats furent brisés par cette grève, qui amena pourtant un journal patronal à constater que « *les unions nationales et catholiques, qu'on citait comme étant les plus conciliantes du monde, peuvent même faire la leçon aux internationales en matière d'intransigeance...* »

Textile 37

Il était difficile, dans les années 30, de trouver employeur plus anti-syndical que la Dominion Textile. Se faisant opposer un refus formel de négocier avec les syndicats catholiques, les travailleurs et travailleuses de huit usines déclenchèrent une grève qui dura tout le mois d'août.

Quelques gains furent obtenus, telle la réduction à 50 heures de la semaine de travail, mais à la fin du contrat, cinq mois plus tard, la Dominion Textile, niant le caractère représentatif de la CTCC,



refusa net d'en négocier un autre. Maurice Duplessis avait pris fait et cause pour la compagnie.

Louiseville 52

Le 10 mars, 700 des 716 travailleurs de l'Associated Textile de Louiseville décident de sortir en grève, réagissant ainsi à un ultimatum de la compagnie : dans les faits, elle refuse de reconnaître le syndicat. Maurice Duplessis et sa police se ran-



gent encore du côté de la compagnie, qui décide d'ouvrir son usine aux scabs. Des grévistes sont battus. Après onze mois de résistance héroïque, les ouvriers sont contraints à baisser les bras. Ils rentrent au travail. (→ 102)



Brochure publiée en 1969 à la suite d'un colloque sur l'avenir de l'industrie textile au Québec.

Textile 66

C'est en quelque sorte une revanche que les travailleurs et les travailleuses de Dominion Textile ont prise en 1966. Combattant le plan boni établi après la guerre et qui avait conduit à un important différentiel dans les salaires, les employés déclenchèrent une grève de six mois aux usines de Magog, Sherbrooke et Drummondville.

Celanese 76

Comme cela est arrivé souvent, les employés de Celanese de Drummondville, dès leur première négociation avec leur nouveau syndicat, se virent décréter un lock-out qui se révéla très dur. C'est à cet endroit qu'une des agressions les plus sauvages eut lieu, les travailleurs étant gazés par les forces de police. Après un lock-out de six mois, la loi Trudeau sur les prix et les salaires força les travailleurs à remettre 1,59 million de dollars à la compagnie.



Alfred Charpentier

Quatrième président dans l'histoire de la CTCC, Alfred Charpentier a occupé ce poste de 1936 à 1946. Il se définissait lui-même comme un converti au syndicalisme catholique, ayant fait ses premières armes syndicales dans une union internationale de la construction. Sous sa présidence, de nombreux changements de structure intervinrent. Il eut à affronter un patronat anglais allergique au syndicalisme catholique et français, comme ce fut le cas au moment du conflit du textile à Montmorency, en 1937. Sa lettre au président de Dominion Textile est devenue un document de référence. Quelques mois avant de mourir, en 1981, il avait dit au président Norbert Rodrigue : « Vos mots sont différents, mais le cœur est le même. »

Rien n'est facile au service du public !

On trouve plusieurs membres de la CSN qui travaillent directement au service du public. C'est vrai dans le réseau de l'éducation comme dans celui de la santé et des services sociaux. Mais il existe une foule d'autres milieux de travail où on retrouve des syndiqué-es de la CSN présents auprès du public. La très grande majorité sont membres de syndicats affiliés à la Fédération des employées et employés de services publics, qui fêtait son 50^e anniversaire de fondation en 1997.



Ginette Guérin

Secrétaire de gestion à la Commission scolaire de la Vallée des Tisserands, Ginette Guérin préside la Fédération des employées et employés de services publics depuis 1988. Aucune femme n'a présidé une organisation affiliée durant une aussi longue période.

Avant 1947, plusieurs syndicats affiliés à la CTCC étaient présents dans les municipalités, le premier d'entre eux étant celui des fonctionnaires municipaux de Montréal, affilié en 1922. Plusieurs autres syndicats de ce secteur serviront de base à la fédération naissante. L'une des plus importantes victoires syndicales de cette époque fut sans contredit la signature de la convention collective des municipaux de Montréal en 1957, qui accordait une hausse salariale de 8 pour cent et prévoyait quatre semaines de vacances après vingt-cinq ans.

Mais comme ce fut le cas dans d'autres secteurs, c'est véritablement après l'adoption du bill 54, qui accordait en 1965 le droit de grève à plusieurs catégories de travailleurs, que le syndicalisme prit son véritable essor.

De nombreuses luttes, souvent difficiles, ont marqué le syndicalisme dans les services publics.

Gaz métropolitain

Un premier conflit éclata en 1966 à la Corporation du gaz naturel, qui deviendra par la suite **Gaz Métropolitain**. Il fallut douze semaines avant qu'une entente n'intervienne, une augmentation de 60 cents l'heure étant acquise. Jusqu'à 1982, alors qu'une grève de 117 jours conduisit à des gains appréciables en matière de salaires et de sécurité, pas moins de sept conflits furent déclenchés dans cette entreprise.



Fernand Valiquette

Leader syndical qui a fait sa marque dans son syndicat, qu'il a présidé pendant un grand nombre d'années, Fernand Valiquette a aussi milité au niveau régional et a fait de la santé-sécurité au travail une préoccupation de tous les instants. Orateur fougueux, plusieurs congrès de la CSN ont retenti de ses accents passionnés. Il a pris sa retraite en 1999.

Transport



Le président du Syndicat de la Commission de transport de Montréal, Yvan Blain, est porté en triomphe à la fin du conflit. Ce chauffeur d'autobus deviendra quelques années plus tard sous-ministre du Travail, à Québec.

En pleine Exposition universelle, les 6300 employé-es de la **Commission de transport de Montréal** déclenchèrent une grève qui prit fin avec l'adoption d'une loi spéciale forçant le retour au travail. Autobus et métro avaient cessé de rouler durant un mois. Des hausses salariales de 3,50 dollars l'heure furent cependant acquises au terme de ce conflit violemment combattu par les éditorialistes, *La Presse* ayant accusé le président Marcel Pepin de se comporter comme Staline.

En mars 1974, c'étaient les 450 chauffeurs à l'emploi de la **Commission de transport de Québec** qui déclenchaient la grève pour contrer les effets de l'inflation sur leurs salaires. Après six semaines, des hausses de vingt pour cent, près de un dollar l'heure, étaient acquises.

Quelques semaines plus tard, fin avril, les trois centrales lançaient une campagne pour la réouverture des conventions.

Syndicat réputé militant, celui de l'**entretien de la STCUM** avait déclenché une grève « illégale » le 7 août 1974 pour ouvrir leur convention collective, l'inflation grugeant fortement le

pouvoir d'achat des travailleurs. Le 19 septembre suivant, sous la menace d'une loi spéciale, ils avaient mis fin à leur grève, mais pas avant d'avoir obtenu un montant de 600 dollars par employé. Le juge Jules Deschênes, n'acceptant pas de faire le travail à la place des politiciens, refusa de condamner les dirigeants du syndicat. Mais en 1978, à la suite d'une autre grève, les membres de l'exécutif furent cette fois condamnés à des peines de 60 à 90 jours de prison.

En 1975, c'est sous le coup d'une loi spéciale que le même groupe de travailleurs était retourné au travail.

À Québec, en octobre 1979, les 500 chauffeurs de la **CTCUQ** mettaient fin à une grève de huit mois. À Montréal, au même moment, le syndicat de l'entretien mettait fin à vingt jours de grève portant sur la santé-sécurité au travail. Trois ans plus tard, le syndicat sera mis en tutelle par le gouvernement et 19 militants, tout d'abord congédiés, seront finalement réintégrés. En 1982 toujours, une loi spé-



Guy Beaudoin



C'est une carrière de plus de 30 ans qu'a connue Guy Beaudoin à la CSN, dont près de la moitié à la FEESP. Il y fut directeur des services de 1966 à 1976, traversant plusieurs conflits, dont ceux des Gars de Lapalme (→ 105) et de la STCUM. Il œuvra par la suite au Service de la formation. À son départ de la CSN, il fut juge à la CALP. Depuis, il milite activement à l'OR-CSN.

ciale forçait le retour au travail des chauffeurs de la STCUQ après deux semaines de grève et décrétait des hausses de salaires de 10 et 6 pour cent.

À Laval aussi, un lock-out de trois semaines, début 84, se terminait par des hausses salariales d'environ 21 pour cent sur trois ans. D'autres conflits éclatèrent à la CTL en 1998.

À Québec, à la suite d'une grève de trois mois, les 700 chauffeurs d'autobus remportaient en janvier 1995 une importante victoire, 94 pour cent des membres entérinant le nouveau contrat de travail.

L'une des luttes aux effets les plus retentissants demeure sans doute celle des quelque 200 employé-es d'entretien de la **Société de transport de la Rive-Sud de Montréal**. Agissant avec finesse et utilisant des stratégies qui mettaient constamment la STRSM sur la défensive, ils finirent par obtenir, en 1991, la semaine de travail de quatre jours, une revendication mise de l'avant en 1986.

Un lock-out de plus de deux ans prenait fin en décembre 1989 à la compagnie d'autobus **Voyageur**. En l'absence d'une loi anti-scabs au fédéral, la compagnie avait pu maintenir son service.

Le syndicalisme dans le secteur du **transport scolaire** a connu un développement considérable vers la fin des années 70. Plusieurs conflits ont éclaté durant cette période. On peut cependant affirmer que la syndicalisation a mis de l'ordre dans une industrie qui s'était

jusque-là développée dans l'anarchie la plus complète. Des militants comme Marcel Gauthier, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont joué un rôle de premier plan dans l'organisation syndicale de ce secteur et dans l'amélioration des conditions de travail des employé-es, sans oublier la sécurité des enfants, dossier auquel le secteur du transport scolaire a consacré de nombreux efforts. En 1997 et en 1998, une importante mobilisation appuyée par la population fut nécessaire pour assurer le maintien du financement, le gouvernement songeant à effectuer des compressions de l'ordre de 70 millions de dollars dans ce secteur.



C'est ce type d'autobus au nez long que les chauffeurs considèrent dangereux.



Organismes gouvernementaux



Le 4 décembre 1964 éclatait la première grève de l'histoire de la **Régie des alcools**. Elle devait durer deux mois et se terminer sur des hausses de



Le président du syndicat René Chartrand, à gauche, est soulevé par ses membres lors du règlement en 1965. « J'ai rarement vu autant de solidarité de la part d'une équipe de négociateurs, » dira plus tard Pierre Vadebonceur, conseiller syndical de la CSN.

salaires de 21 dollars sur trois ans. C'est à la résidence du premier ministre Jean Lesage que le secrétaire général de la CSN, Marcel Pepin, avait conclu cette entente rapidement entérinée. Quatre ans plus tard, en 1968, les employé-es de la RAQ firent grève durant cinq mois pour appuyer leurs revendications.

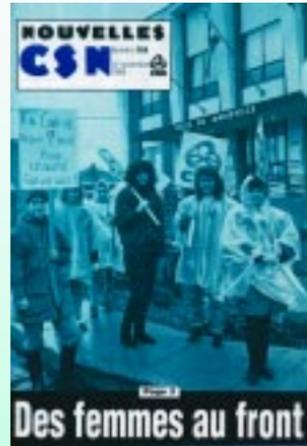
Les employés de la **Traverse de Lévis** ont dû mener plusieurs combats pour protéger leurs emplois. Le syndicat de **Loto-Québec**, à sa première négociation, entérine en mai 1987 le protocole de retour au travail après une grève de 16 mois. Au **Casino de Montréal**, après quelques semaines de grève, les quelque 1300 employé-es, en majorité des jeunes, qui revendiquent de meilleurs horaires, doivent reprendre le travail. Une première convention collective leur sera imposée. À la négociation suivante, la semaine de quatre jours était acquise, en dépit des attaques d'une campagne de dénigrement menée dans les médias. À l'été 1999, un autre groupe de jeunes travailleuses et travailleurs précaires, à la **Ronde**, a connu des difficultés à faire comprendre

le sens de ses revendications touchant les salaires et l'ensemble de leurs conditions de travail.

Municipalités

La petite municipalité de **Marieville**, au sud de Montréal, a assisté à un combat de quinze mois mené par les neuf employées cols blancs pour obtenir l'équité salariale avec les employés masculins. Une lutte déclenchée le 10 février 1993 et qui a porté fruit puisque des hausses de 20 pour cent sont venues couronner leur résistance. Le congrès de la FEESP était allé manifester avec ces travailleuses le 29 octobre 1993.

Les travailleuses et les travailleurs de plusieurs autres municipalités ont dû traverser plusieurs conflits pour faire valoir leurs revendications. Ce fut le cas à Gaspé, au début des années 80, à Rimouski, à Alma.

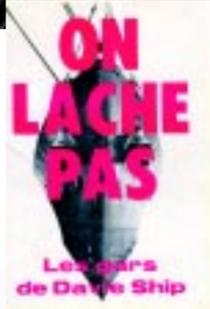
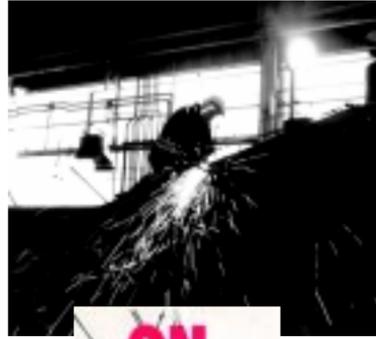


Les camionneurs tentent de se donner une force collective en se syndiquant. C'est dans cette optique qu'a été formé le Syndicat national du transport routier.



Quand ils étaient 10 000 à monter des bateaux

L'industrie de la construction navale a connu au Québec plusieurs péripéties. Elle fut l'une des plus florissantes à une époque, après la guerre, où la demande en navires était constante. Mais cessant d'être soutenus par les pouvoirs publics, les grands chantiers ont été fermés tour à tour de sorte qu'aujourd'hui, seul le chantier de Lauzon demeure en activité. Mais les ouvriers de la Davie doivent lutter chaque jour pour le maintenir ouvert. La CSN a longtemps revendiqué l'établissement d'une marine marchande au Canada, ce qui aurait été de nature à soutenir la production de navires dans les chantiers maritimes. Ted Payne, de la Fédération de la métallurgie, s'était fait le champion de cette revendication.



Une dizaine d'années après les grèves de Sorel de 1937, c'est un leader local, Lucien Kiopini, qui organisa à Marine Industrie le syndicat affilié à la CTCC. À la même époque, à Lauzon, les ouvriers des chantiers maritimes se donnaient eux aussi un syndicat affilié à la CTCC. Et quelques années plus tard, à Montréal, les ouvriers de la Vickers faisaient de même en 1952, au terme d'une lutte parfois violente avec des unions internationales qui refusaient d'être délogées.

Pendant 40 ans, tous les travailleurs des chantiers maritimes du Québec ont été membres de syndicats affiliés à la CSN. C'est autour de 1950 que la CTCC est véritablement devenue une force syndicale dans un secteur industriel en pleine expansion. Avec dix grèves en dix ans pendant les années 50, les conditions de travail de ces ouvriers, qui étaient les moins bonnes de toute l'industrie au Canada, sont passées au deuxième rang, tout juste derrière les chantiers de Colombie britannique.

Marine



Après une grève de 11 mois à Marine industrie, le président du syndicat François Lamoureux était porté en triomphe par les membres. C'était le 25 juin 1985.

On ne construit plus de bateaux à Sorel. Propriété de Gec-Alsthom, les installations produisent aujourd'hui des turbines. Mais à l'époque de l'âge d'or de la construction navale, Marine, le chantier des Simard, fonctionnait à plein rendement.

Vickers

Le chantier de l'Est de Montréal a connu plusieurs années de prospérité avant de fermer définitivement ses portes le 31 décembre 1993, victime des politiques fédérales en matière de construction navale.



Une campagne d'organisation syndicale aux chantiers de la Vickers, à Montréal, fit en sorte que ce sont des syndicats affiliés à la CSN qui remplacent au début des années 50 les unions internationales alors en place. Ce chantier connut plusieurs conflits. En 1952, Michel Chartrand et Pierre Vadebonceur étaient allés faire du piquetage avec les ouvriers.



Les ouvriers des chantiers Davie de Lauzon se sont mobilisés à plusieurs reprises pour sauver leurs emplois. Le 6 mars 1986, avec femmes et enfants, ils étaient 800 devant le Parlement d'Ottawa pour obtenir des contrats. Mais la politique fédérale favorisait plutôt les chantiers Irving au Nouveau-Brunswick et ceux de la Colombie britannique.

Davie

On ne sait trop combien de propriétaires les travailleurs du chantier Davie à Lauzon ont connus depuis 50 ans. Il n'y a qu'une seule explication au fait que ce chantier demeure encore en opération en dépit de toutes les menaces de fermeture annoncées : la ténacité des travailleurs qui, même en présence de propriétaires bien souvent davantage chevaliers d'industrie qu'entrepreneurs véritables, ont su mobiliser la population locale pour sauvegarder au moins une partie des emplois.

Au début d'avril 2000, les travailleurs apercevaient une lueur d'espoir quand la compagnie Syntec se portait acquéreur du chantier de Lauzon.

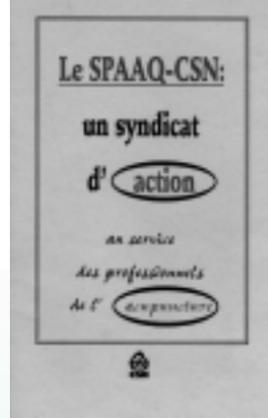


Maurice Boucher

Maurice Boucher a fait sa marque à la Fédération de la métallurgie avant de travailler pendant plusieurs années au Service de la formation de la CSN. Président du syndicat du chantier de la Davie à Lauzon, il a joué un rôle important au moment de la scission de 1972 alors qu'il présidait la fédération. Il est toujours actif au sein de l'OR-CSN.

Du nouveau monde : les professionnels

■ Ils étaient quelques-uns, à la CSN, à penser qu'il était peut-être temps de tenter d'élargir les frontières du syndicalisme en allant chercher de nouveaux membres dans des secteurs qui, jusque-là, n'avaient pas encore été attirés par le mouvement syndical organisé. Jean-Paul Geoffroy, conseiller syndical à la CSN, était de ceux-là. Il avait conseillé les réalisateurs de Radio-Canada qui, en 1958, avaient décidé de se donner un syndicat, sans réussir toutefois à ce que leur organisme puisse s'affilier à une centrale. Mais l'idée avait continué de progresser, Geoffroy s'inspirant de ce qu'il connaissait de la centrale française CFDT, idéologiquement proche de la CSN. C'est ainsi qu'en quelques années, plusieurs milliers de professionnels de toutes professions adhérèrent à la CSN.



Les ingénieurs de la Ville de Montréal

Ce sont les ingénieurs de la Ville de Montréal qui, les premiers, réussirent en 1963 à renverser cette idée reçue que le syndicalisme, c'était peut-être bon pour les ouvriers et les cols bleus, à la limite acceptable pour les employé-es d'hôpitaux, mais que les professionnels et les cadres n'avaient pas besoin de syndicats pour défendre leurs droits.



Le Syndicat des ingénieurs de la Ville de Montréal fut le premier à opérer une percée dans la syndicalisation de professionnels. Trois militants de ce syndicat ont particulièrement marqué le syndicalisme dans ce secteur. Il s'agit d'Hildège Dupuis, aujourd'hui décédé, Yvan Brunet et Jean-Paul Corbeil.

Luttant contre des idées reçues, mais appuyés par le vent d'ouverture qui déferlait depuis quelques années sur le Québec avec le début

de la Révolution tranquille, les ingénieurs de Montréal entreprirent de négocier un premier contrat de travail en octobre 1964. « Ces négociations sont suivies avec attention par tous les ingénieurs, syndiqués ou non, car, de leur succès, ou insuccès, dépendra l'avenir de tous les syndicats d'ingénieurs », pouvait-on lire dans le journal *Cadres* de la Fédération des ingénieurs du Québec. Acquis un an plus tard, la convention collective fut marquée de relèvements salariaux majeurs.

D'autres suivirent, en effet

Les ingénieurs à l'emploi du gouvernement du Québec se syndiquent en février 1964 et ceux d'Hydro-Québec posent le même geste deux mois plus tard. Sous le leadership de Jean-Guy Rodrigue, les ingénieurs d'Hydro-Québec, avec le syndicat qu'ils s'étaient récemment donné, menèrent coup sur coup deux longues grèves, en 1965 et en 1966.

C'est cette même année que les professionnels du gouvernement du Québec joignirent les rangs de la jeune fédération et traversèrent une grève de quatre mois avant de signer une première convention collective.

Jusqu'au milieu des années 70, ces syndicats ont participé activement aux activités du mouvement et ont apporté une contribution des plus précieuses aux débats. Mais cette idée généreuse de la syndicalisation des professionnels s'est échouée, dans plusieurs cas, sur l'écueil de la cotisation syndicale. C'est ainsi que tant les ingénieurs de la Ville de Montréal que ceux d'Hydro-Québec et du gouvernement québécois ont quitté le mouvement pour former des syndicats non-affiliés.

Mais la CSN continue d'être présente chez plusieurs catégories de professionnels, en particulier dans le secteur de la santé, où ils sont regroupés au sein d'un syndicat provincial, le SPASSQ, de la justice et de l'éducation. Par ailleurs, de



Lors du Front commun de 1972, la Fédération des ingénieurs et cadres du Québec publia une plaquette intitulée : *Nous ne sommes pas des numéros*. La fédération prenait la défense de l'autonomie professionnelle. En 1995, on défendait encore les mêmes valeurs.



Le journal du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), *Dans la mêlée*, faisait état en 1976 des résultats de la dernière négociation. La désaffiliation devait intervenir peu après, les membres de ce syndicat refusant la hausse de la cotisation syndicale adoptée lors du congrès spécial de juillet 1975.

nouveaux groupes, tels les professionnels de l'acupuncture et de l'ostéopathie, se sont organisés en syndicat pour défendre leur profession.

La question de l'autonomie professionnelle continue d'être au centre des préoccupations des militantes et des militants syndicaux dans les professions.

Aujourd'hui, à la direction de la Fédération des professionnelles, on consacre beaucoup d'efforts pour augmenter la syndicalisation dans le secteur privé, un champ d'intervention syndicale encore peu exploré.

Des entrailles de la terre à l'enfer des hauts fourneaux

Pendant plusieurs décennies, les métallurgistes ont été sur la première ligne de feu quand il s'est agi d'entreprendre et de réussir des avancées syndicales qui se sont traduites par des améliorations tangibles des conditions de travail et de vie des membres de l'ensemble de la CSN. Souvent confrontés, par la nature même de leur travail, à des conditions extrêmes, l'histoire de leurs luttes est marquée par des impératifs qui relevaient souvent de la survie. (→49)

Les structures au sein desquelles se sont tour à tour retrouvés les syndicats affiliés ont pu changer au fil des transformations économiques, la même vitalité est par contre demeurée. Fédération nationale catholique de l'amiante, Fédération nationale de l'amiante, Fédération de la métallurgie et des mines, Fédération des produits chimiques : voilà autant de noms qui, épousant l'évolution des diverses industries et l'expansion syndicale, ont servi à désigner les regroupements mis en place par les travailleurs.

Plusieurs conflits mettant en scène des travailleurs présents dans l'industrie lourde ont jalonné l'histoire de ce mouvement.

Par exemple, la très grande majorité des ouvriers qui ont participé à ce qu'on a appelé plus tard les grèves insurrectionnelles de Sorel (→98) étaient des métallurgistes. Douze ans plus tard, c'était au tour des mineurs de l'amiante d'Asbestos et de Thetford Mines (→100), l'un des conflits qui ont le plus marqué le vingtième siècle syndical et social. Vingt-cinq ans plus tard, à Thetford, une grève de huit mois conduira à des gains impressionnants en santé-sécurité (→50)

Les travailleurs des chantiers maritimes (→72) de Sorel, de Lauzon et de la Vickers de Montréal ont contribué à



Quelques mois après la fin de la grève de l'amiante, l'archevêque de Sherbrooke, Mgr Duranleau, qui était curé de la paroisse Saint-Pierre à Sorel lors des grèves de 1937, condamne le capitalisme en termes très clairs.



En 1937, à Sorel, les débardeurs viennent appuyer les métallurgistes.

imprimer une image de combativité au syndicalisme pratiqué par la CSN depuis 50 ans dans ces divers secteurs. En 1958, aux chantiers de la Davie à Lauzon, une grève de quelques mois a apporté de nombreux gains.





**Adrien
Plourde**

Président du Syndicat de l'aluminium à Arvida, Adrien Plourde fut un leader syndical très respecté au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il a été membre du Comité exécutif de la CSN dans les années 60. Après son départ, il a occupé des postes importants au ministère du Travail du Québec.

L'année précédente, c'est à Arvida, ville du Saguenay où la compagnie Alcan exploite toujours sa principale usine d'aluminium au Québec, qu'à la suite d'un long conflit, des gains salariaux majeurs avaient été atteints. C'est à l'occasion de cette grève que Marcel Pepin, conseiller syndical à la Fédération de la métallurgie, commença de faire sa marque au plan national. Il avait réussi à transformer radicalement le système de plan boni et à introduire des mécanismes pour réguler le fardeau de tâche.



C'est de cette époque, enfin, que date l'amélioration sensible et le renforcement des clauses d'ancienneté dans ces grands secteurs industriels. « *Quand un bateau était lancé, les travailleurs aussi étaient envoyés en chômage. Et pour le rappel, quand un autre bateau était construit, l'employeur pouvait rappeler qui il voulait,* » soulignait encore Marcel Pepin.

En 1962 cette fois, c'est dans deux villes fortement industrialisées et où les syndicats affiliés à la CSN exercent un important leadership qu'éclatent deux conflits portant sur les cadences de travail. À l'usine de la Québec Iron and Titanium (QIT), à Sorel-Tracy, la grève durera huit mois. (On pratique la solidarité active dans ce milieu : en 1964, lors de la grève des journalistes de *La Presse*, le syndicat a versé un dollar par membre par semaine, plus une somme de 500 dollars pour soutenir les travailleurs de l'information.). À la Shawinigan Chemicals, elle s'étendra sur six mois. Pierre Vadeboncoeur et Guy Beaudoin, conseillers au dossier, soulignent trois importantes percées réussies au terme de cette grève : le texte français de la convention prévalait ; la notion de droit de refus était introduite dans la convention et le syndicat, avec la collaboration de la SSQ, prenait en main l'administration de la police d'assurance collective.



Martial Laforest

Ouvrier de la Carborandum à Shawinigan, Martial Laforest devient un des huit vice-présidents de la CSN en 1962. Mais c'est surtout dans le secteur public, comme directeur des services à la FNS (FSSS) d'abord, puis comme coordonnateur du premier Front commun, en 1972, qu'il fera sa marque dans le mouvement. Spécialiste des caisses de retraite, il a pris sa retraite en 1993, alors qu'il occupait un poste d'adjoint au comité exécutif depuis dix ans.

**L'État
au service
d'une famille**



**La SGP
Les Simard
Marine Industries**

« Dans une heure, on ferme ! » C'est comme ça que les travailleurs des Fonderies de Sorel ont appris la fermeture de l'usine où certains travaillaient depuis 30 ou 40 ans. C'était le 1^{er} décembre 1978. Les Fonderies appartenaient à la célèbre famille Simard. Cinq ans auparavant, la CSN avait publié une étude fouillée sur les privilèges et avantages accordés par l'État québécois à la belle-famille du premier ministre Robert Bourassa.

Les années 60 et 70 ont vu arriver un grand nombre de nouveaux membres du secteur métallurgie à la CSN. Au milieu des années 60, grâce à l'action extrêmement énergique de Raymond Gagnon (→102), la CSN gagne un conflit de reconnaissance syndicale majeur à la compagnie CBA de Baie Comeau, qui deviendra l'aluminerie Reynolds. Trente ans plus tard, c'est ce syndicat affilié à la CSN qui demeure le point de référence en ce qui a trait aux conditions de travail dans le secteur de l'aluminium. Mais il a fallu là aussi de durs conflits pour que les choses s'améliorent. Témoin cette grève spontanée, déclenchée en 1968, et qui occasionna une condamnation de six millions



de dollars pour le syndicat, une somme assumée entièrement par le fond de défense. Les tra-

vailleurs de deux autres usines de la même en-

treprise, au Cap-de-la-Madeleine, au début des années 80, et à Sainte-Thérèse, au début des années 90, ont eux aussi vécu de longs conflits.

En dépit de la désaffiliation des travailleurs de l'aluminium du Saguenay, la CSN est demeurée forte dans ce secteur, notamment à l'usine de Shawinigan. En 1973, la CSN y menait une négociation fructueuse.

Un autre conflit dans la métallurgie a marqué une région. Cette fois, ce sont les ouvriers de Bridgestone-Firestone de Joliette qui, arrivant d'un syndicat américain, ont mené une dure lutte en 1978 pour améliorer leurs conditions de travail. Vingt ans plus tard, un nouveau conflit éclatait à cet endroit.



À La Pocatière, les 325 membres du syndicat, nouvellement accrédité à la CSN, ont déclenché une grève en 1975 pour obtenir des conditions de travail comparables à celles qui se payaient à Montréal.

ont mené une dure lutte en 1978 pour améliorer leurs conditions de travail. Vingt ans plus tard, un nouveau conflit éclatait à cet endroit.

page
78



Sylvio Gagnon

Ouvrier à l'usine Canadian Gypsum située sur la rue Notre-Dame, dans l'Est de Montréal, Sylvio Gagnon a dirigé la grève de son syndicat quand éclata un conflit qui devait durer 11 mois, en 1973. Il a par la suite milité à la Fédération de la métallurgie, où il fut secrétaire général et ensuite président jusqu'à son élection au poste de secrétaire général de la CSN, qu'il occupa de 1980 à 1984. Pendant cette période, il s'occupa de près des activités internationales de la CSN, la représentant à la direction de la Confédération mondiale du travail. Retourné dans son syndicat, il revint à l'exécutif de sa fédération pour passer ensuite au Conseil central du Montréal métropolitain, dont il fut secrétaire général jusqu'en 1991 et président jusqu'en 1993. Sylvio Gagnon, un remarquable militant, est décédé subitement en 1995.



Jacques St-Georges

Plusieurs militants se sont signalés tout au long de l'histoire de la CSN par leur capacité à convaincre les travailleuses et les travailleurs d'adhérer au mouvement. Jacques St-Georges occupe une place de choix parmi ceux qu'on appelle des organisateurs. Chauffeur d'autobus de métier, ce militant de la région de Joliette n'avait pas son pareil pour structurer une organisation et soutenir l'ardeur des militants. Parmi les organisations syndicales réussies auxquelles il a participé activement, on lui doit celle de l'usine de la Noranda, à Rouyn-Noranda et de l'aluminerie Reynolds, au Cap-de-la-Madeleine.



Un autre syndicat arrivé à la CSN en provenance des Métallos, celui de la Noranda, a soutenu une grève difficile pour la santé-sécurité en 1983 (→51).

Dans les garages du Bas Saint-Laurent, des luttes très longues ont été menées pour la reconnaissance syndicale à la fin des années 90 et dans une entreprise comme Gentec, c'est après un lock-out de 9 mois, en 1998, que des améliorations ont pu être apportées à la convention collective.

La réorganisation du travail

Les diverses crises qui ont frappé le monde occidental à partir du début des années 80 ont forcé les syndicats à trouver de nouveaux moyens de lutte. On peut dire que les travailleurs du secteur de la métallurgie ont été sur la première ligne pour trouver des solutions novatrices aux problèmes qui se sont posés. Ainsi, plusieurs expériences de réorganisation du travail ont provoqué des améliorations intéressantes et ont amélioré le contrôle des travailleurs sur la finalité de leur travail.

Par ailleurs, l'économie traversant une période plus prospère, plusieurs employeurs tentent aujourd'hui de reprendre le terrain qu'ils avaient été forcés de concéder à leurs employés syndiqués au moment de la crise économique. Mais pour ces derniers, il n'est pas question de se laisser déposséder des nouveaux pouvoirs qu'ils ont acquis.

À la compagnie Expro de Salaberry-de-Valleyfield (→115), le syndicat a donné en 1990 une impulsion majeure à l'idée de la reconversion industrielle lancée par la Fédération de la métallurgie en 1984.



Guy Lévesque

Militant à l'usine de papier Scott, à Crabtree, Guy Lévesque s'est imposé, dès le début des années 70, comme un organisateur et un animateur hors du commun. Souvent appelé à la rescousse pour restructurer des syndicats en difficulté, Guy Lévesque savait faire partager aux militants un enthousiasme communicatif. Il a fait un travail remarquable dans des syndicats comme ceux de l'amiante, à Thetford Mines, de même qu'à la Reynolds, à Baie Comeau. Il a pris sa retraite en 1996.

Syndicalisme en santé

Les institutions étant entre les mains des communautés religieuses, c'est sous la forme d'indulgences plénières qu'on a longtemps payé les hommes et les femmes qui s'y dévouaient durant plus de 50 heures par semaine. Mais dans ce secteur comme dans d'autres, la syndicalisation, en améliorant des conditions de travail vraiment pénibles, a de plus provoqué des changements dont a profité l'ensemble de la société québécoise.

Étant donné le milieu dans lequel ils travaillaient, il était naturel que ce soient les syndicats catholiques qui attirent tout d'abord les employé-es d'hôpitaux. Les premières tentatives de syndicalisation se sont faites dans les années 30, mais c'est avec l'adoption par le gouvernement Godbout de la loi des relations ouvrières que le mouvement devint significatif. Ainsi, en 1948, la fédération comptait quelque 3300 membres.

Jusqu'au début des années 60, les conditions devaient s'améliorer quelque peu, tout en demeurant très en deçà des conditions de travail dans les autres secteurs d'activité. Mais des conflits toujours plus nombreux éclatent. Tant et si bien que le secrétaire général de la CSN, Marcel Pepin, pouvait soutenir devant le premier ministre Jean Lesage que le fait que les grèves soient illégales n'empêchait pas qu'elles éclatent et qu'en conséquence, mieux vaudrait agir autrement. Et c'est véritablement avec l'adoption du Code du travail de 1964 et l'obtention, en 1965, du droit de grève par les employé-es des secteurs public et para-public que la syndicalisation devait s'étendre largement et que les conditions de travail s'améliorent grandement.

Le point tournant demeure cependant la mise en tutelle des institutions religieuses à la suite d'une grève de trois semaines des membres de la CSN à l'été 1966. L'étape suivante amena la prise en charge



En 1963, les infirmières de Sainte-Justine ont déclenché une grève, même illégale, pour l'amélioration des conditions d'exercice de leur profession. Mais la première grève d'infirmières avait eu lieu six ans plus tôt, à l'hôpital Sacré-Coeur de Hull. Après deux mois de conflit, elles étaient devenues les infirmières les mieux payées au Québec.



Lucie Dagenais

Infirmière à l'Hôtel-Dieu de Montréal, Lucie Dagenais connut son premier combat syndical lors de la grève des infirmières de l'hôpital Sainte-Justine, à l'automne 1963. Pendant plus de 30 ans, tant comme adjointe au comité exécutif de la CSN qu'au Service de la formation, elle s'est intéressée aux questions de santé-sécurité au travail, surtout dans le secteur de la santé, et à la condition féminine. Elle a été associée à plusieurs recherches et à un grand nombre de publications syndicales dans ces matières.



En 1966, une grève de trois semaines éclate dans plusieurs institutions. Les hôpitaux sont mis en tutelle et l'État prend en charge le secteur de la santé.

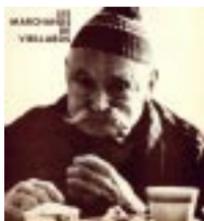


À Chicoutimi, en 1966.

à Charleroi-Boyer, dans le nord-est de Montréal, au Pavillon Saint-Dominique à Québec (► 104), à Jonquière.

par l'État du réseau de la santé et des services sociaux. À ce stade, la Fédération nationale des services comptait environ 40 000 membres.

Dans les institutions privées de santé aussi, les travailleuses et les travailleurs veulent améliorer leurs conditions de travail. La CSN y dénonce l'idée qu'on puisse faire des profits avec la misère et la maladie du monde. Fin mai 1970, 2300 employé-es déclen-



En 1970, les employé-es d'institutions privées de santé ont soutenu une grève de dix semaines pour améliorer leurs conditions de travail.



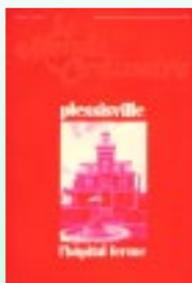
Si Florence revenait au Québec est une publication de la CSN consacrée en 1971 à la profession d'infirmière. Quatre ans plus tard, insatisfaites des structures de la fédération, la majorité des infirmières quittaient la CSN pour former leur propre organisation non-affiliée.

chent une grève qui durera jusqu'au début du mois

d'août. Là aussi s'enclenche un mouvement qui mènera à ce que l'État assume ses responsabilités dans ce secteur.

Les travailleuses et les travailleurs du réseau ont continué leurs négociations avec les grands ensembles syndicaux réunis la plupart du temps au sein de fronts communs. Par contre, un grand nombre de conflits locaux éclatèrent, comme en témoignent les longs

conflits du Foyer des Hauteurs à Saint-Jérôme, au CLSC des Mille-Îles, à La-



La population de Plessisville s'était mobilisée en 1973 pour empêcher la fermeture de son hôpital.



Gisèle Cartier

Militante de la FAS à Sainte-Justine, Gisèle Cartier a conduit son groupe de techniciennes de laboratoire à une grève de quatre semaines en 1976, après que les autres secteurs eurent signé une entente. Elle a été vice-présidente de la CSN de 1978 à 1982. Elle a été intimement liée aux importants débats qui se sont tenus sur la santé-sécurité au travail durant cette période.

25 ans de « réformes »

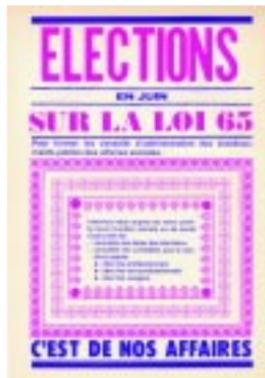
Les « réformes » dans les réseaux de la santé et des services sociaux — réformes qui, la plupart du temps, ne servaient que de prétexte à une diminution des coûts et des services — ont commencé en 1975, avec ce qu'on a appelé la contre-réforme Forget, du nom du ministre libéral Claude Forget. On a connu ensuite la contre-réforme Forget-Lazure, le nouveau ministre péquiste poursuivant dans la même foulée. C'est ainsi que de Marc-Yvan



Les infirmiers et infirmières auxiliaires ont leur place à la CSN. C'est ce qu'affirmait une brochure en 1978.

Côté en Jean Rochon, ce secteur névralgique de la santé a traversé tous les soubresauts, obligeant à de constantes mobilisations pour tenter de sauver l'essentiel dans les services à la population.

Aujourd'hui, la CSN est présente dans les réseaux de la santé et des services sociaux dans des syndicats affiliés à la Fédération de la santé et des services sociaux et à la Fédération des professionnelles du Québec.



En 1973, la fédération militait pour que les membres s'occupent des élections aux conseils d'administration des établissements.



Norbert Rodrigue

Quand Norbert Rodrigue fut élu président de la CSN en 1976, c'était la première fois depuis 30 ans que la centrale était dirigée par un militant issu directement de la base syndicale et qui n'était pas passé par l'université. Technicien en radiologie à l'hôpital Sainte-Justine, Norbert Rodrigue dut à ses grandes qualités humaines, à sa vive intelligence et à ses talents d'orateur de gravir rapidement les échelons syndicaux. Président de son syndicat, président de la Fédération nationale des services en 1968, il fut élu premier vice-président de la CSN en 1972, au moment de la scission. Bien

qu'issu du secteur public, Norbert Rodrigue sut très tôt aller chercher l'appui et la sympathie des travailleuses et des travailleurs du secteur privé. Il dirigea les délégations de la CSN aux trois sommets économiques organisés par le gouvernement québécois à La Malbaie, Montebello et Québec. Farouchement convaincu de la nécessité que le Québec accède à son indépendance pour que les couches populaires puissent satisfaire leurs aspirations, il convoqua un congrès spécial sur la question nationale en 1979 et proposa que la CSN appuie le OUI au référendum de 1980. Sa présidence fut assombrie par la grève du syndicat des employé-es de la CSN, en 1980. Il préside depuis 1999 l'Office des personnes handicapées du Québec.



La loi 160 : c'est un geste sauvage qu'a posé le gouvernement libéral en 1989 en s'attaquant à l'ancienneté des travailleuses et des travailleurs et à leurs syndicats, qui ne pouvaient plus prélever les cotisations.

La défense d'un régime universel, public et gratuit

Le 15 juin 1995, le président de la CSN Gérard Larose, accompagné de dirigeants de la FAS, de la FPPSCQ et des conseils centraux de Québec et Montréal, rendait publique une déclaration solennelle dans laquelle on exigeait du gouvernement des engagements formels dans la réforme du système en cours, axée sur le virage ambulatoire. On y affirmait qu'il y avait une exigence au succès de cette réforme : respecter le monde.



Cette action s'inscrivait directement dans le sens des positions historiques de la CSN, qui avait réclamé l'assurance-hospitalisation des années avant sa mise en place et qui fut, au tournant des années 70, l'un des principaux protagonistes dans la lutte

pour le régime d'assurance-santé, un régime universel, public et gratuit.



Plusieurs milliers de travailleuses et de travailleurs professionnels du réseau de la santé et des services sociaux sont affiliés à la Fédération des professionnelles de la CSN.



Catherine Loumède

Préposée aux bénéficiaires à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, Catherine Loumède, après avoir milité au Conseil central de Montréal, fut élue vice-présidente de la FAS en 1985. Elle devint en 1987 la première femme élue à la présidence de cette importante fédération de la CSN. Elle occupa ce poste jusqu'en 1991.

Le mur de la finance

Alors que dans d'autres pays industrialisés, comme la France et l'Italie, le syndicalisme est fortement implanté dans les institutions financières, il a toujours été difficile au Québec de traverser cette espèce de mur dressé autour des institutions financières pour contrer les tentatives de syndicalisation.

Ce ne sont pourtant pas les efforts qui ont manqué et plusieurs dizaines de militantes ont mis des énergies considérables pour réussir à introduire un syndicat dans des milieux de travail qui demeurent réfractaires à la syndicalisation.

Dans les caisses

C'est sans conteste dans le réseau des Caisses populaires et d'économie que la syndicalisation est la plus répandue, même si, en vertu des principes qui sont sensés guider le mouvement coopératif, la syndicalisation devrait y être encore plus répandue. À la CSN, on compte environ 170 syndicats dans autant de caisses. Dans la seule région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 48 des 60 caisses de la région sont membres de syndicats affiliés à la CSN. Le mouvement de réingénierie entrepris par Desjardins est venu bouleverser les méthodes de travail dans ce secteur et les luttes pour l'emploi sont devenues la préoccupation première.



Dans les assurances, la finance et les banques

Si on fait exception de la SSQ, dont les membres sont syndiqués depuis 1960, le monde des assurances et de la finance est demeuré imperméable à la syndicalisation. En 1976, les 54 employé-es du Trust général de Québec se sont syndiqués, mais après quelques années, ils durent abandonner la partie. Même chose pour les employé-es de la compagnie l'Industrielle, de Québec, où une tentative de syndicalisation a échoué en 1977, après onze années d'efforts.

Ces dernières années, des groupes d'employé-es de la Banque Nationale, dans la division Mastercard, se sont syndiqués avec beaucoup de difficultés. En avril 2000, la CSN dénonçait à nouveau les manœuvres antisyndicales de la banque.

Une tentative de syndicalisation dans six succursales de la Banque Royale, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à la fin des années 70, n'a pas réussi en dépit des efforts des militantes et de leur acharnement à se donner un syndicat. Après une grève de plus de dix mois, en 1980, les 50 travailleuses se voyaient imposer une première convention collective. Mais le syndicat n'a pas survécu. Ce fut aussi le cas dans Lanaudière.

Quelques années plus tard, dans le Bas Saint-Laurent cette fois, c'est un autre groupe de travailleuses de la Banque Nationale qui échouait dans sa tentative, même si le CCRT avait inventé la notion de syndicalisation par grappe pour en faciliter l'exercice.

Quand le syndicalisme met de l'ordre dans un service public



Dans la grande chaîne de la santé, il restait encore un maillon entre les mains de propriétaires souvent plus attachés aux profits qu'aux services à assurer à la population. Et, bien sûr, les conditions de travail des employés étaient à l'avenant. Mais la syndicalisation du secteur ambulancier est venue mettre de l'ordre dans ce service névralgique.

La première revendication des techniciens ambulanciers, dès leur accréditation obtenue au milieu des années 80, fut d'exiger une meilleure formation pour exercer leur métier. Car si les propriétaires pouvaient être aussi bien des pompiers que des entrepreneurs en pompes funèbres, les ambulanciers, pour la grande majorité d'entre eux, n'avaient pour ainsi dire aucune formation.

Il fallut agir sur tous les fronts. D'abord, réussir la syndicalisation, ce qui ne fut pas chose facile, les propriétaires, à qui on ne demandait aucun compte, ou à peu près, étant depuis longtemps assis sur de petites mines d'or. Ensuite, mettre de l'ordre chez les employeurs afin d'avoir en face des interlocuteurs crédibles. Il fallut pour ce faire forcer la main du gouvernement afin qu'il prenne ses responsabilités face à ce secteur trop longtemps négligé du réseau de la santé. Enfin, négocier des conditions de travail et de salaires décentes.



Mario Cotton, que l'on voit ici avec la vice-présidente de la CSN Claudette Carbonneau, a été avec Jacques Blain, décédé en 1997, la cheville ouvrière de la syndicalisation du secteur ambulancier. À la fin de 1999, 2700 techniciens ambulanciers étaient membres de la FSSS-CSN.



En conférence de presse au moment où les techniciens ambulanciers exerçaient des moyens de pression en juillet 1999, on voit, de gauche à droite sur la première rangée, le vice-président de la FSSS, Jeff Begley, la vice-présidente Claudette Carbonneau et le président du RETAQ, Yves Imbeault. Des membres de l'exécutif du syndicat les accompagnent.

Le militantisme de ces syndiqués a cependant porté fruit et aujourd'hui, les conditions d'exercice de cette profession ont été largement améliorées, comme l'ont été les services à la population, grâce à une meilleure formation et à des instruments de travail, les ambulances par exemple, beaucoup plus performants.

Il faut signaler que dans la plupart des régions à l'extérieur de Montréal, ce sont des coopératives de travailleurs qui assument les responsabilités des services ambulanciers. C'est le cas en Montérégie, à Québec, en Mauricie, à Rivière-du-Loup et au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Gagner sa vie en forêt, dans les scieries, dans les usines

Pays d'eau et de forêts, le Québec était destiné à faire sa marque dans des industries où la matière première que constitue le bois représente un élément capital. La pulpe, une fois transformée en pâte, en papier, en carton et bois d'œuvre, deviendra ainsi l'une des assises industrielles les plus importantes, quand elle n'est pas la seule, de plusieurs régions du Québec.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Estrie, la Gaspésie, la Mauricie, la région de Québec, l'Outaouais et Charlevoix, à Clermont, voient donc s'installer, dans la première partie du siècle, des usines qui broieront dans leurs mâchoires d'acier des millions de mètres cubes de billots que des bûcherons volontaires et durs à l'ouvrage auront coupés sans relâche.

Suivant en cela un modèle qu'on retrouvera dans d'autres industries, la propriété de ces usines échappera pendant longtemps aux Canadiens français. C'est plutôt d'Angleterre et des États-Unis qu'ils viendront, ces entrepreneurs qui feront fortune à même nos richesses naturelles.

La syndicalisation sera relativement rapide dans les usines. Par contre, ce n'est que beaucoup plus tard que les travailleurs forestiers pourront compter sur le syndicalisme pour améliorer leurs conditions de travail.

Mais il était clair que les propriétaires préféraient, et de loin, transiger avec des syndicats qui parlaient leur langue et qu'ils avaient coutume de rencontrer aux États-Unis, plutôt qu'avec des syndicats catholiques et français. Ce qui devait donner lieu à plusieurs luttes qui exigèrent beaucoup de ténacité et de persévérance pour que les ouvriers d'ici finissent par se donner des syndicats qui leur appartenaient en propre.



Philippe Lessard

Président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt de 1937 à 1958, on considère Philippe Lessard, originaire du Saguenay, comme le père de la FTFP.

1943

Dans plusieurs usines, au cours des années 30 et 40, la résistance patronale à l'arrivée de syndicats affiliés à la CTCC avait donné lieu, à Windsor par exemple, à plusieurs conflits. Mais c'est véritablement dans les usines de la compagnie Price Brothers à Riverbend, Kénogami et Jonquière que devait s'exprimer avec éclat cette volonté des ouvriers de se

donner des syndicats autonomes, affiliés à une organisation syndicale québécoise. Alors que l'immense majorité des travailleurs avait à maintes reprises manifesté sa volonté de se voir représenter par la CTCC, la direction de l'usine s'entêtait à vouloir négocier avec un syndicat américain. Des grèves spontanées éclatèrent



dans les trois usines, rapidement soutenues par l'ensemble de la population, du clergé aux chambres de commerce.

Le gouvernement du premier ministre libéral Adélard Godbout intervint rapidement. Au terme des travaux d'une commission d'enquête, les travailleurs obtinrent gain de cause l'année suivante. Leur grève avait conduit à l'adoption de ce qui est considéré comme le premier Code du travail québécois, soit la Loi des relations ouvrières.

Windsor et East Angus

Pendant des années, les entreprises avaient empêché des profits substantiels sans investir dans la modernisation des installations. Les cas de Windsor et de East Angus, deux usines propriétés de Domtar, étaient flagrants. C'est véritablement pour sauver leurs usines d'une mort certaine que les travailleurs déclenchèrent la grève en 1968.

Le conflit fut long et dur. Le gouvernement de l'Union nationale finit par intervenir. Les deux usines demeurèrent ouvertes et vingt ans plus tard, à la suite d'un programme d'investissements massifs dans l'industrie du papier, l'usine de Windsor devenait un chef de file dans la production de papiers fins en Amérique du Nord.

La fin d'un mythe

Dans une industrie où les conditions de travail sont déterminées à la suite de négociations qui servent ensuite de modèle, le fameux *pattern*, ce n'est pas une mince victoire que les ouvriers des usines de Jonquière,



Alma et Kénogami ont obtenue en 1974 après dix mois de grève.

En réussissant à négocier un horaire de travail appelé 4-2, ils avaient été parmi les premiers à ouvrir une brèche dans ce qui deviendrait par la suite une revendication majeure du mouvement syndical : la réduction de la semaine de travail.

Ce sont les témoignages des travailleurs de Kruger, membres d'un syndicat affilié à la FTPF en Estrie, qui avaient convaincu les ouvriers de ces trois usines de Price de faire porter leur revendication sur cet enjeu. À Bromptonville en effet, on travaillait depuis déjà un an selon cette formule de répartition du temps de travail. « *Même si on nous offrait un dollar l'heure, on changeait pas notre horaire* », soutenaient-ils.



Victor Dahl

Fils d'un immigrant danois établi à Port-Alfred au début du siècle, Victor Dahl est une figure mar-

quante du syndicalisme dans l'industrie du papier. Première main sur une machine à papier à la compagnie Consolidated Bathurst de Ville de La Baie, au Saguenay, il fut président de son syndicat. Des conflits qui durèrent plusieurs mois y ont éclaté en 1968, 1974 et 1980. Victor Dahl présida aussi la FTPF de 1958 à 1975. Au congrès de 1972, alors qu'une scission frappait la CSN, il était élu vice-président de la centrale, un poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite, en 1976. Aucun des syndicats affiliés à la FTPF ne quitta la CSN à l'occasion de la scission.

Donnacona

Les menaces de fermeture étant fréquentes dans cette industrie, les travailleurs ont compris l'importance d'une solidarité à toute épreuve pour contrer ces décisions fondées sur des calculs souvent à court terme. Une solidarité élargie à l'ensemble d'une population dont les intérêts dépendent directement de la présence de cette usine dans la ville ou le village.

On veut vivre à Donnacona ! C'est par ce cri de ralliement que les travailleurs et la population ont mobilisé les énergies de toute la ville pour réussir, finalement, à garder ouverte leur usine, alors propriété de la compagnie Domtar. Cela se passait en 1989.

Les forestiers

Rares sont les ouvriers québécois qui ont connu des conditions de travail plus pénibles que les bûcherons, qu'on appellera plus tard travailleurs forestiers.

Partis de longs mois dans les chantiers, exerçant leur métier dans les pires conditions climatiques, leurs corps, constamment soumis aux efforts physiques les plus exigeants, vieillissaient prématurément. Exerçant un métier parmi les plus dangereux, souvent estropiés pour le reste de leur vie, ces travailleurs n'avaient aucune protection et étaient la plupart du temps considérés comme des bêtes de somme par les entreprises. Ce sont pourtant eux qui les alimentaient de cette précieuse matière première qui, une fois transformée, faisait entrer les millions dans les coffres des propriétaires.

Quand c'est le cheval qui fournissait la force motrice aux bûcherons, ces derniers étaient payés au billot, au voyage. Quand, plus tard, une machinerie toujours plus sophistiquée prit la place du cheval, c'est toujours au billot, au voyage que les forestiers étaient rémunérés.

Travailler toujours plus vite, travailler toujours plus fort pour sortir toujours plus de billots ! C'était la règle, le fouet qu'ils devaient se donner à eux-mêmes pour survivre aux paiements à faire sur la machinerie.

En 1980, des milliers de forestiers décidèrent que ce type d'esclavage avait assez duré. Pendant plus d'un an, appuyés par l'ensemble du mouvement, ils résistèrent. Pour renflouer le fonds de défense mis à sec par ces quelque 4000 grévistes, le mouvement lança la Grande Corvée, qui permit de recueillir plus de six millions de dollars pour soutenir leur lutte. Après plus d'un an de lutte, les forestiers ont obtenu plusieurs gains. Mais beaucoup reste encore à faire pour que cette catégorie de travailleurs accède à des conditions de travail décentes.



Des travailleurs forestiers de la CIP font du piquetage à La Tuque en 1980.



Scieries

Aujourd'hui affiliés à la FTPF, les syndicats des scieries ont longtemps été affiliés à la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (FNSBB). Plusieurs conflits, certains très longs et très durs, ont été vécus par les travailleurs de ce secteur. Au milieu des années soixante, à Lachute, les ouvriers de la compagnie Ayers vivaient dans des conditions dignes du

19^e siècle. Plus récemment, en Beauce, il a fallu des mois avant que les employés de la scierie Réal Grondin n'obtiennent satisfaction dans leurs revendications. À Grand-Remous, dans l'Outaouais,

les travailleurs à l'emploi d'une scierie de la compagnie Domtar ont dû subir un lock-out de huit mois, en 1997, avant de retourner au travail dans des conditions satisfaisantes. .



Jean-Guy Morin

Militant à l'usine de la Domtar à Windsor, Jean-Guy Morin a par la suite dirigé les services de la FTPF pendant plusieurs années. Il fut élu secrétaire général de la CSN en 1977, occupant ce poste pendant quatre ans, jusqu'en 1981. Il a été l'un des habiles négociateurs de la CSN.



De la maternelle à l'université

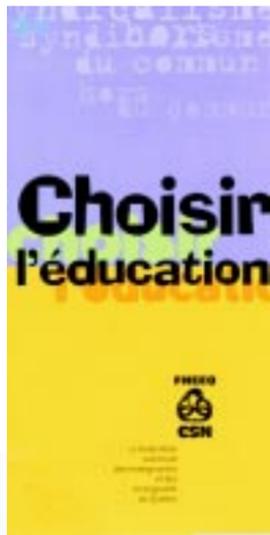
« **C'**est par la lutte — la lutte aux niveaux local, régional et national — que nous défendrons le plus efficacement nos objectifs en matière d'éducation. Au niveau local,



les fronts communs qui se sont déjà créés ici et là dans les cégeps, entre employés, étudiants et professeurs, nous semblent un moyen excellent pour contrer les visées de la partie patronale dans les cégeps eux-mêmes. Il faut étudier ces fronts communs, en faire des bilans, élargir leur portée et les étendre à l'échelle de la province. Il

faudrait aussi que les enseignants participent davantage aux activités des Conseils centraux. Car c'est en discutant des différents problèmes qui concernent les travailleurs que les enseignants vont pouvoir peu à peu soulever les problèmes qui concernent le monde de l'éducation. »

**Conférence de Marcel Pepin au conseil fédéral
de la FNEQ, le 10 mars 1972**



Il n'y a pas d'organisation syndicale québécoise qui, à l'instar de la CSN, peut prétendre représenter un éventail aussi complet de membres œuvrant dans le vaste secteur de l'éducation. De la maternelle à l'université, en passant par les commissions scolaires, les maisons privées d'enseignement et les cégeps, les membres de la CSN, leurs syndicats et leurs organismes s'activent auprès des élèves et des étudiants pour fournir une éducation et un encadrement de qualité. La CSN a été de tous les combats pour la démocratisation de l'enseignement, de

Le 14 février 1983, après les décrets, la CSN manifestait pour sauver l'école publique.

la Révolution tranquille à aujourd'hui. À son congrès de 1960, la CSN revendiquait la gratuité scolaire à tous les niveaux : primaire, secondaire et universitaire. Cela, sans oublier les nombreuses interventions de la CTCC, dans ses résolutions de congrès ou dans ses nombreux mémoires, comme en témoigne cette résolution du congrès de 1924 tenu à Port-Alfred, qui demandait à l'État de prendre en charge les écoles techniques.





Le 11 mars 1998, plus de 4000 étudiants, professeurs et employés de soutien du collégial étaient rassemblés devant l'Assemblée Nationale pour réclamer la fin des compressions budgétaires.

Au tournant du nouveau millénaire, environ 50 000 membres de la CSN œuvrent directement dans le milieu de l'éducation. Présents dans trois des fédérations affiliées à la CSN – la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, la Fédération des employées et employés de services publics et la Fédération des professionnelles –, ces travailleuses et ces travailleurs, depuis plus de 30 ans, ont appuyé la poursuite de leurs objectifs syndicaux par des luttes dont plusieurs ont marqué tant le syndicalisme que le Québec.



Les membres du Syndicat des professeurs de l'État du Québec s'étaient frottés au gouvernement Lesage au printemps de 1966. Au cours d'une manifestation devant l'Assemblée nationale, on reconnaît au premier plan le secrétaire général de la CSN, Robert Sauvé.

Les premiers enseignants à se regrouper au sein de la CSN ont été, dès 1961, ceux du Syndicat professionnel de l'enseignement et du Syndicat des professeurs de l'État du Qué-

En octobre 1968, 13 membres du syndicat étaient emprisonnés pour avoir refusé de mettre fin à leur grève.



bec (SPEQ). Quelques syndicats d'employé-es de soutien dans des commissions scolaires étaient de leur côté membres de la FESP. Mais c'est vraiment au moment de la création des cégeps, à partir de 1968, que le syndicalisme CSN a fait son entrée dans le monde de l'enseignement. Tant chez les enseignantes et les enseignants que chez les employé-es de soutien.



En 1988, la CSN, la FNEEQ et la FEESP organisaient un colloque pour scruter l'avenir des cégeps.

Les profs de cégeps

Les profs de cégeps affiliés à la CSN n'ont pas été les moins militants dans chacune des rondes qui ont marqué les négociations dans le secteur public depuis le premier Front commun de 1972, bien au con-





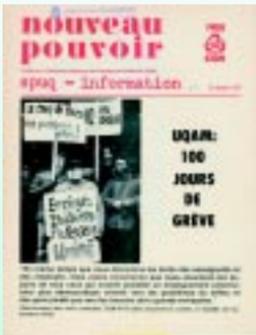
traire. À la recherche, bien sûr, de meilleures conditions de travail, mais aussi, et surtout à plusieurs occasions, à la défense de l'enseignement collégial.

À l'hiver 1983, les enseignants du collégial affiliés à la CSN ont tenu durant quatre semaines de grève sous l'empire de la loi spéciale 111.

Plaidant quinze ans plus tard pour un meilleur financement du réseau, ils acceptaient en 1997 des diminutions de sa-

laires de l'ordre de 3,57 pour cent afin de maintenir le nombre d'enseignants à un niveau acceptable.

Les questions professionnelles, telles la formation des adultes et la formation professionnelle, ont constamment fait partie des préoccupations de la FNEEQ depuis sa fondation. Appuyée en cela par la CSN, des interventions vigoureuses ont été faites régulièrement, par exemple auprès de la Commission Jean, en 1981.



À L'UQAM

Premier syndicat dans l'enseignement universitaire en Amérique à s'affilier à une centrale syndicale, le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, le SPUQ, a livré deux conflits pour établir son autorité dans l'institution. La dernière grève entre autres, qui a duré quatre mois d'octobre 1976 à février 1977, a suscité un large mouvement d'appui solidaire. La contribution des militantes et des militants du SPUQ à la réflexion de la CSN sur un ensemble de questions touchant la société québécoise a été de-

puis 30 ans un acquis de taille pour le mouvement.

Les chargé-es de cours

C'est à l'UQAM encore que sera reconnu le 9 février 1977, après deux années de lutte, le premier syndicat de chargé-es de cours. La vie ne fut pas facile pour ce premier syndicat, dont la première convention collective lui fut imposée par sentence arbitrale en 1981, en vertu des dispositions du Code du travail. Une grève de plusieurs semaines avait conduit à cette première convention collective. Au printemps de 1987 encore, un conflit de deux mois éclatait à l'UQAM.



Guy Lachaine, du SCCUM, Gérald Larose, président de la CSN et Paul Jones, vice-président de la FNEEQ, annoncent la victoire du Syndicat des chargé-es de cours de l'Université de Montréal en Cour suprême.

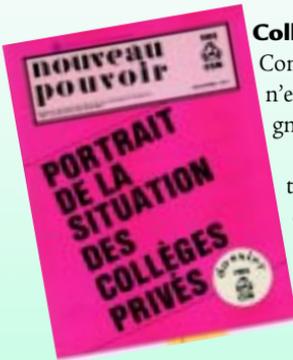
Même si aujourd'hui la FNEEQ compte dix syndicats de chargés-es de cours dans les universités québécoises, leur syndicalisation n'a pas été facile et la négociation des conventions collectives a donné lieu à plusieurs conflits.

Ainsi, ce n'est qu'après sept ans d'efforts incessants qui les ont conduits jusqu'à une décision de la Cour suprême que les chargés-es de cours de l'Université de Montréal ont gagné de haute lutte le droit de se syndiquer. Et la première convention collective – négociée – fut entérinée le 11 mars 1987 après une grève d'une semaine, la première dans l'histoire de cette institution. Des hausses de salaires de l'ordre de 38 pour cent étaient acquises sur deux ans. Au début de l'an 2000, la CSN comptait 8000 chargés-es de cours dans ses rangs.

Soutien scolaire

Soutien cégeps

À l'hiver de 1980, les employé-es de soutien scolaire et de cégeps affiliés à la CSN ont tenu, seuls, en grève pendant quatre semaines, pour obtenir de meilleures conditions de travail. La FTQ avait exigé dans une lettre au premier ministre René Lévesque qu'il ne leur soit pas accordé davantage qu'aux syndicats des autres centrales, qui avaient déjà accepté les offres patronales. Le président Norbert Rodrigue avait fustigé cette démarche dans ces termes : « *Un syndicat qui se préoccupe maladivement de son pattern devient en même temps non seulement l'instrument mais aussi la victime de la stratégie patronale.* »



Collèges privés

Convaincue de l'importance de l'enseignement public, la CSN n'en défend pas moins les intérêts de 1400 enseignantes et enseignants qui exercent leur profession dans 26 institutions privées.

Des conflits difficiles y ont été vécus par ces membres, entre autres au Séminaire de Saint-Hyacinthe et chez Teccart, dans les années 1970, à l'École secondaire Notre-Dame-de-Lourdes, à Ville Lemoyne, dans les années 80. On a aussi connu la lutte pour la survie du Petit Séminaire de Québec dans les années 90.



**Francine
Lalonde**

Professeure d'histoire au Cégep Saint-Laurent, Francine Lalonde a présidé la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec pendant près de huit ans. Éluë vice-présidente de la CSN en 1976, elle occupa ce poste durant deux ans, s'intéressant en particulier au dossier de la santé-sécurité au travail. Souverainiste convaincue, après son départ de la CSN, elle orienta ses activités du côté de l'action politique, devenant ministre du gouvernement Lévesque et, quelques années plus tard, députée du Bloc Québécois.

Se battre pour se bâtir des conditions de travail

Les syndicats de la construction ont compté parmi les premiers affiliés à la CTCC. On dénombre en effet 18 syndicats dans le bâtiment au moment de la fondation, en 1921. Et dès 1924, on fonde la Fédération catholique des métiers du bâtiment. En 1931, des 115 syndicats affiliés à la CTCC, plus du tiers, soit 41, sont des syndicats du bâtiment.

Contrairement aux syndicats internationaux, les syndicats affiliés à la CTCC regroupent dans leur sein tous les corps de

métier, type de structure toujours préconisé 75 ans plus tard. Le fait qu'on ait appliqué la préférence d'emploi pour les travailleurs membres de syndicats catholiques, la fameuse « clause monseigneur », a certes fa-

vorisé le recrutement de membres à une époque où le clergé était intimement lié aux travaux de construction, que ce soient des écoles, des hôpitaux ou des églises. Mais on peut affirmer que les principales luttes syndicales dans le bâtiment ont commencé au milieu des années 60, pour se multiplier après l'adoption du bill 290.

Ce bill 290, présenté à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail Maurice Bellemare en 1968, introduisait un nouveau régime en enlevant aux régions leur capacité de mener leurs propres négociations, qui devenaient de la sorte nationales.

Dans les années précédentes, plusieurs conflits avaient éclaté en régions, la plupart portant sur le problème principal de l'industrie, à savoir les inégalités flagrantes dans les conditions de salaires.

Ces dispositions mettaient directement en danger l'existence des syndicats affiliés à la CSN, davantage présents en région. « Cette loi est bonne pour les organisa-

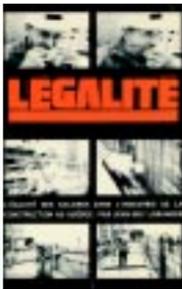


Briqueteurs membres d'un syndicat catholique à l'œuvre au moment de la construction du collège Brébeuf en 1928.



Grève dans la construction à Montréal en 1966.

tions syndicales, mais elle est mauvaise pour les ouvriers », avait affirmé le président de la CSN Marcel Pepin. Le bill 290 ne devait pas régler le problème et l'avenir devait lui donner raison, car c'est une période de conflits qui suivit son adoption. Dès juillet 1969, les membres de la CSN déclenchèrent une grève de trois semaines à l'extérieur de Montréal pour obtenir une certaine forme de sécurité d'emploi pour les « vrais travailleurs de la construction ». Cette industrie était en effet un paradis pour ceux qui voulaient venir y arrondir leurs fins de mois. Mais le président de la FTQ avait averti les entrepreneurs : « On ne vous (la CSN) permettra pas de régler dans d'autres régions pour plus que nous avons réglé à Montréal. Si vous voulez plus, on va faire de quoi. Les patrons vont avoir du trouble avec nous autres à Montréal. »



En octobre 1970, la CSN publiait une étude tendant à prouver l'urgence et la nécessité d'accorder des conditions de travail égales à tous les travailleurs de la construction, quels que soient le type de chantier ou la région.

Encore une fois, à l'été de 1970, l'industrie de la construction était touchée par une grève à laquelle une loi spéciale, la loi 38, devait mettre fin en août. Mais les travailleurs avaient réussi à obtenir le principe de la parité salariale étalée sur cinq ans. « Un clou de six pouces planté à Gaspé a autant de valeur qu'un clou de six pouces planté à Montréal », affirmait un slogan de la CSN.

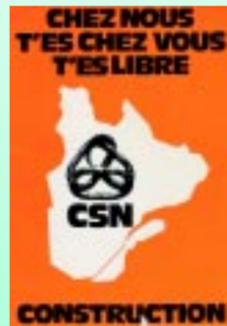


Le 7 août 1970, le président de la CSN Marcel Pepin donnait une conférence de presse à l'Assemblée nationale. La CSN venait de témoigner en commission parlementaire en faveur de l'égalité de traitement, sur tous les types de chantiers et dans toutes les régions.

1974 : Baie James

C'était une bataille de tous les instants pour les membres de la CSN d'avoir accès à tous les chantiers, au même titre que les membres des unions internationales affiliées au Conseil provincial des métiers de la construction de la FTQ où le président du Local 144, André Desjardins, faisait la loi.

De nombreux incidents violents avaient éclaté sur plusieurs chantiers. Tant à Sainte-Scholastique qu'à Saint-Hyacinthe ou à Sept-Îles, la CSN avait dû avoir recours à des injonctions pour protéger les droits de ses membres. Le ministre du Travail Jean Cournoyer déposait même, au printemps de 1973, un projet de loi-matraque « visant à empêcher la CSN de négocier dans ce secteur », même si la CSN représentait la majorité des travailleurs de la construction dans plusieurs régions du



La CSN mena la campagne de recrutement de 1974 sur le thème : *Chez nous, t'es chez vous, t'es libre.* C'était quelques mois après les événements de la Baie James.

Québec. Dans son mémoire présenté en Commission parlementaire, la CSN soutenait : « *Que ce soit la lutte pour la parité salariale, la liberté syndicale, la sécurité d'emploi en 1970, la dénonciation de l'infiltration de certains éléments du crime organisé dans la construction, de certaines irrégularités commises par des hauts fonctionnaires de la CIC, la CSN a été une des rares organisations à s'attaquer quotidiennement à la violence contre les travailleurs de la construction.* »

Mais c'est à la Baie James que les incidents les plus violents furent déclenchés. Après que des membres de la CSN eurent été battus, le chantier saccagé et que le président de la Fédération, Michel Bourdon eut été l'objet de menaces de mort, le gouvernement mit sur pied une Commission d'enquête présidée par le juge Robert Cliche. Faisaient aussi partie de cette commission : Brian Mulroney et Guy Chevrette, alors vice-président de la CEQ. Le procureur-chef de la Commission était Lucien Bouchard.

Le rapport de la commission mit en évidence le gangstérisme qui caractérisait plusieurs unions de la construction. Par contre, le gouvernement devait en profiter pour alourdir encore davantage sa présence par une multitude de lois et de règlements.



Revendication de 1978.

1993

Après cette série d'événements, c'est contre le travail au noir que les militants de la CSN-Construction ont surtout consacré leurs énergies.

Ces dernières années, la plus importante mobilisation des travailleurs de la construction s'est produite à l'automne de 1993. Le projet de loi 142, déposé par le ministre du Travail Normand Cherry, un ancien vice-président de la FTQ, suscita une levée de boucliers. Il s'attaquait directement aux conditions de travail et de salaires de 30 000 travailleurs du secteur résidentiel, considérés dorénavant comme des ouvriers de seconde zone. Les employeurs, avec la complicité du gouvernement libéral, avaient désormais la haute main sur les conditions de travail de ces ouvriers.



Même si elle était minoritaire, la CSN a véritablement mené la mobilisation dans plusieurs régions.

L'industrie de la construction est constamment le théâtre d'accidents, souvent mortels, qui frappent les travailleurs. La CSN est intervenue dans plusieurs commissions d'enquête pour réclamer de meilleures conditions de travail pour ces travailleurs particulièrement exposés.

À l'automne 1993, un mouvement de fond amenait les travailleurs de la construction à se lever contre le projet de loi 142 qui déréglait l'industrie, livrant les travailleurs du secteur résidentiel pieds et poings liés aux entrepreneurs. Dans plusieurs régions, ce sont les membres de la CSN qui avaient pris la tête de ce mouvement.



Le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier, prenant la parole le 24 avril 1990 à l'occasion d'une manifestation intersyndicale devant les bureaux du premier ministre Robert Bourassa à Montréal.

Des femmes de caractère

E.B. Eddy, à Hull, c'était les allumettes. Tout le monde allumait son poêle, sa pipe ou sa cigarette avec des allumettes fabriquées, justement, par des allumettières.

Et le propriétaire de la compagnie se trouvait être un certain R.B. Bennet, qui deviendra premier ministre conservateur quelques années plus tard. Mais on ne se souviendrait pas de tout cela si, en 1924, les membres du Syndicat catholique des ouvrières en allumettes n'avaient affronté un lock-out de deux mois.

Menaçant de fermer ses portes si les ouvrières ne s'engageaient pas par écrit à renoncer à leur syndicat, la compagnie dut se rendre à l'évidence : appuyées par la population et le clergé, les allumettières ne se rendraient pas !

Des problèmes de sécurité au travail se posaient dans cette usine : des allumettes, ça s'enflamme. Et les salaires n'étaient pas ce qu'il y avait de mieux : 14 dollars pour 15 jours de travail.

Mais un nouveau problème surgit en plein conflit : la compagnie voulait remplacer les contremaitresses par des hommes. Il n'en était pas question !

À l'occasion du 75^e anniversaire de fondation de la CSN, un film relatant ce premier conflit mettant en scène un syndicat composé de femmes a été réalisé par Patricio Henriquez,

la comédienne Béatrice Picard incarnant le rôle de la présidente du syndicat, Donalda Charron.



Près de 60 ans après les événements, une gréviste de l'époque, Dolorès Proulx, racontait que plusieurs de ses compagnes avaient dû, pour retrouver leur emploi, s'excuser auprès de R.B. Bennet, l'ayant parait-il harcelé pendant le conflit.



À bas la clique !

En 1937, la ville de Sorel, sa population ouvrière, vivaient sous la coupe d'une clique représentée surtout par une famille célèbre, la famille Simard.

La crise économique rendait l'emploi rare et plaçait les ouvriers en situation de vulnérabilité face aux compagnies, la plupart possédées par des Canadiens français. Le patronage politique était la norme et il arrivait que les jobs changent de mains quand changeaient les gouvernements.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les Simard et les autres propriétaires d'entreprises n'étaient pas portés sur la reconnaissance des syndicats. Mais le curé Desranleau, s'appuyant sur les encycliques, entreprit de dénoncer cet état de fait et, pour forcer les choses, fit venir à Sorel le président du Conseil central de Montréal, Philippe Girard.

Le 29 avril, les 350 travailleurs de Sorel Steel Foundries, de Sorel Iron Foundries et de Sorel Mechanical Shop votèrent la grève, qui fut déclenchée trois jours plus tard. D'autres groupes les rejoignirent et après un mois, une entente intervint.

Mais la pause fut de courte durée.

Les patrons n'ayant pas respecté leurs engagements, plus de 1100 ouvriers débrayaient le 5 août. Pendant deux semaines, Sorel fut le théâtre d'une violence qui éclatait aux quatre coins de la ville. Dix jours plus tard, une centaine de policiers fortement armés envahissaient la ville. Plusieurs arrestations furent effectuées. Les ouvriers et leurs syndicats, incapables de surmonter les immenses forces déchaînées contre eux, durent s'avouer vaincus.

Mais le germe du syndicalisme avait été planté et il allait se développer dans les années qui suivirent.

Du haut de sa chaire, M^{gr} Desranleau s'écria : « *Cela va devenir un honneur et une gloire d'aller en prison à Sorel pour la cause dont nous souffrons ; mais tout le monde sait quels sont ceux qui devraient être en prison...* »



Philippe Girard

La tradition orale veut que Philippe Girard ait été, avec Jean Marchand, l'un des plus grands orateurs dans l'histoire de la CSN. Opérateur de tramway, président du Conseil central de Montréal, c'est lui qu'on retrouve à la tête des ouvriers lors des grèves de Sorel en 1937. Principal organisateur de la CTCC, il ne manquait jamais de souligner à quel point il était important de dire aux travailleurs que le pape était pour les syndicats... C'est pourquoi il avait toujours dans sa poche une copie de l'encyclique *Rerum Novarum*. Quittant Sorel après les événements, M^{gr} Desranleau, le curé de la paroisse Saint-Pierre, lui rendit hommage : « *Je mentionne spécialement M. Girard, à qui je dis qu'il a fait ici un travail en tout point conforme aux directives de l'Église.* »

Un château-fort pris d'assaut

On comptait près de 1000 personnes à cette assemblée du syndicat des employés de Dupuis Frères, ce 30 avril 1952. Après avoir lutté des mois durant pour obtenir leur accréditation, ces employés avaient finalement engagé des négociations avec la direction de ce magasin de l'Est de Montréal, château-fort de la bourgeoisie canadienne-française bien pensante.

« Je crois que la compagnie Dupuis Frères est une entreprise capitaliste comme les autres. C'est une entreprise sans entrailles, même si ses dirigeants sont sentimentaux. La parole est à vous. » L'assemblée donna au président de la CTCC Gérard Picard la réponse qu'il attendait : 97 pour cent des membres présents votèrent la grève.

Elle fut déclenchée à minuit le soir même.

Dupuis n'y alla pas de main morte pour écraser les grévistes. Scabs, détectives privés déguisés en vendeurs, police municipale pourchassant les grévistes, appel au public, rien ne fut épargné pour casser le moral des syndiqués.

Le 30 mai, au cours d'une assemblée de solidarité réunissant plus de 5000 personnes, le président Picard lança cet avertissement :

« C'est Dupuis qui va être obligé de modifier son attitude. Depuis 84 ans, il exploite les sentiments nationalistes et religieux sans avoir pu signer une convention collective. » Jean Marchand, de son côté, dénonça la collusion entre le gouvernement et les capitalistes.

Le conflit connu un heureux dénouement le 26 juillet. Devant une assemblée générale folle de joie, Picard annonça le résultat des négociations :

hausse de salaire de 4 dollars par semaine ; la formule Rand était acquise ; l'ancienneté et la compétence étaient prises en compte pour les promotions.



Madeleine Brosseau

Membre de l'exécutif du syndicat, Madeleine Brosseau a fait sa marque durant cette grève. « Les hommes étaient un peu plus peureux que nous autres », a-t-elle confié en 1981. Elle a participé à la naissance du premier « comité féminin ». Les hommes, dit-elle, pensaient qu'on s'occuperait du café et des sandwiches. Il se sont trompés... Madeleine Brosseau a milité à la Fédération du commerce et a par la suite défendu les droits des personnes retraitées.



Les chevaux de la police ont été mis à contribution dès les premières heures de la grève. La direction du magasin se couvrit de ridicule quand le champion boxeur Joe Louis, qu'elle avait invité pour attirer la clientèle, refusa net de franchir la ligne de piquetage.



Le syndicat comptait une majorité de femmes.

Entre la justice et la légalité

Ni la fausse neutralité, ni l'indifférence polie, ni même la soi-disant objectivité n'étaient possible pendant la grève de l'amiante, en 1949. Il fallait choisir entre la justice et la légalité. « *La cause était trop juste, trop claire et l'action trop décidée* », écrira plus tard le journaliste Gérard Pelletier, du *Devoir*.



Rodolphe Hamel

Le leader de la grève à Asbestos où il avait fondé un syndicat affilié à la CTCC, Rodolphe Hamel, est une figure historique du syndicalisme dans les mines. Il présida la Fédération de la métallurgie pendant plusieurs années.

Les grévistes avaient une méchante côte à remonter, dans cette bataille de l'opinion publique qu'ils devaient finalement gagner. Dès le départ, le gouvernement de Maurice Duplessis avait déclaré la grève illégale et repris à son compte les propos de la Johns Manville, qui qualifiait les dirigeants de la CTCC de révolutionnaires communistes. Le gouvernement écrit, le 22 avril: « *Il y a maintenant une tendance croissante, de la part des chefs du syndicat, à prêcher une doctrine s'opposant au capitalisme et soutenant une philosophie plus apparentée au communisme ou au socialisme.* »

L'Église s'était fait servir des leçons de doctrine sociale par le président new-yorkais de la Johns Manville. La célèbre affirmation du curé Camirand, « *Si j'étais mineur, je serais gréviste* », a eu des échos jusqu'aux États-Unis. L'historien Lionel Groulx s'est écrié : « *Légalité ! Que de crimes on commet en ton nom !* »



Des vivres d'une valeur estimée à 75 000 dollars ont été expédiés aux grévistes à partir des conseils centraux de la CTCC. La grève a duré du 14 février à la fin de juin.



Georges Dionne

Président de son syndicat à Thetford Mines, président du conseil central, président de la Fédération de la métallurgie, Georges Dionne a vécu dans sa chair les grandes luttes de ce secteur, tant la grève de 1949 que celle de 1975. Les dernières lignes de ses mémoires publiés par la CSN en 1979 se lisent comme suit et révèlent bien la fidélité du syndicaliste : « *Les Syndicats nationaux de la région ont honoré leurs obligations envers leurs membres et envers la population.* »

L'appel des évêques à secourir financièrement les grévistes, publié dans les journaux du 30 avril, aura été un facteur déterminant dans la bataille de l'opinion publique. C'est le lendemain, premier mai, que M^{gr} Charbonneau a prononcé son célèbre sermon : « *La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui veut son écrasement, et quand il y a conspiration pour écraser la classe ouvrière, c'est le devoir de l'Église d'intervenir.* » Dans l'ensemble, l'appel des évêques a été largement suivi, puisque les collectes aux portes des églises ont rapporté 167 558 dollars, soit environ le tiers des 509 377 dollars recueillis d'autres sources.



En août 49, dans une salle bondée de mineurs, Jean Marchand (à gauche), Georges Dionne à droite et près de lui Rodolphe Hamel participent à une séance du Tribunal d'arbitrage. Deux ans plus tard, ils seront les mineurs les mieux payés dans cette industrie au Canada.



Gérard Picard

Journaliste au journal *L'Action catholique* de Québec, Gérard Picard fut à la fin des années 30 le premier employé permanent à la CTCC. Son accession à la présidence, en 1946, a véritablement marqué l'arrivée d'une pensée progressiste et réformatrice à la direction de l'organisation syndicale. Négociateur hors pair, d'une force de caractère inébranlable, il incarna la lutte contre le régime duplessiste, qui le pourchassa de toutes les manières, allant même jusqu'à faire adopter un bill — appelé bill Picard — pour lui retirer rétroactivement son permis de

conduire ! Gérard Picard aimait s'engager directement dans les conflits qui, sous sa présidence, se multiplièrent dans plusieurs secteurs. Il fut un acteur de premier plan dans des grèves qui ont marqué l'histoire du mouvement, telles celles de l'amiante, en 1949, et de Dupuis Frères, en 1952. Quittant la présidence en 1958, il demeura actif dans les fédérations de la métallurgie et de l'imprimerie, de même qu'au Conseil central de Montréal. Après sa retraite en 1971, il fut pendant quelques années vice-président du Conseil canadien des relations du travail. Pierre Vadeboncoeur dira de lui qu'il « *fut peut-être le dirigeant syndical le plus complet et le plus remarquable de l'histoire syndicale canadienne.* ». Gérard Picard est décédé en 1980.

Le droit d'exister

« *Considérant que la démocratie n'a plus de sens pour les travailleurs s'ils ne peuvent exercer librement et en toute sécurité leur droit d'association et qu'ils sont continuellement l'objet de vexations de la part de l'autorité...* »

En adoptant cette proposition qui préconisait une grève générale, le comité plénier de la CTCC était conscient que c'était encore une fois le droit d'association qui était en cause dans cette grève déclenchée neuf mois plus tôt à l'usine de l'Associated Textile, dans la petite ville de Louiseville, sur les bords du Saint-Laurent.

Le 10 mars 1952, 700 des 716 ouvriers de l'usine décidaient de recourir à la grève. La compagnie venait de leur servir un ultimatum dont ils avaient rapidement saisi la signification : leur syndicat n'était plus reconnu comme interlocuteur.

La compagnie fait appel à des scabs, avec la bénédiction du premier ministre Duplessis et l'appui d'un fort contingent de sa Police provinciale, spécialisée dans la répression ouvrière.

Le curé du lieu, Donat Baril, déclare au journaliste Fernand Dansereau : « *Je crois bien qu'ils essayent de tuer le syndicat.* »

Le 24 juillet, Jean Marchand avertit les grévistes qui voudraient retourner au travail : « *Il serait criminel de laisser les ouvriers trahir leurs frères dans la misère en encourageant une compagnie qui veut détruire leur syndicat. La misère n'excuse pas leur trahison.* »

La loi de l'émeute est proclamée en décembre. Des grévistes sont battus ; d'autres atteints de balles. Des bombes lacrymogènes sont lancées dans le local des grévistes par la police. 25 personnes sont arrêtées.

En février, à bout de ressources, les ouvriers rentraient au travail. Dans *Le Devoir*, André Laurendeau écrivit : « *Les syndicats déclarent, avec une crânerie fort courageuse, qu'ils l'ont perdue. Ils ont eu affaire avec une compagnie qui, d'après l'un de ses représentants de New York, M. Haskell, consentait à perdre un million pour se débarrasser du syndicat.* »



Raymond Gagnon

Il n'avait que 44 ans quand il est décédé en 1964, mais Raymond Gagnon avait eu le temps d'imposer à ses camarades l'image d'un leader hors du commun. Son aventure syndicale avait commencé au moment de la célèbre grève de Louiseville, en 1952. Directeur de grève, une balle tirée par la police de Duplessis avait littéralement transpercé son chapeau. Quatre ans plus tard, la direction du mouvement l'envoyait ouvrir la Côte-Nord au syndicalisme. Ses luttes contre les syndicats américains sont mémorables. On lui doit, entre autres, la campagne de syndicalisation à l'aluminerie CBA, en 1960, où il dut affronter à la fois la compagnie et une union américaine qui lui était acoquinée. Plusieurs conseillers de la CSN viennent de ce syndicat, dont Pierre Mascolo, Jean-Paul Pelletier, Jos Caron et Gilbert Raymond. Arsène Henri, de son côté, était un militant de la construction durant cette période d'intense activité syndicale.

Tout, sauf l'affiliation à la CTCC

Quand éclata la fameuse grève des réalisateurs de Radio-Canada, à la fin de décembre 1958, personne ne se doutait de la tournure politique qu'elle prendrait.



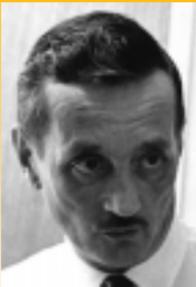
Pour la première fois, des cadres engageaient une lutte pour la reconnaissance de leur association syndicale. La solidarité des artistes, journalistes, techniciens et autres fut exemplaire durant ce conflit, les René Lévesque, Jean Duceppe, Jacques Languirand et autres prenant même le chemin des cellules à la suite d'une manifestation.

On pensait sortir pour quelques jours. Le conflit dura quatre mois, provoquant chez plusieurs une prise de conscience du peu d'importance accordé à la société canadienne-française au niveau fédéral. L'association des réalisateurs vit finalement le jour, mais le gouvernement fédéral, craignant comme la peste la CTCC, refusa jusqu'à la fin que les réalisateurs s'y affilient.



Jean Marchand

C'est au Saguenay, dans le papier, que Jean Marchand fit ses premières armes syndicales au début des années 40. Orateur hors du commun, plusieurs considèrent qu'il fut l'un des tribuns les plus convaincants de l'histoire du Québec. Secrétaire général de la CTCC en 1946, un poste qu'il devait occuper jusqu'en 1961, Jean Marchand contribua fortement à la modernisation de ce mouvement. Il fut l'un des critiques les plus virulents du régime duplessiste, faisant sa marque en particulier durant la grève de l'amiante, en 1949. Certains lui ont cependant reproché une certaine timidité au niveau de l'action syndicale. Membre de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1964, il démissionna de son poste de président de la CSN en 1965 pour rejoindre les rangs du Parti libéral du Canada, avec Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau. Ils furent élus en 1966. On les désigna par la suite sous le vocable des trois colombes. Jean Marchand est décédé en 1988.



**Raymond
Couture**

Pendant plus de 30 ans, de 1946 à 1977, Raymond Couture fut LE directeur de grève à la CSN. Pas un seul conflit, durant cette période, n'a pas retenu son attention à un titre ou à un autre. De Dupuis Frères aux Gars de Lapalme en passant par la grève des réalisateurs de Radio-Canada, en 1959, ce petit homme tout en énergie a su s'imposer sur les lignes de piquetage. Il sut fournir aux grévistes la discipline nécessaire pour traverser des conflits difficiles. Quant aux patrons, ils savaient qu'avec Raymond Couture dans le paysage, ils n'avaient qu'à bien se tenir. Il est décédé en 1994.

Si ton œil te scandalise...

La communauté chrétienne de Québec s'est retrouvée déchirée quand la trentaine d'employé-es de la communauté des Sœurs dominicaines de la Sainte-Trinité ont voulu se syndiquer et se sont heurtés à un mur d'incompréhension et de colère érigé par les Sœurs.

Plusieurs péripéties ont jalonné cette tentative de syndicalisation qui s'est poursuivie pendant plus d'un an.

Après vingt mois de vaines tentatives de négocier une première convention collective, les travailleuses et les travailleurs, dans un geste de dernier recours, décidèrent d'occuper l'archevêché de Québec, demeure du cardinal Maurice Roy, lui demandant d'intercéder en leur faveur auprès de la communauté et, si nécessaire, auprès de la Sacrée congrégation des religieuses et des religieux, à Rome. Le siège dura un mois, de la fin novembre à la fin décembre 1973.

Quelques mois plus tôt, en octobre, le président de la CSN, Marcel Pepin, qui présidait aussi à l'époque la Confédération mondiale du travail, s'était rendu à Rome pour tenter d'exposer aux autorités religieuses la situation de ces employé-es. Sans succès, le président de la Sacrée congrégation, le cardinal De Arao ayant pris fait et cause pour les religieuses.



L'Assemblée des évêques se réunissant à Valleyfield, les grévistes du pavillon Saint-Dominique, accompagnés de plusieurs militants de la région, avaient obtenu une rencontre avec le président des évêques, M^{gr} Bernard Hubert, qui les avait écoutés durant plus d'une heure. Les porte-parole des grévistes avaient soutenu que les Dominicaines étaient devenues un objet de scandale pour les chrétiens de Québec et qu'il était du devoir de la hiérarchie d'intervenir. La présidente du conseil central, Diane Vinet, que l'on voit assise au premier plan, était présente.



Le président du syndicat, Télesphore Ferland, avait écrit au cardinal Maurice Roy pendant les Fêtes : « Nous vous demandons la permission qu'un prêtre-ouvrier vienne nous dire la sainte messe. » Cette demande fut refusée. La patronne des religieuses, sœur Jeannine Bouchard, avait fini par céder aux pressions. Mais dès le lendemain, l'avocat de la communauté, M^r Guy Letarte, la faisait changer d'idée.

Deux capucins, pour appuyer les travailleuses et les travailleurs, avaient monté une tente sur le terrain des Jésuites, adjacent à celui des Dominicaines. Ils y jeûnèrent jusqu'à ce que la police de Québec, à la demande des Jésuites, les en déloge. C'est un grand bourgeois de la rue Bourlamaque qui devait accueillir leur tente devant sa maison et c'est là que le 2 juin 1973, Marcel Pepin, qui venait de passer trois mois à la prison d'Orsainville, vint y lire des passages de la Bible en leur compagnie.

Oui, les Gars de Lapalme se sont tenus debout *

Depuis plusieurs années, c'est une entreprise privée qui, à sous-contrat, transportait à Montréal le courrier pour le compte du ministère des Postes. Les employés de cette entreprise, Lapalme, s'étaient donné un syndicat affilié à la CSN et, avec les années, grâce à leur militantisme, avaient négocié des conditions de travail qui faisaient l'envie des autres employés des postes.

Le fédéral décida en 1970 de réorganiser son service et d'inclure le syndicat de Lapalme à l'intérieur de l'unité pancanadienne. Mais les Gars de Lapalme voulaient garder leur syndicat affilié à la CSN, ce que craignait comme la peste le gouvernement fédéral, qui ne voulait, sous aucune considération, voir arriver cette centrale québécoise dans la fonction publique.

Commença alors une résistance qui se poursuivra durant plus de deux ans. Ce conflit mené sous la bannière de la liberté syndicale bouleversa le Canada tout entier.



C'est aux Gars de Lapalme que Pierre Elliott Trudeau offrit fort civilement de «manger de la m...».



Raymond Parent

Militant, à compter de 1952, au Conseil central de Québec et à la Fédération de la métallurgie, Raymond Parent fut la cheville ouvrière de la syndicalisation des fonctionnaires provinciaux du Québec au milieu des années 60. À la suite de la démission du secrétaire général Robert Sauvé, en 1967, il occupa ce poste au comité exécutif de la CSN jusqu'en 1972. Raymond Parent fit sa marque dans le conflit des Gars de Lapalme et le mouvement lui doit d'avoir tenu le fort, au printemps de 1972, alors que le président Marcel

Pepin était en prison et que les trois autres membres du comité exécutif travaillaient à fonder une nouvelle centrale. Il sut tenir ensemble les divers éléments du mouvement et permit à la CSN, par son action, de conserver une cohésion sans laquelle il lui aurait été difficile de poursuivre sa mission. Après son départ, il occupa plusieurs postes dans la haute fonction publique québécoise, dont la présidence du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.



Frank Diterlizzi

Ouvrier agricole en Italie, mineur de charbon dans le nord de la France, Frank Diterlizzi, immigrant au Québec et engagé par l'entreprise de camionnage Lapalme pour transporter le courrier, a réussi, grâce à ses qualités exceptionnelles de meneur d'hommes, à tenir tête au gouvernement fédéral pendant des mois.

* Chanson des Gars de Lapalme

Attraper son rêve à bras-le-corps

La lutte de 65 ouvriers, à l'emploi de la multinationale Uniroyal, commencée en 1972, est comme un roman dont les dernières pages ne sont pas encore écrites près de 30 ans plus tard. Un roman dans lequel chacun des chapitres est marqué par une volonté inébranlable, une solidarité de tous les instants et un incroyable acharnement à voir se réaliser ses rêves.



Le premier de ces rêves, ce fut de se débarrasser d'une union américaine, la Rectifying Wires and Allied Workers International Union of America. Le 23 mars 1972, une demande d'accréditation est faite. On se rendra jusqu'en Cour suprême qui, le 16 décembre 1974, donnera raison aux travailleurs qui veulent un syndicat CSN.

Le deuxième rêve, ce fut de négocier une première convention collective. Ce n'est qu'au terme de quatre années de grève qu'une première convention collective fut finalement signée, en septembre 1979. Pendant le conflit, l'usine fut occupée, pour empêcher que la machinerie soit démenagée. Les travailleurs se rendirent au siège social de la compagnie, à New York, pour y porter leurs doléances. Car entre-temps, la multinationale, conseillée en cela par M^e Roy Heenan, ne voulait décidément pas de la CSN dans le décor et avait annoncé la fermeture de son usine.

Scopcat

Quelque chose
comme
le courage



Finalement, l'usine finit par fermer. Et l'équipement partit pour Cornwall en 1985. Mais dans la tête de ces travailleurs, et surtout dans celle du président du syndicat, Jean Fournier, il n'était pas question d'abandonner. De leurs connaissances de l'industrie du pneu et du caoutchouc germa l'idée de lancer une entreprise coopérative qui produirait de la boulette de caoutchouc utilisée dans la fabrication de tapis.

Des années durant, soutenus par les services de la CSN, ils partirent à la quête au financement. Au bout d'incessantes démarches auprès de ministères, d'offices et offices gouvernementaux, il avaient fini par rattraper leur rêve à bras-le-corps, l'avaient entouré de leurs bras solides et avaient finalement cru le tenir désormais. Leur usine, Scopcat, commença à produire en décembre 1989.

Mais au petit matin du 19 mars 1993, un incendie détruisit leur usine. D'autres que ces hommes auraient compris que le destin les avait marqués. Pas eux. Ils se retroussèrent les manches et, après de nouvelles péripéties, la production reprenait.

Ils croyaient en leur entreprise au point d'en faire une raison de vivre. Pour Jean Fournier, l'âme du projet depuis toujours, ce fut presque une raison de mourir, puisqu'il est sorti de l'usine par miracle, se frayant un chemin en rampant à travers une fumée épaisse comme un cauchemar.

Les cowboys du Minnesota

Combattues farouchement par tout le mouvement syndical canadien et québécois – un million de travailleurs et de travailleuses avaient manifesté contre la loi le 14 octobre 1976 –, la loi sur le contrôle des prix et des salaires (C-73) et la Commission anti-inflation mise en place pour l'appliquer ont provoqué plusieurs conflits. Le plus spectaculaire demeure celui des 500 meuniers de Montréal qui, en janvier 1977, devant une décision qui avait pour conséquence de couper leurs salaires d'environ 1500 dollars par année, déclenchèrent une grève.

L'affaire était par trop injuste : ces entreprises mettaient littéralement dans leurs poches une somme annuelle de 450 000 dollars prélevée directement sur les salaires des travailleurs.

Et grâce à la complicité de la Commission canadienne du blé, la farine scab entraît à pleines poches au Québec puisque Robin Hood, Maple Leaf, Ogilvie et Phénix n'en produisaient plus.

En juillet, les syndiqués de ces trois dernières entreprises en arrivent à des ententes. Mais la Robin Hood, propriété d'une entreprise du Minnesota, résiste. 130 travailleurs sont congédiés pour « avoir participé à une grève illégale ».



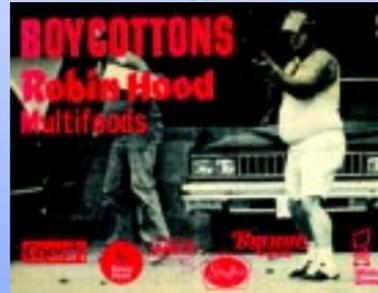
La tension atteignit son paroxysme le 22 juillet. Pendant une manifestation, neuf travailleurs tombèrent sous les balles des agents de sécurité de la compagnie Securex. Mais au lieu d'écraser la résistance, cet épisode sanglant eut l'effet contraire. Robin Hood dut reculer dans sa menace de fermer l'usine. Le protocole de travail garantissait que chaque meunier serait rappelé.

Le gouvernement institua une commission d'enquête sur les activités des agences privées de sécurité.

Mais le résultat le plus visible de cet affrontement fut qu'il força le gouvernement du Parti québécois, jusque-là hésitant à remplir cet engagement de son programme, à présenter un projet de loi anti-scabs.



Plusieurs manifestations d'appui ont marqué la lutte des meuniers en 1977.



Le boycottage de ses produits a fait réfléchir la compagnie Robin Hood, qui a dû reculer dans sa décision de congédier ses employés.



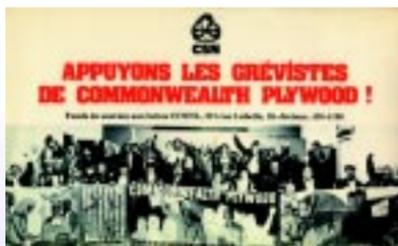
Qui fera entendre raison à Mister William P. Caine ?

Plusieurs travailleuses et travailleurs ont tenté, certains sans succès et à travers des difficultés innombrables, de se donner un syndicat CSN. Il y a peu d'exemples cependant d'une volonté aussi farouche que celle démontrée par les hommes et les femmes à l'emploi de la Commonwealth Plywood, une scierie située à Sainte-Thérèse, au nord de Montréal.

Membres de l'Union internationale des rembourreurs depuis 30 ans, les employés de cette entreprise déposaient le 30 août 1977 une requête pour être représentés par un syndicat affilié à la CSN. S'engageait alors une monumentale course à obstacles qui fera dire au président Norbert Rodrigue, au printemps 80, quand ils durent abandonner tout espoir de voir leur syndicat reconnu : « *Ce conflit marque l'histoire du mouvement syndical. Il démontre devant tous comment une compagnie peut décider de priver de leur gagne-pain plus de cent travailleurs ; comment une compagnie peut dominer des organisations douteuses pour tenter de saboter et d'évacuer l'action syndicale authentique.* »

À deux reprises, un juge-arbitre donna raison aux travailleurs. Une commission parlementaire spéciale avait siégé, mettant sur le propriétaire une pression énorme. Mais rien n'y fit. Le propriétaire continuait de recevoir par ailleurs des milliers de dollars en subventions de toutes sortes. La FTQ finit par expulser ce syndicat indigne, mais le mal était fait.

La démonstration de l'indigence des lois du travail au Québec a été véritablement faite avec ce conflit. Depuis, absolument rien n'a changé dans le sens du respect du droit des travailleurs à choisir librement leur syndicat.



Gérard Gagné

C'est un homme tout simple qui présidait ce syndicat qui voulait s'affilier à la CSN. Originaire d'un petit village de la Vallée de la Matapédia, Gérard Gagné avait travaillé comme bûcheron avant de monter en ville. Un homme tout simple mais d'une intelligence très vive. Les députés membres de la Commission parlementaire du travail qui s'étaient réunis en septembre 1979 pour se pencher sur le cas de la Commonwealth Plywood avaient pu le constater, certains, comme Maurice Bellemare, à leurs dépens. Après l'échec de la syndicalisation, il était retourné à son premier métier, faisant grève avec les travailleurs forestiers de la CIP, en 1980. Il est décédé au travail le 7 mai 1981, fauché par un arbre.

Une agression

Peu de conflits ont connu des rebondissements aussi dramatiques que celui du Manoir Richelieu, dans lequel 350 hommes et femmes de Charlevoix se sont vu nier le droit de conserver des emplois qui, en dépit d'une vente de feu à un chevalier d'industrie, continuaient néanmoins d'exister.



La présidente du syndicat, Louiselle Pilote, et le vice-président de la CSN, Roger Valois, ouvrent la marche au cours d'une manifestation tenue en décembre 1986.

J'ai acheté des murs et des plafonds, pas des travailleurs avec un syndicat ! C'est ce que plaidait l'acheteur, Raymond Malenfant, à qui le gouvernement de Pierre Marc Johnson, dans un de ses derniers gestes alors qu'il quittait le pouvoir, en décembre 1985, avait vendu ce joyau du tourisme appartenant au gouvernement du Québec pour la somme de 555 555,55 dollars. Une pétition dénonçant l'incurie du gouvernement fut signée par 60 000 personnes et remise au premier ministre Robert Bourassa.

Trois ans plus tard, en décembre 1988, la Cour suprême remettait en question l'article 45 du Code du travail, rendant encore plus flagrante la dépendance de ce code, protecteur des droits collectifs, à l'égard du code civil, garant des droits individuels.

Dans ce conflit où un manifestant a trouvé la mort, étouffé par un policier de la Sûreté du Québec, et qui a révélé que la CSN était infiltrée depuis des années par un agent à la solde du Service canadien du renseignement de sécurité, la solidarité de l'ensemble du mouvement s'est exprimée d'éclatante façon. Ainsi, sur une base volontaire, plus de mille syndicats ont contribué plus de 1 800 000 millions de dollars pour soutenir les employés du Manoir.

En pleine bataille, le président Gérard Larose déclarait : « *Ce conflit, quelle qu'en soit l'issue, est destiné à passer à l'histoire du Québec.* »



Le président Gérard Larose réconforte Jeannine Harvey, dont le mari Gaston est mort dans une manifestation à Pointe-au-Pic en octobre 1986.

Avec la bénédiction de la plus haute cour du Canada, avec celle du gouvernement du Québec, tant péquiste que libéral, sous les applaudissements du monde des affaires, qui fit de Raymond Malenfant son idole du moment, lui qui savait tenir tête aux syndicats et surtout à la CSN, on a volé leurs emplois à 350 travailleuses et travailleurs.

La manière CSN : ne pas lâcher, jamais !

La manière CSN
Ne pas lâcher,
JAMAIS!

En ouvrant la conférence de presse faisant état du jugement de la Cour supérieure ordonnant à Metro-Richelieu de reprendre à son emploi des travailleurs dont elle avait voulu se débarasser, le président Gérald Larose déclarait, le 27 août 1997 : « *La CSN est une organisation syndicale qui a les moyens d'entreprendre les combats, qui a les ressources humaines pour les appuyer, qui possède l'expertise et les compétences, qui a de l'audace, du front, de la patience, de la détermination, de la combativité.* »

C'est à la dure, en effet, que la direction de Metro-Richelieu a appris ce qu'il peut en coûter à une entreprise qui s'en prend à un syndicat affilié à la CSN. Car pour arriver à ses fins, Metro-Richelieu n'avait pas hésité à fouler aux pieds les conventions collectives, en abusant à un tel point de tous les recours dont disposent les employeurs devant les tribunaux que ces derniers, visiblement à bout de patience, n'eurent d'autre choix que d'y mettre un holà. Il en aura coûté plus de 30 millions de dollars à Metro pour avoir tenté de se soustraire à ses obligations.

« *Exécutoire, nonobstant appel...* », a écrit le juge en ordonnant à Metro de reprendre ses camionneurs dans les 90 jours suivant son jugement !

En 1992, à l'instigation de ses nouveaux dirigeants, MM. Pierre H. Lessard et Paul Gobeil, Metro-Richelieu décidait de confier une série d'occupations à la sous-traitance. L'entreprise venait d'acquérir plusieurs magasins et entrepôts de Steinberg. Dans cette opération, les travailleurs sont sacrifiés, comme les employés de l'imprimerie.

Mais les uns après les autres et jusqu'en Cour suprême, les tribunaux ont jugé que Metro-Richelieu n'avait pas le droit de donner en sous-traitance le travail des camionneurs et des employés de l'imprimerie.

Un autre groupe d'employés, celui des bureaux, obtenait en août 1997 gain de cause au terme de procédures engagées en 1992. Ils s'étaient plaints d'avoir été écartés à la suite d'une entente conclue entre Metro et les TUAC-FTQ avant la fusion. Le commissaire du travail concluait ainsi : « *Le résultat net de cette décision de Metro est d'écartier le syndicat CSN du début et d'imposer à ses membres des dispositions d'une convention collective qu'il n'a pas voulue.* »



Le difficile combat des femmes

Le syndicalisme a été — et demeure encore à bien des égards — un mouvement d'hommes. Pendant longtemps, les conditions d'exercice de la militance ont empêché plusieurs femmes de militer à tous les niveaux. C'est d'ailleurs, encore aujourd'hui, sur les mentalités qu'il est nécessaire d'intervenir pour que les femmes et les préoccupations qu'elles portent puissent se faire entendre adéquatement.



Deux historiennes publiaient en 1987 quelques fragments de l'histoire des femmes à la CSN.

Des débuts difficiles

Les femmes ont été au cœur de quelques conflits qui ont éclaté dans les premières décennies de l'histoire du mouvement. Les allumettières, à Hull, (→ 97), les employées de la Dominion Rubber, à Montréal, ont fait œuvre de pionnières. Mais il faudra attendre jusqu'en 1936 pour qu'une femme soit déléguée officielle à un congrès. 15 ans plus tard, au tournant des années 50, on verra des femmes accéder aux exécutifs de fédérations et de conseils centraux.



Cinq femmes ont occupé, de 1951 à 1968, la vice-présidence réservée aux femmes au Comité exécutif de la CSN. Il s'agit de Yolande Valois (notre photo), Madeleine Brosseau, Jeanne Duval, Georgette Lachaine et Yvette Rousseau.

Mais les femmes commencent à faire leur marque. En témoigne ce texte de Pierre Vadeboncoeur au sujet des grévistes de Dupuis Frères (→ 99) : « *La résistance particulièrement opiniâtre des femmes et des jeunes filles, dans cette grève, fut un objet d'étonnement pour l'employeur et pour le syndicat.* »

En 1952, une femme accède pour une première fois au Comité exécutif de la CTCC. Par la même occasion, on y crée une Commission confédérale des problèmes du travail féminin. Ce comité, après avoir connu de relatifs succès, devait se saborder en 1966.



Monique Simard

Après des études en histoire, Monique Simard est entrée en 1973 à la CSN où elle fut conseillère syndicale à la Fédération des affaires sociales et à la FTFP. Mais c'est à titre de responsable du Comité de la condition féminine, à compter de 1975, qu'elle imprima sa marque au mouvement. C'est en bonne partie grâce à son action que fut obtenu en 1979 le congé de maternité dans le secteur public. À titre de vice-présidente de la centrale, de 1983 à 1991, Monique Simard a coordonné trois rondes de négociation dans le secteur public. Après son départ, c'est dans le monde des communications qu'elle s'est dirigée. Elle a fait une brève incursion dans le monde politique, au Parti Québécois dont elle fut vice-présidente et députée.

Un retour en force

C'est huit ans plus tard que renaît le Comité de la condition féminine au congrès de 1974. Il ne lui fallut que deux ans pour produire un rapport qui fit grand bruit, au congrès de 1976. *La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs*, était porteur de trois revendications majeures : l'égalité des salaires, les congés de maternité et la mise en place d'un réseau gratuit de garderies.



Le comité de la condition féminine de la CSN fêtait le 25^e anniversaire de sa fondation à l'occasion du congrès de mai 1999. Plusieurs militantes entourent la vice-présidente Claudette Carbonneau, responsable politique du dossier des femmes dans le mouvement.

Congés de maternité

Le premier de ces trois objectifs fut atteint en 1979 pour un groupe important de travailleuses. Pour la première fois, on assistait à la reconnaissance du rôle social des femmes, à qui on accordait désormais une rémunération de vingt semaines, sans aucune perte de salaire. Elles pouvaient de plus effectuer un retour à leur poste après une absence de deux ans. Une première en Amérique du Nord.

L'équité salariale (→ 166) n'est pas encore atteinte, mais le processus est bien engagé depuis l'entente du 17 décembre 1999 entre la CSN et le gouvernement. Quand Monique Simard avait écrit au gouvernement en 1986 : « Nous avons jusqu'à maintenant réussi à éliminer les formes les plus grossières de discrimination faite aux femmes. Mais aujourd'hui, nous nous attaquons aux fondements mêmes de la discrimination, celle qui remet en question des valeurs et des tabous véhiculés depuis longtemps », on savait s'attaquer à forte partie.

Entre-temps, les plaintes déposées auprès de la Commission des droits de la personne en 1987 sont toujours sous étude. Vice-présidente de la CSN depuis 1991, Claudette Carbonneau a fait de l'équité sa principale préoccupation.

Enfin, les luttes des femmes et leur mobilisation n'ont pas été étrangères à l'implantation d'un réseau de garderies (→ 120) qui prend toujours plus d'importance au Québec.



En 1989, les femmes de la CSN manifestaient en faveur de l'équité salariale. Au premier rang, Monique Simard, vice-présidente de la CSN, Catherine Loumède, présidente de la FAS, et Ginette Guérin, présidente de la FEESP.



Le 17 décembre 1999, la CSN et le gouvernement du Québec concluaient une entente qualifiée d'historique par la vice-présidente Claudette Carbonneau. « Un pas colossal a été franchi », a-t-elle ajouté au sujet de cette entente qui fait toute la différence entre un authentique processus d'équité salariale et un processus de relativité salariale.



Rachel a été longtemps la mascotte des travailleuses qui réclamaient l'équité salariale. Elle est apparue dans le paysage lors de la négociation de 1989.

Des femmes dépareillées...


**Bérangère
Marchand**

Les télécommunications n'avaient pas de secrets pour Bérangère Marchand, opératrice de téléscripteur au Canadien National depuis une trentaine d'années quand elle est arrivée au Service de l'information en 1967. Elle devint la tête d'un réseau qui, quotidiennement, reliait entre elles non seulement les régions, mais les secrétaires des 22 conseils centraux de l'époque. Chaque matin, Bérangère envoyait le bonjour à « ses filles » et leur donnait les dernières nouvelles du mouvement. Elle a pris sa retraite en 1986.


Jacqueline Dubuc

C'est comme ouvrière dans une manufacture de chaussures que Jacqueline Dubuc est entrée sur le marché du travail à la fin des années 30. Mais c'est comme la secrétaire de cinq présidents que le mouvement retiendra son nom. Jean Marchand, Marcel Pepin, Norbert Rodrigue, Donatien Corriveau et Gerald Larose ont tous pu compter sur cette travailleuse infatigable et fidèle. Elle a aussi donné beaucoup de son temps à la Société des auteurs et l'écrivain Marcel Dubé lui a rendu un hommage public en 1999 pour les services qu'elle a rendus aux écrivains. Depuis sa retraite, elle est active au sein de l'OR-CSN.


Nicole Benjamin

C'est comme employée de bureau que Nicole Benjamin a commencé à militer à la CSN en 1965. Elle fut pendant plusieurs années secrétaire de membres du comité exécutif. Mais c'est en tant que responsable du Fonds de défense professionnelle, le FDP, qu'elle s'est davantage fait connaître comme la gardienne fidèle des cotisations des membres. Nicole Benjamin a pris une retraite bien méritée en 1997.



Après la marche *Du pain et des roses* de 1995, les femmes de la CSN ont participé activement à la Marche mondiale des femmes en l'an 2000.

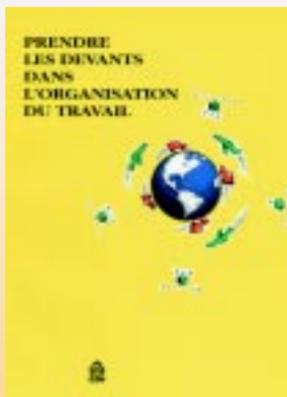
Prendre toute notre place

C'est une constante dans l'évolution de la CSN d'y retrouver, de plus en plus présente, la préoccupation de faire aux travailleuses et aux travailleurs toute la place nécessaire au plein épanouissement de leurs capacités physiques et intellectuelles.

On retrouve en effet, à plusieurs époques, cette donnée essentielle à la compréhension de la culture de notre mouvement : le travail demeure un lieu privilégié par lequel les hommes et les femmes, découvrant des espaces de liberté toujours plus grands, apportent une contribution significative à la société.

Le congrès spécial de 1985, tenu sur le thème *Avec le monde*, a donné une impulsion irréversible à cette orientation de la CSN qui s'exprimait depuis plusieurs années déjà. Le rapport du comité exécutif l'affirmait clairement, ce qui signifiait aussi une forme de rupture avec un certain type de syndicalisme : « *L'amélioration de la qualité des produits et des services, l'utilisation la meilleure des outils de travail, la mise en valeur des capacités manuelles et intellectuelles des travailleuses et des travailleurs, la souplesse et la mobilité dans l'organisation du travail, les choix d'investissements ne peuvent nous être étrangers.* » Mais le rapport prévenait les membres : « *Cela exige, cependant, des changements majeurs dans nos attitudes.* »

Mais cette approche, pour s'exprimer ainsi plus clairement, s'inscrivait néanmoins dans la réflexion qui était menée dans le mouvement depuis plusieurs années. Pensons, par exemple, au dernier rapport moral de Marcel Pepin en 1976, *Prenons notre pouvoir*, qui soutenait que « *le pouvoir des travailleurs doit passer par une plus grande autonomie sur les lieux de travail, par des responsabilités accrues dans l'usine ou dans l'institution.* » C'est dans cette même foulée que s'inscrivait le rapport au congrès de 1982, *Tous ensemble Pour de nouveaux pouvoirs*, comme celui de 1984, où il était aussi réaffirmé que nous devons « *soutenir avec encore plus de force nos revendications touchant le contrôle des travailleuses et des travailleurs sur l'organisation du travail et sa finalité.* »



Message reçu

Plusieurs syndicats, dans plusieurs secteurs d'activité et dans tous les coins du Québec, ont bien compris le message et la CSN les a outillés pour qu'ils puissent mener à terme leurs expériences. Dans la plupart des cas, il a fallu du courage et de la vision pour entreprendre des changements aussi fondamentaux dans les comportements.

C'est le président du syndicat Alcan de Shawinigan, Laurent Cossette, qui témoigne des améliorations apportées à l'usine : « *Le travail en équipe, ça a servi à humaniser les postes de travail. Les gens peuvent utiliser leurs talents et leur cerveau. C'est moins frustrant que recevoir des ordres.* »

C'est Gérard Talbot, président du syndicat CLSC Centre-Ville, à Montréal, qui

dit que « le syndicat a le rôle important de créer une culture qui facilite le travail de chaque équipe ». C'est Fernand Valiquette, de Gaz Métropolitain, qui souligne « qu'il a fallu changer les mentalités. Certains avaient l'habitude de garder jalousement pour eux leurs trucs. Ils ont dû apprendre à partager leurs connaissances ».

C'est Jean-Claude Girard, un enseignant de cégep à Saint-Jean sur le Richelieu, qui souligne que « le travail en équipe permet d'harmoniser les pratiques d'enseignement ».

C'est Richard Mallette, président du syndicat Expro à Salaberry-de-Valleyfield, qui admet que « ça demande un changement de culture ».

C'est Alain Auger, de Domtar à Beauharnois, qui rappelle « qu'autrefois, on faisait ce que disait le boss. Maintenant qu'on peut se servir de notre tête, la solidarité se développe. C'est tout un changement de mentalité ! »

C'est Gilles Papillon, président du syndicat Alliance à Donnacona, qui déclare : « On a atteint nos objectifs : la transparence et l'autonomie. Autrefois, on était en réaction ; maintenant, on agit avant. »



Prendre les devants plutôt que d'être à la remorque de décisions prises par d'autres, c'est une tradition à la CSN.

En 1995, la CSN publiait *Travail en équipe et démocratie au travail*. Michel Doré, sociologue au Service des Relations du travail de la CSN, a été associé à la plupart des expériences conduites à cet égard dans le mouvement. Sa contribution, comme celle de l'économiste François Aubry et du sociologue François Lamarche, a été majeure.



Gérald Larose

Travailleur social au CLSC Hochelaga-Maisonneuve, militant au Conseil central de Montréal, qu'il présida de 1979 à 1982, Gérald Larose, un an après avoir été élu en 1982 vice-président du comité exécutif de la CSN, en assumait la présidence jusqu'en 1999. Personne n'a plus longtemps que lui dirigé ce mouvement. Gérald Larose a accédé à la présidence au moment où le syndicalisme, comme d'ailleurs toute la société québécoise, traversait une période de morosité profonde. Par ailleurs, les tensions à l'interne étaient fortes entre divers secteurs de la centrale. Mais très rapidement, en particulier à l'occasion d'un congrès spécial d'orientation tenu en 1985, il parvint à remettre le mouvement sur une trajectoire combative, ne négligeant aucune tribune et acceptant tous les débats pour que soit entendu et défendu le point de vue des travailleuses et des travailleurs. Il a fait preuve d'un courage exceptionnel à l'occasion de certains conflits très durs, comme au moment de la lutte des employés du Manoir Richelieu. Gérald Larose, qui avait créé une forte impression en tant que commissaire à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec, en 1989, s'est imposé comme le leader incontestable du syndicalisme québécois durant les dix dernières années de sa présidence. Après son départ, il a enseigné à l'Université du Québec à Montréal, au Département de travail social.

Le deuxième front

« **■** *Il ne faut pas laisser les choses comme elles sont et nous contenter d'en parler. Il faut mobiliser la misère pour combattre la misère, la pauvreté pour combattre la pauvreté, les endettés pour combattre l'endettement, les trahis pour éliminer la trahison, les exploités pour vaincre l'exploitation. Et il nous faut d'abord nous mobiliser nous-mêmes.* »



Marcel Pepin, *Le deuxième front*, 1968

À milieu des années 60, à l'occasion d'une réunion de permanents présidée, en l'absence de Jean Marchand, par le secrétaire général Marcel Pepin, Pierre Vadebonceur fit un plaidoyer pour que le syndicalisme déborde du champ étroit de la convention collective pour défendre les travailleurs sur tous les fronts. Il reçut l'appui de Philippe Girard et, aussi, de Marcel Pepin lui-même. L'idée du Deuxième front ferait désormais son chemin.

Quelques années plus tôt, en 1962, André Laurin était venu en aide à un groupe d'ouvriers endettés à Shawinigan. Il avait constaté leur taux extrême d'endettement. Si les augmentations de salaire s'en vont directement dans les coffres des compagnies de finance, on n'est guère avancés, s'était-il dit. C'est à partir de cette expérience, suivie d'une croisade dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que fut mis sur pied le Service du budget familial et que prit forme l'Association coopérative d'économie familiale, ces ACEF mis au monde par la CSN et qui poursuivent encore aujourd'hui l'objectif de libérer économiquement les salariés.

La CSN contribua aussi, à cette époque, à former les premières caisses d'économie qui sont devenues, 30 ans plus tard, une force d'importance avec leur quel-ques 2 milliards de dollars d'actifs.

1968

Toutes ces expériences ont conduit le mouvement au constat suivant : pour défendre et améliorer les acquis de la convention collective, il faut ouvrir un deuxième front afin que le travailleur-citoyen soit en mesure de jouir des fruits de son travail. Le congrès d'octobre 1968 imprima donc une nouvelle dynamique à l'action syndicale, lui donnant une portée sociale qu'elle n'avait pas eue jusque-là.



Fernand Jolicœur

Plusieurs générations de militantes et de militants doivent leur formation syndicale à Fernand Jolicœur. Conseiller syndical à Joliette, c'est à lui qu'on confia en 1948 la formation dans le mouvement. Il s'acquitta de cette responsabilité durant 18 ans. Organisant colloques, séminaires, cours, sessions d'étude, ses talents de pédagogue ont fortement contribué à faire comprendre aux membres de la CSN la nécessité de la lutte ouvrière et l'obligation d'être bien formé pour répondre aux exigences de l'action syndicale et devenir des citoyens responsables.

Les années suivantes furent le théâtre d'actions énergiques menées dans plusieurs domaines. Ces actions ont provoqué des transformations profondes de la société québécoise.

Jusqu'à l'adoption le 1^{er} septembre 1970 de la loi de l'**assurance-maladie**, les organisations syndicales et populaires ont veillé à ce qu'il n'y ait pas deux régimes, l'un pour les riches, l'autre pour les pauvres. L'année précédente, la CSN avait mobilisé ses membres en publiant une brochure sur la nécessité de mettre en place un régime public, universel et gratuit.

Sans la campagne acharnée menée par la CSN, le régime d'**assurance-auto-mobile** adopté en 1978 n'aurait sans doute pas vu le jour. « *C'est à cause de la CSN que je suis ici* », disait souvent la ministre responsable, Lise Payette, en commentant ses interventions.

La défense des intérêts des **locataires** et la promotion du logement social ont aussi fait partie des préoccupations du mouvement et plusieurs actions ont été menées dans ce domaine, actions qui ont conduit à l'adoption de lois.



**André
L'Heureux**

Pendant plus de 15 ans, André L'Heureux a été identifié à l'action politique à la CSN. Jusqu'en 1980, année de son départ de la vice-présidence de la centrale, poste qu'il occupait depuis quatre ans, André L'Heureux a cru à la dimension politique de l'action syndicale. Grâce à son action et à sa ténacité, la société québécoise s'est enrichie d'outils collectifs qui continuent encore aujourd'hui d'être de première utilité. Parmi les dossiers qu'il a fait avancer, mentionnons la lutte contre les clubs privés, l'assurance-santé, l'assurance-automobile, les droits des locataires, les privilèges consentis aux grandes entreprises comme l'Alcan dans l'utilisation de nos richesses naturelles. Après son départ de la CSN, il s'est impliqué dans des commissions d'enquête qui ont fait avancer la cause des travailleurs : Commission sur la mort de mineurs à la mine Balmoral, Commission Beaudry sur le Code du travail, Commission Beaudry à Expro.



André Laurin

Au début des années 60, la rue Racine, à Chicoutimi, était en quelque sorte la capitale du prêt usuraire. Les compagnies de finance — les Household, Beneficial et autres — siphonnaient des dizaines de millions des travailleurs de la région avec des taux d'intérêt exorbitants. C'est alors qu'André Laurin, un salarié de la CSN, s'est amené dans la région. Après un an, portant sa lutte à la radio et à la télévision, il devait débarasser la région de ces compagnies véreuses. On lui intenta 200 procès, qu'il gagna. En un an, 10 000 familles avaient bénéficié des conseils de l'équipe mise sur pied pour assainir les budgets familiaux. André Laurin fut à la base de la fondation des Associations coopératives d'économie familiale, les ACEF. C'est aussi André Laurin qui posa les premiers jalons de ce qui allait devenir un succès extraordinaire : la Caisse d'économie des travailleurs réunis de Québec.

Un mouvement souverain dans un Québec souverain

La CSN est un produit du Québec et même si ses fondateurs lui voyaient une vocation canadienne en 1921, lui donnant le nom de Confédération des travailleurs catholiques du Canada, l'histoire s'est chargée par la suite de lui indiquer son véritable champ d'intervention : le Québec.

La décision prise en congrès en 1990 d'affirmer le choix de la souveraineté du Québec était, de fait, l'aboutissement d'une lente maturation et de débats menés dans le mouvement depuis plusieurs années déjà.

Car à travers les décennies, avec les mots et les moyens du temps, la CSN a toujours lutté pour le droit à l'autodétermination du Québec. Déjà, en 1921, c'est d'une volonté manifeste, chez les travailleuses et les travailleurs canadiens-français, de se démarquer des structures et des pratiques du syndicalisme américain, qu'est née la CTCC. Le mouvement a toujours lutté farouchement pour le contrôle, par le Québec, de son développement économique, de ses richesses naturelles et de ses compétences.

C'est ainsi qu'en 1966, avec la FTQ et l'UCC (UPA), la CSN adoptait un mémoire proclamant le droit inaliénable, imprescriptible et inconditionnel à l'autodétermination de la nation canadienne-française. « *Si une crainte raisonnable du changement empêche de modifier avec réalisme un fédéralisme actuellement mal accepté, alors ce fédéralisme est voué à sa perte* », y lisait-on.

Durant les années suivantes, le sentiment national se précise et s'affermi. Après avoir réclamé l'unilinguisme français, la CSN proclame le droit de vivre et de travailler en français. À l'approche du référendum, en 1979, la CSN convoque un congrès spécial sur la question nationale, congrès qui adhère à une démarche d'appropriation, par le peuple québécois, de ses pouvoirs et institutions politiques, économiques et culturels, en précisant que cette démarche demeure libre de toute attache politique partisane.

Conséquence logique de cette décision, la CSN appuyait le OUI au référendum de 1980.



Au congrès spécial de 1995, les délégués adoptaient une Déclaration de souveraineté dont la proclamation finale se lit comme suit :

« *Nous, Québécoises et Québécois, proclamons notre foi dans la démocratie, la liberté, la justice sociale, la tolérance, l'égalité, l'État de droit, la coopération internationale et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous voulons que le Québec souverain soit une terre de solidarité : solidarité entre les personnes, entre les groupes, entre les communautés et avec les nations autochtones ; solidarités sociales, économiques et culturelles, dans le respect des diversités ; solidarité avec les générations futures par le respect de l'environnement ; enfin, solidarité avec la communauté internationale.* »



**Pierre
Vadeboncœur**

Avocat à la CTCC–CSN de 1950 à 1975, Pierre Vadeboncœur fut, sans conteste, le plus important écrivain et penseur à mettre son talent au service du mouvement syndical. Il a collaboré étroitement, en 1966 et 1968, à la rédaction des deux premiers rapports moraux livrés par Marcel Pepin au début de sa présidence, soit *Une société bâtie pour l'homme* et *Le Deuxième front*. Pierre Vadeboncœur a publié de nombreux ouvrages depuis 1963, dont *La ligne du risque*, *L'autorité du peuple*, *Lettres et colères*. Indépendantiste convaincu, il a contribué à la réflexion sur l'avenir du Québec en publiant notamment *Un génocide en douce*, *Chaque jour, l'indépendance*, *La dernière heure et la première*. Durant ses années passées à la CSN, il a aussi négocié dans les secteurs du textile et de la métallurgie et milité au Secrétariat d'action politique. Depuis son départ de la CSN, Pierre Vadeboncœur a poursuivi sa carrière d'écrivain, intervenant régulièrement dans les journaux sur des questions politiques et sociales.

À l'étape suivante, au moment des Accords du Lac Meech, la CSN s'engageait dans une large coalition pour les dénoncer. Même décision en 1992, quand fut aussi rejetée l'entente de Charlottetown.

Le référendum de 1995 a trouvé à nouveau les militantes et les militants de la CSN sur la première ligne de défense du OUI, qui a recueilli 49,4 pour cent des suffrages exprimés.

« Nous ne sommes pas des Mère Teresa ! »

Il en aura fallu du temps avant que les éducatrices en garderie finissent par obtenir des conditions de travail décentes, accordées à l'importance sociale de leur fonction.

Plus de vingt ans, en fait. Et si le Québec compte aujourd'hui sur un réseau décent, les luttes des travailleuses de ce secteur n'y sont absolument pas étrangères. Regroupées pour la majorité d'entre elles dans des syndicats affiliés à la Fédération de la santé et des services sociaux, les employé-es de garderies (96 pour cent sont des femmes), ont dû se mobiliser pour forcer le gouvernement à investir massivement dans le financement du réseau et dans l'amélioration de leurs conditions de travail.

Du salaire minimum qui était leur lot au début de la difficile période de syndicalisation, à la fin des années 70, jusqu'au dernier règlement intervenu au printemps de 1999, la marche a été longue. Mais ces femmes, bien servies par une imagination dans l'action qui leur a permis de sensibiliser la population à leur sort, ont réussi

à transformer leur réalité.



Au congrès de la CSN en mai 1999, les éducatrices en garderies annonçaient fièrement les résultats de la dernière négociation et les termes de l'entente qui venait d'intervenir avec le gouvernement québécois. Au premier plan, on aperçoit Emilia Castro de Québec qui, avec Mireille Bénéard de Montréal, ont été les principales porte-parole des travailleuses en garderies durant les années 90.

Et en mai 1999, elles négociaient des augmentations de salaire de 35,1 pour cent, dont 12 pour cent versé la première année d'un contrat de quatre ans.

En janvier 2000, la CSN représentait quelque 3200 travailleuses en garderies et environ 2000 éducatrices en milieu scolaire, membres de la FEESP.



Il y a 20 ans, au début des années 80, les éducatrices en garderies n'avaient pas encore parcouru le chemin qu'elles ont franchi depuis.



En novembre 1998, les travailleuses de garderies marchaient dans les rues de Montréal. Elles étaient accompagnées de Claudette Carbonneau et Roger Valois, du comité exécutif de la CSN, du président de la FSSS Louis Roy et du secrétaire général du CCMM, Jacques Létourneau.

« Nous ne sommes pas des Mère Teresa ! », avaient-elles répliqué au premier ministre Daniel Johnson qui avait voulu justifier leurs maigres salaires par le fait qu'elles avaient la vocation... C'était en 1994. C'est cette année-là que les travailleuses en garderies ont connu la première grande amélioration de leurs conditions de travail, le gouvernement injectant près de 6 millions dans le relèvement des salaires. Ainsi, avant ce relèvement salarial, le salaire moyen d'une éducatrice en garderie s'établissait à 9,73 dollars l'heure, alors que celui d'un gardien d'animaux dans un zoo était de 13,58 dollars l'heure.

DES ÉCRITS QUI ONT MARQUÉ LEUR TEMPS

De la fondation
à aujourd'hui,
27 textes qui expriment
ce mouvement, ses idées
et ses actions.
Qui en définissent
les orientations.
Qui épousent les contours
de ses évolutions.

Un mouvement syndical se définit d'abord dans l'action.

*C'est normal. C'est en effet dans les milieux de travail
que se trouve concentré l'ensemble des éléments
qui conditionnent l'existence des travailleuses et des travailleurs.*

*Mais la CSN, depuis sa fondation, s'est aussi distinguée
par sa capacité à considérer l'écriture comme un autre moyen de se battre:
contre l'injustice, pour le droit d'exister, contre l'impérialisme,
tant idéologique qu'économique, pour les hommes et les femmes d'ici.*

*Choisir parmi ces milliers de pages qui ont été produites
depuis la fondation de la CSN relève de l'impossible.*

Pourquoi tel texte plutôt que celui-là ?

Pourquoi cette année-là et non une autre ?

*Mais puisqu'il fallait choisir, ce sont les textes qui ont en quelque sorte marqué
une avancée dans la pensée toujours en évolution de la CSN qui ont été retenus.*

*Des textes qui définissent ce mouvement, résolument à contre-courant
de l'ordre établi, nord-américain et anglophone de surcroît.*

Des textes critiques du système.

*Des textes qui nous déterminent comme un peuple en lutte
pour sa survie dans un siècle hostile.*

*On remarquera, par ailleurs, une filiation certaine
entre tous ces écrits, qu'Alfred Charpentier parle d'autonomie en 1927,
que Pierre Vadeboncoeur prophétise en 1961 la triste destinée
du syndicalisme américain, ou que Guy Ferland, en 1996,
décrit en termes si affectueux ce lieu de liberté et de responsabilité, la CSN.*

Des contraintes d'espace ont obligé à condenser certains des textes présentés.

*Mais l'essentiel demeure : la vigueur, la finesse,
la colère de ces écrits n'en sont pas altérées.*

UN SYNDICALISME ORIGINAL

En 1961, la CSN avait 40 ans. À l'occasion de son congrès, le président Jean Marchand soulignait l'événement.

LA CSN A FAIT ACCEPTER LE SYNDICALISME AUX TRAVAILLEURS DU QUÉBEC



Jean Marchand

Si notre Confédération n'a que quarante années d'existence, puisqu'elle fut fondée à Hull, en 1921, notre mouvement a une histoire beaucoup plus longue. En effet, nous pouvons fixer au début du siècle la fondation de nos premiers syndicats dans l'industrie de la chaussure à Québec. Dans la même période naissaient des syndicats dans la région du Saguenay et un peu plus tard à Hull, Trois-Rivières, Lachine, Thetford Mines, Montréal, etc. Ces syndicats se sont rapidement groupés en conseils centraux ou régionaux et ont même organisé des congrès généraux. Aux assises historiques de Hull, en 1921, étaient représentés des groupements syndicaux dont plusieurs avaient déjà une tradition bien établie et une longue expérience.

Caractère du mouvement

Notre mouvement a été profondément marqué et influencé par le milieu dans lequel il est né et s'est développé. On n'a qu'à songer aux forces qui remuaient la Province à cette période pour comprendre les tendances qui furent communiquées à notre organisation. La CTCC, à ses débuts, était nettement nationaliste, confessionnelle, pro-corporatiste et les aumôniers y jouaient un rôle prépondérant. Souvent l'action catholique y prenait le pas sur l'action professionnelle et proprement syndicale. L'industrialisation était tenue en suspicion et nous relevons des résolutions, lors des premiers congrès, contre l'exode rural et pour le retour à la terre.

L'invasion de la Province par les unions internationales a jeté beaucoup d'inquiétude dans les esprits et il n'y a aucun doute que les classes dirigeantes ont vu dans nos syndicats des instruments appropriés pour enrayer ce « fléau ».

Mais, progressivement, l'action authentiquement ouvrière se fit sentir dans ces nouveaux cadres qui étaient offerts aux travailleurs.

La crise des années 30 a retardé, comme ce fut le cas pour les autres centrales syndicales, le développement de notre mouvement. Mais avec la guerre et le retour de la prospérité, un nouvel élan fut imprimé à l'organisation. L'adhésion plus nombreuse des travailleurs industriels contribua largement à faire mûrir la CTCC et à lui donner une nouvelle orientation.

Faire l'histoire de la CTCC, c'est un peu faire l'histoire de la Province de Québec. Je ne crois pas que l'on puisse être justifié de s'étonner ou se scandaliser des voies qu'a suivies la CTCC avant de parvenir à sa taille et son statut actuels. On se demande même si elle aurait pu exister autrement. Ceux qui nous ont précédés ont fait ce qu'ils ont pu avec les instruments dont ils disposaient et la matière sur laquelle ils devaient travailler. Je crois qu'il faut rendre hommage à leur courage, leur patience, leur dévouement et leur esprit de foi.

Réalisations

On pourrait faire une compilation impressionnante des réalisations de la CSN tant dans le domaine professionnel, économique, législatif que social. Je veux me limiter, toutefois, à une seule que je considère majeure.

C'est notre mouvement qui, à mon avis, a fait accepter le syndicalisme par les travailleurs de la Province de Québec et la société québécoise. Les principes auxquels il adhérait et ses titres de naissance lui ont permis de pénétrer profondément dans le milieu sans susciter l'opposition que provoquaient les autres organisations syndicales. Cela a permis à une foule de travailleurs de se former syndicalement et de goûter aux bienfaits de l'action collective. Ainsi se sont préparés les éléments qui devaient constituer le ferment et alimenter le dynamisme de l'organisation syndicale de chez nous.

Changements

La CSN a changé considérablement depuis 1921 et il faut s'en réjouir. Il est normal qu'un corps, qui grandit et se développe, se transforme malgré souvent les regrets nostalgiques des parents qui continuent de rêver aux heures sereines du berceau et de l'enfance.

La CSN est adulte et elle doit régler des problèmes d'adulte. Si elle a de la



Durant les années 20, plusieurs ouvriers ont travaillé à la mise en place de rails pour que les tramways roulent dans un plus grand nombre de rues à Montréal.

reconnaissance envers tous ceux qui ont contribué à faire ce qu'elle est, cette reconnaissance ne peut l'excuser de manquer à son devoir ou d'échapper à ses responsabilités.

En 1921, l'économie de la Province était encore dominée par le secteur rural. Aujourd'hui, l'économie canadienne est industrielle et les phénomènes économiques ont largement débordé les limites de la région, de la Province et même du pays. Les entreprises ont atteint, dans un grand nombre de cas, des tailles de mastodonte et se sont ramifiées souvent en un grand nombre d'unités de production. Les frontières économiques ne coïncident plus avec les frontières politiques.

En 1921, la population de la province de Québec était beaucoup plus homogène et il pouvait être légitime de songer à un mouvement syndical qui trouverait son appui chez les seuls Canadiens-français catholiques. Les changements démographiques, l'urbanisation, les impératifs de la solidarité syndicale, les modifications dans les structures industrielles, les mesures législatives nouvelles, ont obligé la CSN à réviser ses positions et à s'adapter aux nouvelles conditions. Il ne s'agit pas d'une trahison du passé, au contraire. Le plus bel hommage que l'on peut rendre au passé est de poser les gestes qui conserveront la vitalité et assureront le développement de l'œuvre qu'il a léguée.



Conseiller syndical à la CSN de 1950 à 1975, Pierre Vadeboncœur a fourni une puissante contribution à l'élaboration d'une pensée syndicale originale. Dans un essai publié en 1961 et qui est devenu un classique du genre, Projection du syndicalisme américain, il prenait l'exacte mesure des limites d'un syndicalisme qui n'avait jamais été, jusque-là, analysé avec autant de lucidité et de clairvoyance.

PROJECTION DU SYNDICALISME AMÉRICAIN

Le syndicalisme, par les questions qu'il soulève sur son orientation future, peut aussi orienter les questions que des individus ou des groupes différents de lui peuvent se poser. Les uns et les autres peuvent s'engager dans une direction similaire à la sienne. La démocratie actuelle pose au fond les mêmes questions à bien du monde.

La réponse sera révolutionnaire ou elle ne sera pas.

La question est de savoir si le peuple et en particulier les syndicats ouvriers — hélas bien compromis dans les idées du système libéral et pour ainsi dire dans la convention politique qui est en Amérique une caricature odieuse du contrat social — vont pressentir quelque rôle à jouer dans une entreprise politique qui dépasserait le niveau habituel des conceptions que l'on se fait du gouvernement. Les perspectives politiques, sociales, culturelles, humanistes, qui correspondraient à la possession récente par l'humanité de moyens ayant une ampleur égale aux catastrophes cosmiques que l'homme, hélas, peut aussi déclencher sont encore à naître, en Amérique. Mais ces perspec-



Pierre Vadeboncœur

tives, il faut les dégager : l'homme est maintenant en mesure de faire surgir un monde supérieurement organisé.

Or, les syndicats, par leur acquiescement au train-train capitaliste et par leur partie dans le tintamarre des affaires particulières, jouent le rôle de comparses dans l'improvisation absurde de cette multitude d'agités économiques qui substituent chaque jour aux États-Unis les affaires au politique. L'entreprise privée n'organisera pas le monde de demain. Libéralisme et création d'une politique à l'échelle des moyens actuels et futurs de l'homme sont antinomiques. Si les syndicats demeurent la contrepartie populaire du système capitaliste, qui est le système des affairistes, et si par leur participation aux affaires ils ne font que contribuer à fixer au niveau du commerce les vues d'une société dont le développement technologique appellerait des entreprises démocratiques aux conséquences illimitées, alors il consommement le péché occidental contre l'avenir de l'homme et poursuivent en métropole la philosophie des colonies. D'ailleurs, ils ratent une de leurs métamorphoses historiques, probablement la plus importante. Ils ne voient pas ou refusent d'admettre qu'en un point donné de l'histoire, leur présence peut servir à autre chose qu'à amener la signature de conventions collectives et peut fournir une force pour des transitions politiques nécessaires.



La démocratie et le pouvoir capitaliste

Si ces réflexions sont exactes, les pôles d'une pensée syndicale valable pour l'avenir sont situés tout à fait au-delà du syndicalisme de relations industrielles. L'action syndicale se fonderait sur deux critiques radicales : touchant la démocratie, pour la transformer et l'accomplir et le pouvoir capitaliste, pour l'abolir. Renouveler les formes de la première, réinventer le parti du peuple, dénoncer la ploutocratie qui l'accapare, la soustraire à la toute puissance de la publicité payée par les ploutocrates, bref relancer les doctrines démocratiques à l'assaut du système faussé et décrépité qu'on a laissé jusqu'ici subsister sans redire. Démontrer l'illégitimité profonde du second, non seulement pour ce qui est des privilèges exorbitants qu'il encourage, mais surtout pour son illogisme funeste, son caractère essentiel d'improvisateur anarchique, son incapacité congénitale à mettre en œuvre, pour la civilisation, les moyens gigantesques des ressources matérielles de l'homme moderne, son caractère de système dépassé par les possibilités contemporaines, et l'immoralité sans limites que l'esprit de lucre, qui est le sien, sème à la grandeur d'un continent.

Déclasser ce pouvoir et le combattre

Si la liberté démocratique doit être sauvée dans le monde en même temps que la civilisation éventuelle la plus grande qui ait jamais paru possible, c'est en Amérique que cela pourra se faire, mais à la condition que la somme énorme de préjugés, d'habitudes, d'intérêts, de tabous et de facilités qui font des États-Unis actuels la patrie du conformisme soient mis en échec.

Assigner au syndicalisme un rôle dans une œuvre de cette envergure, c'est lui confier la responsabilité des auteurs de toutes les constitutions démocratiques depuis la Grande Charte. Mais c'est aussi, sur un plan plus restreint, lui donner un principe sans lequel il avortera. Aventure périlleuse, sans aucun doute : dix-sept millions d'hommes s'appuient actuellement sur l'oubli des principes cardinaux de l'action syndicale, à cause des combines et des recours que cet oubli permet. Faire resurgir ces principes, c'est supprimer l'appui. Mais nous voyons déjà les tristes résultats du refus de l'aventure. Le syndicalisme se réalisera par le ris-



que qu'il fera de lui-même selon des principes qui ne soient pas des règles de pratique et pour des buts qui ne soient pas ceux qu'il vise quotidiennement. Seul un au-delà pourra le diriger. Même si le syndicalisme n'atteignait pas de si grands buts, il aurait néanmoins contribué à rendre à la démocratie une partie de son sens et de son efficacité. Même si une réorientation révolutionnaire du mouvement ouvrier s'avérait impossible, ce qui ne serait pas surprenant d'ailleurs, il aurait valu la peine de lui poser la question révolutionnaire ; car sans elle, où pourrait-il prétendre aller ? sans elle, quelle critique efficace formulerait-il de la société dans laquelle il s'insère ? est-il donc condamné à ne point avoir de pensée et n'est-ce pas un crime contre l'homme que de n'en point avoir ?

Ce ne sont pas les révolutions qui perdront l'homme ; ce sont les conceptions basses. Les hommes d'affaires n'en ont pas d'autres, ce sont des hommes d'intérêts ; c'est pourquoi il est impérieux qu'ils démissionnent : ils détiennent la charge du prince et ce sont des marchands. Il n'est pas bon que ce soit l'armée qui gouverne un pays, mais il n'est pas bon non plus que ce soient les manipulateurs de la propriété et les courtiers en commodités. La vérité du syndicalisme nouveau sera grande, sous peine d'une décomposition et d'une défaite qui se fondraient alors dans la décomposition et la défaite des valeurs occidentales.

Une idéologie forte et distincte doit être développée par le mouvement ouvrier

La responsabilité du syndicalisme envers ces valeurs n'est donc pas compatible avec la ligne de pensée et de propagande capitaliste. Le mouvement ouvrier, s'il veut servir ce que la tradition occidentale représente de liberté politique et de personnalisme et contribuer à pousser l'expérience occidentale dans un sens qui permette de l'introduire dans l'univers économiquement organisé de demain, doit élaborer une idéologie forte, distincte et qui s'avance vers l'avenir selon une démarche qui n'ait rien à voir avec les intentions capitalistes. Or, nous voyons qu'au contraire, en l'absence d'une idéologie, il épouse la ligne rigide, schématique, incurieuse, de la propagande capitaliste, comme s'il s'agissait là d'une véritable pensée sur les réalités économiques et politiques. On ne saurait être plus borné, plus loin de toute appréhension des vérités politiques de l'époque technologique.

Nous découvrons donc le principe qui rend impérieuse la transformation des buts et de la philosophie du syndicalisme américain. Ce principe, c'est la révélation contemporaine du devenir humain révolutionné par la science, les techniques et des horizons politiques infiniment plus audacieux qu'il y a seulement un demi-siècle. Le syndicalisme, facteur politique de taille, a une responsabilité de premier ordre envers ce devenir. S'il refuse de s'inscrire dans la ligne d'une action créatrice à son égard, s'il se place, avec le capitalisme, dans une position d'irresponsabilité envers l'œuvre de l'homme social moderne, il trahit. Tout ce qu'il y a de forces dans la nation, y compris le gouvernement, mais un gouvernement libéré des attaches particulières qui en font le fantôme de la politique de telle ou telle société d'affaires et le produit des intérêts d'un nombre restreint d'individus, doivent maintenant songer à la nouvelle époque. Il n'est plus permis à quiconque possède du pouvoir et de l'influence de vivre au jour le jour, selon un ordre de préoccupations tenant de la pensée libérale.

Attitude capitaliste. Attitude humaniste

On n'a plus le droit de se battre exclusivement pour des intérêts limités et particuliers, fussent-ils ceux de groupes plus ou moins considérables de travailleurs. La convention collective fût-elle deux fois plus efficace qu'elle ne l'est en réalité, il faudrait encore la dépasser d'emblée. Il n'est plus question de s'en tenir aux affaires ; notre époque a créé un vide infini à combler, qui nous forcera à être politiques. Tout ce qu'il y a de pensée et de forces ne sont pas de trop pour créer ce qui peut être créé dans un monde encore en friche par rapport à ses possibilités de paix, d'abondance, de culture, de conscience, d'œuvres, d'ordre humain. Les capitalistes sont beaucoup trop occupés et liés pour s'en soucier. Le dilemme, aux États-Unis, consistera strictement en ceci : recevoir la révélation civilisatrice de notre époque ou la refuser. C'est toute la différence entre l'attitude humaniste et l'attitude capitaliste. Or, il n'y a aucune distance entre l'attitude capitaliste et celle des hommes qui vivent sous l'influence du capitalisme et dans sa dépendance : c'est la même. L'entrée dans l'époque nouvelle de l'humanité supposera que l'on franchisse une fois pour toutes la barrière conservatrice.



Dans son dernier rapport moral livré au congrès de la CSN le 27 juin 1976, le président Marcel Pepin abordait de front la question du pouvoir des travailleurs. Où se situe-t-il, ce pouvoir qui s'exerce sur les travailleurs ?



Marcel Pepin

PRENONS NOTRE POUVOIR

*J*e voudrais ouvrir un débat que je crois nécessaire d'aborder parce que ce congrès devra apporter certaines clarifications.

Même si ces questions provoquent inmanquablement chez certains de nos membres un certain malaise, je crois qu'il ne faut pas craindre de les prendre de front.

Je vais tenter, essentiellement, de vous dire ce que je pense sur deux points précis. Notre action syndicale a-t-elle une dimension politique? Quelle attitude devons-nous prendre face à la politique électorale, à la formation d'un parti politique des travailleurs ?

Dans mon dernier rapport au congrès de 1974, j'avais de nouveau posé la question du pouvoir des travailleurs dans l'entreprise. J'avais écrit : *« Aujourd'hui, c'est toute la question du pouvoir que je soulève. Ma proposition est concrète. Elle est collée à la vraie réalité, celle de tous les jours. La tâche sera lourde. Elle va nous obliger à plus de rigueur dans nos actions et dans nos analyses. Comment bâtir le pouvoir dans l'entreprise dans une perspective de lutte globale, c'est là le défi. »*

J'ajoutais : *« C'est en revendiquant ses droits face au patronat, que celui-ci soit personnifié par un monopole étranger ou un parti politique au pouvoir; que le travailleur prend conscience de la dimension politique de son action syndicale. La revendication des travailleurs sur les lieux de travail est la base même de la prise de conscience du pouvoir politique des travailleurs. »*

Ces notions ont fait du chemin; elles ont suscité de nombreuses discussions, tant au niveau des syndicats qu'à celui de la centrale. C'est pourquoi, face à l'importance de ces questions pour l'avenir de notre organisation et celui du syndicalisme québécois tout entier, j'estime nécessaire de pousser la réflexion un peu plus loin.

Qu'est-ce que le pouvoir ?

Il nous faut être conscients d'une chose. Quand on parle du pouvoir, ce qui nous vient à l'esprit, c'est immédiatement le gouvernement, les tribunaux, la police. Si ces groupes nous viennent à l'esprit, c'est surtout parce que ce sont là les formes extérieures du pouvoir, celles qui sont les plus visibles ou bien qu'on voit le plus souvent dans les journaux.

Mais ce qu'il faut comprendre si on veut avoir une idée juste de la dimension politique de nos luttes syndicales, c'est que le pouvoir de la classe dominante ne se manifeste pas seulement là.

**PRENONS
NOTRE
POUVOIR**



Rapport du président de la CSN Marcel Pepin
au congrès, Québec, 27 juin 1974

Je serais même tenté d'ajouter que dans la réalité de tous les jours, ce n'est pas surtout là que le pouvoir s'exerce physiquement sur la majorité d'entre nous.

Le gouvernement, bien sûr, intervient de plus en plus souvent dans nos affaires. Les lois spéciales dirigées directement contre le monde ouvrier, lois qui régissent les conditions de travail et de vie de milliers de travailleurs, sont de plus en plus fréquentes. Mais ces interventions politiques, pour spectaculaires, nombreuses et injustes qu'elles soient, n'arrivent pas encore au rythme d'une par jour.

De même, nous sommes souvent appelés à comparaître devant les tribunaux, que ce soit la centrale, nos fédérations, nos syndicats ou nos membres. Cependant, règle générale, la grande majorité de nos membres ne passent pas leurs journées dans les Palais de justice, devant les juges.

Par ailleurs, nous sommes nombreux à avoir déjà goûté à la médecine de la police. Mais encore là, la majorité des travailleurs n'ont pas à affronter tous les jours la matraque policière.



Et pourtant, le pouvoir politique exerce sur les travailleurs une domination quotidienne. Cette domination peut être sauvage ou vicieuse, brutale ou paternaliste.

Sur les lieux de travail

C'est là où je veux en venir. Le pouvoir politique, il faut s'en rendre compte, il faut s'ouvrir les yeux, s'exerce d'abord, et principalement, sur les lieux de travail. Dans les usines, les institutions, les hôpitaux, les écoles.

C'est là que le pouvoir politique de la classe dominante — parce qu'il existe, il ne faut pas l'oublier ! — se fait sentir quotidiennement. C'est là qu'il pèse de tout son poids. C'est là que le travailleur subit la première forme, et l'une des plus importantes, de domination. C'est là, sur les lieux de travail, que les travailleurs, nos membres, sont assujettis de 35 à 45 heures par semaine à un pouvoir qui les conditionne à devenir des citoyens comme le système les espère, obéissants et privés d'autonomie.

Ce pouvoir-là est politique ! Et l'attaquer est un acte profondément politique ! Quand la lutte se fait contre les plans bonis, qui sont une forme d'esclavage plus ou moins déguisé ; quand la lutte se fait pour le respect de la santé du travailleur ; quand la lutte se fait pour un relèvement des salaires d'un groupe à la limite du salaire minimum, ce sont des luttes politiques.

Elles sont politiques parce qu'elles vont à l'encontre des idéologies véhiculées par la classe dominante, donc celle qui veut qu'on paye quelqu'un selon la loi du marché plutôt que selon ses besoins. Elles sont politiques elles aussi ces luttes pour la santé, parce qu'un des dogmes de la production capitaliste est de faire le plus de profits possible au prix le moins élevé possible.

Le pouvoir le sait

Si certains ne s'aperçoivent pas que ces luttes syndicales, que ces grèves menées pour des objectifs comme ceux-là sont politiques, il ne faudrait pas se tromper ! Le pouvoir politique, le gouvernement, en est conscient. Aux yeux de plusieurs, le mouvement syndical représente l'opposition officielle.

Et nous, nous ferions semblant de ne pas nous en apercevoir ?

J'espère que nous ne serons pas les derniers à nous apercevoir qu'en étant syndicalistes, qu'en allant jusqu'au bout de nos objectifs, nous occupons une place fortement politique, que les luttes se livrent dans le secteur public ou dans le secteur privé.

Si nous sommes une centrale syndicale combative, nos luttes s'inscriront inévitablement au cœur des principaux conflits sociaux et de ce fait, au cœur des débats qui agitent toute la société. C'est encore plus vrai dans une situation de crise économique, alors que l'État doit intervenir de façon encore plus dure, plus ouverte, plus féroce pour faire supporter aux travailleurs, au peuple tout entier, les coûts de cette crise.

Quand les droits de gérance sont grugés, quand on entaille les pouvoirs des contremaîtres dans une clause de convention collective, même lorsqu'il s'agit du plus modeste des syndicats, c'est un acte syndical qui a une portée politique, ne l'oublions pas.

Je le répète. Le pouvoir des travailleurs doit passer par une plus grande autonomie sur les lieux de travail, par des responsabilités accrues dans l'usine ou dans l'institution.

Le syndicat est l'instrument de libération des travailleurs, le lieu où il est maître de ses décisions, la forteresse qu'il défend contre les empiètements du pouvoir politique et économique. La seule politique qui se fait à l'intérieur du syndicat est la politique syndicale, la politique qu'élabore le travailleur pour prendre sa place partout et surtout dans l'entreprise.



Le 20 décembre 1984, la CSN comparaisait devant la Commission consultative sur le travail et la révision du Code du travail. Le président Gérald Larose y a livré cette déclaration, situant l'action syndicale dans une perspective historique de lutte pour les droits.

LA LIBERTÉ DOIT SE VIVRE DANS LES BUREAUX, DANS LES USINES, DANS LES INSTITUTIONS, DANS LES CHANTIERS



Gérald Larose

Ce qui est recherché, c'est l'élargissement du champ des libertés. Le progrès des sociétés, et par conséquent celui des hommes et des femmes qui y vivent, passe par ce chemin emprunté à toutes les époques, quand il s'est agi de contrer les aliénations, d'abolir les servitudes, d'amoinrir les dépendances.

La nature des libertés dont nous parlons aujourd'hui doit dépasser le stade formel connu dans les siècles passés : droit de vote, droit de présenter des pétitions au Parlement...

Les libertés dont il est ici question doivent aller plus loin et atteindre les bureaux, les usines, les institutions, les chantiers. Transformer la nature du travail quotidien et celle des rapports sociaux, s'enraciner dans le quotidien.

Ce qui est recherché peut paraître nouveau : ces droits à venir, cependant, n'en sont pas moins normaux : accès à l'égalité, protection de l'emploi, accès à l'information complète sur ce qui peut avoir des effets sur ses conditions d'existence. Des droits normaux qui doivent s'appliquer à toutes et à tous.

Inscrits dans un seul code, qui réunisse l'ensemble des droits, qui traduise la spécificité des relations de travail, et qui concerne la liberté d'association, la liberté d'affiliation, la liberté de négociation, la liberté de grève, ces droits fondamentaux constitueraient une contribution majeure à l'avancement de la qualité de la vie en société.

Exagérations, diront certains.

Mais les changements qui ont marqué l'histoire de l'humanité dans le sens d'une plus grande place à faire aux hommes et aux femmes n'ont jamais, au départ, été considérés comme normaux. À toutes les époques, il s'est trouvé des courants, qui ont longtemps dominé, avec des porte-parole qui ont longtemps fait loi, pour soutenir que seuls les hommes, et riches de surcroît, pouvaient s'occuper des affaires publiques ; pour nier aux travailleuses et aux travailleurs le droit de travailler moins longtemps ; pour justifier le travail des enfants dans les usines, dans les mines.

Les droits, les libertés ont été conquis après avoir longtemps été dénigrés, longtemps combattus, longtemps tenus pour utopiques.

Les détenteurs du pouvoir, les possédants, ont rarement été du côté de celles et de ceux pour qui la conquête de ces droits et de ces libertés valait la peine d'y consacrer une vie. De la perdre, même, pour ces causes.

Les changements intervenus ont finalement été le résultat d'un minimum d'ouverture qui a fini par se manifester à des moments précis. C'est cette même

ouverture qui est aujourd'hui nécessaire pour rendre possible un nouveau progrès.

Nous ne prétendons pas qu'il s'agit là de matières qui se règlent par la seule expression d'un désir : la vie est plus complexe. Nos propositions sont en discussion ; notre disponibilité est acquise pour toute action, pour toute réflexion, pour tout changement susceptible de contribuer à la progression de la société québécoise.

Nous sommes tournés vers l'avenir parce que le présent nous préoccupe.



Dans la publication des syndicats nationaux de Montréal, La Vie syndicale, Alfred Charpentier analysait, en septembre 1927, le monde syndical et se livrait à une apologie de l'autonomie syndicale telle que vécue à la CTCC, en comparaison de ce qui se passait dans les unions internationales. C'est là un thème récurrent chez ceux qui ont écrit sur le syndicalisme québécois.

LES BIENFAITS DE L'AUTONOMIE SYNDICALE



Alfred Charpentier

Depuis une dizaine d'années, l'internationalisme ouvrier américain va à reculons au Canada d'une façon inouïe. Le non-patriotisme ou l'anti-patriotisme de son porte-parole canadien, le Congrès des métiers et du travail est, en fin de compte, la cause capitale de ce délabrement « international ». Par contre, il s'est produit un grand réveil du syndicalisme national depuis une décennie et, à ce propos, il importe d'exposer sommairement les bienfaits de l'autonomie syndicale.

Cela démontrera à la fois que la prépondérance comme la durée de ces bienfaits découlent naturellement de la correspondance de l'action syndicale aux directives de la morale patriotique, économique et sociale.

Pour vivre normalement, il est essentiel à l'homme d'agir librement. Pour se développer, l'effort lui est d'absolue nécessité. Pour conserver ses progrès physiques et moraux, sa vitalité naturelle et morale doit être permanente. L'action libre, sans entraves illicites, sans domination illégitime, implique l'autonomie de soi-même, la responsabilité de ses actions. L'effort personnel aiguise le sentiment de la dignité, développe la confiance en soi, crée la compétence et stimule l'initiative. La vitalité naturelle, produit du développement normal des aptitudes innées et acquises, rend l'homme complet, maître de lui-même et fort de ses droits.

Ces considérations préliminaires font voir les bienfaits de l'autonomie individuelle. Évidemment, bienfaits d'ordre psychologique. De même, l'autonomie syndicale procure d'abord ces bienfaits moraux auxquels, à la fois, se rattachent bienfaits économiques et sociaux.

À la vérité, le syndicat professionnel, groupement humain, est une personne morale, mais il n'en a pleinement tous les caractères essentiels, absolus et permanents, 1* que s'il peut vivre indépendamment de totale sujétion étrangère, s'affirmant dans sa dignité ; 2* que s'il peut par lui-même développer toutes ses facultés.

tés et orienter toutes ses activités, devenant ainsi une compétence authentique, incontestable ; 3* que s'il peut en définitive bénéficier d'une vitalité constructive qui commande le respect, procure la prospérité et garantit la stabilité de ses progrès, s'érigeant ainsi facteur d'ordre social.

Les unions ouvrières d'affiliation américaine sont bien aussi des personnes morales, mais très incomplètes. Car, d'abord, par leur subordination étrangère, elles manquent de cette vitalité morale qui se juge en vertu de la correspondance que doit toute institution humaine au lieu naturel, à la source première qui l'autorise : le pays. Aussi, pareilles unions s'aliènent la sympathie de l'opinion publique éclairée.

Ensuite, leur développement personnel est paralysé par le contrôle du dehors de leurs initiatives, par l'appauvrissement de leurs finances locales au bénéfice de ce contrôle étranger, et par l'intervention, dédaignée en ce pays, de leurs chefs américains dans les négociations ouvrières du Canada. D'où découle une situation d'infériorité pour l'action syndicale compétente, aliénant la confiance de la masse des travailleurs canadiens en ces unions.

En troisième lieu, leur vitalité n'étant qu'artificielle, parce que privée de sève nationale et empruntée à un pouvoir extérieur ; affaiblie, par surcroît, par leur non responsabilité civile, pareille vitalité est anémiée et impuissante, généralement, à rien édifier de permanent concernant soit la protection des métiers, soit les rapports industriels, à l'exclusion, bien compris, du concours législatif. Situation résultant d'un manque d'autorité fondamentale, moralement et civilement.

Des accidents de l'histoire

La mainmise du trade-unionisme d'outre-quarante-cinquième sur une longue génération des ouvriers canadiens n'est que la résultante d'accidents historiques dont les effets ont commencé de prendre fin avec la prospérité de plus en plus stabilisée du Canada, depuis la consolidation de son territoire et ses progrès incessants vers la grande émancipation économique.

Si l'expérience historique justifie en quelque sorte le passé, elle n'en fait pas moins voir les erreurs et elle devrait servir, aujourd'hui, à donner aux travailleurs organisés de ce pays, cette maturité du jugement et de clairvoyance qui découvre les conditions de future expansion du syndicalisme professionnel ou industriel au Canada.



Le 28 novembre 1977, le président de la CSN Norbert Rodrigue prenait la parole devant le congrès de la FTQ réuni à Montréal. Il y abordait deux questions, l'unité syndicale et l'attitude à adopter face au projet de loi 45, mieux connu sous le nom de projet de loi anti-scabs. La FTQ appuyait le projet, même amendé par le ministre Pierre Marc Johnson pour apaiser l'opposition patronale ; la CSN refusait de le soutenir.

ENTRE SYNDICALISTES, IL FAUT SE PARLER FRANCHEMENT



Norbert Rodrigue

Les forces de changement et de transformation sociale, dont nous sommes, sont appelées à jouer un rôle tellement important qu'il faut savoir, à des moments précis, se retrouver ensemble et se parler.

Je pourrais emprunter la voie de la facilité et m'en tenir à des banalités, ce qui ne dérangerait personne. Mais emprunter cette voie aurait pour conséquence de gaspiller littéralement une chance de faire avancer les choses.

La voie de la facilité n'a jamais été celle du mouvement syndical. Je ne vous apprendrai rien en soulignant ce fait. Le mouvement syndical s'est bâti au fur et à mesure des années à coups de luttes longues et dures, de combats farouches. Il s'est bâti aussi grâce à un processus démocratique d'où n'étaient pas exclues les confrontations viriles, les discussions franches. Nos assemblées syndicales ont souvent été le théâtre de ces discussions, de ces confrontations. Et il faut prendre conscience que c'est au bout de ce difficile processus démocratique que sort un acier trempé au point que les employeurs, la plupart du temps, ne peuvent réussir à le traverser.

La démocratie syndicale exige cependant un profond respect pour les positions des autres, pour les opinions qui ne rejoignent pas les nôtres nécessairement.

Humblement et franchise

C'est dans cet esprit que je veux vous parler aujourd'hui, en toute humilité, mais aussi en toute franchise. Il y a en effet dans cette salle trop de militants qui ont connu, vécu ou conduit des luttes mémorables pour que je me sente le droit de faire la leçon à quiconque.

Mais l'amitié bien comprise autorise que nous nous parlions franchement, honnêtement.

Sur le projet de loi 45 tel qu'amendé par le ministre Pierre Marc Johnson, je voudrais vous assurer qu'autant qu'à la FTQ, nous n'aimons partir en guerre si le sujet n'en vaut pas la peine. Et si nous décidons de mobiliser comme nous le faisons présentement, c'est parce que notre analyse du projet de loi actuel, en regard des promesses du parti au pouvoir et des attentes des travailleurs, nous a conduits à y découvrir des dangers réels.

Il faut se souvenir que lorsque le ministre déposait son projet, quelques jours après la fusillade à la Robin Hood, nous avons donné notre accord de principe



Il y avait eu Canadian Gypsum, puis United Aircraft. La grève des meuniers, à l'été 1977, a véritablement accéléré le dépôt d'un projet de loi antiscabs, finalement adopté quelques mois plus tard.

sur ses grandes lignes, en soulignant que le problème était suffisamment connu et que les discussions avaient été assez longues pour que le gouvernement évite l'étape de la commission parlementaire et dispose le plus rapidement possible de cette loi.

Il faut se souvenir que ce projet de loi avait trop tardé avant d'être déposé. Dès le lendemain des élections, le ministre du Travail d'alors, de même que plusieurs députés du PQ, annonçaient un projet de loi anti-scabs pour les semaines à venir.

En mai dernier, le congrès du PQ avait été formel et quasi unanime sur cette question. Mais les amendements déposés par le ministre Johnson nous ont laissés plus que songeurs.

Après les avoir étudiés, nous avons affirmé que le projet venait d'être vidé de sa substance et que ce serait tricher la population et les travailleurs que de continuer de parler de projet de loi anti-scabs.

Nous avons reproché au gouvernement, dans ce cas précis, de tenir un langage à deux niveaux, en affichant dans les déclarations publiques son préjugé en faveur des travailleurs, mais en introduisant dans les textes de loi, là où ça compte, une série d'amendements pour satisfaire les exigences du patronat.

Cela, nous ne pouvons l'accepter.

Nous ne pouvons l'accepter parce que les travailleurs ont trop lutté pour arracher les quelques droits qui leur sont aujourd'hui reconnus ; nous ne pouvons l'accepter parce que le gouvernement s'ingère, avec ces amendements, dans le processus démocratique syndical et que nous croyons que le mouvement syndical n'a pas de leçons de démocratie à recevoir de quiconque ; nous ne pouvons l'accepter parce que ces amendements donnent objectivement au patronat de nouveaux moyens pour empêcher les travailleurs d'aller conquérir de nouveaux droits ou d'exercer pleinement ceux qui leur sont déjà reconnus.

Nous constatons tout simplement que le projet de loi 45, tel qu'amendé, est un grave recul et comporte une série de dangers pour les travailleurs. C'est pourquoi nous avons demandé au gouvernement ou bien de revenir à son projet origi-

nal expurgé des ingérences, ou bien de retirer le tout de la circulation. Un an déjà a été perdu et les travailleurs se retrouvent devant un projet qui ne rencontre plus leurs attentes. Les longues luttes de Canadian Gypsum, de United Aircraft, des camions à incendie de Pierreville, du Trust général, de Stanchem et d'ailleurs auront-elles été vaines ?

Et pourtant, sur cette question, le gouvernement québécois ne peut rejeter ses responsabilités sur le gouvernement fédéral. Les relations de travail font partie des compétences des gouvernements provinciaux. En cette matière, Ottawa n'est donc pas un obstacle et le gouvernement, s'il veut vraiment commencer à mettre fin aux injustices qui sont le lot de centaines de travailleurs, a toute la latitude voulue.

Nous pensons qu'il entre dans nos responsabilités de dirigeants syndicaux de dire les choses telles qu'elles sont, telles que nous les percevons, même si cela risque de ne pas être populaire, du moins à court terme. C'est le chemin que nous avons toujours suivi et que nous entendons continuer de suivre, quel que soit le parti politique au pouvoir.



Chaque jour, les travailleurs de Canadian Gypsum de Joliette voyaient entrer à l'usine un autobus blindé rempli de scabs qui traversait leur ligne de piquetage. C'était en 1973. On imagine la violence de ce geste posé par une multinationale américaine.

●

En 1975, la CSN traversait une crise provoquée par un conflit de juridiction : à quel organisme seraient affiliés les syndicats d'infirmières? Le bureau confédéral avait tenu des journées de réflexion et le conseil confédéral, fin février, avait reçu un texte, Les marches de la solidarité, qui demeure un document majeur, toujours d'actualité, sur les lignes de force de notre mouvement. Guy Ferland, directeur du Service de l'information, avait produit ce texte présenté par le Comité exécutif.

LES MARCHES DE LA SOLIDARITÉ



Guy Ferland

Au point de départ, la solidarité ne peut venir au monde dans un groupe à moins que chacun n'ait atteint un certain degré d'autonomie personnelle dans sa pensée, dans ses jugements, dans ses agissements. Les gens qui sont complètement dépendants de ce que pensent ou font les autres ne peuvent devenir solidaires entre eux, même s'ils sont parmi les plus exploités.

Si l'autonomie des personnes est une condition de la solidarité dans un groupe, de la même façon l'autonomie des groupes est une condition de la solidarité des travailleurs dans leur ensemble. C'est pourquoi l'autonomie des syndicats, qui a toujours caractérisé la CSN, est une explication de sa vigueur.

Pour être pratiquée, la solidarité doit être organisée. Car quel est l'objet de la solidarité, sinon de transformer des situations par l'action collective ? Or, l'action collective ne peut être uniquement spontanée. Elle doit être constamment soutenue par une organisation, sous peine de tourner en feux de paille, en révoltes impuissantes, et parfois même en réaction, suite au découragement.

Une organisation suppose évidemment une structure, laquelle impose un certain nombre de contraintes. Pourquoi ces contraintes ? Parce que pour faire de



l'action collective, il faut constamment s'ajuster entre nous, résoudre nos contradictions, afin de décider ce qu'on veut faire collectivement et des moyens pour le faire. Tout cela exige des canaux par lesquels la volonté commune des travailleurs finit par prendre forme en se frayant graduellement un chemin d'un centre de décision à l'autre. Accepter de passer à travers tous ces canaux pour faire de l'action collective, c'est évidemment contraignant, exigeant.

Il arrive qu'à travers les conflits de juridiction, l'organisation de nos structures de même que la fonction de leadership sont remises en question. Comme si l'action collective n'avait pas besoin de s'encadrer elle-même, comme si la spontanéité pouvait remplacer la stratégie et l'efficacité, comme si un flamboyant coup d'épaule de temps en temps pouvait remplacer l'effort soutenu.

Il faut bien sûr écouter avec beaucoup d'ouverture d'esprit ceux parmi nous qui remettent en cause nos structures actuelles. Mais prenons garde à ceux qui se réclament de la solidarité des travailleurs pour détruire les instruments de cette solidarité. Car il nous semble que la preuve a suffisamment été faite que des travailleurs en lutte qui ne sont pas organisés dans une structure se font invariablement mettre en pièces.



Les sentiments d'appartenance

La solidarité, c'est un sentiment d'appartenance à un groupe. On est solidaire quand on s'identifie spontanément à d'autres. Par exemple, quand on s'identifie au monde ordinaire. Or il y a différents niveaux de solidarité. Ainsi, les employés de telle entreprise peuvent se sentir solidaires entre eux, mais ceux de tel étage ou de tel département ou de telle équipe peuvent se sentir encore plus solidaires. Également, ceux qui exercent les mêmes fonctions peuvent sentir une solidarité plus grande qui traverse les étages, les départements, les équipes, et même les entreprises.

Considérer que les différents niveaux de solidarité sont contradictoires, c'est se priver d'une force collective considérable. Car s'il est vrai qu'une des conditions de la solidarité c'est l'autonomie et la responsabilité des groupes, plus on multiplie les points d'autonomie et de responsabilité, plus elle sera solide, plus elle sera pratiquée, plus elle sera inventive, plus la solidarité globale du monde ordinaire formera un tissu serré.

Et la façon de multiplier les lieux d'autonomie, c'est de modeler nos structures sur les regroupements naturels qui découlent des différents niveaux de solidarité, qui découlent des différents sentiments d'appartenance. Ainsi peut-on canaliser toute cette force en bâtissant toutes les marches de la solidarité, sans en sauter une seule.

Par instinct sans doute, parce qu'elle a toujours cru à l'autonomie et à la responsabilité des syndicats, la CSN a déjà mené de dures batailles pour la reconnaissance des unités naturelles de négociations, faisant valoir qu'il appartenait aux travailleurs eux-mêmes, par leurs organisations, de délimiter leurs champs de solidarité. Dans la CSN, nous reconnaissons par nos structures deux grands niveaux de solidarité, ou deux grands sentiments d'appartenance, celui du secteur et celui de la région. Mais cela seul ne peut traduire toutes les nuances de la solidarité. Voilà pourquoi d'ailleurs sous les fédérations et les conseils centraux, il y a les syndicats eux-mêmes, que nous avons toujours voulu autonomes, afin de coller encore davantage à la pratique quotidienne de la solidarité.



Les syndicats naturels

On peut poser le débat en termes de syndicat de métiers par opposition aux syndicats industriels, en assumant que les premiers sont conservateurs et que les seconds sont progressistes. C'est une vieille distinction qui provient du syndicalisme américain. À la CSN, on peut dire que la tendance des syndicats industriels a primé. Mais cette vieille distinction est-elle encore appropriée dans la CSN d'aujourd'hui ? Est-ce qu'on peut prétendre que seuls les syndicats industriels sont capables de partager l'orientation de la CSN ? Peut-on faire des syndicats industriels un objectif absolu, ce qui à la limite conduirait par exemple à grouper les enseignants et les employés de soutien dans les mêmes syndicats ?

Pour avancer dans la discussion, nous proposons de remplacer les notions de syndicats de métiers et de syndicats industriels par la notion de syndicats naturels. Il y a derrière cette proposition la conviction que les regroupements naturels sont plus forts que les regroupements artificiels, que seuls les syndicats naturels peuvent être vraiment des syndicats autonomes dans le sens expliqué précédemment, et que finalement les syndicats autonomes et responsables sont une marche plus solide pour s'élever à un plus haut niveau de solidarité avec les autres travailleurs.

Mais comment définir ce qui constitue un syndicat naturel ? En vertu de quel principe ? Voilà la question. Le principe devrait être de toujours respecter le sentiment d'appartenance des travailleurs concernés. Autrement dit, à qui les travailleurs concernés s'identifient-ils spontanément, dans leur premier réflexe ?

Poser un tel principe a des conséquences considérables sur nos politiques d'organisation, de même que sur le regroupement des syndicats dans l'une ou l'autre fédération. Nous ne croyons pas cependant que le principe des syndicats naturels puisse être interprété comme conduisant à l'émiettement des forces. Au contraire, c'est peut-être pour l'avenir le chemin le plus sûr pour bâtir des syndicats d'entreprises, soit des rapports de forces globaux dans l'entreprise. Car s'il est vrai que le sentiment d'appartenance est la première marche de la solidarité, le fait de le reconnaître permet évidemment de construire ensuite une deuxième marche, puis une troisième, puis une quatrième, et ainsi de suite jusqu'à la CSN, en passant par la fédération et les conseils centraux.



En 1968, la CSN a connu son débat le plus important sur ses structures. Dirigé par le secrétaire général Robert Sauvé, qui devait démissionner au terme de cet affrontement, un groupe favorisait une forte centralisation de la CSN. S'y opposaient, outre le président Marcel Pepin, Pierre Vadeboncoeur et plusieurs autres salariés et militants. À leurs yeux, la CSN devait demeurer le lieu où devaient cohabiter mille espaces de liberté.

STRUCTURES ET LIBERTÉ



Pierre Vadeboncoeur

Un mouvement comme le nôtre doit une partie importante de son dynamisme à certaines caractéristiques essentielles. Je me bornerai à celles qui ont un certain rapport avec la question des structures.

La CSN n'a pas été construite selon l'esprit simplificateur des auteurs de schémas structurels. L'esprit schématisque est porté à concevoir la CSN comme un organisme lié par des lignes hiérarchiques, elles-mêmes rattachées de quelque façon à un sommet chargé d'assurer la coordination et le fonctionnement de l'ensemble et par conséquent muni de pouvoirs plus ou moins autoritaires.

Or, la grande animation qui caractérise la CSN depuis environ vingt ans a été le produit d'une toute autre conception des choses. Il n'y avait pas un centre de pouvoir qui conduisait, pour ainsi dire, ou qui contrôlait directement ou non, dix, vingt, cinquante, six cents foyers d'action indépendants, qui faisaient l'extraordinaire vie de l'ensemble. Parmi ces foyers d'animation, il y en avait plusieurs d'éteints, bien sûr. Tous n'étaient pas en activité au même moment. Il y en avait qui connaissaient une période d'activité intense, pour retomber par la suite et se réanimer de loin en loin. Il y en avait d'autres qui passaient de longues années dans une sorte de léthargie. Il y en avait même peut-être d'irré récupérables ou presque. Mais le feu était toujours quelque part. Il y avait toujours plusieurs secteurs en état de vie intense. La CSN, la CTCC, c'était cela. La CSN, la CTCC, ce n'était pas un pouvoir central animé qui, par voie de conséquence, aurait animé le reste. C'étaient des pouvoirs autonomes diversement animés, selon les hasards des situations et la bonne ou la mauvaise fortune d'avoir, à tel ou tel moment de l'histoire, des hommes, ici ou là, entreprenants ou non. Surtout, il n'y avait pas moyen d'éteindre l'incendie, parce qu'il y avait toujours des foyers d'incendie qui éclataient quelque part. Pour assurer la vie du mouvement, il y avait – et il y a encore – la liberté de dix, de vingt, de cinquante, de centaines de centres souverains de décision. Il y avait et pour une part il y a encore, des syndicats, des conseils centraux, des fédérations et la centrale. Il n'y avait pas que la centrale. Il n'y avait pas non plus que la centrale et les syndicats. Les fédérations, notamment, n'étaient pas et ne sont pas encore de simples émanations de la centrale. Il y avait une multitude de recours pour assurer la continuité du feu, un grand nombre de centres, fédérations, conseils centraux, syndicats, d'où éclatait l'animation grâce à la possibilité pour eux de prendre des décisions souveraines. Il n'y en avait pas uniquement un. On faisait confiance aux faits, non pas au droit, et les faits répondaient. On faisait confiance à une mosaïque de libertés ; on ne faisait pas confiance à une mécanique plus ou moins unitaire. On comptait davantage sur la liberté et sur la responsabilité que sur l'autorité. On escomptait davantage d'un grand nombre de volontés que d'un petit nombre de volontés. On n'espérait rien d'une grande machine qui, théoriquement, pousserait l'ensemble à l'action. Car si la grande machine, supposément animatrice, coordonnatrice, régulatrice, structurée, ramifiée, s'arrête, qu'arrive-t-il ? Il me semble que nous le savons assez par l'exemple de la plupart des grandes machines syndicales américaines, arrêtées depuis 1900...

Il y a donc, à la base de l'action syndicale, un principe bien propre à mystifier ceux qui sont enclins à penser l'action en termes de structuration logique, linéaire, pyramidale. Ce principe, la CTCC, puis la CSN, l'ont bien reconnu au cours de leur histoire. Ce principe sort en ligne droite de l'expérience syndicale première de tous les pays. Comment le mouvement syndical s'est-il constitué ? Comment est-il sorti du néant ? Comment a-t-il trouvé et exercé ses moyens fondamentaux d'action ? La réponse est simple : c'est dans la spontanéité créatrice libre qu'il les a trouvés et exercés. En d'autres termes, c'est dans l'action autonome d'une multitude de cellules spontanément constituées qu'il a agi d'abord et qu'il s'est donné non seulement les moyens qui lui ont si souvent réussi, les tactiques auxquelles nous recourons encore, mais en même temps la formule même, l'esprit, le principe de son initiative.

Je suis absolument convaincu que le mouvement syndical ne peut vivre que par l'existence d'une multitude de centres de vie munis chacun d'une certaine totalité de pouvoirs, et dont les leaders soient eux-mêmes entièrement libres à l'égard de tout corps supérieur. Chez nous, on appelle ça l'autonomie des syndicats, des fédérations, des conseils centraux. C'est avec raison qu'on tient jalousement à préserver l'autonomie des syndicats. Mais ce principe ne vaut pas seulement pour les syndicats. Il vaut aussi pour d'autres corps, et notamment pour les fédérations, qui sont, à un autre niveau, d'autres centres de vie, dont l'autonomie créatrice, l'intégrité structurelle et les moyens matériels sont essentiels, non seulement pour d'importantes considérations d'action sur le plan professionnel, mais aussi parce qu'elles tendent, de leur côté, à multiplier, à l'intérieur de la CSN, et sans encombre, les foyers d'activité libre.

Ceux qui sont enclins à systématiser craignent toujours que les choses leur échappent ; mais il faut précisément que dans une large mesure, elles leur échappent. Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'elles se retrouvent entre elles. Effectivement, c'est là précisément la formule un peu paradoxale du syndicalisme vivant : un agglomérat de centres indépendants qui se retrouvent et se concentrent par leur mouvement même, et non par l'effet de quelque savante méthode administrative de contrôle direct ou indirect, et plus ou moins serré.

La liberté est un risque

La liberté ne va pas sans ennui, ni la multiplicité des foyers, sans risque. C'est bien sûr. Toutes les fédérations, tous les conseils centraux, tous les syndicats ne fonctionnent pas toujours comme il serait souhaitable. À cela on oppose, avec une apparence de raison, le point de vue des programmeurs. L'ordre. Mais si le syndicalisme, depuis le début, avait été le fruit de la pensée des programmeurs, certes il n'y aurait pas eu d'erreurs d'un certain type, ni, dans certains cas plutôt rares que l'histoire rapporte, de désastres, mais il n'y aurait pas eu non plus de syndicalisme. Il n'y aurait pas eu d'accident, mais il n'y aurait pas eu de vie. C'est l'ensemble qu'il faut voir. C'est cette loi de la vie. La difficulté, c'est que cela ne se met pas dans des schémas. Il faut le voir par l'intuition, par l'expérience, par un sens accusé de la démocratie et de la liberté.

On pourra peut-être dire : *« Je suis d'accord avec vous. Je ne nie pas la valeur de l'autonomie, de la spontanéité créatrice. Je ne tente pas de les détruire. Je veux simplement mettre de l'ordre, un peu d'ordre et de raison au sein de tout cela. »* Et l'on sera sincère en le disant. Il me faut donc essayer de montrer en quoi les mesures proposées par la réforme des structures s'inspirent d'un esprit diamétralement opposé au syndicalisme tel que la CSN jusqu'ici l'a conçu et tendent à détruire l'expérience syndicale dans ce qu'elle a de plus profond, de plus fécond, de plus valable.

On raisonne, en somme, comme si on voulait, comme si on pouvait préserver la vie, l'initiative, la créativité du mouvement, dans des structures conçues de telle façon que tous les centres nerveux du mouvement, à l'exception des syndicats de base, seraient directement branchés sur l'appareil directionnel central du mouvement.

Signification et portée

Le projet ne propose pas une réforme, mais une révolution. Celle-ci aurait l'effet de bouleverser non seulement les structures, mais également de changer radicalement le caractère et le sens de la CSN, ainsi que d'en détruire l'originalité et de saper le principe même de son dynamisme.

La CSN, qui, depuis quelque vingt ans surtout soit son extraordinaire animation à la liberté qui y règne et au pouvoir qui s'y trouve disséminé dans toutes ses parties, comme elle le doit aussi à la remarquable liberté des permanents, va-t-elle consentir à en troquer l'avantage peut-être unique en Amérique du Nord pour se mettre au régime d'un seul pouvoir concentré consolidé par une permanence omniprésente relevant de lui ?

Il s'agit de savoir si les travailleurs, les syndicats, les conseils centraux, les fédérations, bref toute la base, vont consentir, contre ce que la CSN compte de plus valable en fait de tradition, à instaurer sur eux le règne du fonctionnarisme syndical et du pouvoir unique agissant par le truchement de cadres parfaitement intégrés à ce pouvoir unique.

Le choix qu'il faudra faire est un choix crucial. À l'occasion de cette réforme proposée, la CSN est à une croisée de chemins. Mais il y aura un avantage à ce que ce projet ait été présenté : c'est qu'il aura fourni l'occasion d'approfondir et d'accentuer encore les caractères auxquels la CSN doit sa vigueur et son importance en tant que milieu multiplicateur de créations et d'expériences démocratiques libres. Mais ces caractères sont justement de ceux qui condamnent le projet.

Les tendances que j'ai sévèrement critiquées ici, j'ai déjà eu l'occasion de les dénoncer dans un essai de plus de cent pages ; mais c'était alors le syndicalisme américain que j'attaquais.

Je n'ai pas d'autre conclusion que la suivante : il faut repousser ce projet et profiter de l'occasion pour prendre une conscience encore plus claire des principes sur lesquels reposera la CSN tant qu'elle ne consentira pas elle-même à ruiner sa féconde originalité et à contredire les intuitions fondamentales qui l'ont faite.



À l'occasion d'un congrès spécial tenu en 1985 sur le thème Vivre à notre goût et qui devait marquer l'orientation de la CSN, une proposition portant sur le « mieux-vivre » fut adoptée. Elle reflétait les nouvelles sensibilités qui étaient apparues au sein de la CSN au cours des années précédentes.

À LA RECHERCHE DU MIEUX-VIVRE DANS L'ACTION SYNDICALE



Gérard Larose

Devant la contradiction souvent exprimée entre nos objectifs syndicaux de transformation sociale et nos conditions de vie comme mandataires des assemblées au niveau local, régional, sectoriel ou confédéral, la CSN désire approfondir sa réflexion sur les conditions de militance et les pratiques syndicales, dans la poursuite des questionnements qui ont surtout été posés par les femmes.

Les contraintes de l'action syndicale font en sorte que plusieurs n'osent s'y engager ou persévérer tandis que d'autres risquent d'y perdre leur santé et leur vie personnelle. Cette situation doit être changée non seulement à cause de ses conséquences néfastes sur les personnes, mais aussi parce qu'elle pose des problèmes de relève.

Tout en reconnaissant que l'action syndicale exige souvent des efforts qui sortent de l'ordinaire, la CSN considère qu'il ne faut pas fonder là-dessus un « modèle unique » de militantisme qui exclurait ceux et celles qui ne pourraient s'y conformer. Il faut au contraire faire place à la diversité des contributions militantes.

Comme condition d'efficacité et de durabilité, la CSN affirme la nécessité de préserver un espace personnel dans l'action militante pour nourrir sa vie affective et culturelle, pour se ressourcer intellectuellement et ne pas s'épuiser physiquement. Par voie de conséquence, il est nécessaire de trouver un point d'équilibre entre les exigences de la vie militante et de la vie personnelle.

Concilier l'engagement syndical avec la protection d'un espace personnel, c'est chercher à multiplier le nombre de militantes et de militants et leur permettre de durer plus longtemps. C'est aussi assurer la transmission de la culture militante d'une génération à l'autre, ce qui est essentiel pour situer l'action syndicale dans la continuité historique qui lui donne son sens.

La recherche de l'équilibre entre les exigences de la vie militante et de la vie personnelle se fera par une réflexion collective sur les pratiques syndicales pour favoriser le partage et l'entraide entre les personnes qui ne correspondent pas à un « modèle unique » de militantisme, et qui ont des contraintes différentes. Il faudra particulièrement faire place aux contributions ponctuelles ou spécifiques, faire éclater les codes de langage qui éloignent les non-initié-es, éviter la violence verbale, favoriser l'expression sous toutes ses formes, être attentifs aux interrogations, accueillir les idées et les perceptions nouvelles. Le rôle des mandats dans l'action collective, la façon de les élaborer et de les contrôler, doit être au coeur de cette réflexion pour faire en sorte que les mandataires soient toujours en lien avec leurs mandants.



Rechercher le mieux-vivre dans l'action syndicale elle-même et non seulement dans sa finalité, c'est favoriser les jonctions avec ceux et celles qui militent sur d'autres plans dans la même perspective de transformation sociale : pour la paix et le désarmement, pour la protection de l'écosystème, pour améliorer les conditions de logement, pour humaniser les villes, pour favoriser l'accès à l'éducation et à la culture, pour briser le cycle « publicité/consommation/endettement », pour développer la solidarité internationale, rempart indispensable à la dégradation des droits, des libertés et des conditions de vie.



Le 29 avril 1971, le président Marcel Pepin s'adressait aux délégué-es au congrès du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal présidé par Michel Chartrand. La tension était vive entre la direction de la centrale et le conseil central. En dépit des divergences idéologiques, il avait plaidé pour la nécessaire cohésion du mouvement syndical.

LA GAUCHE ? LA DROITE ? PLAIDOYER POUR LA SOLIDARITÉ

Il ne faut pas oublier une chose, qu'on soit un syndicaliste traditionnel ou qu'on soit au contraire beaucoup plus engagé dans un syndicalisme qui cherche à changer les structures de la société. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est l'importance de la cohésion de l'ensemble du mouvement. Il faut absolument que de part et d'autre on arrive à élargir ses conceptions d'une manière suffisante pour bien comprendre le sens et le caractère indispensable de cette cohésion.

La tentation existe de part et d'autre de raisonner d'une manière trop courte : notre droite, ou notre gauche, comme on les appelle, cherchent, parfois, non pas à se combattre même durement, ce qui ne serait que normal, mais à s'anéantir réciproquement, en tant que gauche, en tant que droite. Mais on ne prend pas la peine de mesurer les effets de pareilles attitudes.



Marcel Pepin

Il arrive par exemple à la gauche de faire trop bon marché de la force de l'ensemble du mouvement, et dans l'ensemble du mouvement, il y a évidemment des éléments conservateurs. Quelques-uns le sont même beaucoup. La gauche raisonne alors comme si elle ne faisait que traîner un poids, ce qui n'est pas suffisant comme raisonnement. Il faut, à mon avis, raisonner autrement, d'une manière plus large. Des faits assez récents l'ont encore démontré de manière éclatante. Lors de la proclamation des mesures de guerre, c'est le mouvement syndical québécois dans son ensemble, par ses organismes les plus largement représentatifs, avec leur gauche, avec leur droite, qui est intervenu, et rapidement intervenu, et qui a fait le poids, et qui a galvanisé une résistance qui sans le mouvement syndical aurait été groupusculaire, atomisée et sans prestige suffisant. C'est cette masse qui a pu faire la brèche nécessaire dans l'offensive gouvernementale, une offensive qui du jour au lendemain avait hélas gagné la sympathie imméritée de la vaste majorité d'une population mal informée sur la nature et les conséquences de cette répression.



Colette Legendre et Michel Chartrand, du Conseil central de Montréal, s'adressent aux délégués au congrès de 1971.

Je dirais volontiers que le mouvement syndical, et particulièrement le mouvement syndical québécois, et plus particulièrement encore la CSN, sont en ce sens la base de tout progressisme social, et par conséquent, de toute gauche aussi. Croire que la gauche peut se passer du mouvement syndical est une absurdité. Je parle du mouvement syndical tel qu'il est réellement, avec son progressisme, mais avec ses éléments conservateurs aussi. Un mouvement multiple, certes, mais large, et dont les gestes, à l'occasion, ont une portée historique certaine. Je dis : croire que la gauche peut se passer du mouvement syndical réel est une absurdité.

La gauche qui pense pouvoir se passer du mouvement syndical réel, tel qu'il est, c'est-à-dire d'une base massive, me fait penser à des nuages qui croiraient pouvoir se passer des masses d'eau qu'il y a sur la terre...

Quand la gauche cherche à s'isoler, dans un mouvement social, dans un mouvement syndical, quand elle cherche à faire bande à part, et particulièrement à se réduire elle-même à ses éléments extrêmes sous prétexte d'efficacité, je soutiens que c'est de l'illusion pure.

Ce qu'il y a de drôle, c'est que ce rêve-là coïncide exactement avec le rêve ou la stratégie de l'establishment, du patronat et de l'extrême-droite, qui voudraient isoler la gauche du mouvement social dans son ensemble, afin de le neutraliser. Vous avez sans doute remarqué avec quelle obstination l'establishment ne cesse de noircir la gauche, toute la gauche, de manière à la présenter à l'opinion publi-

que sous des traits odieux, sous le visage le plus menaçant. C'est dans le but de l'isoler le plus possible, de la mettre dans une position intenable et, si possible, de la faire rejeter par la masse du mouvement social lui-même. Est-il nécessaire que la gauche se donne elle-même ce visage-là ? Est-il intelligent qu'elle cherche elle-même à se retirer du gros de la troupe, sous prétexte d'intransigeance ?

Aux États-Unis, si le syndicalisme est passé à droite et a finalement résolu de militer non pas contre, mais pour le régime capitaliste, ce n'est pas parce que les syndicalistes de gauche ont cherché d'eux-mêmes à se retirer du mouvement ouvrier et à faire bande à part dans quelque mouvement qui aurait rêvé d'être progressiste à l'état pur. Bien au contraire. C'est la droite du mouvement syndical américain qui a tué sa gauche ; ce n'est pas la gauche qui aurait fait la sottise d'en sortir, de s'écarter du groupe, de se réduire à l'état de chapelle, ou qui aurait rêvé de constituer une force syndicale uniquement composée de syndicats dits de gauche.

Aux États-Unis, la gauche syndicale est pratiquement morte

La gauche syndicale est morte, pratiquement parlant. Cela a bien fait l'affaire de tous les grands capitalistes de ce pays. Et quand la gauche syndicale américaine est morte, c'est le mouvement syndical et social lui-même qui a été victime d'une mort d'un autre genre, d'une longue décadence, et qui a été livré à la corruption, à l'arrivisme, au point où le mouvement syndical américain n'a jamais pu reprendre un grand essor, augmenter ses effectifs, imposer des politiques nouvelles.

J'ai parlé de la gauche dans le mouvement syndical québécois et plus particulièrement à la CSN. Ou plutôt, j'ai parlé de certaines attitudes de cette gauche, plus précisément de l'attitude de certains de ses représentants. Ces attitudes sont à mon avis des attitudes suicidaires, et pour la gauche, et pour le mouvement.

Mais il y a également, et de la même façon et au même degré, des attitudes suicidaires dans la droite du mouvement. Elles ne sont pas moins virulentes, ni moins condamnables. S'il y a quelque chose, elles le sont davantage.

La droite syndicale rêve de purger le mouvement sur sa gauche. Ses représentants ne sont pas loin des attitudes que je viens de décrire chez certains gauchistes.

Un mouvement syndical de droite, ce n'est pas seulement une impossibilité, ce n'est pas seulement un rêve creux, un rêve qui consisterait à croire qu'on peut demeurer militant dans le premier front en se situant par ailleurs dans le conservatisme politique et social, c'est, de plus, pour quiconque a l'intuition nécessaire pour comprendre un peu quelque chose, une monstruosité.

Je dirais même plus : plus que la gauche, la droite, dans le mouvement, si on la laissait faire, serait en mesure de provoquer une grave scission dans la CSN, et je ne dis pas que certains éléments de cette droite ne l'ont pas tenté.

Est-il besoin de dire qu'il faut absolument que rien de tel n'arrive à la CSN ? Est-il besoin d'ajouter que rien ne ferait plus plaisir à ceux qui, dans certains partis politiques, rêvent aussi à cette éventualité ? Faut-il préciser aussi que ce rêve est le même que celui dont se bercent le grand et le petit capital, les grandes et les petites compagnies, les grands et les petits antisyndicaux qui partout méditent depuis un quart de siècle les moyens d'affaiblir et de ne plus avoir la CSN dans leurs jambes ? Faut-il crier qu'il y a, même dans nos rangs, certaines gens qui, par

ignorance ou par perfidie, font le jeu de ces pouvoirs hostiles à cette force qu'est demeurée la CSN ? Faut-il enfin proclamer qu'une chose importe avant tout: la cohésion, la solidarité, la sauvegarde du bloc syndical que nous formons ?

Toutes les raisons militent en faveur de la sauvegarde de l'union supérieure de toutes nos forces, par-delà les affrontements internes, mais en tenant compte de la nécessité de ces affrontements. Aucune raison ne milite en faveur du morcellement d'une centrale syndicale telle que la nôtre, que ce soit raison idéologique ou raison d'intérêt. Il n'est de l'intérêt de personne, ni idéologique, ni pratique, d'amoindrir cette force massive, ou de s'en détacher, ou d'en retrancher des éléments.

Nous affronter, mais sans nous détruire

Pour le premier comme pour le deuxième front, il faut que nous apprenions à nous affronter sans nous détruire.

C'est le mouvement qu'il faut protéger, dans tous les débats, et quelle que soit l'issue de ces débats. Je soutiens que la période des divisions idéologiques étant de date encore trop récente à l'intérieur de la CSN, nous n'avons pas encore suffisamment réfléchi à cet aspect des choses : placer le mouvement non pas au-dessus de tout, mais le voir partout, même dans des tendances que l'on ne partage pas. Car cela est nécessaire. C'est le mouvement qui est à la base de tout. Il n'y a pas de base autrement.

La seule force qui est demeurée à peu près conséquente et largement fidèle au peuple, sur une période d'au moins un quart de siècle, au Québec, c'est le mouvement syndical et, je le dirai, particulièrement la CSN, surtout la CSN.

Il faut prendre la réalité comme elle est et travailler dans la réalité. La réalité est complexe et elle est faite de toutes sortes de situations. Ce que je tente partout de réaffirmer, c'est la nécessité, plus grande que jamais, parce que plus menacée par les temps qui courent, de renforcer la solidarité fondamentale des groupes qui composent notre mouvement.



À partir du milieu des années 70, la CSN, plus que toute autre organisation syndicale québécoise, allait être le lieu de débats déchirants. La montée des groupes gauchistes, l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois en avaient désorienté plus d'un. Une rencontre des salarié-es du mouvement avec la direction de la centrale, en septembre 1978, avait été l'occasion pour le président Norbert Rodrigue de clarifier les enjeux.

LES IMPÉRATIFS DE L'ACTION COLLECTIVE



Norbert Rodrigue

Il sera question de la CSN. Il n'y aura pas d'autopsie, ni de post-mortem.

La place est à la réflexion sur le sens de notre lutte, sur la valeur de nos pratiques, sur les correctifs à apporter dans notre fonctionnement. Il nous faut enraciner nos acquis, améliorer nos moyens collectifs.

Il est normal qu'une organisation comme la CSN ait des ennemis. Notre pratique syndicale combative n'est certes pas de nature à nous attirer les sollicitudes du patronat ou des gouvernements. Ce n'est d'ailleurs pas notre désir.

Ce genre d'ennemis, nous avons appris à les combattre avec relativement de succès. Ce succès est directement relié à notre cohésion interne : plus cette cohésion sera grande, plus la classe ouvrière québécoise aura de chances de progresser. Il ne faut pas s'y tromper.

Il faut avoir la conviction profonde qu'en travaillant pour la CSN, on ne travaille pour personne d'autre que pour les travailleurs, et en fonction de leurs véritables intérêts.

Il sera donc question de la CSN.

Il sera question d'une organisation bâtie par des hommes et par des femmes,



au fil des ans, qui s'incarne encore aujourd'hui dans des hommes et des femmes qui y militent. Une organisation qui s'appuie sur des structures mises en place pour faciliter son fonctionnement, son efficacité d'intervention, son militantisme. Une organisation qui élabore ses orientations dans des centres de décision bien

définis, en empruntant pour y arriver le difficile chemin de la démocratie syndicale.

Qu'une organisation comme la CSN, dont l'action se déroule au niveau de la vie immédiate, réelle, concrète, soit frappée d'un certain nombre de contradictions, y a-t-il là de quoi se surprendre ?

Constater les contradictions est une chose. Les exploiter d'une façon qui aurait pour effet d'affaiblir l'organisation en est une autre, beaucoup plus grave. Pouvons-nous admettre, tout le monde ensemble, qu'il y a chez nous une recherche courageuse et constante dans la clarification des objectifs, dans le raffinement de nos moyens de lutte et des pratiques mises en œuvre pour que les buts visés soient atteints ?

Je pense que notre passé et notre présent témoignent de ce fait. rares sont les organisations qui, comme la nôtre, ont accepté aussi souvent de se remettre en cause pour que cet outil entre les mains des travailleurs soit toujours mieux ajusté aux besoins. Ces efforts, parfois douloureux, témoignent cependant d'une vitalité, d'une ouverture à la discussion et aux changements qui comptent certainement parmi les raisons profondes de l'influence exercée par notre organisation auprès des travailleurs et de la société québécoise.

Qui viendra nier que nos clarifications idéologiques, nos luttes acharnées, notre refus de la compromission n'ont pas eu un impact majeur sur la société québécoise, particulièrement depuis une quinzaine d'années ?

La présence et l'action de la CSN servent les intérêts de la classe ouvrière.

Si quelqu'un, y militant à temps plein, comme c'est le cas de chacun d'entre nous, arrivait à en douter, l'étape suivante serait pour cette personne de se demander ce qu'elle y fait.

La CSN : ses forces, ses faiblesses

Il m'apparaîtrait en effet assez inconséquent que quelqu'un décide, d'une part, de servir la classe ouvrière, et se mette ensuite au service d'une organisation dont il ne serait pas convaincu qu'elle est elle-même au service de cette même classe ouvrière...

S'il n'y a pas une adhésion profonde à cette conviction que la CSN, malgré tous ses défauts et contradictions, ses faiblesses et ses lenteurs, mais forte aussi de ses acquis, de sa faculté de renouvellement, de son caractère largement ouvert et démocratique, représente le meilleur instrument entre les mains des travailleurs québécois, il n'y a pas de véritable engagement possible.

Parler de la CSN en ces termes, ce n'est donc pas la considérer comme une idée abstraite, un pur esprit, une invention mythique ; ce n'est pas en faire non plus une fin en soi.

C'est se rendre compte, cependant, que cette organisation *organise*, justement, la lutte syndicale, le combat syndical, l'action collective. Et c'est à partir de là qu'on peut commencer à parler de *force collective*.

On parle de force collective parce qu'on y trouve, et c'est essentiel, harnachement d'une multitude de forces individuelles qui, prises isolément, ne représentent en réalité aucune force. La structure syndicale est justement là pour assurer ce harnachement, en canalisant les énergies.

La vie syndicale, à quelque niveau que ce soit, nous en apprend beaucoup sur

l'importance d'organiser cette force collective, de la même façon qu'il y a des enseignements à tirer de cette volonté de l'idéologie dominante à considérer l'homme comme un être isolé. On sait que placé dans cette situation, ils devient une proie beaucoup plus facile.

Mais l'action collective a des impératifs.

Si la plus grande liberté doit exister dans les lieux prévus pour la discussion, la plus rigoureuse discipline doit être appliquée quand il s'agit de transposer les décisions en action collective. La CSN n'appartient à personne d'autre qu'aux travailleurs réunis dans toutes les instances, lieux de larges débats, mais aussi lieux où sont prises les décisions, où sont arrêtées les orientations qu'il faut ensuite appliquer.

Il ne saurait donc y avoir autant de CSN qu'il se trouve de personnes à avoir leur petite idée à eux de ce que devrait être la CSN, sinon, c'est au niveau de l'action et de l'exécution des mandats qu'il y a risque de collision.

Les exigences de l'action ne peuvent admettre qu'un élément de la structure attaque constamment cette structure et finisse par se percevoir en dehors d'elle, l'ébranle en semant le doute chez des membres moins conscients, la détruit, objectivement, en prétendant n'exercer qu'une fonction critique !

Ceux qui attaquent les organisations que se sont données les travailleurs deviennent les alliés objectifs du grand capital. Il n'est donc pas inutile de jeter un coup d'oeil sur la scène où nous devons évoluer.

C'est la CSN qui est ciblée

Les militants doivent réaliser que sur le front syndical, sur le front ouvrier, la CSN est isolée. Elle n'a pas fait fausse route ; elle n'est pas demeurée en panne ; elle n'est pas allée trop vite. Ce que j'ai à dire n'a rien à voir avec ces critiques accablantes et stériles.

Ce que nous devons réaliser, comme mouvement qui a lucidement conscience de représenter les travailleurs, c'est que la FTQ pratique une stratégie opportuniste, jouant sur des contradictions qui lui permettent d'être fédéraliste à Ottawa et péquiste à Québec. Ce qui semble importer pour elle, c'est de profiter des attaques antisyndicales qui présentent la CSN et la CEQ comme des centrales flyées, et la FTQ comme une centrale pratiquant un syndicalisme responsable...raisonnable...payant.

Dans cette conjoncture, nos ennemis peuvent concentrer leur répression sur notre centrale.

Cette répression n'est pas seulement policière et judiciaire : les congédiements, le matraquage, les condamnations à l'amende et à la prison ne sont que la pointe de l'iceberg. La véritable répression est intellectuelle, sociale, politique, économique. Devant une offensive aussi concertée du capital, nous ne pouvons pas nous retrancher derrière des pratiques anarcho-syndicales, ou régler notre comportement sur le spontanéisme révolutionnaire. On ne peut pas se payer le luxe de ne faire appel qu'à l'instinct des membres.

Ces dernières années, nous avons eu droit à un peu de tout : pseudo-révolutionnaires, syndicalistes fabricants d'hypothèses irréalisables (grève générale unitaire au Canada), et aussi ceux qui sont arrêtés, hypnotisés par *leur* vérité.



Dans son rapport au 33^e congrès de la CTCC tenu à Montréal en 1954, le président Gérard Picard s'était livré à un long exposé sur le droit d'association qui, à son avis, avait finalement conquis l'espace auquel il pouvait aspirer.



Gérard Picard

LE DROIT D'ASSOCIATION ET SON EXERCICE

Face à l'entreprise moderne, les travailleurs ne tardèrent pas à réaliser que leurs droits et leurs intérêts ne pourraient être protégés efficacement qu'en sortant de leur individualisme et de leur isolement. L'idée syndicale fut lancée. Elle fut fort mal accueillie par le patronat, par les gouvernements et par les autres classes sociales. Ce fut une véritable levée de boucliers. Quels étaient donc ces anarchistes qui s'insurgeaient contre l'ordre établi ? La société voulait des travailleurs dociles et isolés. La loi, tant civile que criminelle, niait le droit d'association aux travailleurs. Les pionniers du syndicalisme, à travers le monde, ont perdu leur emploi, connu la prison ou pris le chemin de l'exil. Les sociétés de secours mutuels et les clubs politiques devinrent pour quelque temps les centres de ralliement des travailleurs intellectuels. La solidarité de la misère donna naissance aux premières organisations syndicales régulières. Malgré les repréailles de toutes sortes, elles acquièrent une influence juridique désuète, qui permettait, un code sous le bras, de proclamer avec le plus grand sérieux que les injustices sociales n'offraient rien d'extraordinaire et que chacun, pour n'en être pas victime, n'avait qu'à se débrouiller et à assurer sa promotion personnelle.

Les progrès ont été lents, mais constants. Chaque revendication syndicale a été violemment contestée au moment où elle a été formulée, puis admise et considérée à la fois normale et justifiée. Reprenons brièvement chaque étape. On a d'abord contesté le droit d'association au travailleur. Il fallut rappeler que le droit



d'association n'était pas un privilège mais un droit naturel. Aujourd'hui notre civilisation admet le droit d'association pour les travailleurs ; mais elle dresse des obstacles à son exercice, qui sont parfois difficiles à surmonter. Les premières grèves ont été assimilées à des émeutes, puis on reconnut le droit de grève ; il est en train, cependant, si l'on n'y prête pas suffisamment attention, de devenir un droit illusoire. Au nom des prérogatives et privilèges de la direction, on a contesté aux travailleurs le droit de discuter des salaires et heures de travail. Il en fut de même, et en invoquant les mêmes raisons, pour ce qui a trait à la sécurité syndicale et à l'apprentissage. Puis le patronat accepta de négocier des ententes de bonne foi (gentleman's agreements). On espérait que ce serait tout, que l'on pourrait annoncer que l'ère des revendications était révolue et la paix industrielle signée. La lutte continue, agressive, au sujet des droits d'ancienneté, de la sécurité d'emploi, des vacances payées, des jours de fêtes chômés et payés, et autres avantages marginaux. Aujourd'hui, ces problèmes se règlent, sans objection de principe, au cours des négociations.

Lorsque les syndicats ont proposé des procédures efficaces pour le règlement des griefs, l'opposition patronale fut particulièrement violente. Des tiers viendraient ainsi prendre leur place pour décider. Des progrès intéressants ont cependant été faits.

Dans ces conditions, le patronat songea à circonscrire le champ des négociations collectives. Il accepta encore, cependant, les fonds de pension, certaines assurances, quelques mesures de sécurité sociale, mais il rédigea ce qu'il estimait être les droits inaliénables de la direction. Il eut un certain succès, mais, dans son énervement, le patronat ne paraît pas s'être rendu compte qu'en forçant la note pour définir ses droits exclusifs dans les conventions, il en a fait l'un des sujets à débattre autour de la table des négociations. Pourquoi, en effet, y aurait-il dans une convention collective de travail une longue disposition visant à définir les droits de la direction et au bas de laquelle on pourrait exiger, sans discussion, la signature d'un syndicat ? Une partie du patronat continue d'insister, mais l'on tend de plus en plus à abandonner cette tactique douteuse.

Les employeurs et les associations patronales se convainquent graduellement que les organisations syndicales de travailleurs sont là pour y demeurer, et le sens pratique d'un certain nombre d'entre eux leur inspire déjà de s'engager sur la voie d'une collaboration plus étroite. Il y a toujours, il est vrai, l'Association du Barreau canadien qui peut être considérée comme l'association patronale la plus arriérée des temps modernes, mais le patronat, plus averti et plus près des faits, finira bien par s'en désolidariser et lui signifier qu'elle n'a aucun mandat de parler en son nom.

Les relations entre le syndicalisme et l'État

L'histoire des relations des organisations syndicales de travailleurs avec les pouvoirs public n'est guère plus reluisante que celle de leurs relations avec le patronat.

Les premières organisations syndicales de travailleurs ont vécu dans la clandestinité parce qu'elles étaient interdites par la loi et que les coupables étaient passibles de sanctions pénales sévères. Les faits sont connus. Ne nous attardons pas. Ce n'est pas à l'honneur de l'humanité ni de la civilisation.

syndicats pleinement reconnus comme institutions nécessaires dans une démocratie bien organisée et vigilante. On leur a même rendu à l'occasion l'hommage de s'être préoccupés du bien commun.



En pleine tourmente provoquée par les événements reliés au conflit du Manoir Richelieu, Gérald Larose faisait le point devant les déléguées au Conseil confédéral de la CSN, le 17 septembre 1987. Plus de 300 travailleuses et travailleurs avaient perdu leur emploi. Des salariés étaient emprisonnés. La CSN découvrait avec horreur qu'un agent secret avait infiltré ses rangs depuis plusieurs années. Ce discours dramatique, à l'occasion duquel il avait annoncé son intention de solliciter un nouveau mandat au prochain congrès — « Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque » —, avait-il précisé, avait eu pour effet de ressouder les rangs des militantes et des militants du mouvement.

UN JOUR, NOUS SAURONS



Gérald Larose

La situation actuelle est sans aucun doute parmi les plus délicates, les plus difficiles, les plus exigeantes, les plus inconfortables que le mouvement et sa direction aient eu à affronter et à vivre. Nous sommes en effet placés, par l'action conjuguée de différentes forces en présence, dans l'état de devoir retenir notre volonté de parler, de devoir subir certaines attaques sans pouvoir nous défendre, de devoir laisser la place au juridique et au judiciaire pour ne pas nuire au déroulement et à l'aboutissement des procès à venir.

Mais pendant que nous ne devons négliger aucun moyen pour assurer la meilleure défense possible aux salariés contre lesquels des accusations ont été portées, le procès de la CSN, le procès de son président sont déjà engagés sur la place publique ; sans, toutefois, que les garanties habituelles au respect du fonctionnement de la justice soient réunies.

Des procédés singuliers

Nous ne sommes pas dupes des moyens utilisés ces derniers mois par les forces policières pour tenter de jeter le discrédit sur notre mouvement ; et il n'est pas exagéré de penser qu'il y en a plusieurs, dans la population, à s'interroger devant cette accumulation de tactiques judiciaires et policières à laquelle on assiste depuis trois mois.

D'ores et déjà, une question se pose pour une société démocratique : nous la posons, rassurés par le fait que nous ne sommes pas les seuls à nous la poser, qu'il y a des hommes et des femmes, de nombreuses organisations qui l'ont posée ces derniers temps. Qu'est-ce qu'un organisme comme le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), né dans les eaux troubles que l'on sait, qui de par sa constitution doit s'occuper de sécurité nationale, fait à l'intérieur d'un mouvement comme la CSN, actif par au moins un agent, Marc-André Boivin, mais dont il serait plutôt naïf de croire qu'il s'agit là d'un cas unique ?

La chronique, depuis les Événements d'octobre 1970, est farcie des hauts faits de ces agents à la recherche d'abord, et à la défense, ensuite, de causes plus ou moins nobles. C'est dans cette perspective et animés de cet état d'esprit que nos services secrets ont à leur crédit l'incendie d'une grange, le vol d'une liste de membres d'un parti politique légitimement constitué, la rédaction de communiqués de presse à mettre au compte d'une organisation révolutionnaire, le vol et la distribution de bâtons de dynamite, etc. En ces matières ne remontent à la surface que ce qui ne peut être contenu. Et on sait que l'essentiel demeure dans des eaux troubles où ni vous ni moi n'avons accès.

Toutes les violences

L'exécutif de la CSN tient à être clair. Nous voulons être bien compris. Nous sommes contre la violence, contre toutes les formes de violence, autant celles qui font du bruit que celles qui ne sont pas relevées parce qu'elles n'en font pas.

Nous soumettons cependant à votre réflexion le fait suivant : à ce jour, un agent à la solde des services secrets canadiens a admis sa culpabilité à l'accusation d'avoir posé des bombes. S'il fallait, par malheur, que des nôtres y soient mêlés, la responsabilité de la police secrète doit être mise en lumière, comme doit l'être son action d'infiltration, de provocation et d'exécution.

Une incroyable injustice

À travers tous ces événements, placée à l'arrière-plan comme une immense toile de fond, il y a la question du Manoir Richelieu. Un problème qui, après vingt mois, demeure entier, posé sur notre conscience syndicale et collective avec une constance lancinante, un incessant rappel de valeurs fondamentales.

Il se trouvera certainement plusieurs adeptes de la prophétie rétroactive pour soutenir que telle décision, prise à tel moment, aurait pu être différente, et que telle stratégie, menée autrement, aurait assuré de meilleurs résultats. Peut-être. Sans doute. Mais des conflits aussi sensibles, qui tiennent à bout de souffle celles et ceux qui y sont engagés de toutes les fibres de leur être, qui se transforment petit à petit en souffrance de tous les instants, tout cela ne peut être mis sur un programme d'ordinateur et géré à la manière d'une nouvelle mode à introduire. Dans des situations semblables, où sont en cause des hommes et des femmes qui résistent à l'injustice avec l'énergie du désespoir, il faut faire avec la vie. Et, parfois même, avec la mort.

Ce conflit, quelle qu'en soit l'issue, est destiné à passer à l'histoire du Québec. Et cette dernière retiendra certes qu'au point de départ, à la source même, avant que n'arrive tout le reste, il y a eu, sciemment commise par un propriétaire, une

injustice. Et il y a eu, sciemment acceptée par un gouvernement complice, un soutien actif à cette injustice.

Le problème de fond posé par le manoir Richelieu est simple : quelqu'un qui acquiert un commerce peut-il prétendre n'acheter que des murs et mettre à la rue des personnes qui ont travaillé à cet endroit depuis 30 ans ? A-t-on le droit de laisser quelqu'un prendre des mesures aussi extrêmes contre des travailleuses et des travailleurs à l'ancienneté reconnue, en s'appuyant sur des titres de propriété récemment acquis ?

À la suite des longs mois que nous venons de traverser, il y a un droit qui a trouvé une consécration prestigieuse, s'imposant au-delà de tous les autres, écrasant tous les autres : le droit de propriété.

Oublié le droit au travail ! Nié le droit à la négociation ! Rejeté le droit d'association ! Jugulée la liberté d'expression ! Ce droit de propriété rejoint, dans son essence, appliqué à ce cas particulier, ce qu'il pouvait y avoir de plus abject dans le régime féodal. C'est avec une arrogance et un cynisme qui ne supportent aucune comparaison dans les annales des relations du travail au Québec que ce droit de



Au cours d'une manifestation tenue le 31 octobre 1986 à Pointe-au-Pic, Gaston Harvey, le mari d'une ex-employée du Manoir Richelieu, est mort étouffé par un policier de la Sûreté du Québec.

propriété continue de s'exercer. Plutôt en faire une maison de villégiature à usage personnel que d'y reconnaître l'existence du syndicat choisi par les employé-es !

Déranger encore ?

Il y a donc, constatée et admise par la majorité, injustice au point de départ. Mais il est en train de se passer ceci de particulier et qui, à vrai dire, est surprenant : à en croire certains, que l'on peut lire et entendre régulièrement, il s'agirait en l'occurrence d'une injustice qui aurait la curieuse propriété de devenir moins injuste parce qu'elle dure depuis trop longtemps.

Curieux critère. Triste réalité.

On pourra nous dire qu'après tout, il ne s'agit, finalement, que de trois cents personnes. Et que sur six millions, cela fait tout de même léger. On pourra ajouter qu'à trois cents, ces personnes ont singulièrement dérangé la société depuis qu'elles ont refusé farouchement l'évidence du jour : que le droit de propriété, au Qué-

bec, peut s'exercer à peu près sans entraves. Bien plus, c'est tout naturellement que les pouvoirs politiques, judiciaires et policiers se mettent à son service pour que le droit de propriété se maintienne bien au sommet de la hiérarchie des droits.

On pourra, dans certains milieux, regretter que notre mouvement n'ait pas encore tout abandonné : la poursuite de cette lutte et les travailleuses et travailleurs impliqués à leur sort.

On pourra encore trouver que la CSN a déjà suffisamment agacé l'opinion en persistant à dénoncer de toutes ses forces, sur la place publique, l'existence de cette injustice. Il faut convenir que cette situation ne contribue pas à favoriser la tranquillité de celles et de ceux qui préfèrent ne pas entendre quand il y a des cris de souffrance, ne pas voir quand il y a désolation. Il s'en trouve, en effet, qui préféreront fermer leur fenêtre pour ne pas entendre les appels de la femme qu'on viole, dans la rue à côté.

Le conflit au Manoir Richelieu, c'est une brûlure pour le Québec, c'est un abcès dans le monde des relations du travail. Ce devrait être une honte pour les démocrates ; cela devrait gêner la quiétude installée.

Il y a dans ce conflit qui ne cesse de durer des signaux d'alarme que notre société aurait intérêt à saisir. Dont celui-ci, en particulier.

On a beaucoup fait état de la violence : celle qui se voit, celle qui s'entend, celle qui éclate, celle qui surprend, celle qui saisit, celle qui inquiète et qui trouble. Celle qui fait peur. Je réaffirme qu'un mouvement comme le nôtre doit s'acharner à proposer des solutions pacifiques et résister à la tentation de dévier de ces moyens.

L'autre violence

Mais il est un autre type de violence. celle qui ne se voit pas, celle qui ne s'entend pas, celle qui n'éclate pas, celle qui ne surprend pas et qui ne saisit pas parce qu'elle est étouffée au quotidien et que de ce fait, elle ne trouble pas, elle n'inquiète pas.

Cette violence-là, elle est réelle, elle existe. Elle est subie, elle est refoulée. On l'ignore, on la cache. Mais elle est là, au quotidien, ravalée par des humbles qui ne voient pas les lois, qui ne voient pas la police intervenir afin qu'elle cesse. L'homme ou la femme qui perd sa santé au travail, celle harcelée sexuellement à son travail sont violentés.

Celles et ceux à qui on a volé leur travail, et qui doivent depuis vingt mois vivre avec la pensée que d'autres, au même moment, occupent leur fonction, sont victimes d'une violence au quotidien qui finit par être une blessure qui ne guérit pas. Une blessure qu'on transporte avec soi, en-dedans. Mais cela n'émeut pas, dans les beaux quartiers.



Des employées du syndicat du Manoir Richelieu, dont la présidente Louiselle Pilote, accompagnent le président Gérald Larose.

Une inquiétude normale

Un mouvement comme le nôtre ne peut traverser des secousses du genre de celles que nous connaissons sans que, chez les membres, naisse une inquiétude compréhensible.

Ces inquiétudes, nous les comprenons. Elles sont normales. Rien, en effet, ne serait plus dommageable aujourd'hui que l'installation d'un laxisme au niveau de la lucidité et de la rigueur. Il faut continuer de savoir prendre la mesure de tout ce qui nous est soumis, de tout ce qui nous arrive, de tout ce qu'on nous propose, de tout ce que nous décidons.

Mais qu'il soit bien entendu et compris dans tous les milieux et par tous les groupes qu'il n'y a personne, qu'il n'y a aucun groupe, qu'il n'y a aucune force, publique ou occulte, qui empêchera ce mouvement, ses militantes et ses militants, sa direction, d'exercer la totalité de leurs mandats. Il faut que cela soit compris et entendu !

Nous devons prendre conscience qu'il s'agit d'un défi qui devra être relevé tous les jours, dans toutes nos tâches militantes : nous avons devant nous le défi de l'excellence. Pour que la capacité de ce mouvement de soutenir les plus faibles et les plus démunis soit préservée. Pour que sa capacité de négocier les meilleures conditions de travail et de vie de nos membres demeure à son plus haut niveau. Pour que sa capacité de s'opposer aux forces de la réaction et du conservatisme ne soit pas amoindrie.

Du travail, des difficultés, des efforts : c'est ce qui nous attend.

Du courage, de la lucidité, de la rigueur : c'est ce dont nous avons besoin.



En 1937, une grève de 10 000 travailleurs à l'emploi de la Dominion Textile secoue le Québec. Le premier ministre Maurice Duplessis aura pour la première fois l'occasion de se ranger du côté des compagnies, comme il le fera maintes fois dans l'avenir. Le président de la CTCC, Alfred Charpentier, dénonçait en termes très durs, l'attitude de la compagnie, qui refusait de négocier avec la Fédération du textile.

LA VIOLENCE PATRONALE



Alfred Charpentier

M. Gordon continue à déclarer qu'il ne traitera pas avec une association qui pousse ses membres à la violence et à l'intimidation. Il chante cette rengaine depuis le début de la grève. Nous avons mis à bas tous ses autres arguments. L'accusation de violence et d'intimidation contre notre fédération du textile est son argument préféré. Il ne voit pas la poutre qu'il a dans l'œil. Il ne connaît qu'une sorte de violence, la violence physique ; qu'une sorte d'intimidation, la menace à un briseur de grève de lui faire son parti. Mais il ne voit pas la violence de sa compagnie par le flot d'argent qu'elle dépense pour combattre d'humbles ouvriers qui réclament l'existence d'un droit légitime : l'association professionnelle.



Des travailleuses à l'œuvre dans une filature à Montmorency pendant les années 30.

Il ne voit pas l'intimidation de sa compagnie contre nos membres par toutes sortes de sollicitations déguisées, fallacieuses, par l'envoi d'émissaires chez eux, accompagnés de constables.

M. Gordon ne voit pas la violence faite à la vérité par les mensonges dont on remplit ses communiqués aux journaux, ni la violence qu'il fait à la dignité humaine de ses employés par les insultes dont il les accable, eux et leurs chefs.

Il n'a pas connu non plus, lui, fils de ploutocrate, la violence exercée depuis trente ans par le trust qu'il dirige contre les droits humains de ses employés exprimés collectivement par l'organisation, leurs besoins et leurs

justes demandes à transiger d'égal à égal avec la Dominion Textile les conditions de travail dans lesquelles ils veulent et doivent travailler.



Octobre 1970. Le Québec est en crise, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre. Dans un texte publié dans le journal Le Travail, Marcel Pepin faisait le point pour les militantes et les militants.

LA DÉMOCRATIE NE DOIT PAS SE TAIRE

Les citoyens du Québec sont plongés dans l'angoisse à cause de tout ce qui est arrivé.

Les citoyens sont affolés, désorientés.

La tension a monté partout. La raison, le bon sens, le calme, nécessaires au bon jugement, ont presque disparu. La crainte et la colère se sont emparés des citoyens. De leur côté, les gouvernements ont réagi avec une absence complète du sens de la mesure.

Deux enlèvements avaient été perpétrés. Un meurtre particulièrement horrible, ignoble, a eu lieu. La tension a connu de nouveaux sommets.

La tragédie, la panique, la volonté de vengeance, sont mauvaises conseillères. Le décor mis en place par le gouvernement — loi des mesures de guerre, armée, déclarations inconsidérées — faisaient plus que n'avait fait le drame déjà vécu



Marcel Pepin

pour affoler la population et donner à la situation des dimensions qu'elle n'avait pas dans la réalité.

De plus, des politiciens au comportement inqualifiable profitaient des circonstances pour jeter de l'huile sur ce feu.

Des arrestations et des perquisitions souvent arbitraires, abusives et parfois scandaleuses et brutales, ont été opérées : nous le savons maintenant puisque plus d'une centaine de personnes déjà ont été libérées.

Même les gens au-dessus de tout soupçon, intimidés par ces opérations policières souvent extravagantes, n'osaient plus parler.

La démocratie, la liberté, les causes que nous défendons depuis des dizaines d'années, n'ont jamais reçu un coup aussi terrible que celui que leur ont porté tous ces événements.

Allions-nous donc sombrer dans la folie collective ?

La voix de la raison allait-elle pouvoir se faire entendre dans ce drame où presque tous perdaient la tête ?

Allions-nous laisser les choses se détériorer davantage ?

D'heure en heure, de jour en jour, il devenait plus pressant d'essayer d'enrayer le pire, de tenter de prévenir l'hystérie collective.

Des citoyens éminents, de même que des mouvements, des associations, des centrales syndicales et des partis politiques légitimes, grâce à leur profonde formation démocratique, ont parlé.

Dans ces circonstances tragiques, il ne fallait pas laisser de vide. Il ne fallait pas laisser ni les gouvernements poser des actes dictés par l'arbitraire, ni la population provoquée glisser dans la haine et dans la perte de toute confiance dans les vérités pour lesquelles elle-même avait autrefois combattu ou voté. Il ne fallait pas que les causes qui lui avaient été chères soient identifiées au crime sans nom qu'un petit groupe de terroristes avaient perpétré.

Il fallait intervenir, et rapidement.

Telle était notre responsabilité. Tel était notre devoir.

Nous avons donc agi, rapidement.



Pour la première fois de leur histoire, les trois grandes centrales syndicales réunirent leurs instances à Québec pour résister aux assauts du gouvernement fédéral, qui venait de promulguer la Loi des mesures de guerre et d'envoyer l'armée au Québec.

Nous avons fait vivement les déclarations d'urgence qui, dans les circonstances, croyions-nous, s'imposaient.

Nous les avons faites avec des citoyens éminents et des représentants de groupements qui voulaient bien remplir avec nous ce devoir.

Nous avons condamné énergiquement le FLQ et ses crimes, de même que la violence politique.

Nous avons demandé que les ravisseurs et les gouvernements fassent tout le nécessaire pour épargner les vies de MM. Cross et Laporte.

Nous avons exprimé notre conviction qu'il n'y avait indubitablement pas d'insurrection à redouter.

Nous avons réclamé le rétablissement des libertés civiles et le départ des forces armées.



Puis, la CSN, la FTQ et la CEQ, dans cette situation toujours urgente, ont couru au plus pressé : réunir les quelque 600 représentants démocratiques de tous leurs membres.

Ces 600 représentants ont voté, dans leurs centrales respectives, majoritairement, démocratiquement, cinq résolutions d'urgence.

Réunis ensuite dans une seule salle pour la première fois dans l'histoire syndicale du Québec, ces prises de position ont été approuvées et acclamées par eux.

Cette semaine, nous nous rendons dans tous les centres du Québec expliquer ces positions, pour qu'elles soient discutées par les dirigeants de tous les syndicats, démocratiquement.

Il n'y a pas que la situation présente. Il y a l'avenir. C'est aussi l'avenir qui est en jeu dans toute cette histoire.

La situation présente est un des effets terribles de toutes les injustices, de toutes les misères que notre société a trop longtemps laissé durer. Il n'y a pas de terrorisme dans une société saine.

Beaucoup sont responsables de cet état social injuste. Nous-mêmes, nous n'avons peut-être pas déployé assez d'énergies pour pousser les gouvernements à corriger malgré eux cet état social.

On ne nous fera pas taire sur ces injustices, sur ces misères, sur tous ces maux. Ils sont à la racine du drame.

La démocratie ne se taira pas. On n'éteindra pas la démocratie. Tout de suite, il faut qu'elle intervienne. Tout de suite, nous ferons notre part.

Nous présenterons donc dans un proche avenir un programme politique d'urgence, dont nous réclamerons l'adoption par les gouvernements compétents à tous les niveaux.

Nous ne voulons pas d'injustices et nous ne voulons pas de crimes.

Nous rejetons l'extrémisme, mais nous rejetons aussi l'indifférence aveugle du pouvoir établi.

Nous redoublerons d'efforts.
Jamais le mouvement syndical n'aura eu à s'acquitter d'une responsabilité aussi grave et pressante.

Avec le concours de tous les démocrates, de tous les syndiqués, de tous les travailleurs, nous réussissons dans cette tâche difficile.

Je vous salue, mes amis, au nom de l'idéal démocratique auquel nous croyons tous.



En septembre 1927, l'organe des syndicats nationaux de Montréal, La Vie syndicale, commençait la publication d'une thèse de l'abbé Aimé Boileau, revenu de Belgique où il avait effectué un stage d'études.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL



L'abbé Aimé Boileau

Les conventions collectives sont l'aboutissement triomphal d'une lutte acharnée et parfois tragique de la part de la classe laborieuse contre ce principe social à peu près universellement reconnu et accepté dans le monde industriel, pendant au-delà d'un siècle, qui accordait au patronat l'autorité absolue et exclusive dans la détermination des conditions de travail. Ce principe pouvait s'énoncer par cette formule : Le patron est maître dans son industrie, à lui revient le droit d'établir les conditions d'emploi de sa main-d'œuvre. L'âge, le sexe, la tâche, la durée du labeur, la condition sanitaire de l'usine, le mode de rémunération sont des dispositifs qui dépendent de ses libres choix et jugement. « *Le patron impose sa loi à laquelle doivent satisfaire tous les contrats de travail de son personnel.* »

L'ouvrier garde la liberté d'accepter les conditions posées — ou de ne pas s'y soumettre en cherchant ailleurs des conditions plus conformes à ses désirs.

Ce principe semblait équitable. Il paraissait respecter les droits de chacun et assurer la prospérité de tous en même temps que la paix sociale. Il fut accepté par les savants et consacré par le droit civil qui en devint le protecteur et le défenseur zélé.

Or ce principe était erroné. Cette liberté appelée à émanciper les peuples et les classes engendra la désorganisation sociale, et, de liberté réelle, elle n'apporta à la classe ouvrière, selon l'expression énergique du Cardinal Manning, que « celle de mourir de faim ». Tant qu'il n'y eut que la petite industrie, les conséquences ne se manifestaient pas dans toute leur implacable rigidité. Les ouvriers étaient moins nombreux, la concurrence moins rigoureuse et la charte apportait des adoucissements aux violations de la justice.

Ce fut lorsque l'industrie prit de l'ampleur qu'on commença à constater les effets anormaux de ce principe industriel de la liberté absolue. Plus se multipliaient les établissements de production, plus aussi croissait le nombre des nécessiteux.

L'industriel pressé par la « concurrence effrénée » (*Rerum Novarum*) que lui livrait son compétiteur sur le marché des ventes, se voyait forcé de diminuer ses dépenses, et comme le salaire s'offrait comme un moyen efficace d'économie, il y

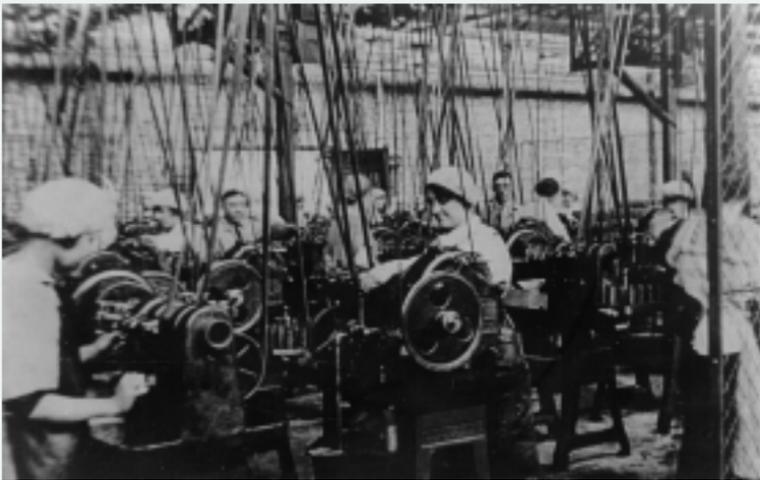
faisait des réductions autant que la loi de l'offre et de la demande pouvait le lui permettre.

Or la loi de l'offre et de la demande a une élasticité quasi infinie car elle est basée sur la nécessité de vivre.

L'homme ne pouvant gagner assez par son travail pour répondre aux besoins de sa famille selon des conditions normales de vie se vit forcé de réduire au minimum ses dépenses de nourriture, d'habitation et de vêtement. Cela ne suffisait pas encore, la femme s'est offerte au travail ; puis ce fut au tour de l'enfant de se présenter à l'usine. Partout où il était possible, on remplaçait l'ouvrier par la main-d'œuvre féminine ou enfantine qui réduisait d'autant le coût de la production. Cela même ne suffisait pas, on prolongea la durée du travail de 12, 14 et 15 heures et l'on aboutit enfin au travail de nuit et au « sweating system ». Évidemment, le coût de la vie baissait, car la concurrence entraîne forcément l'avalissement des prix.

Mais le budget familial était tellement restreint qu'il ne permettait pas à l'ouvrier de couvrir les risques du chômage, de la maladie, de la vieillesse et des multiples malheurs qui assaillent l'humanité et particulièrement la classe déshéritée.

Aussi des signes de mécontentement et des ferments de révolte ne tardèrent pas à se manifester. « *L'industrie, écrit Paul Viollet, a créé dans nos villes une plèbe dont le sort est plus incertain et peut un jour ou l'autre devenir plus mauvais que ne le fut souvent celui des populations servies.* »



Cet état de choses ne provenait pas proprement des mauvaises dispositions du patronat à l'égard de sa main-d'œuvre. Il était lui-même la victime des lois établies. La cause du malaise, nous la trouvons énoncée et élevée à l'état de principe dans l'article 4 de la Loi de Juin 1791, dite loi Chapelier : « *Si, contre les principes de la liberté et de la constitution, des citoyens attachés aux mêmes professions, arts ou métiers, prenaient des délibérations ou faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie ou de leurs travaux, les dites délibérations et conventions accompagnées ou non de serments sont décl-*

rées inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la déclaration des droits de l'homme et de nul effet. »



Cinquante années de ce régime individualiste ont suffi pour prouver par les faits à quels troubles sociaux il allait conduire les générations à venir.

On eut bientôt sous les yeux ce phénomène anormal que la prospérité industrielle au lieu d'entraîner avec elle, selon la logique des choses, le bien-être général, ne faisait au contraire qu'aggraver de plus en plus la situation matérielle et morale de la masse des collaborateurs de sa merveilleuse expansion. L'encyclique de Léon XIII l'a bien décrit en 1891: « *La richesse a afflué entre les mains d'un petit nombre et la multitude a été laissée dans l'indigence.* »



En mars 1985, la CSN tenait un congrès spécial d'orientation. On s'accorde pour dire que ce congrès a marqué l'évolution de la CSN pendant plusieurs années. Livrant le contenu du rapport du comité exécutif, Avec le monde, le président Gérald Larose affirmait en conclusion « le droit à l'avenir ».

LE DROIT À L'AVENIR

Nos options fondamentales sont du côté du socialisme et de la démocratie.



Gérald Larose

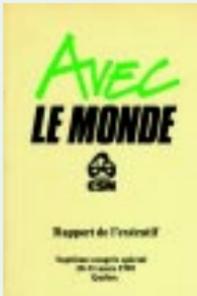
Quels que soient les noms qu'on ait pu donner à ces valeurs depuis au-delà de cent ans, elles ont toujours constitué les deux piliers sur lesquels sont appuyées les luttes ouvrières. Des millions de personnes ont nourri leurs luttes à ces valeurs, ont poursuivi d'incessants combats pour qu'elles triomphent, à différentes époques et dans les lieux les plus diversifiés.

Encore aujourd'hui, ces deux piliers doivent servir de soutien à notre projet de transformation de la société, à tous les niveaux. Y compris entre les pays, entre les peuples, pour que l'usage, la répartition et le développement des ressources soient toujours davantage équilibrés.

Nous avons déjà fait des efforts en vue de clarifier nos points de vue : le congrès de 1978, en particulier, nous a servi à déterminer le contenu que nous mettions au socialisme autogestionnaire dont nous nous entêtons à jeter les bases.

De ce socialisme, nous disions qu'il « devait élargir le champ de la liberté ». Il n'est peut-être pas inutile de nous rappeler collectivement ce qui nous avait réunis.

« *C'est au nom même du socialisme, au nom de tous les espoirs qu'il suscite chez des milliers de travailleurs que nous devons nous démarquer clairement et faire les critiques qui s'imposent de toutes les formes de déviations totalitaires et répressives qui caractérisent trop souvent le "monde socialiste".* »



« Notre conception du socialisme est tout le contraire de l'oppression et de la négation des droits de la personne. Le socialisme doit élargir le champ des libertés, et non le restreindre.

« Ce que nous voulons, c'est la liberté, pour les travailleurs, de diriger les politiques de leur quartier, de leur ville, de leur pays : la liberté de gérer leurs usines, leurs écoles, leurs hôpitaux ; la liberté d'habiter tous les contours de leur propre culture. Cela, nous le voulons en garantissant le pluralisme des opinions, des idées, des idéologies.

« Travailler aujourd'hui à la construction du socialisme, c'est d'abord reconnaître la nécessité pour les travailleurs et pour le peuple tout entier d'assurer leur maîtrise sur l'ensemble des institutions politiques, la vie économique, la culture. C'est favoriser l'émergence d'une démocratie nouvelle où les hommes et les femmes devront assumer collectivement la production de l'ensemble des biens et services en fonction de leurs besoins, de la qualité de leur vie individuelle et collective.

« Travailler à la construction du socialisme, c'est enfin favoriser pour la classe ouvrière, pour l'ensemble des masses populaires, la réappropriation de leur culture, de leur travail, de leur cadre de vie. »

Rappeler ces choix historiques de notre mouvement comporte deux aspects : cela nous fait prendre la mesure de ce qu'il reste à faire. Mais, surtout, cela nous rassure sur la valeur de ces choix puisqu'encore aujourd'hui, ils se retrouvent au premier plan de l'actualité, avec une urgence encore plus marquée pour qu'ils soient menés à terme.

Quand nous avons indiqué la priorité pour une action syndicale sur les lieux de travail, afin que les travailleurs et travailleuses soient davantage organisés par rapport à tous les problèmes qui s'y posent, il s'agissait là d'un choix conscient. Le faire, c'est résister à d'autres choix comme, par exemple, celui d'agir d'abord dans la sphère politique et dans les domaines du hors-travail.

Nous ressouder avec cette conviction que tout commence sur les lieux de travail et que c'est d'abord à cet endroit qu'il faut prendre notre pouvoir, c'est prendre le pari qu'il est possible, sur nos propres bases et dans les lieux qui nous sont les plus familiers, d'agrandir, d'élargir le pouvoir des classes populaires.

Il y a là des défis d'une dimension qu'on arrive à peine à imaginer. Mais c'est notre conviction que le syndicalisme ne peut se figer dans la défense de l'acquis. Il nous faut, toutes et tous ensemble, retrouver le sens du mouvement : accepter les remises en question, accepter de renouveler nos langages, interroger nos certitudes pour mieux les transmettre à celles et à ceux qui n'ont pas tout connu des luttes ouvrières, pour que notre langage soit ajusté aux sensibilités de notre temps.

Pour soutenir cette démarche en vue d'un socialisme autogestionnaire qui serait à l'abri



Pendant une dizaine de jours, plusieurs centaines de femmes ont véritablement marché le Québec avant d'atteindre l'Assemblée nationale pour y livrer leurs revendications.

de certaines sirènes de l'anti-étatisme ou encore du corporatisme, il faut des organisations syndicales solides, équipées, adaptées, souples et démocratiques : le socle, le politique, ont une épaisseur que les schémas traditionnels politiques n'ont pas toujours su traduire correctement.

Le défi qui nous est posé aujourd'hui, c'est de savoir comment nous pouvons travailler concrètement à la transformation de notre société. Notre expérience syndicale nous enseigne que ce n'est qu'au moment où nous pouvons traduire dans « l'ici et maintenant » nos grandes orientations que nous pouvons en assurer la pérennité.

Encore aujourd'hui, nous sommes porteurs de ce droit à l'avenir que les travailleuses et les travailleurs des générations qui nous ont précédés ont su porter dans les moments les plus difficiles.

Notre responsabilité consiste, aujourd'hui, à traduire toutes ces aspirations dans nos conventions collectives, dans nos rapports sociaux, dans nos vies, tous les jours, avec patience, convaincus que ce sont là les chemins de l'avenir.



L'équité de traitement entre les hommes et les femmes est une préoccupation constante de la CSN. En 1987, la centrale déposait des plaintes auprès de la Commission des droits de la personne pour que les salaires soient ajustés dans la fonction publique selon des critères d'équité. En 1996, la vice-présidente Claudette Carbonneau faisait le point sur cette question alors qu'était débattu un projet de loi .

ÉQUITÉ : LA VALEUR DES EMPLOIS DES FEMMES



Claudette Carbonneau

À Montréal, en 1901, le salaire hebdomadaire moyen d'un homme était de 7,78 \$ alors que celui d'une femme était de 3,65 \$. Pendant des décennies, les hommes ont reçu des augmentations de salaire nettement supérieures à celles accordées aux femmes. Jusqu'au milieu des années 60, pour un travail égal, par exemple un enseignant et une enseignante, les travailleuses recevaient un salaire inférieur à celui des travailleurs. En ces temps-là, toutes ces situations étaient acceptées par un peu tout le monde, les hommes étaient soutiens de famille, disait-on.

Mais est-il normal que les femmes qui travaillent à temps plein gagnent encore 70 pour cent du salaire des hommes ? Pour nous, la réponse est claire : c'est non ! Cette situation perdure et elle ne se corrigera pas d'elle-même sans une volonté politique claire d'éliminer la discrimination salariale faite aux femmes. L'équité salariale veut dire : « À travail équivalent, salaire égal ».

Évaluation des emplois

Les écarts de salaire s'expliquent par le fait que les outils d'évaluation des emplois sont empreints de biais sexistes et discriminatoires. Bref, les caractéristiques exigées pour les emplois occupés majoritairement par des femmes ne sont tout simplement pas reconnues.

Ainsi, l'équité salariale pour les femmes demande de porter un jugement nouveau sur la valeur des emplois qu'elles occupent de manière à tenir compte de leurs qualifications, de leurs efforts, de leurs responsabilités et de leurs conditions de travail. De même, les comparaisons avec les emplois à prédominance masculine doivent se faire dans chaque entreprise afin de prendre en compte les particularités reliées aux emplois dans chacune d'elles.

Pour déterminer à quel niveau de salaire devraient se situer les emplois féminins, les emplois masculins équivalents servent de point de référence. Et établir l'équivalence des emplois renvoie aux jugements posés sur la valeur respective de ceux-ci.

Ainsi, quand nous parlons de travail équivalent, nous prétendons que, bien que les emplois occupés par les femmes et les hommes ne soient pas identiques et qu'ils n'impliquent pas les mêmes tâches, ils peuvent tout de même être de valeur égale ou comparable au regard des qualifications, des efforts, des responsabilités et des conditions de travail qu'ils comportent.

En 1994, le ratio des gains des femmes travaillant à temps plein par rapport à celui des hommes s'établissait à 69,9 pour cent. Pourtant, l'année précédente, ce ratio était de 74,4 pour cent. Il s'agit là du plus important recul depuis 1967, et nous devrions croire que la situation va se résorber d'elle-même ?

En fait, ce que les employeurs omettent de dire, c'est qu'en dépit du fait que la loi ontarienne contenait des lacunes importantes, qui ont freiné l'avancement de l'équité salariale, celle-ci a tout de même permis, notamment aux travailleuses du secteur public, de progresser et d'obtenir des rajustements salariaux.

Une loi permettra d'enrayer cette discrimination dans la mesure où elle contiendra l'ensemble des mécanismes et outils qui permettront d'obtenir des résultats et qu'elle sera de portée universelle. Ainsi, un programme d'équité issu de la loi devrait définir, entre autres, les facteurs à partir desquels seront basées les comparaisons des emplois féminins et masculins, l'échéancier dans lequel devra être complété le programme, les sanctions que subiront les employeurs qui refuseront de se conformer à la loi et les recours auxquels auront accès les femmes pour faire respecter leurs droits.

Aux patrons et aux autres qui font état d'une conjoncture économique difficile, nous répondons que s'ils étaient sérieux, ils auraient profité des périodes de croissance pour rajuster les écarts salariaux. En attendant Godot ! Non. Mais en attendant que l'on passe du principe à son application, des milliers de femmes vivent au quotidien les effets désastreux de la non-reconnaissance de leur travail. Au-delà d'un niveau de rémunération moindre, ce sont aussi les prestations d'assurance-chômage, les revenus à la retraite et les allocations de maternité qui sont affectés.

Les femmes ont été patientes. Elles ont tenté moult négociations qui se sont parfois soldées par des conflits de travail importants. Elles ont eu recours au

mécanisme des plaintes prévu à la Charte des droits, ce qui leur a valu des embûches juridiques sans obtenir des résultats tangibles.

Une question de justice

Nous avons peut-être la mémoire courte, mais d'aussi loin qu'on puisse se souvenir, le patronat s'est toujours opposé aux interventions de l'État sur le marché du travail sauf, bien sûr, si celles-ci visaient à restreindre les droits des travailleuses et des travailleurs. Notre histoire et les faits le démontrent : le gouvernement ne peut attendre l'accord des employeurs avant d'agir.

La recherche d'une loi d'application satisfaisante sur l'équité salariale n'est pas de tout repos. Elle exige patience, réalisme et compromis ; mais le plus important, c'est que le Québec se dote aujourd'hui des moyens de rendre justice aux femmes. Les femmes ont été patientes et réalistes. Elles ont accepté bien des compromis. Le prolongement de l'attente ne correspond plus qu'à une chose : le prolongement d'une injustice honteuse. Les femmes ont acquis le principe du droit à un salaire égal pour un travail de valeur équivalente. Donnons-leur aujourd'hui les moyens de faire respecter ce droit.



Le rapport du président de la CTCC Gérard Picard au 30^e congrès de l'organisme devait marquer une évolution importante dans son orientation. Réunis à Québec en septembre 1951, les délégués avaient été invités à réfléchir sur le système capitaliste lui-même. Non plus seulement pour en dénoncer les abus mais surtout, pour une première fois, remettre en question son existence même. Cette évolution s'est faite dans les formes appropriées à l'époque, mais il s'agissait là d'un changement radical.

REMISE EN QUESTION DU SYSTÈME CAPITALISTE

Parler de la réforme de l'entreprise, c'est se demander carrément s'il y a de bonnes raisons de vouloir dépasser le capitalisme et le salariat. En Amérique du Nord, forteresse apparemment inexpugnable du capitalisme, il est d'autant plus délicat d'envisager la question sous ces deux angles que l'on a tendance à classer indistinctement parmi les adversaires de l'ordre établi, c'est-à-dire de la démocratie, tous ceux qui ne sont pas satisfaits du régime économique actuel, et ne se laissent pas leurrer par les expressions à la mode d'entreprise privée ou de libre entreprise. Trop de gens s'imaginent que vouloir sortir du capitalisme c'est nécessairement vouloir s'engager dans la voie du socialisme ou du communisme. Conclusion par trop simpliste et souverainement injuste.

Il importe, en premier lieu, de se bien comprendre. En régime capitaliste, une chose, le capital, occupe le premier rang et domine les personnes. Ce qui est inadmissible. L'on oublie généralement ce point fondamental lorsqu'on discute du régime économique actuel, et l'on fait le point de départ de la discussion sur une confusion consciente ou inconsciente en vertu de laquelle les mots capitalisme, démocratie, libre entreprise et propriété privée sont considérés comme synonymes.

On peut lutter contre le communisme sans défendre le capitalisme

Il est un discours stéréotypé que le patronat, les politiciens et les chefs des grandes centrales syndicales américaines ne cessent de répéter. On peut le résumer comme suit : Notre ennemi numéro un, c'est le communisme. Il menace notre démocratie qui s'appuie sur un régime de libre entreprise et nous devons tout mettre en œuvre pour défendre notre mode de vie.

La lutte contre le communisme peut se poursuivre énergiquement sans pour cela considérer que le régime capitaliste doit être maintenu. Et il est temps de faire cesser la confusion au sujet de l'entreprise. Dans un régime plus humain, les syndicats de travailleurs peuvent continuer à progresser. Et au lieu de conserver un caractère presque exclusivement revendicatif imposé par le salariat, ils pourront se préparer à assumer des tâches et à partager des responsabilités autant sur le plan de l'entreprise que sur le plan de l'industrie, sur le plan de l'économie nationale et même sur le plan international.



Gérard Picard

Pour agir, le capitalisme se retranche d'abord dans une société anonyme que nous appelons compagnie. Cet être fictif devient le véritable propriétaire de l'entreprise. Dans le capitalisme, le capital assume un risque et devient l'un des agents de la production, mais doit-on tirer de là la conséquence que l'autre agent, le travail, doit rester étranger à l'entreprise et être placé indéfiniment sous la domination du capital ? Doit-on également conclure que le capital seul ait des droits sur les bénéfices, la propriété et la gestion ?

La mentalité capitaliste s'accommode mal de ces pensées. Le régime capitaliste a tellement pénétré tous les milieux qu'il semble impossible d'y toucher sans atteindre tout le monde. Que le patronat soit de mentalité capitaliste, il ne faut pas trop s'en surprendre. Qu'il y ait des politiciens qui s'in-



Sam Gompers

quiètent de perturbations possibles dans l'ordre établi et soient profondément honorés de serrer la main des grands capitalistes, le fait est patent. Mais que dans les milieux du travail on n'ait pas réagi, aux États-Unis et au Canada, quand le président de l'AFL et le président du CIO ont signé avec le patronat une entente qui se lit comme suit : « *Les droits de la propriété privée et du libre choix d'action dans le cadre d'un régime capitaliste de concurrence privée devront demeurer les fondements de l'expansion pacifique et prospère de l'économie du pays* », cela laisse songeur.

L'affaire des travailleurs

Au fait, pourquoi les travailleurs, de plus en plus, se préoccupent-ils d'une question comme celle de la réforme de l'entreprise ? Pourquoi, de plus en plus, cherchent-ils à apporter des modifications profondes au régime actuel ? Est-ce simple caprice ? Dans divers pays, on est sur la voie de la cogestion sociale, de la cogestion technique et de la cogestion économique. Au Canada et dans la Province de Québec, nous ne sommes pas très avancés dans aucun de ces domaines de la cogestion. Les travailleurs ne font que commencer l'étude de ces questions et le patronat y est violemment opposé. La grève du textile en 1947, la grève de l'amiante en 1949 et la grève de l'aluminium cette année soulèvent un coin du voile sur l'opposition du patronat à toute réforme de l'entreprise.

En matière de réforme de structure au sein des entreprises, il s'agit moins d'offrir des solutions concrètes immédiates que de poser le problème dans toute son ampleur. Sans doute, chez nous comme ailleurs, que le capitalisme n'existe pas à l'état pur. Il a déjà subi des transformations depuis que les travailleurs ont formé des syndicats et négocié des conventions collectives ; depuis que le mouvement coopératif a commencé de se développer dans les domaines de la production agricole, de la consommation, du crédit, de l'habitation ; depuis que certaines mesures de sécurité sociale ont été mises en vigueur ; et aussi, en effectuant certaines nationalisations.

Les résultats obtenus à date par les conventions collectives pourront être examinés en détail, en temps et lieu, pour s'assurer s'ils cadrent bien avec le plan général. Ce point est d'autant plus important que vraisemblablement, chez nous, la réforme de l'entreprise progressera graduellement en élargissant la sphère des négociations collectives. Les mesures législatives ne viendront que plus tard.

Tous ceux que la question sociale préoccupent doivent d'abord étudier sérieusement l'entreprise moderne et en prendre une vue juste. Ils doivent aussi contribuer à déraciner des esprits les conceptions capitalistes, à donner son rang, le premier, à la personne humaine, et à créer un climat social susceptible de préparer les voies aux réalisations futures.



De 1965 à 1970, la production intellectuelle de la CSN a fortement influencé l'évolution idéologique de la société québécoise. Les rapports moraux Une société bâtie pour l'homme et Le deuxième front ont marqué leur époque à cet égard. En octobre 1968, la centrale publiait un recueil de textes du président Marcel Pepin, Positions, dont est tiré l'extrait qui suit.

BÂTIR UNE SOCIÉTÉ



Marcel Pepin

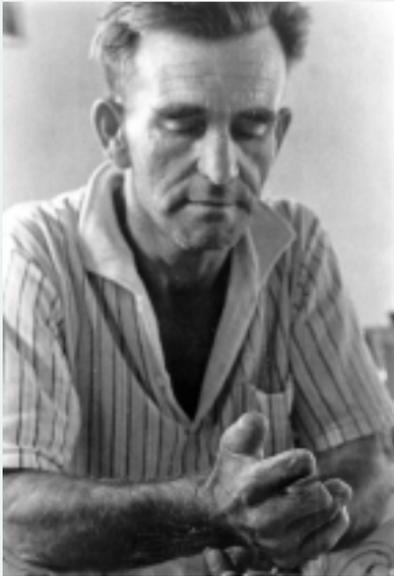
Les bâtisseurs de syndicats savaient qu'ils construisaient des syndicats : ils ne savaient peut-être pas clairement qu'ils construisaient un peuple, qu'ils construisaient des hommes. Nous nous rappelons tout ce qu'il a fallu de courage et d'intelligence, de fraternité et d'indépendance, pour faire ce qu'ils ont fait. Ainsi les défricheurs de jadis, en défrichant leur lot, construisaient un territoire, ou, pour employer une belle expression du terroir, ils « faisaient du pays ». Les ouvriers, eux, les syndicalistes, les fraternels luttaient pour autre chose : ils se défendaient, ils défendaient leurs familles, et en luttant ainsi, ils bâtissaient une société. Leur œuvre est loin d'être terminée. Les travailleurs luttent toujours, avec des moyens considérablement accrus, pour un but qui continue d'être le même. Ce qu'il faut de force pour changer une société et l'adapter vraiment aux hommes !

Des syndicats ou de leurs ennemis, qui a aidé l'humanité ?

Il faudrait faire, un jour, un grand exposé de ce que le mouvement syndical a réalisé pour l'homme, pour l'humanité, et montrer quelles positions il a prises envers des gouvernements aujourd'hui universellement vomis par l'histoire, quelles luttes parfois héroïques il a dû mener pour cela, comment il a éliminé le travail des enfants dans les mines et les usines, comment il a protégé les femmes et les familles, quelles pressions il a exercées sur les propriétaires de capitaux et comment il les a ainsi acculés non seulement à donner aux travailleurs de meilleures conditions, mais également à moderniser leurs entreprises, ce qui a considérablement contribué au développement économique.

Il faudrait faire ce vaste exposé.

Mais on aurait des surprises. Il y a des contrastes éclatants qu'on ne pourrait manquer de voir. On verrait par exemple que pendant que d'autres préparaient des guerres et exterminaient des populations, le mouvement ouvrier luttait contre la guerre et organisait la solidarité des peuples. Pendant que d'autres empoisonnaient une population par les poussières industrielles de l'amiante, par exemple, les syndicats organisaient eux la lutte pour l'élimination de ces poussières et la sauvegarde de la santé et de la vie. Pendant que d'autres exploitaient des taudis et s'enrichissaient par une spéculation éhontée sur les terrains, les syndicats pressaient l'État de reconstruire les quartiers délabrés et dénonçaient les inégalités sociales révoltantes.



Il faudrait faire un tel récit. Il faudrait faire l'histoire parallèle des forces qui luttèrent pour et au milieu du peuple et des forces qui agissaient au-dessus et contre lui. J'ai l'impression qu'on verrait plus d'un personnage actuellement très fier de son rang ou de sa fortune rentrer sous terre. Ce spectacle serait insoutenable en effet pour plusieurs. Une fois ce récit terminé, j'ai l'impression que les défaillances, les erreurs et même les fautes qu'une certaine opinion aime monter en épingle pour éclabousser le mouvement syndical tiendraient une place bien petite à côté de la fresque historique dont je parle.

On ignore trop jusqu'à quel point le syndicalisme a défendu la liberté contre les gouvernements autocrati-

ques ; a été une des principales causes de la stabilité économique relative dont nous jouissons depuis la grande Dépression des années 30 ; a poussé les gouvernements à adopter au moins un minimum de législation sociale — pensions pour les vieillards, allocations familiales, assurance-hospitalisation ; a discuté au grand jour toutes les questions politiques importantes et, de ce fait, a influencé considérablement la pensée contemporaine ; est à l'origine, pour une bonne part, par son rôle historique, de la Charte universelle des droits de l'homme ; a discuté les hommes publics et les a obligés à tenir compte du sentiment démocratique ; a empêché un nombre immense d'abus de toutes sortes ; et surtout a permis à des populations entières de vivre un peu plus à l'aise et de revendiquer leurs droits dans l'honneur et la dignité.

Bénéfiques mais combattus !

Il n'est pas inutile de rappeler que l'action profondément bénéfique des syndicats fut constamment combattue, et souvent avec la dernière énergie, par le patronat

et par les gouvernements, depuis les luttes mémorables contre la reconnaissance des syndicats, en passant par l'active hostilité des employeurs aux progrès des travailleurs dans les négociations des conventions collectives, jusqu'à l'obstruction systématique des intérêts particuliers, de période en période, quand il s'agit de mesures nouvelles de sécurité sociale.



Le 3 octobre 1971, le président Marcel Pepin livrait aux délégué-es au conseil confédéral le contenu d'une recherche sur la situation économique : Ne comptons que sur nos propres moyens. Cette recherche avait été précédée, le 8 septembre 1971, par la présentation au bureau confédéral d'un autre document : Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel. Ces études faisaient suite à une demande de la Fédération de la métallurgie, dont les syndicats étaient frappés par des pertes d'emplois importantes. C'est à partir de ce moment qu'on parlera des « manifestes » de la CSN, qui proposait alors « un changement radical ».

IL N'Y A PLUS D'AVENIR POUR LE QUÉBEC DANS LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE ACTUEL

Il faut s'ouvrir les yeux. Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel. Alors cherchons autre chose.

On a tout essayé pour rendre le système économique supportable.

Fallait apprendre l'anglais pour travailler : on l'a appris et ça n'a pas marché.

Fallait s'instruire pour s'enrichir : on s'est instruits mais on est toujours aussi pauvres.

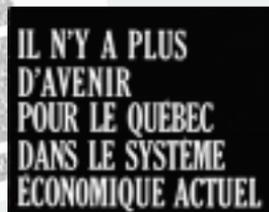
On a nationalisé l'électricité, mais la Baie James nous glisse entre les mains.

On a fondé la SGF, mais elle ferme les usines de Sogefor dans lesquelles nous avons mis beaucoup d'espoir.

On a fondé la Caisse de dépôt et de placement, mais la plus grande partie de nos épargnes est toujours entre les mains des trusts financiers.

On a tout essayé. Mais aucun contrôle gouvernemental n'a réussi à civiliser le système économique.

Alors les gouvernements ont grossi la caisse de l'assurance-chômage et la caisse du bien-être social. Ils ont inventé l'assistance sociale déguisée par les cours de recyclage. Ils ont même inventé le bien-être social des compagnies, avec les subventions pour le développement régional.



**La CSN
propose
un changement
radical**

Voilà où cela nous a conduits d'essayer de nous ajuster au système économique. Plus on se débat, plus on cale.

Il faut s'ouvrir les yeux et chercher autre chose. Le changement radical que propose la CSN, il commence dans la tête et dans le cœur de chaque travailleur québécois.

Seule la violence permet au système économique de se maintenir en place contre la volonté des hommes.

La situation est en voie de devenir extrêmement alarmante et il n'est pas nécessaire d'être grand clerc diplômé pour prévoir que la température du climat social est à la veille de s'élever brusquement.

Nos gouvernements, ils en ont pris l'habitude, pourront toujours prétendre qu'une recrudescence de l'agitation sociale est le fait d'une poignée d'individus ; mais ceux déjà nombreux qui sont actuellement en chômage, ou qui le seront prochainement, ne se laisseront plus leurrer par de nouvelles peurs de l'establishment.

Bon nombre d'entre eux savent maintenant que la police et l'armée ne sont pas là pour protéger leur sécurité (au travail, ils n'en ont plus), mais pour protéger la sécurité des patrons qui les jettent dans la rue. Pour les travailleurs québécois qui sont soudainement jetés sur le pavé après 15, 20 ou 25 ans de loyaux services à l'entreprise, une chose est en train d'apparaître comme certaine : le nouveau mode de production capitaliste, même enjolivé d'une hausse de prestations de chômage et de cours de recyclage, demeure toujours un système aussi inhumain qu'autrefois. Car ce n'est pas un système qui est fait pour l'homme, mais un système qui force l'homme à se mettre au pas.



●

Créé en 1952, le Comité de la condition féminine s'était sabordé en 1966. Remis sur pied en 1974, le comité livrait un message percutant dans son premier rapport au congrès de 1976.



LA LUTTE DES FEMMES, COMBAT DE TOUS LES TRAVAILLEURS

Puisque l'exploitation des travailleurs et l'oppression des femmes reposent sur les mêmes bases, le régime de la propriété privée, il doit y avoir des liens étroits entre la lutte que mène le mouvement ouvrier et celle contre l'oppression des femmes et elles doivent viser toutes deux l'abolition du système capitaliste.

Bien que les revendications des travailleurs, qu'elles aient trait aux salaires, à la sécurité d'emploi ou aux conditions de travail touchent autant les travailleuses que les travailleurs, le mouvement ouvrier doit reconnaître que les travailleuses ainsi que les ménagères ont en plus des revendications spécifiques parce qu'il existe une oppression spécifique aux femmes.

Ces revendications, les femmes qui font partie du mouvement ouvrier organisé sont particulièrement bien placées pour les mettre de l'avant et pour aller chercher l'appui de l'ensemble du mouvement. Comme travailleuses, elles subissent directement l'exploitation capitaliste et les effets de la discrimination à leur égard. Ce sont là des conditions aptes à leur faire prendre conscience de l'ampleur de leur oppression collective, surtout si le mouvement syndical décide d'ouvrir la lutte contre toutes les formes que prend cette oppression. De plus, faisant partie d'une organisation qui lutte quotidiennement contre l'exploitation capitaliste, elles peuvent en utiliser la dynamique et les ressources pour faire progresser leur lutte.

Il est donc particulièrement important que les femmes qui sont dans le mouvement ouvrier entreprennent la lutte pour l'émancipation des femmes et se joignent aux groupes qui luttent déjà contre différents aspects de l'oppression des femmes, ainsi qu'aux groupes qui luttent pour l'abolition du système capitaliste. Cela dans le but d'unifier le combat des femmes et des travailleurs pour leur émancipation et afin que l'ensemble de ces revendications se situe dans une perspective qui identifie clairement les causes réelles de l'oppression des femmes.

Les femmes ne peuvent pas se limiter à lutter pour améliorer leur propre condition. Si elles ne s'attaquent pas à la cause profonde de leur oppression en participant à la lutte du mouvement ouvrier contre le capitalisme, leur lutte arrivera rapidement à un cul-de-sac parce qu'aucun régime capitaliste n'est capable de satisfaire leurs revendications.

Les travailleurs qui savent que l'abolition du système capitaliste est nécessaire à la libération de la classe ouvrière et qui luttent pour l'instauration du socialisme doivent être conscients que *la moitié du monde est une femme*, que la moitié de la classe ouvrière est constituée de femmes, qu'elles soient ménagères ou travailleuses.

Les hommes doivent participer aux luttes des femmes

Pour que les femmes puissent participer au même titre que les hommes, il est nécessaire que les travailleurs appuient leurs revendications et participent à leurs luttes. Il faut que les conditions de vie des femmes (isolement au foyer ou double journée de travail) soient modifiées pour ne plus être un obstacle à leur participation. En ce sens, chaque gain des femmes quant à leurs revendications spécifiques leur permet de participer davantage à la lutte de tous.

Les contradictions auxquelles se heurte l'action syndicale sont de même nature que celle que rencontre le mouvement pour l'émancipation des femmes. Le mouvement syndical consacre la plus grande partie de ses énergies à lutter pour la satisfaction des demandes immédiates de différents groupes de travailleurs ; il engage souvent de longues et difficiles batailles pour obtenir des gains qui ne semblent pas mettre immédiatement en cause le système. Ces luttes demeurent

essentielles parce qu'elles sont indispensables pour améliorer les conditions de travail, pour contrer l'arbitraire patronal qui revient constamment à la charge et pour maintenir les acquis du mouvement ouvrier, que ce soit sur le plan économique, par exemple la lutte pour l'indexation, ou sur celui des droits démocratiques tels que le droit de grève ou d'association.

Cependant, la portée politique de ces combats n'est pas toujours évidente lorsqu'on en demeure à l'apparence des revendications. C'est donc une tâche essentielle du mouvement syndical de dégager la portée politique de ces luttes en unifiant les combats isolés et en les reliant aux enjeux politiques du combat de la classe ouvrière contre la bourgeoisie.

C'est ainsi que même si l'élargissement des droits démocratiques tel que le droit de grève ou d'association ne pourra jamais être complètement acquis en système capitaliste, il s'agit d'un enjeu fondamental pour le mouvement ouvrier parce qu'il s'agit des conditions mêmes qui permettent l'action militante du mouvement ouvrier. C'est pourquoi le mouvement syndical lutte toujours avec acharnement contre toute attaque à ces droits fondamentaux, même lorsque cela se fait dans le cadre d'un conflit isolé et que cela ne semble toucher en apparence qu'un petit groupe de travailleurs.

Il en va de même pour les droits que revendiquent les femmes. Il est indispensable de revendiquer un certain nombre de mesures pour que le droit de participer au travail social ne soit pas qu'un principe abstrait mais qu'il devienne une réalité, qu'il s'agisse du salaire égal ou de la mise en place d'un système complet de garderies. Mais il est évident qu'en régime capitaliste, qui génère l'inflation et le chômage, ce droit ne pourra jamais être complètement reconnu aux femmes.

Il est cependant possible d'obtenir par des luttes soutenues l'application de certaines mesures qui diminueraient le degré d'oppression des femmes et qui faciliteraient leur participation au travail social ainsi que leur participation à la lutte contre toutes les formes d'exploitation sur lesquelles repose le capitalisme. Tout en luttant pour améliorer leur situation dans le régime capitaliste, les travailleuses doivent dissiper l'illusion que l'oppression des femmes peut être abolie petit à petit, par une série d'améliorations progressives, sous un régime capitaliste.



À l'occasion de son 75^e anniversaire, la CSN publiait un album-souvenir retraçant les grandes lignes de sa progression. Guy Ferland, journaliste au Service de l'information de la CSN durant plus de vingt-cinq ans, y signait une introduction remarquable par son sens de la concision et par la hauteur de son approche.

UN LIEU DE LIBERTÉ ET DE RESPONSABILITÉ



Guy Ferland

Ils étaient à la fois ouvriers et paysans, peinant l'été sur leur terre de roche et l'hiver dans les concessions forestières de Price, de MacLaren ou de Dubuc. C'était aussi leurs sœurs et leurs filles, conscrites pour les confections délicates dans les manufactures aujourd'hui démenagées dans le tiers monde, et où travaillaient les enfants comme aujourd'hui là-bas. Ils étaient les immigrants de l'intérieur venus peupler les villes nouvelles surgissant autour d'incommensurables richesses naturelles et qui se sont appelées Asbestos, Thetford Mines, Shawinigan Falls, Arvida, Kénogami, Riverbend. Immigrants de l'intérieur sans tradition syndicale, contrairement à ceux venus d'Europe, et qui parlaient une autre langue que les patrons. Une autre langue aussi que les organisateurs syndicaux venus d'outre-frontière et qui prédisaient le triomphe de l'internationalisme.

Mais il semblait bien que seuls pouvaient anticiper ce grand jour les ouvriers spécialisés occupant les postes-clés et qui de ce fait pouvaient à eux seuls stopper la production. Car la masse des non-qualifiés était le plus souvent abandonnée à elle-même par les syndicats de métier dominants. Et quand on lui parlait des promesses de l'internationalisme, c'était généralement dans une langue qu'elle ne comprenait pas. Dans sa propre langue, c'est la promesse d'une vie éternelle qu'on évoquait, pourvu qu'on acceptât avec résignation la souffrance sanctifiante de la condition ouvrière.

De ce double mensonge est née la CSN : mensonge d'un syndicalisme faussement international qui maquillait l'intérêt corporatiste des ouvriers spécialisés américains, et mensonge d'une vision pervertie de la doctrine sociale de l'Église confinant à la paranoïa anticommuniste. L'émancipation de l'une et l'autre tutelle sera lente et laborieuse, à travers des expériences souvent désastreuses. Car les premiers syndicats nationaux ne font pas le poids devant leurs concurrents américains, tandis que les premiers syndicats catholiques sont trop décrochés de la réalité pour avoir la moindre chance de s'implanter. Mais les deux courants procèdent de la même résistance à l'internationalisme arrogant, de la même volonté d'autonomie. S'appuyant l'un sur l'autre au Québec, ils peuvent mieux que dans le reste du Canada résister à l'hégémonie américaine, où toute velléité d'autonomie est cavalièrement réprimée. Aussi le temps finira-t-il par opérer une osmose entre les deux courants, en sorte que les premiers syndicats nationaux qui ont duré furent catholiques et les premiers syndicats catholiques qui ont duré furent nationaux.

Ainsi naquit la CTCC, catholique dans son discours, humaniste dans ses aspirations, autonome dans ses pratiques et utopique dans sa vision de la société. On

la moqua, on la décria, on la présenta comme une mauvaise herbe indésirable sur un terrain déjà travaillé par le syndicalisme international nourri aux grandes traditions européennes et renforcé par le souffle juvénile de l'Amérique. Méprisée par les bien-pensants qui ne voyaient dans sa volonté d'affirmation que frilosité xénophobe, on la combattit jusque dans les officines gouvernementales. Alors elle fit le dos rond et grandit dans le silence des humbles, à l'instar du mouvement coopératif et du mouvement agricole à la même époque.



Les conditions de travail des bûcherons n'étaient pas des plus faciles dans les années 40. L'Union catholique des cultivateurs et la CTCC ont tenté d'améliorer leur sort.

Contrairement aux premiers syndicats catholiques mort-nés, ceux qui se regroupèrent pour former la CTCC en 1921 étaient davantage guidés par la défense des intérêts de la classe ouvrière que par son salut éternel. Encore qu'à s'en tenir uniquement au discours, on eut pu croire le contraire, ce que firent bien des historiographes et qui donna lieu à des équivoques qui perdurent encore aujourd'hui, tendant à présenter la CTCC comme l'« ancêtre » de la CSN, comme s'il y avait eu une coupure entre les deux, comme si la première avait disparu et que la seconde avait pris le relais, ce qui, il est vrai, s'est produit plusieurs fois dans l'histoire tumultueuse du mouvement syndical. Or il n'en est rien dans ce cas-ci, la CSN étant rigoureusement la même organisation que la CTCC qui a évolué avec son temps, et qui a tout simplement changé de nom au cours d'un congrès spécial prévu à cette fin à la suite d'une vingtaine d'années de débats sur l'opportunité de maintenir ou d'abandonner le caractère confessionnel.

CTCC et CSN : n'est-ce pas que ces deux noms évoquent bien l'ambivalence qui caractérise l'histoire du Québec lui-même, dans sa patiente quête d'identité et d'autonomie ? Catholique pour survivre et nationale pour durer, ainsi en fut-il de cette confédération de « travailleurs catholiques » devenue confédération de « syndicats nationaux » ; qui fut canadienne dans son rêve et québécoise dans sa réalité.

Mais ce passage accompli sans rupture ne s'est pas fait sans heurts. Dès l'origine, les différends se manifestèrent entre la hiérarchie catholique et les dirigeants de la centrale, particulièrement sur la compréhension des rapports entre patrons et ouvriers et, conséquemment, sur l'usage et la conduite des grèves. Dans les textes, on parlait volontiers des « droits et devoirs » réciproques des patrons et des ouvriers, dont la bonne compréhension par les uns et les autres devait conduire à une société plus juste. Mais dans les faits, il fallait bien, comme aujourd'hui, prendre les moyens de se faire respecter, fussent-ils désagréables à l'Église. Aussi les tensions furent-elles fréquentes entre les évêques et les dirigeants de la jeune CTCC, qui, tout en demeurant « respectueusement soumis », suivant les civilités de l'époque, n'en assumaient pas moins les exigences terrestres de la lutte contre l'exploitation. En sorte que, très tôt, elle devint à son tour la cible des attaques patronales et du pouvoir politique, sous le dénominateur commun des accusations de communisme, sans que le manteau de l'Église ne puisse amortir les coups.

C'est dans ces confrontations que s'est forgée l'autonomie de pensée de la CSN, sa conviction qu'il ne faut jamais subordonner la démarche syndicale à quelque pouvoir que ce soit, fut-il clérical ou politique, ni à quelque idéologie que ce soit, eut-elle la faveur du moment, comme l'eurent le corporatisme pendant la crise des années 30 ou le gauchisme marxisant des années 70. Son autonomie de pensée, la CSN la puise dans l'autonomie de ses propres syndicats affiliés, grâce à laquelle les visions messianiques du moment sont constamment soumises à l'épreuve de la réalité. Du décantage de ces enseignements catholiques, elle a retenu ce principe que les syndicats « appartiennent à ceux qui naturellement les composent ». C'est chez elle une conviction jamais démentie qu'il appartient d'abord aux gens qui subissent les conditions de travail de dire ce qu'ils veulent changer, de signaler les moments où la limite de l'inacceptable est atteinte. Aussi son histoire est-elle tissée de luttes contre les « patterns » imposés de l'extérieur. Et quand un syndicat a décidé d'agir, viennent ensuite, mais ensuite seulement, les débats dans la centrale sur la meilleure manière de changer les choses, sur les raisons de la lutte et sa légitimité, débats au cours desquels s'approfondit la découverte de la solidarité avec les autres en dehors de son lieu de travail. Ainsi a-t-il entre les syndicats et la centrale une interaction constante dont l'authenticité est assurée par l'autonomie des moyens juridiques et financiers laissée aux syndicats qui, de la sorte, ont la possibilité de se désaffilier n'importe quand.



C'est le pari de la liberté que la CSN assume depuis son origine, et qui en fait un haut lieu de brassage d'idées indispensable à la vie démocratique. Brassage entre gens d'horizons si divers qu'ils constituent un échantillon fidèle et constamment renouvelé de la société et qui, dans la recherche d'une vie meilleure, apprennent à la fois à tenir compte des autres et à s'appuyer les uns les autres. Cette foi dans l'autonomie des syndicats, conjuguée au développement de la responsabilité par l'arbitrage des intérêts particuliers à l'intérieur du syndicat d'abord et de la centrale ensuite, a fait de la CSN une admirable école de solidarité et de citoyenneté. Ainsi a-t-elle pu demeurer ancrée au cœur de son temps.



Dans son rapport Vivre à notre goût présenté au congrès de juin 1974, le président Marcel Pepin énonçait une série de droits dont devraient jouir au Québec les travailleuses et les travailleurs. Parmi ceux-ci, il identifiait le droit de vivre et de travailler en français.

LE DROIT AU FRANÇAIS



Il est rare qu'on ait mis en lumière le sens profond de la question de la langue de travail et sa grande importance pour les travailleurs. Si la situation est relativement heureuse dans le secteur public québécois, on ne peut cependant en dire autant du secteur privé. Et avec les politiciens à gages qui ont actuellement charge de notre avenir collectif, il nous faut redoubler de vigilance et d'énergie.

Il faut comprendre que la langue est une condition de travail, une des conditions les plus importantes. L'anglais constitue, par ailleurs, dans les milieux de travail, un moyen de domination et un instrument de subordination aux mains du patronat. À partir d'un certain niveau à l'intérieur d'une entreprise, il devient un instrument d'abaissement psychologique de la majorité.

Or, l'anglais est la langue du dominateur, ce qui lui donne une couleur politique. C'est dans cette langue que nous sommes dominés économiquement, culturellement. La lutte pour le français peut donc constituer un point d'appui de la lutte contre le pouvoir.

Le fait que le français ne soit pas devenu de droit la langue de travail au Québec entraîne à long terme des conséquences sérieuses pour les travailleurs francophones qui forment, il ne faut pas l'oublier, la très grande majorité de la classe ouvrière québécoise. Combien se sont vu refuser un emploi parce qu'ils ne connaissaient pas l'anglais ? Combien se sont vu refuser des promotions faute de posséder suffisamment l'anglais ?

Plus on y pense, plus on s'étonne que la langue française n'ait pas été considérée comme une des premières conditions de travail à réclamer. Nous nous sommes toujours contentés de compromis boiteux, souvent individuels ou isolés ; mais le fond du problème n'a pas été abordé d'une façon collective. Ce problème a une telle envergure qu'il ne relève pas seulement du mouvement syndical ; ses dimensions sont aussi politiques. C'est pourquoi nous devons être présents dans toutes les luttes qui se mènent sur ce front.

L'anglais langue de travail constitue, à mon avis, un moyen de dominer la main-d'œuvre ; c'est souvent par ce procédé que l'employeur peut filtrer les promotions et faire jouer ses préférences. Or, tout cela échappe au contrôle syndical.

Par ailleurs, n'allons pas croire que le bill 22 réponde aux aspirations des francophones. La marge de manœuvre du parti au pouvoir est vraiment trop étroite pour qu'il puisse aborder de front une question aussi complexe que celle de la langue. C'est ainsi qu'on aboutit avec un projet de loi qui fait du français la langue officielle à l'article 1, mais qui, tout au long des 129 autres articles, confère tellement de droits particuliers à l'anglais qu'il finit par être presque aussi officiel que le français.



Un large combat

Le combat engagé par le mouvement syndical emprunte de multiples formes. Mais pour moi, la lutte pour la langue française, langue de travail, n'est pas seulement une lutte nécessaire à l'agrandissement des perspectives pratiques des travailleurs et à l'obtention de conditions de travail plus favorables. C'est aussi une lutte, un levier parmi d'autres, de la lutte québécoise contre les forces de domination économique, politique et sociale. Elle est un levier du combat contre la domination capitaliste.

De ce fait, je suis convaincu que le nationalisme québécois tel qu'il s'exprime aujourd'hui et les luttes pour la langue française, dans la position où nous nous trouvons, constituent des moyens puissants de contestation de toute domination, particulièrement de celle que l'appareil économique fait peser sur le Québec.



Michel Chartrand, qui fut entre autres président du Conseil central de Montréal, a plutôt parlé qu'écrit. On trouvera ici des extraits de deux entrevues qu'il accordait, l'une à la revue Maintenant, en 1971, l'autre à la revue Zone libre, en 1977.

LE NATIONALISME



Michel Chartrand

Le nationalisme, je n'ai pas à discuter cela, je dois le prendre comme une donnée de la nature aussi fondamentale que l'instinct de conservation. Pour moi, le nationalisme est à un peuple ce que l'instinct sexuel est à la personne. On sait ce qui se produit quand on essaie de nier ou de refouler la sexualité : ça donne de la folie furieuse qui se jette n'importe où, dans la soif de puissance ou de domination. Nier le nationalisme d'un peuple, c'est créer un climat propice à la violence, c'est courir au désastre. Or le capitalisme, pour se survivre, ne peut laisser



La défense de la langue française a réuni le peuple québécois à de nombreuses reprises depuis les années 60. En 1969, pour combattre le bill 63 ; en 1989, pour combattre le projet de loi 178 ; en 1992, pour combattre le projet de loi 86. La CSN a été de tous ces combats, avec les autres organisations membres du Mouvement Québec Français.

libre cours au nationalisme : le capitalisme, par essence, est apatride, a-national, a-familial, amoral, parce que tous les liens humains entravent la course folle des affaires. Or le capitalisme a besoin d'être libre de traiter avec n'importe qui, car sa seule morale, c'est la maximisation du profit et la suppression des concurrents.

Le vrai nationalisme qui veut être au service de tout un peuple et servir son épanouissement ne peut donc cohabiter avec le capitalisme. Ce qui n'empêche pas certains capitalistes de se prétendre nationalistes. Duplessis était un bandit et il se croyait nationaliste.

Le nationalisme, c'est le préalable de l'ouverture sur le monde : on ne peut accéder à l'international que par la médiation de la nation. Une personne ne peut entrer en relation avec une autre que si elle se connaît et se définit elle-même d'abord. C'est la même chose pour la nation canadienne-française. Les anthropologues situent les Canadiens français plus proches des Russes que des Anglo-Saxons, et l'on essaie malgré cela de nous persuader qu'une voie ferrée entre deux trous d'eau, ça peut nous tenir lieu de pays et d'unité nationale ! Ça, c'est un peu l'histoire de ma vie : j'ai commencé à comprendre et à dire ces choses-là vers 1934. On peut donc dire que je suis indépendantiste depuis près de 40 ans !



Nationalisme et socialisme

Nationalisme et socialisme convergent obligatoirement car ils sont absolument nécessaires l'un et l'autre à la réussite des transformations de la société auxquelles ils tendent respectivement.

Les nationalistes s'aperçoivent ou s'apercevront tôt ou tard qu'ils ne peuvent réaliser le plein emploi, la planification ou le dirigisme économique, la démocratie de participation au sein du capitalisme de l'entreprise privée. Il n'y a pas, je le répète, de bon capitalisme, parce qu'il est gouverné par la morale du plus fort et l'écrasement du petit. Tant qu'une compagnie sera libre de fermer ses portes le jour où elle décide de le faire, quelle sécurité réelle peut espérer donner une convention collective ?

Un instinct de conservation



Pierre Trudeau

Le nationalisme fait partie de l'instinct fondamental de conservation. Ce n'est pas une notion triviale comme le prétend Pierre Trudeau. Il s'agit d'une manière d'être contre laquelle on ne peut être. Une sorte de vérité qui repose sur les origines et qui façonne la nation. On est comme on est, en raison de la société dans laquelle on vit. La géographie, la nourriture, les ancêtres, la langue et la culture deviennent autant d'éléments qui font de nous ce que nous sommes comme Québécois.

Alors, qu'on ne vienne pas nous dire, comme le fait Trudeau, que le nationalisme conduit au racisme. Trudeau ne semble pas avoir compris que l'on atteint l'internationalisme par la médiation de la nation et que le nationalisme n'interdit nullement le multiculturalisme.

Dans l'album-souvenir La CSN au cœur de son temps, Michel Rioux, du Service de l'Information de la CSN, signait en 1996 un texte intitulé : Un produit du Québec.



UN PRODUIT DU QUÉBEC



Michel Rioux

Profondément, jusqu'à ne plus faire qu'un avec lui, nos racines plongent dans le cœur du terreau québécois. Il n'y a pas de frissons que notre peuple a pu ressentir qui n'aient été aussi perçus par les militantes, les militants et les syndicats de la CSN.

Tissée dans l'intime des espérances et des chagrins qui ont habité les villes et les villages du Québec au cours de ce siècle, forgée au feu des progrès réalisés et des reculs subis, véhiculée par ce savoureux langage qui est nôtre et soudée à l'imaginaire populaire, la manière CSN a su épouser les contours de l'âme québécoise pour traduire en action ses aspirations.

Nous avons vécu, avec les forces de progrès présentes au Québec, les grands combats sociaux qui ont été menés pour améliorer les conditions d'existence du peuple québécois. Quand elle n'a pas été la première à les revendiquer, la CSN n'a jamais hésité à soutenir les revendications visant à ce que le Québec investisse massivement dans la mise en place de réseaux modernes de santé et d'éducation, se dote d'outils de développement comme Hydro-Québec, la Régie des rentes et la Caisse de dépôt et placement.

Convaincue que la construction d'un État fort était une condition incontournable du développement et de l'épanouissement de notre peuple en terre d'Amérique, la CSN a soutenu toutes les initiatives visant à moderniser le fonctionnement de l'État québécois. La CSN était au rendez-vous quand il s'est agi de libérer, par la syndicalisation, la fonction publique du joug auquel la soumettait le chantage des politiciens.

De tous les combats pour la défense et l'illustration de la langue française, de toutes les luttes pour affirmer les compétences du Québec et pour les défendre, engagée sur tous les fronts contre l'oppression nationale et pour la souveraineté, la CSN revendique à juste titre le droit de s'afficher fièrement comme un produit du Québec.



Le 17 février 1995, et à quelques mois du référendum d'octobre 1995, les délégué-es au Congrès spécial adoptaient une Déclaration de souveraineté dont voici l'essentiel.

NOUS, QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS,

constituant à titre égal à tous égards le peuple du Québec et agissant par nos représentants démocratiquement élus à l'Assemblée nationale, affirmons et décidons ce qui suit :

QUE nous formons de fait une nation et que cette nation peut de droit se proclamer souveraine et exercer dès lors tous les droits et pouvoirs inhérents à la souveraineté.

QUE notre histoire manifeste, à l'évidence, une intention obstinée de nous gouverner nous-mêmes, qui n'a jamais connu d'autres limites que celles imposées soit par la force, soit par la contrainte politique d'institutions contrôlées par d'autres.

QUE l'actuelle constitution du Canada, succédant à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a été adoptée sans l'accord du Québec et contre le gré de son gouvernement et de son Assemblée nationale.

QUE toutes nos tentatives de compromis constitutionnels se sont invariablement heurtées à l'intransigeance de la fédération.

QUE dans un univers aujourd'hui radicalement transformé, mais dans une situation constitutionnelle et politique qui au contraire ne change pas, nous sommes convaincus qu'il faut, avant qu'il ne soit trop tard, inverser la dynamique historique qui nous menace et fonder notre indispensable pouvoir sur l'assise d'une souveraineté politique pleine et entière.

Nous proclamons notre foi dans la démocratie, la liberté, la justice sociale, la tolérance, l'égalité, l'État de droit, la coopération internationale et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous voulons que le Québec souverain soit une terre de solidarité : solidarité entre les personnes, entre les groupes, entre les communautés et avec les nations autochtones ; solidarités sociales, économiques et culturelles, dans le respect des diversités ; solidarité avec les générations futures par le respect de l'environnement ; enfin solidarité avec la communauté internationale.



L'OCCUPATION DU PAYS

Une visite
guidée
de la CSN
des régions

■ Elle qu'en elle-même, la CTCC essaïma lentement dans toutes les régions, même les plus isolées. À vitesse humaine, en raquettes s'il le fallait, pour atteindre les travailleurs là où ils se trouvaient. Patiemment, elle édifia des réseaux de militants, logeant ici dans le sous-sol de l'un d'eux, là dans une salle paroissiale, où elle s'affairait à sa tâche de convaincre qu'ensemble, on peut tenir, gagner et améliorer son existence. Ainsi naquirent les conseils centraux, la CTCC des régions.

Ce faisant, la CTCC suivait le monde, le monde ordinaire. Jamais elle ne débarqua brutalement dans une région, emportée dans les valises d'une de ces grosses compagnies avides venue en piller les richesses et imposer aux travailleurs, dans une langue étrangère, des conditions concoctées ailleurs. Et s'il arriva qu'elle put, dans un mouvement continu, gagner la presque totalité d'une région industrielle, elle s'employa alors sans relâche à implanter ses valeurs progressistes de démocratisation des milieux de travail et de partage de la richesse.

Le syndicalisme des jeunes conseils centraux, c'était la vie de tous les jours. C'était l'appui aux syndicats dans leurs revendications et leurs luttes ; c'était aussi la langue du travail, des revenus décents, le logement, la lutte à l'endettement, la santé et l'éducation, la retraite, le transport et les communications. C'était encore la communauté, sa vitalité, son développement, son fonctionnement démocratique, l'environnement. Les conseils centraux y voyaient une responsabilité sociale importante, qu'ils faisaient leur.

La présence de la CTCC en région se voulait généreuse, entière, juste. Les conseils centraux s'appuyaient sur le principe très syndical que les plus favorisés aident ceux qui le sont moins. C'est ainsi qu'ils assistaient et servaient tous leurs membres, fussent-ils peu nombreux et fort éloignés.

Tels étaient les conseils centraux de la CTCC, de la CSN. Tels ils sont toujours. Multiples, pluriels, omniprésents. Intimement mêlés à la vie quotidienne, à celle des communautés, à celle de la société. Préoccupés de décroissance, de fusions, de chômage, de santé et d'éducation, de formation, de démocratie. Plaidant avec la même conviction la cause des employés du dispensaire de l'Île d'Anticosti, des travailleurs d'une scierie du Témiscamingue, des chauffeurs d'autobus scolaires des Laurentides, des employés d'abattoir de Lanaudière, des travailleurs de la mine de sel des Îles-de-la-Madeleine, des journalistes d'un quotidien de Montréal, des travailleuses en garderie de l'Estrie, des préposées aux chambres d'un hôtel de Québec, des professionnels de la santé du Bas-Saint-Laurent, des travailleuses de caisses populaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean, des employés d'un hôpital de l'Outaouais, des enseignants d'un cégep de la Montérégie et des travailleurs d'un chantier de construction du Cœur du Québec.





Daniel Tessier
Éducateur, Centre
Pavillon-Jeunesse
de Lanaudière
**Conseil central
de Lanaudière**
1998



Michel Angers
Électricien,
Alcan Shawinigan
**Conseil central
Cœur du Québec**
1995



Yves Bolduc
Éducateur spécialisé,
Centre de réadaptation
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
**Conseil central
du Saguenay-
Lac-Saint-Jean**
1997



Jocelyne Lauzon
Réceptionniste, CLSC
des Trois Vallées, Sainte-Agathe
**Conseil central
des Laurentides**
1998



Lyne Lefebvre
Secrétaire, Commission
scolaire Abitibi
**Conseil central
Abitibi-
Témiscamingue-
Ungava**
1998



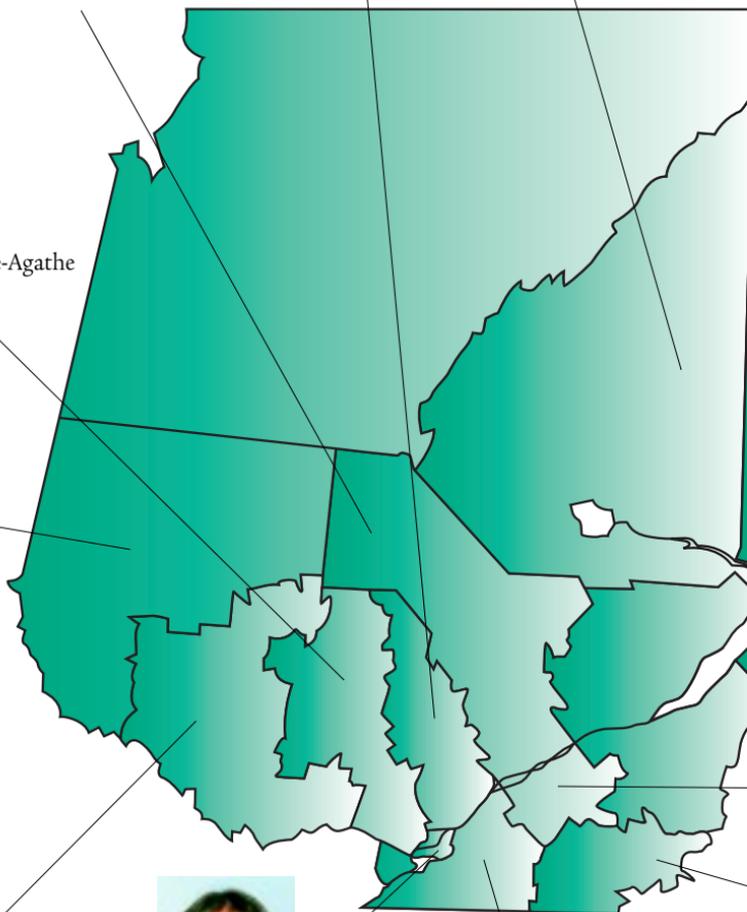
Lynn Chamberland
Secrétaire de gestion,
Commission scolaire
des Portages
**Conseil central
de l'Outaouais**
1998



Arthur Sandborn
Organisateur communautaire,
Clinique Pointe Saint-Charles
**Conseil central du
Montréal métropolitain**
1993



Pierrette Poirier
Commis-comptable sénior,
Centre hospitalier Suroît
**Conseil central
de la Montérégie**
1998

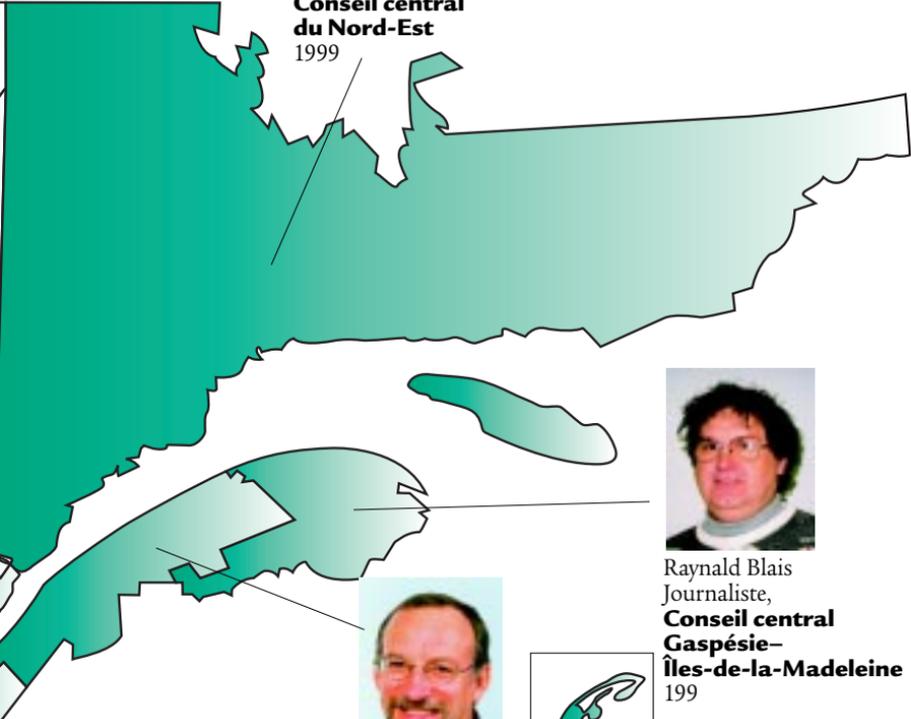




Lucine Imbeault
CHSLD Nord-Côtiers,
Pavillon Grandes Bergeronnes

**Conseil central
du Nord-Est**

1999



Raynald Blais
Journaliste,
**Conseil central
Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine**
199



Normand Gagnon
Infirmier auxiliaire,
Hôpital de Mont-Joli
**Conseil central du
Bas-Saint-Laurent**
1998



Ann Gingras
Serveuse, Hôtel Hilton
**Conseil central Québec-
Chaudière-Appalaches**
1999



Janvier Cliche
Préposé aux bénéficiaires,
Institut universitaire
de gériatrie de Sherbrooke
**Conseil central
de l'Estrie**
1983



Notre guide, **Martin Boucher**, travailleur social, a été président du Conseil central du Bas-Saint-Laurent de 1984 à 1988.

Avec ses immenses territoires boisés qui touchent, vers le sud, les frontières des États-Unis et le Nouveau-Brunswick, ses petits villages — des hameaux, parfois — qui s'étaient de loin en loin et le fleuve, surtout, barrière naturelle et lien tout à la fois, la région du Bas-Saint-Laurent n'a longtemps offert aucune prise à la syndicalisation. Jusqu'aux années 1940 et même au-delà, la seule activité industrielle importante était celle du bois.

En 1941, les ouvriers de la Price Brothers, à Rimouski, déclenchèrent une grève — illégale parce qu'interdite par la loi des mesures de guerre — pour obtenir une augmentation de salaire de 10 cents l'heure. Le conflit se solda par une victoire importante et la création du premier syndicat catholique de l'industrie du bois de Rimouski. La CTCC avait dépêché F.X. Legaré, journaliste de son métier, qui devint peu après le premier permanent syndical de la région, parcourant tout l'Est du Québec et la Côte Nord, sac au dos, pour syndiquer les travailleurs de l'industrie du bois.



F.X. Legaré voyait loin. Il est à l'origine de l'achat de cet édifice pour abriter le conseil central. Au second étage se trouvaient des logements. Pendant de nombreuses années, des permanents et des militants furent les locataires de leur conseil central.

En 1942 était fondée, à Rimouski, la Fédération de l'industrie du bois, qui exerça un leadership rayonnant : bientôt, jusqu'en Gaspésie et au Témiscouata, d'autres travailleurs de moulins à scie se syndiquèrent. En 1945, à la requête du syndicat de la construction et de celui des barbiers, la fédération réunit une cinquantaine de délégués pour fonder le Conseil central du diocèse de Rimouski, qui englobait alors la Gaspésie et la Côte Nord.

La syndicalisation se répandit ensuite rapidement dans les autres secteurs : employés municipaux, de commerce, de garage, de l'Hôpital Saint-Joseph.

« Notre territoire est immense, et il est voué à l'agriculture, aux loisirs, à la forêt, à la pêche et au tourisme. »



Les syndicats enregistraient, à cette époque, des taux de participation beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui à leurs assemblées mensuelles. Avant l'ère de la télévision et celle des loisirs, les activités syndicales devenaient une occasion appréciée de rencontre et d'échange.



Privé, public, même combat

Agathe Lauzier a commencé à militer au conseil central en 1964. Membre fondatrice du Syndicat des employés de l'Hôpital de Rimouski, élue secrétaire du conseil central en 1967, elle se souvient des assemblées de cette époque : « *Les syndiqués participaient avec enthousiasme à ces réunions un peu informelles. Le sentiment d'appartenance au conseil central était très fort. Et on se sentait beaucoup d'affinités entre nous, ceux du public et ceux du privé. Après tout, moi, en 1958, comme secrétaire de laboratoire, je travaillais huit heures par jour et six jours par semaine pour 12 dollars par semaine, que je recevais "cash" dans une petite enveloppe. Les sœurs pouvaient me faire entrer de nuit quand il y avait un accident de la route, pas payée...* » Et elle ajoute : « *Plus tard, quand les fonctionnaires et les professeurs de cégep sont arrivés, les assemblées sont devenues plus formelles et les gens ont commencé à se retenir un peu de parler.* »

Être élu à l'exécutif du conseil central, à cette époque, constituait un bénévolat exigeant. Aucune libération n'étant accordée, il fallait tenir les réunions les samedis et dimanches, et parfois parcourir d'énormes distances. Aussi le conseil central avait-il du mal à retenir ses présidents, qui se succédèrent rapidement durant les premières



Le syndicat de la laiterie de Trois-Pistoles comptait aussi des membres à Amqui, Mont-Joli, Matane, Rimouski et Bic. En 1978, le propriétaire, la Coopérative agricole du Bas-Saint-Laurent, voulut revenir sur la clause d'indexation des salaires. Le syndicat refusa. L'employeur décréta un lock-out. Après un conflit de quatre mois, les travailleurs réussirent à conserver leurs acquis. L'entreprise a fermé ses portes en 1993.

décennies. C'est ainsi qu'Agathe Lauzier fut élue présidente du conseil central, un peu malgré elle, de 1972 à 1978. Elle y était au moment de la scission, en 1972. La CSN ne perdit aucun syndicat, malgré des débats animés.

À une décennie d'organisation, celle des années 1960, succéda une décennie de revendications ponctuée de nombreux conflits (secteur public, garages, municipaux, entreprise de portes et fenêtres). Le plus marquant fut celui de la laiterie de Trois-Pistoles.

« Ils avaient bâti l'arrière-pays... »



Sométal Atlantique, racheté par Marine Industrie, fabriquait des portes de barrage vendues dans le monde entier. On y formait les meilleurs soudeurs en Amérique du Nord, qui ont ensuite facilement trouvé un emploi en dehors de la région.

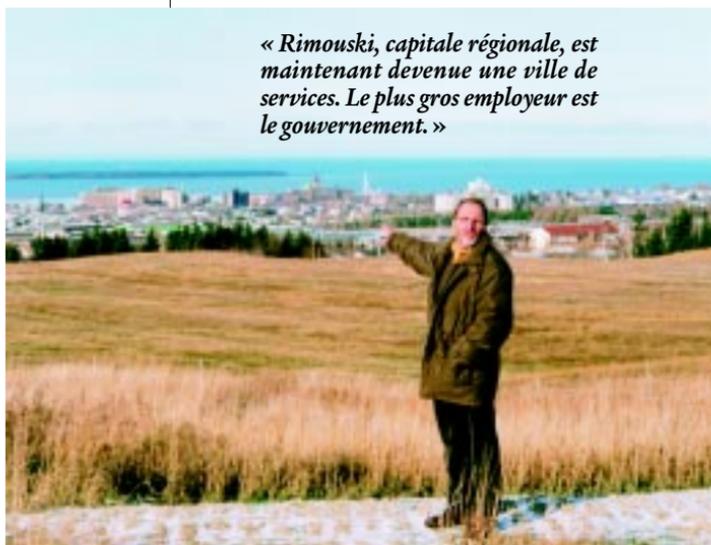
Une région à sauver

La décennie 1980 commence avec la fermeture de la papetière Price, près de Rimouski. D'autres suivront : Sométal Atlantique, puis Cable Philips. Chaque fermeture est vécue comme une catastrophe par la population. Parallèlement, les gouvernements manifestent leur intention de vider des villages en leur coupant les services publics. « Aucune région n'a été autant visée que la nôtre, explique Martin Boucher, qui présida le conseil central de 1984 à 1988. Les gens étaient révoltés, et avec raison. Ils avaient bâti l'arrière-pays, cultivé péniblement des terres de roche, construit des routes et des ponts pour les grosses compagnies. Et voilà que les décideurs voulaient tout débaucher. Des compagnies comme Price, après avoir "plumé" nos forêts et sali nos cours d'eau, s'en allaient en jetant des familles à la rue. Les gouvernements fermaient des bureaux de poste, cessaient d'entretenir des routes, suspendaient des subventions, déménageaient des bureaux administratifs ; le Canadien National fermait des tronçons... »

Ce furent des années de mobilisation pour sauver les emplois et la région. Le conseil central se lança dans la mêlée aux côtés des groupes qui s'organisaient et des intervenants économiques et politiques qui protestaient. Il devint bientôt le principal interlocuteur syndical et son opinion fut de plus en plus recherchée. Les élus, particulièrement le président — Martin Boucher fut le premier président libéré à temps plein —, occupèrent dès lors une place beaucoup plus importante au sein du conseil central et ils contribuèrent à élargir son rôle politique et social.



« Rimouski, capitale régionale, est maintenant devenue une ville de services. Le plus gros employeur est le gouvernement. »





Crédible, bien organisé et structuré, le conseil central fut de plus en plus souvent interpellé par les regroupements de citoyens, d'assistés sociaux, de femmes ou de sans-emploi en quête d'appui. Des alliances solides se nouèrent entre ces groupes qui militaient pour des objectifs semblables.

Une préoccupation : l'emploi

Le Conseil central du Bas-Saint-Laurent compte aujourd'hui 110 syndicats et 8000 membres dont 53 pour cent sont des femmes. Depuis 1998, il a accueilli 1128 nouveaux membres dont les travailleurs de Viandes Du Breton, les autres provenant de la santé et du soutien scolaire. Le gouvernement étant le principal employeur dans la région, le secteur public est massivement représenté au conseil



La majorité des membres de la CSN sont dans le secteur des services.



Une entreprise de fibre optique, Philips-Fitel, a remplacé Cable Philips. Les employés sont aussi syndiqués à la CSN.

central. Toutefois, la CSN est présente dans plusieurs commerces et caisses, dans la métallurgie (garages, Bombardier, Philips-Fitel) et dans deux scieries.

« Notre territoire est immense, et il est voué à l'agriculture, aux loisirs, à la forêt, à la pêche et au tourisme, déclare Normand Gagnon, président du conseil central. Malheureusement, il ne se fait à peu près pas de transformation ici. Par ailleurs, la région se dépeuple tranquillement. Nous sommes très préoccupés par le maintien et la création d'emplois. »

central. Toutefois, la CSN est présente dans plusieurs commerces et caisses, dans la métallurgie (garages, Bombardier, Philips-Fitel) et dans deux scieries.

« Notre territoire est immense, et il est voué à l'agriculture, aux loisirs, à la forêt, à la pêche et au tourisme, déclare Normand Gagnon, président du conseil central.

Malheureusement, il ne se fait à peu près pas de transformation ici. Par ailleurs, la région se dépeuple tranquillement. Nous sommes très préoccupés par le maintien et la création d'emplois. »

GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

DEBOUT POUR FAIRE ÉCHEC À LA DÉTRESSE



Autrefois préposé aux bénéficiaires, notre guide, **Rémi Dion**, a présidé le Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine de 1984 à 1992. Il est aujourd'hui salarié de la CSN.



Vaste et fascinant territoire maritime fait de 800 kilomètres de côtes auquel se rattache un chapelet d'îles à 250 kilomètres de là, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a une histoire de région isolée et de population dispersée. Peu peuplé, éloigné des grands centres, le territoire subit les conséquences de son faible rapport de force : des entreprises qui désertent la région après en avoir pillé les ressources naturelles, des gouvernements qui, portés par une vague politique, créent des projets — et des espoirs — pour ensuite y mettre fin une fois la mode passée, laissant derrière des populations découragées et plus dépendantes qu'avant.

Avec la papetière Gaspésia qui a ajouté son nom à la liste, en octobre 1999, la population de la péninsule a appris, impuissante, la fermeture de la dernière grande entreprise de la région.

Avec une concertation à bâtir, les embûches sont nombreuses pour centraliser les décisions et les pouvoirs, canaliser les révoltes, stimuler les projets et les espoirs. Les populations tendent à se replier sur leur habitat naturel, formant autant de communautés dispersées : la côte, les îles, la baie, la vallée.

Il y a déjà longtemps que les jeunes ont commencé à désertter le territoire. Maintenant, ce sont aussi les plus vieux qui partent. À ce rythme, la population passera sous la barre des 80 000 en 2021.





Dans la santé et les services sociaux, la CSN occupe presque tout le terrain.



Les syndiqué-es de la station de radio CHNC, à New Carlisle, ont déclenché, le 20 octobre 1982, une grève qui a duré jusqu'au 6 janvier 1986.

Une responsabilité sociale

La région est en détresse. Mais le conseil central de la CSN a du souffle. Il organise, il mobilise. Il compte 72 syndicats sur le continent, 12 sur les îles. Et même si, sur ses 3500 membres, 2500 sont affiliés à la FSSS, il représente à peu près tous les secteurs d'activités. Aux îles, presque tous les syndiqué-es sont affiliés à la CSN.

Avec son équipe de huit salarié-es, la CSN est l'organisation syndicale qui offre le plus de services. Sa présence publique, ses réactions vigoureuses, notamment contre la réforme de l'assurance-emploi et la fusion des caisses populaires, lui ont attiré ces derniers mois des travailleuses de caisses et des employés municipaux et de marchés d'alimentation. « *Quand ça va vraiment mal, il n'y a pas d'autre choix que de se relever courageusement, sinon c'est la fin*, explique Raynald Blais, président du conseil central. *C'est la responsabilité sociale du conseil central de remonter la région. Il faut toujours revendiquer, se battre pour reprendre chaque emploi perdu.* »

L'avenir de ce lieu où tout est extrême — même la pauvreté, dit-il — passe par la confiance à recréer et les liens à tisser entre les communautés. Il y a des solutions à promouvoir, des atouts à mettre en valeur. Et le président de mentionner le magnifique port de mer qu'est Gaspé, la proximité des États-Unis, le tourisme.

Des liens serrés

Au moment où il s'est détaché du Conseil central de Rimouski, en 1965, le Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine comptait déjà une belle variété de syndicats représentant des travailleurs d'usines de pêche, de chantiers maritimes, de la construction, d'hôpitaux et des employés municipaux. La première présidente était une infirmière, Suzanne Alain. De 1966 à 1986, le conseil central eut une seule employée de bureau : Louise Couture.

L'histoire du Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est tissée des luttes des travailleurs et des travailleuses pour empêcher leurs entreprises de fermer. Ceux des usines de traitement du poisson à Newport, Rivière-au-Renard, Paspébiac, Saint-Maurice de l'Échouerie. Ceux de la scierie de Marsoui. Des luttes appuyées chaudement par les syndicats du secteur public.



Le 6 décembre 1971, un incendie détruisit le local loué par le conseil central au-dessus de la Commission des liqueurs. Il déménagea deux fois avant de se loger, en 1988, dans ce confortable édifice rue Commerciale, à Chandler.

D'ailleurs, au moment de la scission de 1972, aucun syndicat ne quitta les rangs de la CSN.

Simone Voisine, une Sœur de la Charité, était enseignante au Cégep de Gaspé et membre d'un syndicat très militant à l'époque. En 1976, elle fut élue vice-présidente du conseil central et en 1980, elle devint présidente et le resta jusqu'en 1984.

« Les liens entre le privé et le public étaient très serrés, témoigne-t-elle. Les syndiqués du privé vivaient des conditions difficiles entre les fermetures annoncées, puis reportées. Dans les usines de traitement du poisson où travaillaient majoritairement des femmes, les conditions de santé-sécurité étaient épouvantables. Nous, les profs, on se considérait privilégiés, et on enseignait souvent aux enfants de ces moins privilégiés. Alors, on militait beaucoup pour les aider. »

Ce fut une époque où le conseil central se lança dans une réorganisation majeure de ses structures pour mieux rejoindre ses membres. Divers comités furent mis en place, ainsi qu'un petit exécutif dans chaque sous-région. Tous les syndicats reçurent des sessions de formation.

Souvenirs militants

Rémi Dion se souvient de l'esclandre de Michel Chartrand, à Cap-des-Rosiers, pendant la grève de Murdochville en 1957. Le curé ayant refusé d'ouvrir l'église pour une assemblée, Michel Chartrand avait demandé aux grévistes s'ils payaient pour l'entretien de cette église. Devant leur réponse affirmative : « Alors, vous êtes chez vous, entrons ! » Et ils avaient enfoncé la porte.

Un événement a beaucoup marqué la vie syndicale de notre guide : la grève de la faim de cinq travailleurs de l'usine de transformation du poisson de Newport, en 1985. Cette usine, qui avait fermé ses portes un an auparavant, mettant à pied 370 employé-es, devait faire l'objet de travaux de restauration et de modernisation sans cesse remis à plus tard par le gouvernement fédéral. Mais entretemps, le ministre québécois de l'Agriculture et des Pêcheries Jean Garon se préparait à financer l'ouverture, à cinquante pieds de là, d'une autre usine de transformation du poisson. Les travailleurs



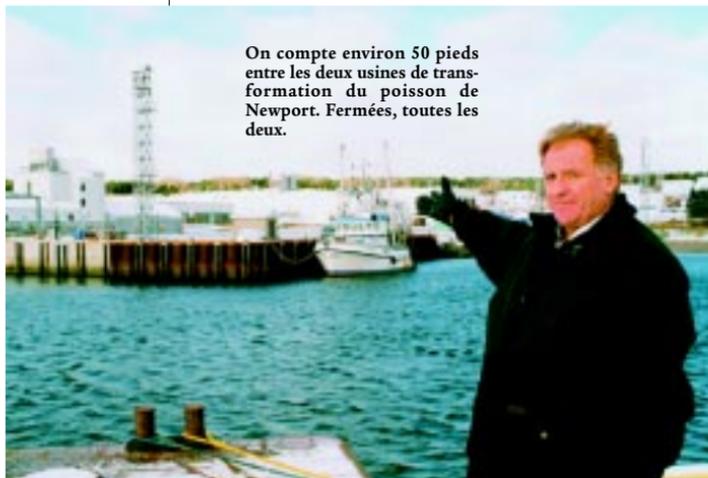
La scierie de Marsoui était la seule usine du village. Après l'incendie qui l'avait détruite, en 1970, la population avait fait des pressions pour obtenir les subventions nécessaires à la reconstruction. En 1973, à la suite d'un vote d'affiliation à la CSN, sept employés étaient congédiés. Les travailleurs déclenchèrent une grève pour obtenir leur réintégration. La compagnie fit venir d'ailleurs des scabs et des fiers à bras, qui se promenaient dans le village armés de carabines. Avec l'appui de la population, les grévistes résistèrent. Après un mois et demi de grève, la compagnie céda.



En 1989, un an après avoir adhéré à la CSN, les 140 travailleurs des Mines Seleine — le plus gros employeur après l'hôpital —, aux Îles-de-la-Madeleine, déclenchèrent une grève pour obtenir la parité salariale avec les autres travailleurs du secteur. La grève, qui dura cinq mois, leur permit de se rapprocher de la parité et, surtout, de consolider leur syndicat.



La bannière des travailleurs de Newport, en 1985.



On compte environ 50 pieds entre les deux usines de transformation du poisson de Newport. Fermées, toutes les deux.

mis à pied demandaient d'y être intégrés. Le ministre se refusa toujours à tout engagement. Le patron reçut la délégation de la CSN à coups de fusil et embaucha d'autres travailleurs.

L'usine du ministre a fermé ses portes depuis. « *L'industrie de la pêche est en déclin, explique Rémi Dion. La morue est disparue, entre autres, à cause des draguages intensifs qui ont arraché la faune et la flore des fonds marins. Aujourd'hui, l'industrie du salé-séché revend de la morue russe. Sur le plan économique, nous avons beaucoup reculé.* »

Dans les pêches, c'est chacun pour soi. Environ 25 intervenants y font la pluie et le beau temps.





Fort connu dans la région, notre guide, **Janvier Cliche**, est président du Conseil central de l'Estrie depuis 1983.



Le conseil central avait créé, en 1944, une « caisse-décès » à laquelle les familles versaient une cotisation de 1,30 \$ par année. Cette caisse-décès, devenue service d'entraide familiale, existe encore aujourd'hui. Elle compte plus de 11 000 membres et recueille des primes totalisant un million de dollars. Il y a deux ans, elle était encore administrée par le conseil central. Depuis, elle s'est transformée en une société de secours mutuel.



À première vue, la plus petite et la plus homogène des régions semble fort paisible. Déjà, n'ayant qu'une seule grande ville centre, Sherbrooke, elle fait l'économie des rivalités stériles et des querelles de clochers. Est-ce l'immensité de ses forêts ou la coquetterie de ses petits villages agricoles qui distille ces impressions ? On la pense volontiers autosuffisante et assez prospère pour n'avoir pas besoin de faire parler d'elle.



Si, dans ce coin, on semble aujourd'hui préférer la voie diplomatique aux actions spectaculaires, on est capables, cependant, de rassembler en peu de temps tous les intervenants de la région pour une action solidaire. On se souviendra des batailles exemplaires menées pour la survie de la papetière Domtar à Windsor, en 1985, et contre l'importation de déchets en provenance des États-Unis, en 1986.

Barbiers militants



D'abord Cercle d'études Benoit XV fondé par le clergé catholique — la formation d'apôtres, disaient les aumôniers, devait précéder la structuration syndicale —, le Conseil central des syndicats catholiques de Sherbrooke a été créé un an plus tard, en 1925, sous la présidence de Lazare Simoneau.

Barbier de son métier, ce dernier avait participé à la fondation des syndicats de barbiers en 1920. C'était un métier fort ingrat, à l'époque : des semaines de travail interminables pour des salaires de famine, des conditions d'hygiène déplorables, sans compter que les salons de barbiers servaient souvent de refuge aux joueurs et aux buveurs.

En 1945, fêtant le « jubilé d'argent » de leur syndicat,



Cet édifice a été construit en 1967 par le conseil central. En 1972, il fut l'objet d'une âpre dispute, les syndicats dissidents de la CSD tentant de le garder pour eux.

les barbiers se félicitaient d'avoir grandement amélioré leurs conditions de salaire et de vie, leur semaine de travail, notamment, étant passée de 86 à 56 heures !

De tous les métiers

Après les barbiers, ce sont les travailleurs de la construction qui se regroupèrent en syndicats de métiers en 1929. Puis, dans les années 1930, apparurent des syndicats dans les secteurs du textile et de la chaussure.

Au milieu de la décennie 1940, le conseil central comptait aussi des membres dans l'amiante, l'automobile, les hôpitaux, des commerces d'alimentation, l'imprimerie, le lait, le meuble, la pulpe et le papier, les services municipaux et la soie.

Même si, à l'origine, la région fut peuplée par les loyalistes fuyant la guerre d'indépendance des États-Unis, puis par des immigrants irlandais, dès 1850 on comptait beaucoup d'ouvriers canadiens-français attirés par les industries du bois et du chemin de fer. Si bien qu'au début du 20^e siècle, déjà, les Cantons de l'Est étaient devenus majoritairement francophones. Et le conseil central, dans ses premières décennies d'existence, se pencha souvent sur la question du français comme langue de travail et de négociation.



En 1985, pour des raisons restées obscures, le gouvernement Mulroney annulait la subvention de 100 millions de dollars prévue pour contribuer à la modernisation de l'usine Domtar, à Windsor. Le syndicat, la CSN, le Conseil régional de développement et la population se mobilisèrent pour renverser cette décision dont dépendaient 780 emplois directs et 3000 emplois indirects. Grâce à leur résistance, l'usine de Windsor est devenue le plus important producteur de papier fin en Amérique du Nord.



Durant ces années, plusieurs conflits de travail marquèrent de façon mémorable la vie du conseil central : dans l'amiante, en 1949 ; dans le textile, en 1959 ; dans la construction, en 1962.

En bonne santé

Avec la syndicalisation massive, durant la décennie 1960, des employé-es des secteurs public et para-public et la désaffiliation de plusieurs syndicats d'employés municipaux.



En 1966, les employé-es de la Dominion Textile étaient en grève pour faire valoir leurs revendications salariales. Certains grévistes devaient encore des arrérages de loyer remontant à la dure grève de 1959. « On avait négocié des prêts pour eux, se souvient Gérard Taylor, alors directeur de grève. On avait fait des ententes avec des boulangeries et avec Federal Packing pour la viande, et on avait acheté un camion de patates "louses"... »

Au plus fort du conflit, le Conseil central organisa, au manège militaire de Sherbrooke, une assemblée monstre à laquelle participèrent des grévistes du textile venus de Montmorency, Drummondville, Magog et Sherbrooke.



En 1969, au moment des négociations entre Domtar et les syndicats des deux usines de Windsor et de East Angus, l'employeur refuse toutes les demandes syndicales et se livre à un odieux chantage à la fermeture. Les syndiqués déclenchent la grève. Décidés, ils vont même jusqu'à occuper l'usine de Windsor.

La compagnie multiplie les procédures judiciaires : cinq grévistes sont menacés de congédiement et une quarantaine d'autres sont poursuivis devant les tribunaux. Après cinq mois de grève, les travailleurs se prononcent à 90,5 pour cent contre le retour au travail tant que leurs camarades ne seront pas libérés de toute accusation.



L'une des plus grandes artères de la ville de Sherbrooke, la rue King. Au fond, on aperçoit l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul qui, depuis la réforme Rochon, loge des bureaux administratifs et le Centre de réadaptation.

poux, après le schisme de 1972 et la fermeture en série des usines de textile, le conseil central a plusieurs fois changé d'image. Aujourd'hui, le secteur privé a rattrapé le public, surreprésenté depuis les départs massifs de 1972. Le conseil central a récemment accueilli plusieurs syndicats de l'hôtellerie, de caisses populaires et de garages. Avec les dernières adhésions, les travailleuses en garderies sont maintenant affiliées à la CSN dans une proportion de 80 pour cent. Le secteur du papier, avec les syndiqués de Domtar, Kruger, Cascades et Scott, auxquels se sont ajoutés ceux de Papiers peints Berkley Imperial en 1994, s'y trouve généreusement représenté, ainsi que celui de la santé et des services sociaux.

À l'aube de l'an 2000, le Conseil central de l'Estrie affiche un bilan financier équilibré tout en maintenant le plus bas taux de cotisation.



Occuper le terrain

Notre cicérone, Janvier Cliche, est un farouche partisan de l'occupation politique du terrain. On ne compte plus les organismes de développement, de formation, d'animation et de concertation dont il fait partie, tout en occupant la présidence du conseil central depuis 1983. « Je ne vois pas de contradiction à œuvrer au sein d'organismes qui travaillent au développement de la région, dit-il. Ça donne de la crédibilité à l'organisation syndicale qu'est le conseil central. Mais ça ne nous donne pas nécessairement plus de membres : ce n'est d'ailleurs pas le but. » Il préside le Conseil régional de développement depuis 1991, auquel il impose un fonctionnement démocratique et transparent... comme à la CSN.

Notre guide évoque un épisode marquant de l'histoire du conseil central. Le lendemain des accusations qu'il avait proférées publiquement contre la Sûreté du Québec relativement à la mort violente du manifestant Gaston Harvey, le congrès du conseil central accueillait le président de la CSN, Gérald Larose. Lors de l'ajournement, les délégués se sont rendus manifester en silence devant les bureaux de la Sûreté du Québec à Sherbrooke. L'événement, semble-t-il, a créé tout un émoi...

En 1983, les frères Lemaire se portèrent acquéreurs de la vieille usine de pâte et papier Domtar à East Angus, sur la rivière Saint-François. Usant et abusant du chantage à la fermeture, ils infligèrent brutalement des reculs considérables aux travailleurs, brisèrent leur syndicat en deux accréditations et tentèrent même d'imposer aux syndiqués un serment de fidélité.

MONTRÉAL LA CSN ARRIVE EN VILLE



Yves LaNeuveille est notre guide au cœur du Conseil central du Montréal métropolitain.

Il a formé des centaines de militantes et de militants au conseil central de 1974 à 1997.

Pour plusieurs, Montréal représente le cœur du Québec : son cœur économique et culturel. Son visage social aussi, métissé par les nombreux arrivages de citoyennes et de citoyens venus donner au Québec un visage multiculturel. Lui-même descendant d'un immigrant suédois, Arthur Sandborn est à l'image de cette métropole. « *Mais ce n'est pas un phénomène exclusivement québécois, explique-t-il. Toronto aussi vit le même phénomène, peut-être plus fortement encore.* »

Dès le départ

C'est dès la première heure que des militants de Montréal ont été actifs dans la fondation de la CTCC. À Hull en effet, au congrès de fondation, en 1921, quatre conseils centraux y avaient des délégués : ceux de Granby, Trois-Rivières, Québec et Montréal.

Plusieurs des grands conflits qui ont façonné l'histoire de la CSN ont eu Montréal pour théâtre, surtout depuis les 50 dernières années : Dupuis Frères en 1952, Radio-Canada en 1959, Sainte-Justine en 1963, *La Presse* en 1963, 1971 et 1977, Les Gars de Lapalme en 1970, les minoteries en 1977, Menasco en 1983, Ogilvie en 1995, Metro-Richelieu en 1992.

C'est aussi dans les rues de Montréal que se sont tenues les plus grandes manifestations syndicales et politiques qui ont marqué le Québec : au Champ de Mars, en



Le Champ de Mars

« C'est là, au bout du Champ de Mars, derrière l'Hôtel de ville, qu'aboutit la manifestation de La Presse, le 29 octobre 1971. Plusieurs dizaines de manifestantes et de manifestants furent arrêtés. Un grand nombre furent blessés, dont la présidente de la FNEEQ, Francine Lalonde, victime d'un coup de matraque en plein front. Une manifestante, Michèle Gauthier, y trouva la mort », rappelle notre guide.



1887, quand 50 000 personnes dénonçaient la pendaison de Louis Riel, « notre frère », comme l'avait appelé le premier ministre Mercier. McGill français et la Saint-Jean, en 1968, ont témoigné d'une montée irrésistible de la fureur nationale. En 1989 encore, pas moins de 75 000 personnes répondaient à l'appel du Mouvement Québec Français et envahissaient le Champ de Mars. En février 1993, ce sont 50 000 personnes encore qui s'en prenaient aux réformes de l'assurance-chômage.

C'est aussi à Montréal qu'une émeute éclata en 1955 à l'annonce de la suspension de Maurice Richard par le président de la Ligue Nationale, Clarence Campbell. Et c'est aussi à Montréal que les Événements d'Octobre furent vécus avec le plus de rage, au moment où l'armée canadienne envahissait les rues.

C'est à Montréal, sous l'impulsion du conseil central, que le Premier Mai devint la Fête des travailleuses et des travailleurs, culminant avec une manifestation de 30 000 personnes en 1973 pour réclamer la libération des présidents de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, emprisonnés suite aux négociations du Front commun de 1972.



Le Parc Lafontaine

Situé en face de l'Hôpital Notre-Dame, le Parc Lafontaine a été le principal lieu de rassemblement pour les manifestations à caractère syndical et politique qui ont jalonné l'histoire récente du Québec. Yves LaNeuvillle fait remarquer que les syndiqués de Notre-Dame n'ont jamais été en arrière quand il s'est agi de défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs du secteur de la santé.



Sainte-Justine

Notre guide tient à nous rappeler que c'est dans cette institution que des infirmières affiliées à la CSN ont réussi la première véritable avancée dans la valorisation de la profession. C'est au cours d'une grève dite « illégale » que les infirmières, dirigées par une présidente énergique, Madeleine Morgan, firent fléchir le gouvernement Lesage et améliorèrent les moyens à leur disposition pour mieux soigner les enfants qui leur étaient confiés. C'était en 1963.



La Presse

Le hasard faisant bien les choses, il se trouva qu'une voiture de police était stationnée devant l'édifice du journal *La Presse* quand Yves LaNeuville y est passé. Rappel de multiples manifestations...



La construction

Le Syndicat de la construction de Montréal n'a pas toujours entretenu des relations cordiales avec la direction de la CSN, mais son militantisme n'a jamais fait défaut. Ainsi, en 1967, au moment de la construction de l'échangeur Turcot, un accident provoqua la mort de six ouvriers. Ce qui déclencha une commission d'enquête présidée par le juge Trahan, qui eut plusieurs fois maille à partir avec le procureur du syndicat, un certain Michel Chartrand.

Les Gars de Lapalme



L'histoire des Gars de Lapalme, au fond, ce n'est pas très compliqué. « *Trois cents chauffeurs de camion à l'emploi d'un sous-traitant du ministère des Postes refusèrent d'être intégrés dans une unité syndicale pancanadienne : ils voulaient conserver leur syndicat CSN ! Mais le fédéral craignait comme la peste l'intrusion de la CSN dans la fonction publique fédérale. Au bout d'une lutte homérique qui dura plus de deux ans, ils durent s'avouer vaincus.* »

Les institutions anglophones

Posant devant l'Hôpital Général de Montréal,

Yves LaNeuville explique que si l'immense majorité des travailleuses et des travailleurs anglophones et allophones du réseau de la santé et des services sociaux sont membres de syndicats affiliés à la CSN, c'est parce qu'ils sont convaincus que c'est chez nous qu'on est le mieux organisés pour défendre leurs intérêts. « *Ils savent que la force syndicale, c'est à la CSN qu'elle se trouve.* »



Parthenais

« *Ici, derrière, c'est Parthenais. 300 personnes, dont plusieurs camarades de la CSN, y ont été emprisonnées en 1970 au moment des événements d'Octobre, dont le président du Conseil central de Montréal, Michel Chartrand, qui y a séjourné quatre mois.* »



Holiday Inn Crowne Plaza

Notre guide ne peut réprimer une moue de dégoût en se rappelant le geste posé par le propriétaire du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville, le 24 décembre 1993, quand il annonça à ses employés, en majorité des femmes, qu'elles perdaient leur emploi. Ce n'est qu'à la suite d'une lutte de près de quatre ans qu'une partie des employées retourna au travail. « *Est-ce possible que des gestes aussi sauvages se produisent encore aujourd'hui ?* » demande Yves LaNeuville.



Robin Hood

« *Les agents de sécurité de Robin Hood tiraient sur le monde comme ça* », raconte Yves LaNeuville. Ces incidents se sont produits en juillet 1977, alors que les travailleurs des minoteries étaient en grève pour dénoncer le contrôle des prix et des salaires ordonné par le gouvernement fédéral. Plusieurs grévistes avaient été blessés. C'est à la suite de cette fusillade que le gouvernement québécois adoptait la loi anti-scab, la première du genre en Amérique du Nord. Vingt ans plus tard, les travailleurs à l'emploi de la minoterie d'ADM subissaient un lock-out de 15 mois.



Les hôtels de Montréal

« La CSN et sa Fédération du commerce ont réussi à mener des négociations extrêmement intéressantes dans les grands hôtels de Montréal », explique notre guide, campé devant Le Reine Elizabeth.

Une ville cosmopolite



Chez Velan, une entreprise située dans l'ouest de la ville, on fabrique de la robinetterie. Mais il y a une particularité dans cette usine de 200 employés. On y trouve des travailleurs d'au moins 30 nationalités différentes, ce qui donne des assemblées générales assez particulières. « J'ai déjà vu deux gars, l'un d'origine italienne, l'autre yougoslave, s'engueuler en espagnol ! », se souvient Yves LaNeuville.

Chez IKEA : des jeunes

Selon notre guide qui y a déjà donné des sessions de formation, IKEA fait la preuve que les jeunes sont intéressés à se syndiquer et sont capables de s'organiser pour défendre leurs intérêts.



Après le 1001, le 1601

Le Conseil central de Montréal s'est toujours trouvé sous le même toit que la CSN elle-même. Depuis 1980, ses bureaux sont situés au 1601 De Lorimier. De 1965 à 1980, c'était « au 1001 », sur Saint-Denis. Et auparavant, c'avait été sur Demontigny, sur Saint-Denis...

Dans le Grand Nord



Les membres de la CSN qui travaillent dans le Grand Nord sont desservis par le Conseil central du Montréal métropolitain. La raison ? Le transport...



Notre guide, **Gilles Turcotte**, technicien en laboratoire de sciences, a été président du Conseil central des Laurentides de 1986 à 1998. Il en est aujourd'hui le secrétaire général.

Les Laurentides. Ces vieilles montagnes tant admirées qui suivent le cours du Saint-Laurent. Une région riche d'histoire. Le commerce des fourrures empruntait ses longues rivières ; plus tard les billots de bois en descendirent le courant. Les colons s'établirent sur les plaines fertiles du sud dès la fin du 17^e siècle. Les troupes britanniques réprimèrent brutalement, à Saint-Eustache, la rébellion des patriotes. Les riches villégiateurs adoptèrent très tôt les magnifiques paysages du « Nord » comme havre de repos.



La région, aujourd'hui, est en pleine mouvance, subissant à la fois les bienfaits et les contrecoups de l'attrait qu'elle exerce. Les intérêts des villégiateurs, dont le nombre croît plus rapidement que partout ailleurs, se heurtent parfois à ceux des résidents. Des poches de pauvreté se créent : la capitale régionale, Saint-Jérôme, en est particulièrement affectée. L'étalement urbain fait en sorte que le sud métropolitain accueille de nouvelles PME, de jeunes familles et des infrastructures neuves qui revitalisent la région. Mais parallèlement, des promoteurs assoiffés mettent de l'avant des projets aux retombées sociales et environnementales douteuses.

Dans ce coin de pays où la conscience régionale s'est éveillée plus tardivement qu'ailleurs, de nouvelles questions se posent maintenant. Le conseil central est de ceux qui les suscitent et qui proposent des réponses.

Enraciner les débats

« Autrefois, on faisait ce qu'on voulait chez nous sans tenir compte des autres, déclare Jocelyne Lauzon, présidente du conseil central. On venait chercher la nature sauvage et la paix à la campagne, on s'isolait. C'est fini maintenant. De plus en plus

L'édifice où logeait le conseil central a été la proie des flammes à deux reprises, en 1983, puis en 1985. La première fois, les archives furent une perte totale.



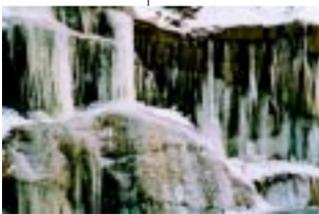
on réalise que les décisions que l'on prend pour améliorer son bien-être ont parfois des répercussions sur d'autres personnes, d'autres populations. Il se fait des débats qui, hier encore, n'avaient pas cours. Il faut continuer, enraciner ces débats. »

Le conseil central s'implique dans tous les organismes de concertation régionale et de développement, où il fait cheminer sa préoccupation pour des emplois de qualité. *« Les nouvelles formes de tourisme qui se développent à une vitesse vertigineuse créent plutôt des emplois précaires, reprend la présidente. Par ailleurs, le besoin de main-d'œuvre spécialisée se fait de plus en plus sentir. Il faut former les gens pour qu'ils restent dans leur milieu, qu'ils y travaillent et y vivent bien. Mais l'absence d'université nous nuit : cela fait fuir les jeunes. »*

Dans cette région où l'industrie touristique occupe une place prépondérante, l'emplacement des parcs



et des routes, le développement des infrastructures et le respect de l'environnement sont au cœur des débats, à la fois pour leur potentiel créateur d'emplois et pour l'intérêt public à préserver. Car les disparités y sont grandes et tandis que s'installent dans les moyennes Laurentides des ghettos d'un luxe inouï pour touristes étrangers, dans les secteurs des Pays d'en Haut, d'Argenteuil et d'Antoine Labelle, la détresse psychologique des moins privilégiés est plus grande qu'ailleurs au Québec.



La volonté de se regrouper

Le Conseil central des Laurentides a tardé à naître. Ce n'est qu'en septembre 1969 qu'il a été fondé, avec Paul Tourangeau comme premier président. *« Les syndicats de cette région étaient auparavant desservis par le Conseil central de Montréal, et ils manquaient de lieu pour discuter des problèmes qui leur étaient propres, explique Pierre Mercille, qui fut le premier conseiller syndical de ce conseil central et y demeura jusqu'en 1973. Certains syndicats, ceux de Mont-Laurier, par exemple, n'assistaient jamais aux assemblées. »*

En 1969, la volonté de se regrouper était manifeste, surtout parmi les syndicats des affaires sociales et ceux de la construction. De plus, le projet d'ouverture d'un aéroport international à Mirabel semblait près de prendre forme. Il intéressait vivement les syndicats de la construction, mais aussi tous ceux, groupes et individus, qui se préoccupaient de la région.



« Après son passage des Métallos à la CSN, en janvier 1990, le syndicat de Reynolds à Sainte-Thérèse (aujourd'hui Bon-L) a connu deux années de conflit. L'employeur avait obtenu une injonction limitant le nombre de piqueteurs à cinq et leur interdisant de circuler devant l'entreprise. Ils devaient piqueter de l'autre côté de la 117! »

Une décennie mouvementée

« Dès les débuts, on a noté une bonne participation des syndicats aux assemblées, reprend Pierre Mercille. Ça brassait beaucoup, dans ce temps-là. Il y avait des comités d'action politique partout... » Et c'est avec une pointe de fierté que celui qui devait devenir, en 1980, vice-président de la CSN ajoute que « son » conseil central fut l'un des premiers à se prononcer — avec une très forte majorité — en faveur de l'indépendance du Québec !

Pierre Mercille rappelle avec le même enthousiasme la belle unité syndicale du Front commun de 1972. D'autres batailles exemplaires suivront, marquées par la même solidarité sans frontière : Regent Knitting, devenue Tricofil, où un syndicat affilié à la FTQ tenta de relancer l'entreprise ; la résistance des cultivateurs expropriés de la région de Mirabel. Deux luttes que le conseil central appuya.

La décennie 1970 se termina par un conflit d'une rare dureté : celui de la Commonwealth Plywood, à Sainte-



Thérèse. Refusant de reconnaître le syndicat, l'employeur fit appel à des « scabs » qui, chaque jour pendant plusieurs mois, avec l'aide de la police, entrèrent au travail sous le nez des grévistes dans des autobus scolaires. Notre guide, Gilles Turcotte, se souvient avec émotion de l'appui des membres du conseil confédéral de la CSN venus manifester avec les grévistes par un froid de canard, en janvier 1978.

Le 19 mai 1989, le village de L'Annonciation et la route 117 étaient fermés pour cause de manifestation dans le but de sauver l'hôpital.

De beaux souvenirs syndicaux

La lutte pour garder ouvert l'hôpital de L'Annonciation connut une fin plus heureuse. Dans la foulée de la politique de désinstitutionnalisation, la ministre Lavoie-Roux en avait annoncé la fermeture totale. Le 19 mai 1989, une immense manifestation fut organisée, à laquelle tout le village participa. Le conseil central en était, bien sûr, et même la président de la CSN, Gérald Larose. L'enjeu était énorme : la fermeture de l'hôpital





« Le syndicat de Tremblant compte aujourd'hui 2000 membres: c'est le plus gros du conseil central et de la Fédération du commerce. »

Les travailleurs de Stratmin Graphite, près de Mont-Laurier, en étaient au renouvellement de leur convention collective lorsque leur syndicat est passé sous la juridiction du Conseil central des Laurentides, en 1995. L'un des enjeux était la santé-sécurité. Ce n'est qu'après deux jours de congé que les mineurs cessent de moucher et de cracher noir !

Grève chez Whissel à Lachute, en 1976.

aurait entraîné celle du village. La ministre s'engagea à trouver une alternative.

L'arrivée et la montée du syndicat de Tremblant constitue un autre souvenir que Gilles Turcotte évoque avec plaisir. « *Au départ, ce fut une lutte difficile, dit-il. Le syndicat était affilié aux Teamsters, qui utilisait des fiers à bras. De plus, l'entreprise était laissée à l'abandon. Les choses ont changé avec l'arrivée d'Intrawest, qui a relancé l'entreprise. Les emplois se sont consolidés.* »

En pleine croissance

Gilles Turcotte est arrivé à la présidence du conseil central au moment où celui-ci émergeait d'une période de dormance infligée par la prédominance de groupes d'extrême-gauche. Parallèlement à la remontée du militantisme local, il participa à celle des conseils centraux au sein de la CSN. « *En se donnant des conditions de militance, on a rééquilibré les forces, explique-t-il. Les conseils centraux ont commencé à intervenir dans des dossiers confédéraux, ce qui était auparavant plutôt l'apanage des fédérations.* »

Le conseil central compte aujourd'hui 9600 membres et 90 syndicats, dont les deux tiers dans le secteur public.



Mais le secteur privé, avec Perkins, Stratmin Graphite et plusieurs syndicats dans la restauration, le tourisme et les caisses, fait bonne figure. « *C'est un conseil central en pleine croissance* », conclut Gilles Turcotte.



Nos guides:



Paul Côté,
travailleur
de la Reynolds
aujourd'hui
à la retraite,
a acquis dans son
milieu de travail des
compétences recon-
nues sur les études
de temps. En 1996, il
a publié un livre sur
l'histoire
de son syndicat.



France Boisvert
est travailleuse
sociale.
Elle a présidé
le Conseil central de
Sept-Îles
de 1989 à 1995.

Avec un territoire qui se déroule comme un ruban sur la rive nord du fleuve, long de 1376 kilomètres mais large de cinquante mètres — la largeur de l'unique route, s'il y en a et si elle survit aux intempéries —, la région du Nord-Est est un pays en soi. Si les distances y sont inimaginables pour le commun des citadins — il faut plus de temps pour aller de Sept-Îles à Blanc-Sablon que de Sept-Îles à Montréal —, les moyens de les franchir le sont tout autant lorsqu'il s'agit de desservir les syndicats affiliés de l'Île d'Anticosti ou de Shefferville. Là ne s'arrête pas la singularité de ce conseil central, qui dessert des membres dont plusieurs n'ont, en ce vaste pays, d'autres racines que celles qu'ils créent de toutes pièces avec leurs camarades de travail et leurs voisins. Et qui retournent parfois, l'âge de la retraite venu, dans leur région d'origine, la rive sud le plus souvent.

Au nombre des lieux où s'enracine le sentiment d'appartenance se trouvent en bonne place le syndicat, le conseil central et la CSN. Or dans la région, la CSN est omniprésente jusque dans le plus petit village : en effet, tous les dispensaires — le dispensaire étant souvent la seule « industrie » de la place — de la côte jusqu'à Blanc-Sablon, ceux de l'Île d'Anticosti, de Fermont et de Shefferville sont affiliés à la FSSS-CSN, qui compte 1900 membres dans le Nord-Est.

« La CSN est aussi très présente dans le secteur de l'éducation. Les syndiqué-es de tous les Provigo, des IGA et des caisses populaires de la région, sauf celles de Sept-Îles, sont avec nous, déclare Marjolain Dufour, qui présida le Conseil central

« La CSN est omniprésente dans la santé sur toute la côte. »

Le conseil central a fait bâtir cet édifice, en 1975, entièrement payé aujourd'hui. Des syndicats affiliés lui ont prêté les sommes nécessaires.



De 1957 à 1986, les relations de travail à la Reynolds ont été fort mouvementées, chaque négociation s'enlisant dans un lock-out ou une grève. En 1967, à la suite d'un débrayage spontané de 48 heures ayant entraîné des dommages aux cuves, la compagnie congédie 54 employés et entame des poursuites de près de six millions de dollars contre la CSN, la Fédération de la métallurgie, le syndicat et 25 travailleurs. En 1988, les Métallos de la FTQ mènent un maraudage agressif qui se solde par un échec.

de la Côte-Nord, puis du Nord-Est, de 1993 à 1998, et est aujourd'hui conseiller syndical. *Nous avons également des membres dans des garages, des tourbières, une scierie, une ZEC, un club de golf, dans la construction et chez les Aciers Leroux, pour un total de 80 syndicats, dont les deux tiers appartiennent au secteur public.* »

Le syndicat de la Reynolds de Baie-Comeau, avec ses 2100 membres et son statut de fondateur du conseil central, y occupe une



place imposante. *« Chacune de ses négociations est suivie avec grand intérêt ici et ailleurs, non seulement pour ses retombées sur l'économie régionale, mais aussi parce qu'il détient la meilleure convention collective dans le secteur de l'aluminium pour l'ensemble des clauses »,* ajoute-t-il.



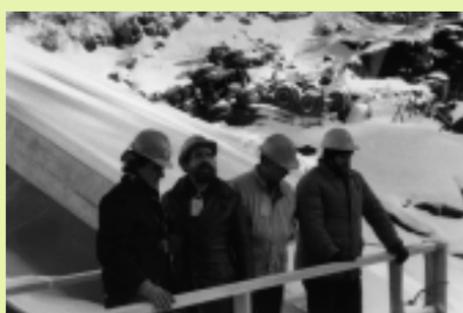
Paul Côté n'est pas peu fier de montrer la maison des retraités de la Reynolds, regroupés dans l'Association des pionniers et pionnières de Reynolds.

Une forte présence

La fusion, en 1995, des conseils centraux de la Côte-Nord et de Sept-Îles a fait passer le nombre de membres à 6000. Il a alors fallu se donner des statuts et règlements-types afin d'assurer à chaque syndicat une représentation adéquate. *« Un exécutif ne peut à lui seul couvrir tout le territoire,*

explique Marjolain Dufour. Il faut recourir aux membres qui sont sur place. Nous avons donc deux vice-présidents pour les deux pôles, Sept-Îles et Baie-Comeau. Et nous avons mis sur pied des comités de vie régionale, quatre dans chacun des pôles. »

Le conseil central est très connu dans le coin et il est bien perçu. *« Nous sommes de tous les débats et nous siégeons à tous les organisa-*



En 1984, l'effondrement d'un pont en construction sur la rivière Sainte-Marguerite, à Sept-Îles, fait six morts. La CSN réclame une enquête du coroner, à laquelle elle participe activement.

mes de développement régional et de concertation, reprend-il. La santé financière du conseil central est bonne : elle reflète celle de la région industrialisée de Baie-Comeau, qui n'a à peu près pas souffert de la dernière récession. »

Des origines modestes

C'est à un militant hors du commun que le conseil central doit ses origines. Au sortir de la grève sauvagement réprimée à Louiseville — où il avait failli laisser sa vie —, Raymond Gagnon fut envoyé par la CTCC sur la Côte-Nord en 1957. Il établit son bureau dans son sous-sol, chez lui, à Hauterive. C'est là qu'un groupe de travailleurs de la Canadian British Aluminium — qui allait devenir la Reynolds en 1970 —, désireux de se sortir des griffes de la Sheet Metal Workers, l'union américaine imposée par l'employeur, alla chercher un appui pour constituer un syndicat bien à eux.

Quelques années plus tard, alors que la construction



des chantiers hydroélectriques des rivières Manicouagan et Outardes battait son plein, des syndiqués de la construction, de l'aluminium, de l'Hôpital de Sept-Îles, les employés municipaux de Hauterive et des employés de services s'unirent pour fonder le Conseil central de la Côte-Nord. C'était le 7 février 1965 et le premier président fut Joseph Caron.



En 1966, les syndiqués de la construction de Manic-Outardes déclenchèrent une grève pour obtenir la semaine de travail de 50 heures et une augmentation de salaire.

Des liens à tisser

Dans ce territoire d'immensité, il était important d'établir des liaisons entre les membres et avec le monde extérieur. Le conseil central se pencha d'abord sur les moyens de dispenser équitablement la formation dans toutes les régions de la Côte-Nord. Il se préoccupait aussi très tôt de réclamer des services publics de traversiers reliant la région à Charlevoix et à la rive sud.

Niché dans un paysage aux ressources abondantes et convoitées, le conseil central se donna comme mission de renverser les mauvaises habitudes contractées par les gouvernements de céder ces ressources à des compagnies ou à de riches clubs privés. Le Conseil central de la Côte-Nord, et plus tard celui de Sept-Îles fondé en 1972, intervinrent régulièrement et se taillèrent une place en-



En 1972, un accident de travail à la mine de Québec Cartier au Mont Wright fait sept morts. L'année suivante, lorsque le coroner Rock Lefrançois eut rendu publique sa décision dégageant la compagnie de toute responsabilité, une manifestation fut organisée à Montréal.

viable dans les débats sur les questions touchant l'accès public aux territoires de chasse et de pêche.



Des dates mémorables

Le coût de la vie est élevé en région éloignée. Les conseils centraux s'en préoccupèrent. En 1970, pour faire face à une spéculation féroce sur les terrains de la région de Sept-Îles, la CSN, la FTQ et la CEQ fondèrent le Front des travailleurs unis, qui avait pour mandat de revendiquer un meilleur accès au logement. Réjean Langlois, qui fut permanent au Conseil central de Sept-Îles de 1986 à 1998, se souvient d'une solide bagarre lorsque le président de la commission scolaire voulut empêcher Michel Chartrand, orateur invité, de s'adresser aux militants.



Le Palais de Justice de Sept-Îles a été témoin de la manifestation qui a tourné au drame pendant l'occupation de la ville par des syndiqués en mai 1972.

En 1972, à l'annonce de l'emprisonnement des chefs syndicaux, un mouvement de révolte se répandit chez les membres du Front commun à Sept-Îles, bientôt suivi massivement par des syndiqués du secteur privé. La route fut fermée et la ville occupée par les syndiqués qui assiégèrent aussi la station de radio. Au cours d'une manifestation, un antisyndicaliste notoire fonça avec sa voiture sur la foule, tuant un travailleur et en blessant plusieurs autres.

Les femmes de la région remportèrent deux belles victoires. En janvier 1985, le syndicat des employé-es de Steinberg de Baie-Comeau-Hauterive obtint que les femmes puissent travailler comme commis dans l'épicerie, une tâche jusque-là réservée aux hommes. Et en 1991, à la suite de leur plainte collective, la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles donna raison aux caissières du marché Provigo de Port-Cartier qui réclamaient un banc.



Claude Girard,
électricien
à l'Hôpital
de Chicoutimi,
présidait le conseil
central quand il
a été élu
vice-président de la
centrale au moment
de la scission de
1972, poste qu'il
occupait jusqu'en
1980. Salarié du
mouvement,
il a pris sa retraite
en 1998 alors qu'il
faisait la promotion
de Fondation
dans la région.

■ Il n'était pas possible de faire une tournée du Royaume du Saguenay-Lac-Saint-Jean sans commencer par présenter le Pié-kouagami, cette mer intérieure de 1060 kilomètres carrés.



Le seul nom de ce lac fait en effet saisir l'importance de l'occupation amérindienne de ce vaste territoire qui reçut la première visite d'un Blanc en 1647, avec l'arrivée du père Jean de Quen à l'embouchure de la Metabetchouan.

L'origine montagnaise se retrouve dans ces noms de rivières aussi évocateurs que la Ouiatchouan, la Mistassini, l'Ashuapmushuan, la Shipshaw, la Péribonka.

C'est sur l'eau, ressource illimitée et renouvelable, que se construira l'infrastructure industrielle de cette vaste région : l'eau, si utile pour la drave, qui conduit le bois aux scieries et aux pulperies. Si utile aussi pour fabriquer cette électricité dont les usines d'aluminium font une utilisation gargantuesque.

Un berceau

L'un des berceaux du syndicalisme de la CSN est d'ici : de retour d'études en Europe et fort des enseignements du pape Léon XIII contenus dans l'encyclique *Rerum Novarum* publiée en 1891, M^{sr} Eugène Lapointe mit sur pied la Fédération ouvrière mutuelle du Nord, dont les syndicats se rallièrent à la CTCC au moment de sa fondation, en 1921.

Dès le début du siècle, d'ailleurs, un modèle avait commencé de se mettre en place : les patrons seraient anglais, les ouvriers, eux, seraient français. Cette situation donna lieu à des conflits dont certains ont profondément marqué le monde du travail au Québec.

Riverbend 1943

Dans la salle du Syndicat du papier d'Alma, tout juste en-dessous d'une statue du Sacré-Cœur, on voit la Charte émise en 1937 par la CTCC et signée par le président Alfred Charpentier.

Même si l'immense majorité des ouvriers des usines de papier de Jonquière, Kénogami et d'Alma voulaient, selon leur expression, un syndicat catholique et français, la compagnie Price s'y refusait et négociait plutôt des ententes avec des unions internationales qui, incidemment, parlaient la même langue que les patrons. Le président de la compagnie, le colonel Jones, l'affirmait dans





On a donné à la bâtisse du Conseil central le nom d'un militant qui a fait sa marque dans la région, Edgar Lavoie. Le syndicat du papier de Kénogami a fait de même en donnant à son édifice le nom d'Henri Vachon, militant de la FTPF durant plusieurs décennies.

une lettre du 3 avril : « *La compagnie a l'intention de continuer ses opérations conformément aux conventions de travail avec les unions internationales. Ces conventions ont donné satisfaction tant aux employés qu'à la compagnie.* »

Les ouvriers « *décidèrent et organisèrent eux-mêmes la cessation du travail* », comme le rapportait *Le Devoir*.

Le soutien régional pour les grévistes fut total. Tant et si bien que le gouvernement fut conduit à mettre sur pied une commission d'enquête à l'origine de la première loi des relations ouvrières au Québec, adoptée en 1944.

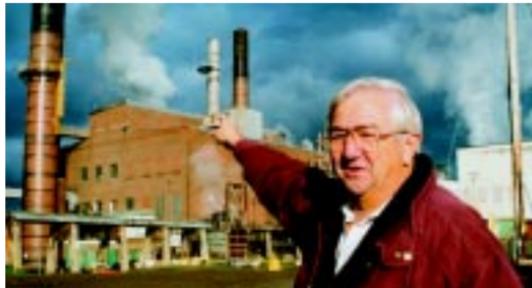
La Baie

Les travailleurs syndiqués de l'usine de La Baie ont connu eux aussi des conflits difficiles, en 1968, en 1974 et en 1981. Plusieurs dirigeants qui ont par la suite fait leur marque au niveau national ont fait leurs premières armes dans ce syndicat. Mentionnons entre autres Jean Marchand, président de la CSN, Philippe Lessard, président de la FTPF, Victor Dahl, président de la fédération et vice-président de la CSN de 1972 à 1976 et Robert Auclair, juge au Tribunal du travail et ardent défenseur de la langue française.

Val-Jalbert

Une chute de 72 mètres, plus élevée que celles de Niagara, a favorisé l'installation d'un moulin à Val-Jalbert, en 1901. Pendant près de 30 ans, le petit village fut un modèle de développement urbain. Mais il a aussi été un modèle de développement capitaliste, le petit entrepreneur étant toujours avalé par un plus gros. À la veille de la Crise économique et face à une chute brutale de la pâte de bois, en 1928, le moulin ferma ses portes. Val-Jalbert devint un village fantôme.

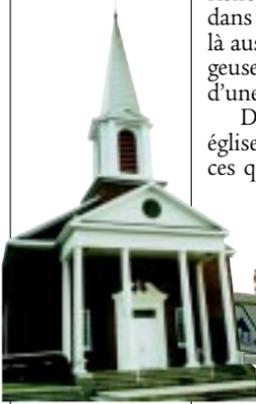
Dans une lettre adressée à la direction de l'usine en 1925, l'évêque de Chicoutimi, M^{gr} Labrecque, demandait à la compagnie de « *reconnaître franchement le Syndicat ouvrier non pas seulement en paroles mais en actes, de traiter avec le Syndicat et de ne pas le considérer comme un ennemi* ».



Alma Riverbend

« *C'est là que ça s'est passé* », explique Claude Girard. La lutte de 1943 ; la grève de six mois, en 1971 ; la grève de





1974, en front commun avec les usines de Price de Kénogami et Jonquière, qui ouvrit une brèche magistrale dans le *pattern* établi par les unions internationales. C'est là aussi que s'est menée, dans les années 90, une courageuse réorganisation du travail qui devait sauver l'usine d'une fermeture à peu près certaine.

Dans le quartier Riverbend, autour d'une ancienne église protestante aujourd'hui catholique, les seules traces qui demeurent des anciens patrons anglais de la compagnie, ce sont les noms des rues.



On y trouve même – à Arvida aussi – une rue « du boss », pudiquement appelée Dubose...

Arvida

Les énormes possibilités hydro-électriques de la région ont attiré très tôt la compagnie Alcan, qui installa des pouvoirs électriques à l'Isle-Maligne et à Shipshaw.

En pleine guerre, en 1941, les quelque 9000 travailleurs d'Arvida déclenchaient une grève. Invoquant la Loi des mesures de guerre, MacKenzie King envoya l'armée pour forcer le retour au travail. En 1957, les ouvriers d'Arvida ont mené une grève de plusieurs mois. Ce syndicat a produit un important leader régional, Adrien Plourde, président de la Fédération de la métallurgie et vice-président de la CSN à la fin des années soixante.



Le syndicat s'est désaffilié de la CSN en 1973, lui reprochant de faire des luttes politiques. Fait à remarquer, le président du syndicat devait se présenter quelques années plus tard sous la bannière libérale...

Hôpital de Chicoutimi

Les travailleuses et travailleurs d'hôpitaux ont dû mener de nombreuses luttes pour accéder à des conditions de travail décentes et gagner une dignité qui ne leur était pas toujours reconnue. À l'été 1966, le Syndicat des employés de l'Hôpital de Chicoutimi a été parmi les premiers à dresser des lignes de piquetage. La grève dura du 15 juillet au 3 août. Les institutions, administrées jusque-là par des communautés religieuses, furent mises en tutelle pour être ensuite intégrées dans un réseau public de santé.

C'est avec plaisir et émotion qu'on s'est rappelé de bons souvenirs : Dominique Lévesque, actuel président



du syndicat, Marie-France Simard, Maurice Lajoie, Claude Girard, Majella Dufour et Alain Blackburn sont penchés sur des photos d'époque.

Alain Blackburn, le directeur de grève en 1966, arbore fièrement la première convention collective nationale des employés d'hôpitaux négociée par la Fédération nationale des services-CSN.



Suzanne Tanguay exhibe une manchette qui en dit long sur le pouvoir des religieuses. On se souvient, comme si elle y était encore, de Sœur Marie-Josèphe, la mère économe de l'institution.



C'est dans cette partie, la plus ancienne de l'usine de papier de Kénogami, que l'écrivain Louis Hémon, auteur de *Maria Chapdelaine*, a été commis de bureau au début du siècle. En août 1980, en plein lock-out, les membres du syndicat, affilié à la CSN depuis 1944, ont dit non au Syndicat canadien du papier (FTQ) dans un vote ordonné par le ministère du Travail.



Notre guide Claude Girard le souligne avec fierté : toutes les grandes coopératives laitières de la région ont des syndicats affiliés à la Fédération du commerce. C'est le cas à Chambord et à Saint-Bruno, où on a vécu un dur conflit en 1971.

LA CSN AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, la CSN compte plus de 14 000 membres dans la région, concentrés surtout dans la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, la Fédération du commerce, la Fédération des communications et la Fédération de la santé et des services sociaux. Fait à signaler, les travailleuses et les travailleurs de 48 des 60 Caisses Desjardins de la région sont membres d'un syndicat affilié à la CSN.

Le président Yves Bolduc estime que la CSN fait partie du décor dans la région. Elle est « incontournable ». « Notre force, ajoute-t-il, c'est la diversité de notre membership. Il n'y a pas un seul forum régional, économique, culturel ou autre, où on ne se retrouve pas. »

CŒUR DU QUÉBEC

DEUX RIVES, UN CŒUR

Nos guides:



Céline Roy fut employée de bureau au Conseil central de Drummondville de 1972 à 1994. Elle est maintenant conseillère syndicale au Conseil central du Cœur du Québec.



Christophe Auger, professeur de cégep, a été président du Conseil central de Trois-Rivières de 1975 à 1978. Il est actuellement directeur des ressources humaines à la CSN.

Tout a commencé avec Trois-Rivières, deuxième ville fondée au Canada en 1634, traversée au siècle suivant par la première route carrossable, le chemin du Roy, et siège de la première industrie sidérurgique : les Forges du Saint-Maurice, implantées dès 1730. Rapidement, les populations débordent, traversent sur la rive sud, où elles exploiteront les terres agricoles les plus productives du Québec, cependant que vers le nord, le harnachement de la rivière Saint-Maurice attirera, dès la fin du 19^e siècle, de grandes entreprises qui viendront rivaliser avec l'industrie du bois.

Au 20^e siècle, de part et d'autre du fleuve, la région se développe rapidement. Des entreprises de pâte et papier, de textile, de meuble, de métallurgie s'installent, pendant qu'à Trois-Rivières s'étend le secteur des services. Des syndicats sont créés. Beaucoup sont affiliés à la CTCC. Dès les années 1930 et 1940, quatre conseils centraux apparaissent, nés de la volonté des membres de regrouper localement leurs forces : Trois-Rivières, Shawinigan, Bois-Francs et Drummondville, qui, tous, connaîtront une vie syndicale fort animée.

Aujourd'hui, un pont réunit les deux rives. L'heure des regroupements venue, on a mis sur les convergences et recentré les objectifs pour ne former qu'un seul conseil central dont, tout naturellement, Trois-Rivières est redevenu le cœur.





Le conseil central avait acheté une ancienne usine pour s'y loger. En 1975, lors du conflit au *Nouvelliste*, le journal occupait l'édifice tout à côté. « Tous les locaux du conseil central étaient mobilisés pour imprimer le journal alternatif, le *Nouvel-lib'* », se souvient Christophe Auger.

Nous étions prêts

« Quand est venu le moment de la fusion, nous étions prêts. Nous y avons travaillé ensemble, explique Michel Angers, président du Conseil central du Cœur du Québec. Nous avions des affinités importantes sur la mission de la CSN. Et nous avions la garantie de conserver nos foyers de militance. Dès le premier mandat, l'exécutif s'est adapté à la nouvelle situation. »

Une division demeure tout de même dans le nouveau conseil central. C'est celle qui passe par le fleuve et qui sépare le territoire en deux entités administratives naturelles : la Mauricie et le Centre du Québec, chacun ayant ses propres organismes de concertation. La CSN, pour sa part, compte 8500 membres au nord et 6500 au sud, à peu près également répartis entre le secteur privé et le secteur public.

À Shawinigan, ça bardassait !



La Mauricie, particulièrement la région de Shawinigan, était très industrialisée jusqu'à la décennie 1970. « Le Conseil central de Shawinigan a déjà compté jusqu'à 10 000 membres avant 1955, déclare Martial Laforêt, qui en fut le président de 1959 à 1964. Notre plus gros syndicat à l'époque était celui de la

Shawinigan Chemicals : 1200 membres. »

Martial Laforêt travaillait chez Carborandum (aujourd'hui Norton), qui fabrique du carbure de silicium. « Les gars étaient payés à la pièce, reprend-il. À 40 ans, il n'y en a plus un qui avait encore ses dents, parce que la silice, ça provoque des gingivites. »

« Dans ses bonnes années, Shawinigan était plus gros que Trois-Rivières. Et ça bardassait ! En 1956, pendant une grève chez les autobus Carrier Frères, la Police provinciale était venue à Shawinigan pour mater les grévistes. Les ouvriers et des militants de la CTCC l'avaient jetée dehors de la ville, » ajoute-t-il en riant.



En 1955, les travailleurs de Carborandum ont déclenché la grève en apprenant les résultats d'une étude épidémiologique réalisée par un professeur de l'Université Laval et qui avait conclu qu'il fallait sept hommes par fournaise et non six.



En 1984, les travailleurs de l'Alcan à Shawinigan ont vécu un conflit de cinq mois sur la reconnaissance du syndicat comme partenaire incontournable dans la réorganisation du travail.

Autour du Saint-Maurice



« À Trois-Rivières, les enseignants de l'Institut de technologie affiliés au Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) furent la souche militante du syndicat du cégep. »

Lorsque Christophe Auger présidait le Conseil central de Trois-Rivières, dans les années 1970, la ville était encore capitale mondiale du papier. Le conseil central, pour sa part, comptait une majorité de syndicats du secteur public et mena de grandes ba-



« Les syndicats du secteur public étaient très militants. »

taillées avec les fronts communs de 1972, 76 et 79. Toutefois, quelques conflits dans le secteur privé

ont jalonné la vie syndicale de ces années-là. « En 1976, les travailleurs de Grebb Shoe ont déclenché une grève contre la prime au rendement, qui s'est terminée par la fermeture de l'entreprise », se souvient-il.

Autres durs conflits : CJMS, Jeans Le Culottier, Meubles Maskinongé. En revanche, deux belles victoires : l'une au *Nouvelliste* après une grève pour obtenir la négociation regroupée, l'autre avec l'arrivée en 1979 du syndicat de Reynolds.



Dans les années 1980, la Mauricie a été durement touchée par les fermetures d'entreprise. « La structure industrielle s'est partiellement écroulée. Mais la région s'est reprise en main

aujourd'hui. Elle s'est tournée vers le développement de l'industrie touristique et des PME », dit Michel Angers, pour qui la rivalité traditionnelle entre Trois-Rivières, ville de services, et Shawinigan, ville industrielle, s'efface peu à peu pour faire place à un sentiment d'appartenance à la Mauricie.

Sitôt après avoir rallié la CSN, les travailleurs de Reynolds (aujourd'hui Reycan) ont déclenché une grève qui a duré 11 mois.

Chez nous, c'est la terre

Côté sud, au Centre du Québec, les soubresauts ont été moins violents. L'économie, diversifiée, n'est pas à la remorque d'un seul secteur. De vieilles entreprises ont disparu : d'autres les ont remplacées. « Chez nous, c'est l'appartenance à la terre, dit fièrement Denis Champagne, vice-président du conseil central. Nos fermes sont belles et bien équipées, et c'est dans nos érablières que se pratiquent 50 pour cent des entailles du Québec. »

En 1979, les travailleurs de PVU (devenu Lab Webster), à Victoriaville, ont fait une grève de 9 mois pour la reconnaissance de leur syndicat.

Dans la région, les syndicats du textile et du vêtement étaient nombreux à la CSN avant 1972. Lors de la scission, la fédération entière est passée à la CSD. Au total, ce sont les trois quarts des membres qui ont quitté le conseil central des Bois-Francs, emportant l'édifice avec eux. À Drummondville, ce fut la moitié. « Mais les membres se sont retroussés les manches, reprend Denis Champagne, qui militait à Victoriaville. En 1988, notre effectif dépassait celui de la CSD. »



« Les travailleuses des Rôtisseries Saint-Hubert ont déclenché une grève en 1986 sur la reconnaissance syndicale et les salaires. »



En 1984, les employé-es ont déclenché une grève contre des abolitions de postes à l'Hôpital Saint-Julien de Saint-Ferdinand d'Halifax.



Les salarié-es du Centre Frederick-George-Heriot ont choisi la CSN au début des années 1970.

Une institution : Celanese

À Drummondville, l'arrivée du syndicat de Celanese, en 1975, a eu l'effet d'un baume et a redonné confiance aux membres du conseil central, qui doublait d'un seul coup son membership. « *Celanese était une institution à Drummondville, où elle régnait depuis près de 50 ans, établissant le pattern des salaires dans la région, empêchant d'autres entreprises de s'installer et contrôlant la vie politique à Drummondville, raconte Céline Roy.*

« *Les travailleurs ont réussi à défoncer l'employeur sur les salaires. Ils ont aussi été les premiers à participer à une réorganisation du travail. Jusqu'en 1995, ils ont été à l'avant-garde du mouvement syndical dans la région.* »



« *Les dirigeants de Celanese avaient de riches demeures directement reliées à l'usine par un tunnel.* »

En 1976, peu après l'affiliation des cols bleus et des cols blancs de Celanese à la CSN, un conflit éclata. La répression policière fut féroce. La police arrêtait et incarcérait même les passants qui circulaient à proximité de la ligne de piquetage. Des manifestants, gazés, furent hospitalisés.

Bien avant la fermeture de Celanese, annoncée en 1999, le textile avait décliné au profit d'autres secteurs, dans lesquels la CSN s'est taillé une place confortable. Provenant d'entreprises aussi diverses que Sylvania, Aliment Vermont, Imprimeries Transcontinental et Peerless, ou encore de commissions scolaires nouvellement fusionnées, de nouveaux syndiqués ont convergé vers la CSN.

Les travailleurs d'Imprimeries Transcontinental — autrefois Éditions Graphique — ont fait une grève, en 1973, pour avoir le droit de se syndiquer.



Notre guide,



Noël Lacas, a été permanent syndical dans la région de Lanaudière de 1952 à 1965, puis conseiller syndical à la CSN jusqu'à 1984.

Avec, au sud, le fleuve pour la border, Lanaudière s'étend en longueur jusqu'aux sommets de la Matawinie. De l'un à l'autre, ses peuplements de feuillus, ses immenses champs de tabac, ses paysages bucoliques, ses grands espaces sauvages lui valent bien son surnom de Région verte. Comme pour d'autres régions, l'histoire de Lanaudière



commence avec le fleuve, longtemps seule route des Amérindiens puis des colons français, le long duquel s'alignèrent, aussi tôt que 1640, les premières seigneuries, étroitement découpées pour permettre au plus grand nombre l'accès à la voie d'eau. Plus tard, les rivières feront tourner des moulins à farine et à scie, attirant le peuplement.

De vieilles racines, donc, à cette région qui, cependant, voit rapidement son image changer à mesure que s'installent, au sud, de jeunes populations, tandis qu'autour de Joliette apparaissent des signes de décroissance et de vieillissement. Un beau défi pour le conseil central.

« Traditionnellement, le développement des industries et des services s'est fait autour de Joliette, la capitale régionale, explique Daniel Tessier, président du conseil central. Mais ces dernières décennies, les deux MRC de la couronne de Montréal, des Moulins et L'Assomption, se sont tellement développées qu'elles ont aujourd'hui le même poids démographique que les quatre du nord réunies. »

Joliette décline, sa population vieillit. Au cours des derniers mois de 1999, cinq entreprises ont fermé leurs portes dans cette ville : l'abattoir Flamingo de Joliette, Biscuiterie Harnois, Cascades, le centre d'accueil Notre-Dame et la cafétéria du Cégep de Lanaudière. Il reste trois gros employeurs : le CHRDL, Bridgestone-Firestone et Papiers Scott.

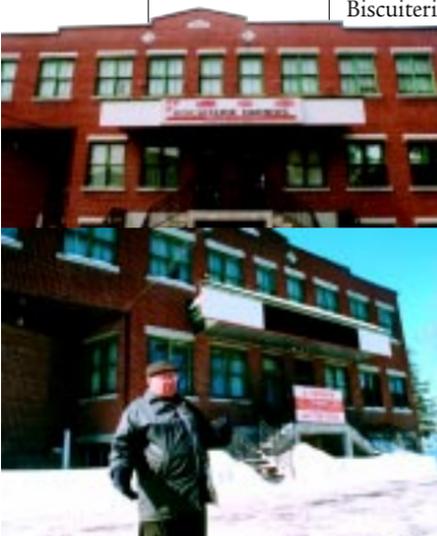
Pendant ce temps, de nouvelles PME ouvrent autour de Repentigny, attirant les jeunes familles. « *Contrairement à Joliette et au parc industriel de Berthier, qui sont des fiefs CSN, dans les nouveaux développements, on n'est pas tout seuls. Les autres centrales sont présentes* », reprend Daniel Tessier.

Une tradition de combativité

Le président n'est pas inquiet, cependant. « *On a une tradition de combativité chez nous. Les gens sont fiers de ça. On est dans les livres d'histoire avec nos grèves.* » Le conseil central compte 110 syndicats et 10 000 membres de toutes les fédérations, dont quarante pour cent environ appartiennent au secteur public. La FTPF constitue un noyau dur avec ses syndicats de Scott à Crabtree, de Panneaux gaufrés à Saint-Michel et de Vifan à Lanoraie, tandis que la Fédération de la métallurgie compte quelques usines dont Bridgestone-Firestone. La Fédération du commerce est très présente aussi dans l'industrie de l'agroalimentaire, dans les caisses et l'UPA. Dans les trois cégeps de la région, enseignants et employés de soutien sont affiliés à la CSN. Dans la santé, le conseil central compte cinq CLSC sur six, les employés généraux du CHRDL et ceux du Centre hospitalier Le Gardeur, nouvellement affiliés. « *Quant aux ambulanciers, il en restait quelques-uns qui n'étaient pas à la CSN. On a réglé ça...* », dit en souriant Daniel Tessier.



Affiliés à la CSN depuis 1976, les travailleurs de Bridgestone-Firestone ont vécu un conflit difficile en 1995 lorsque l'employeur a durci ses positions après avoir réclamé et obtenu d'eux des efforts considérables pour augmenter la productivité et diminuer les coûts d'opération. Votée à 96,5 pour cent, la grève a duré plus de six mois.





Le syndicat des Papiers Scott à Crabtree est devenu une institution dans la région. Il a fondé une autre institution : *Le reflet*, son journal hebdomadaire qui paraît depuis plus de 26 ans.

Un bel éventail

Au moment de la fondation du Conseil central de Joliette, en 1947, le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier du Sacré-Cœur de Crabtree, l'un des plus vieux de la FTPE, existait déjà depuis 17 ans. Il était affilié au Conseil central de Montréal. Les syndicats qui se joignirent à lui pour fonder le conseil central représentaient des travailleurs de la construction, de l'imprimerie, de la métallurgie, de beurreries, de biscuiterie et des barbiers.

Dans la décennie suivante, des syndicats du textile, de la chaussure, du vêtement, du tabac, du commerce, d'institutions religieuses, d'un abattoir de poulets, d'employés municipaux, d'infirmières, d'instituteurs et d'employés d'un hôpital vinrent enrichir la représentativité du conseil central.

Des activités de financement

« À l'époque, les cotisations n'étaient pas élevées, se souvient Noël Lacas. Comme tous les conseils centraux, nous comptions sur des événements comme le congrès et la Fête du travail pour financer l'organisation de nouveaux syndicats. Le premier salarié du conseil central, Fernand Jolicœur, était payé par l'évêché. » Pour ses congrès, le conseil central faisait imprimer un programme souvenir dans lequel il réservait des espaces publicitaires. La Fête du travail, événement grandiose avec parade, chars allégoriques et élection d'une reine, était également une activité commanditée fort importante pour le financement du conseil central.

La religion se pratiquait beaucoup dans ce temps-là. Noël Lacas se souvient de son travail d'organisation du syndicat à l'abattoir Flamingo de Berthier. « C'était des filles de cultivateurs. Ça se méfiait des unions. Il fallait montrer patte blanche. Alors, une fois entré dans la maison, on échappait un chapelet par terre pour donner confiance au père... »

Une grève exemplaire

Comme ailleurs, beaucoup de conflits ont marqué les années 1970 dans la région. Celui de Canadian Gypsum, en 1972-1973, fut mémorable. Cette multinationale américaine possédait une quarantaine d'usines aux États-Unis et au Canada ; aucune usine américaine n'était syndiquée. Le syndicat de Joliette revendiquait l'application de la formule Rand. « L'employeur entretenait la division dans les rangs, car un groupe de travailleurs refusaient de payer leurs cotisations. Après

Le conseil central a acheté cet édifice en 1963, de l'Évêché de Joliette.





En 1982, les travailleuses de huit caisses populaires de Lanaudière ont mené une grève pour riposter aux tactiques antisyndicales de la fédération régionale des caisses qui, devant la volonté de syndicalisation de ses employées, avait alloué un salaire plus élevé aux travailleuses des caisses non syndiquées.

Les 560 employés-es des abattoirs de poulet d'Olymel-Flamingo de Berthierville et de Joliette ont déclenché la grève en octobre 1998. La Coopérative fédérée, qui exigeait des baisses de salaire de 100 \$ par semaine, a décidé de fermer l'abattoir de Joliette. Jusqu'à la fin du conflit, qui a duré cinq mois, les syndiqué-es des deux usines ont maintenu une solidarité exemplaire, grâce à laquelle ils ont obtenu le transfert de certains des employés mis à pied et des indemnités de départ pour d'autres.

le déclenchement de la grève, ces travailleurs sont devenus des scabs », déclare Jacques St-Georges, directeur de grève à l'époque.

Un mouvement de solidarité régionale s'organisa. Tous les syndicats du conseil central contribuèrent en parrainant chacun un des 85 grévistes. « Chaque membre donnait 50 cents par semaine. À l'abattoir de Berthier, par exemple, une travailleuse partait chaque vendredi après-midi avec la femme d'un gréviste pour faire l'épicerie, payer les comptes de téléphone, d'électricité, etc. Les grévistes et leurs familles ne manquaient de rien », ajoute-t-il. Plus de 40 syndicats de la région observèrent même une grève d'une heure à une journée en appui aux travailleurs.

La CSN n'était pas seule. Pendant les 21 mois que dura le conflit, non seulement la FTQ et la CEQ régionales témoignèrent leur appui, mais aussi la population. Tous les vendredis soirs, une manifestation défilait à Joliette, qui attirait de 1000 à 1200 personnes. « Il y avait des injonctions, des procès. Mais pour les procès devant jury, ils avaient des problèmes : les jurés étaient toujours sur le bord des grévistes. Même la police municipale ne faisait pas de zèle », dit Jacques St-Georges.

Ce fut une grève victorieuse. La formule Rand fut appliquée. Et les autobus blindés de la compagnie y furent certainement pour quelque chose dans la loi anticabs adoptée quelques années plus tard.



En mars 1992, la Great Lakes Carbon, à Berthierville, annonçait à ses employés la fermeture de l'usine. Avec ses concentrations élevées de monoxyde de carbone et de poussière de charbon, la compagnie était championne en matière de pollution, d'accidents et de maladies du travail.



ABITIBI—TÉMISCAMINGUE—UNGAVA

LA SOLIDARITÉ TÊTUE DES GRANDS ESPACES

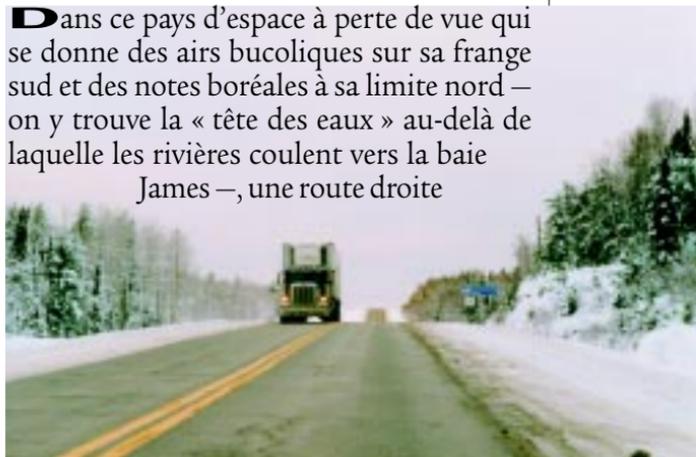
Notre guide,



Serge Lefebvre,
employé de soutien
à la Commission
scolaire d'Abitibi,
a été président
du conseil central
de 1987 à 1993.

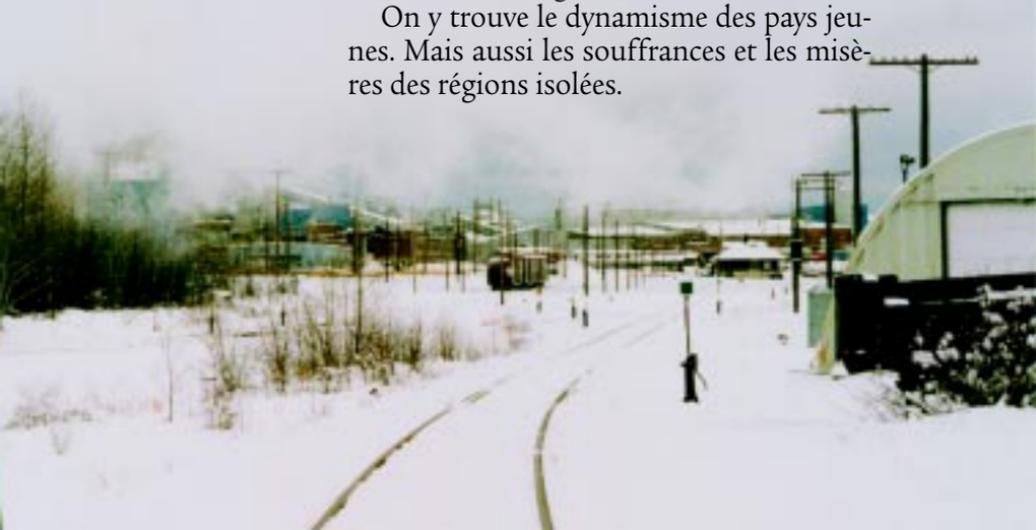
Dans ce pays d'espace à perte de vue qui se donne des airs bucoliques sur sa frange sud et des notes boréales à sa limite nord — on y trouve la « tête des eaux » au-delà de laquelle les rivières coulent vers la baie

James —, une route droite



passé de temps à autre qui, de loin en loin, croise un village. Des noms qui étonnent : Louvicourt, Barraute, Rochebaucourt, Laverlochère, Évain, Palmarolle. Il faut douze heures pour traverser ce pays de part en part, trois pour y accéder par une réserve faunique où l'on roule longuement sans rencontrer âme qui vive. D'aucuns le choisissent pour fuir la vie trépidante des métropoles et se coller à la nature. Mais d'autres sont fils et filles de pionniers envoyés là — à leur corps défendant parfois — dans les années 1930 pour conjurer la crise en suivant des prospecteurs miniers, en bûchant dans les forêts ou en labourant des terres souvent ingrates.

On y trouve le dynamisme des pays jeunes. Mais aussi les souffrances et les misères des régions isolées.





« Notre plus gros problème est d'ordre social, explique Lyne Lefebvre, présidente du conseil central depuis mai 1998. On manque cruellement de médecins. Les jeunes ont de beaux rêves, mais pas beaucoup d'avenir : la région enregistre le plus haut taux de suicide au Québec dans cette tranche d'âge. La population vieillit : nos membres ont en moyenne 48 à 50 ans. »

Est-ce parce que les problèmes y sont plus durement vécus que la population y réagit avec plus de vigueur et de solidarité ? « Chez nous, on vit pauvre, mais quand on croit en quelque chose, on embarque », reprend-elle, évoquant la crise de 1999 dans le camionnage qui a pris naissance là, en Abitibi, et qui a suscité de beaux élans de sympathie dans la population. La présidente parle aussi avec enthousiasme de la bataille contre les modifications à l'assurance-chômage : « On avait recueilli 3600 cartes. On avait fait une soupe populaire sur le trottoir : il y avait beaucoup de monde, même s'il faisait moins 35°C... »



Les racines de la CSN

Dans cette région qui, décidément, n'obéit pas à des modèles préétablis, c'est la syndicalisation du secteur public qui a permis l'enracinement de la CSN. Fondé en 1964, le Conseil central du Nord-Ouest québécois (devenu Abitibi-Témiscamingue-Ungava en 1993) s'est par la suite engagé dans l'organisation de syndicats du secteur privé. « Lors de la fondation du conseil central, nous étions essentiellement des délégués de syndicats d'hôpitaux de cinq villes », raconte Yves Lessard, lui-même délégué du syndicat de l'Hôpital de Val d'Or. Claude Gauthier fut élu président.

« J'ai commencé à l'hôpital à l'âge de treize ans. Je travaillais aux cuisines. Mais je m'occupais aussi des poules, de la patinoire en hiver et de la pelouse en été. Je travaillais douze heures par jour, et six heures les jours de congé », reprend Yves Lessard.

Son salaire a doublé en se syndiquant et sa semaine de travail a diminué de 70 à 48 heures la première année, 44 la seconde et 40 la troisième. Ces gains constituèrent d'excellents arguments pour « répandre la bonne nouvelle » à une époque où faire du syndicalisme était en quelque



Le syndicat de l'Hôpital d'Amos était parmi les cinq syndicats d'hôpitaux fondateurs du conseil central.

sorte faire de l'apostolat. Après sa journée de travail, Yves Lessard enfourchait son vélo et parcourait les longues routes d'Abitibi pour organiser de nouveaux syndicats.

Après plus de dix ans d'occupation de ces lieux par le conseil central, le sous-sol est toujours à louer. Un groupe « syndicable » osera-t-il un jour s'y installer ?



« En 1964, raconte-t-il, nous avons utilisé notre période de vacances pour assister à notre premier congrès de la CSN, à Québec, avec nos conjoints. »

Des préoccupations sociales

Dès son premier souffle, le conseil central s'est préoccupé de la qualité de vie de ses membres en créant des caisses d'économie et des ACEF et en négociant des accommodements avec les compagnies de finance. « *Les gens étaient encore endettés des suites de l'époque où ils devaient payer pour les soins de santé* », explique Yves Lessard.

L'environnement a toujours été une priorité pour le conseil central qui, dès 1965, s'inquiéta de l'intention du gouvernement de harnacher la rivière Broadback. Plus tard, sous la présidence de Serge Lefebvre, se livra la mémorable bataille des BPC, que le gouverne-

ment voulait entreposer à Senneterre. À l'appel du conseil central, de l'UPA, de groupes de citoyens, de la FTQ et de représentants autochtones, la région au complet se mobilisa. Mais il fallut plusieurs années avant d'en arriver à la victoire. « *Il s'agissait pour nous*

d'une question de respect, explique Serge Lefebvre. Pourquoi notre région, qui ne produit pas de BPC, aurait-elle dû servir de poubelle aux autres ? »

À la même époque, le conseil central exprima son désaccord avec le projet Grande Baleine qui, plaidait-il, menaçait l'environnement et la qualité de vie des autochtones de la région.

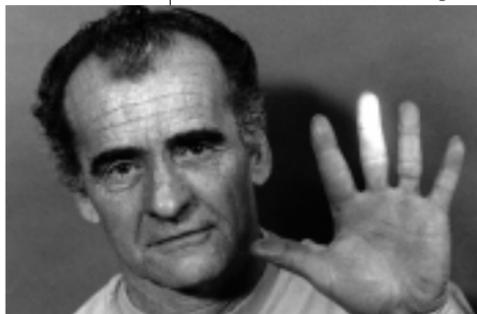
Des liens intimes

En région éloignée plus qu'ailleurs, la vie syndicale est intimement liée à celle du village et de la région. Serge Lefebvre évoque avec tristesse deux fermetures dramatiques que le conseil central a vivement combattues. Celle du village de Beattyville, condamné à disparaître lorsque la scierie Normick-Perron, propriétaire de tout le village, a fermé ses portes, mettant à pied plus de 100 travailleurs. Et celle de la mine de Chapais. Dans ce dernier cas, les

travailleurs luttèrent pour faire reconnaître la maladie de Raynaud (des mains blanches) en même temps qu'ils combattaient la fermeture de la mine. « *Ils ont gagné devant les tribunaux, mais ils ont perdu leur emploi. C'est comme s'ils étaient morts deux fois...* », commente-t-il.



Les travailleuses de la Caisse populaire de Rouyn-Noranda tombaient comme des mouches à la fin des années 1980 : sur 28 employées, 23 étaient malades d'épuisement professionnel. L'employeur les accusait de travail. Si tôt qu'elles revenaient, elles retombaient malades. Elles firent une grève pour la simple reconnaissance de la valeur de leur travail.





En janvier 1983, une enquête menée durant trois ans par l'Hôpital Mount Sinai de New York sur la santé des travailleurs de Noranda révélait une incidence anormalement élevée de maladies pulmonaires et cardiaques causées par la présence de plomb, de cadmium, d'arsenic et de soufre. En novembre 1986, les travailleurs déclenchaient une grève qui devait durer quatre mois et au terme de laquelle ils obtinrent des augmentations de salaire consistantes et la récupération d'une clause d'indexation salariale. Mais ce qu'ils ont surtout gagné, estime Jacques Labonté, alors président du syndicat, c'est la fin de l'autoritarisme et le respect de l'employeur.

Ces deux cas préfiguraient, à son avis, ce qui est devenu l'axe de développement de la région, qui pousse la croissance des grandes villes pendant que s'étiolent les petites municipalités, où se ferment les bouts de rangs, où les voies ferrées se transforment en pistes cyclables et où se détériorent des routes que plus personne n'entretient.

Nourrir la solidarité

Aujourd'hui, au conseil central, le secteur privé a dépassé le public ; il représente 58 pour cent des syndicats. Les travailleurs d'un grand nombre de scieries et de la mine Noranda sont syndiqués à la CSN, ainsi que plusieurs caisses populaires et épiceries. Par ailleurs, la fermeture à la fin de 1999 de la mine d'or Meston, à Chibougamau, a causé tout un choc. Dans le secteur public, le conseil central compte 16 syndicats affiliés à la FSSS, deux à la FNEEQ et deux à la FEESP, pour un grand total de 69 syndicats et 5900 membres.

La solidarité, ça se nourrit. Le conseil central, qui en a fait une priorité, consacre plus de 40 pour cent de son budget et beaucoup de son temps aux déplacements des élu-es sur ce qui est le plus grand territoire de la CSN, et convoque ses membres en assemblée générale cinq fois par année. « *Quand on est isolés, ça devient vital d'être solidaires et combatifs* », explique Lyne Lefebvre.



À l'usine de déroulage Temlam, à Ville-Marie, Témiscamingue, le syndicat a négocié, en 1994, une réorganisation du travail qui en a fait une entreprise totalement autogérée et où les femmes constituent cinquante pour cent de la main-d'œuvre.

Dans les années 1980, à la résidence Clair-Foyer d'Amos, l'eau coulait des plafonds et les moisissures proliféraient. Des problèmes de santé firent leur apparition chez le personnel et les bénéficiaires. Lorsqu'une épidémie d'hépatite C se déclara, le gouvernement décida de vacciner les patients, mais pas le personnel. Le syndicat dut mener une âpre lutte pour le droit de travailler en santé.



OUTAOUAIS À LA FRONTIÈRE DE DEUX MONDES

Notre guide,



Serge Forget, a été président du Conseil central de l'Outaouais de 1981 à 1989. Il est depuis 1993 président de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

page
228



Dans le vieux Hull, on trouve plusieurs rues où s'alignent les petites maisons qu'habitaient les allumettiers.

Née d'une tribu algonquine à laquelle elle doit son nom qui signifie « trafiquer », la région de l'Outaouais, belle et pleine de ressources pourtant, a longtemps été redevable de tout au grand frère fédéral qui, depuis l'Ontario, jette sur les rives québécoises une ombre géante. L'industrie du bois et celle des mines, vocation économique de la région depuis le 19^e siècle, ont dû



Une tour qui autrefois faisait partie de la fabrique d'allumettes Eddy, la rivière des Outaouais et, derrière, le Parlement d'Ottawa.

partager leur place, dans les années 1950, avec l'administration publique et les services fédéraux en expansion, une expansion aux allures d'occupation à compter de la décennie 1970. Autour du noyau rapidement devenu stationnaire et saturé du vieux Hull, les villes avoisinantes n'ont cessé de croître depuis et d'attirer une population mouvante, jeune, hétéroclite, sans attache précise, cependant que s'appauvrissaient les campagnes. Mais un besoin de se sentir exister par soi-même s'est fait jour il y a quelques années, avec la volonté de donner à cette région « temporaire » des valeurs communes et durables.

« *Mon Outaouais est québécois !*, lance Lynn Chamberland, présidente du conseil central, ajoutant aussitôt : *On commence à se prendre en main. Quand j'étais jeune, il fallait traverser pour le moindre service. Il n'y avait rien au Québec, rien du tout.* »

Encore aujourd'hui, beaucoup de Québécois de la région traversent chaque jour en Ontario pour travailler et un grand nombre d'entreprises choisissent de s'installer de l'autre côté de la rivière. Aucune autoroute ne relie la région au reste du Québec : « *Ce ne sont pas les lacs, les rivè-*



res et les forêts qui manquent, reprend-elle. *Beaucoup d'emplois pourraient être créés dans le secteur du tourisme. Mais il faudrait des routes... »*

Le conseil central est du nombre de ceux qui œuvrent à retenir et enraciner les jeunes populations et à tisser des liens malgré les obstacles linguistiques fort nombreux – 53,5 pour cent d'anglophones dans le Pontiac.

Il compte 72 syndicats et 7000 membres dont 70 pour cent dans le secteur public. Toutes les fédérations sont présentes. La FSSS revendique plus de la moitié des membres, suivie de la FEESP qui, en plus de ses membres du secteur public, représente les employés de douze municipalités et ceux du casino. Dans le secteur du commerce, l'affiliation récente de nouveaux syndicats a permis d'ouvrir un poste de conseiller. On retrouve aussi deux syndicats affiliés au conseil central en Ontario : ceux du journal *Le Droit*.

Beaucoup d'ancienneté

Le Conseil central de l'Outaouais est parmi les conseils centraux qui ont le plus d'ancienneté. Dès 1914, en effet, l'Association des ouvriers de Hull tenait ses premières assemblées avant de donner naissance au Conseil central de Hull le 19 juin 1919, avec Arthur Myre comme président. Des syndicats d'employés de bureau, d'employés de commerce, de métiers de la construction, de fonderies, de police, de coopérative et de fabrique d'allumettes y



Après de multiples déménagements, le Conseil central de l'Outaouais a finalement arrêté son choix sur un édifice de la rue... Eddy.



En 1924, les allumettières furent mises en lock-out pendant deux mois parce qu'elles refusaient que leurs contremaîtresses soient remplacées par des hommes et qu'elles exigeaient la réintégration de leur présidente congédiée.



En 1997, à la scierie de Grand Remous, après huit mois de piquetage, les 119 travailleurs ont réussi à restreindre l'utilisation de la sous-traitance et à redéfinir les horaires, et ils ont obtenu des augmentations salariales en lien avec celles de Domtar.

militaient dès les premières années, se préoccupant d'encourager la coopération pour combattre le coût élevé de la vie, d'améliorer les conditions d'hygiène des travailleurs de fonderies et aussi... d'organiser la parade de la Fête du travail.



310 démissions !

Après les années 1950, la vocation forcée de Hull à accueillir les débordements de la capitale fédérale n'a pas été sans se refléter sur la composition du conseil central, dont la vie syndicale a ensuite été fortement marquée par la présence et les luttes des syndiqué-es du secteur de la santé et des services sociaux. En 1957, les infirmières de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Hull démissionnaient en bloc pour faire reconnaître leur droit à la syndicalisation. En 1975, elles récidivaient, ainsi que les infirmières auxiliaires : « Elles étaient 310. Elles sont restées dehors pendant 52 jours, raconte Laurent Rodrigue, qui fut conseiller syndical de la Fédération des affaires sociales en Outaouais de 1971 à 1992. Elles dénonçaient la mauvaise organisation interne du nursing, le manque de matériel et d'appareils, réclamaient un meilleur salaire et une fin de semaine de congé aux deux semaines. Elles ont gagné sur tous les points. Et la fin de semaine de congé s'est ensuite étendue à tout le Québec. »

Une belle mobilisation

La solidarité des syndicats du conseil central avec les travailleuses démissionnaires fut exemplaire, se souvient



Laurent Rodrigue, qui évoque d'ailleurs avec bonheur la belle mobilisation

C'est devant le Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais (anciennement Hôpital du Sacré-Cœur de Hull, puis CHRO) que lors d'une grève du secteur public, Serge Forget, alors président du conseil central, a réussi à éloigner la police en faisant... de l'intimidation positive : « Tous les médias étaient là. J'ai demandé aux militants dans le

régionale du Front commun de 1972 :

« Tous les syndicats étaient impliqués, y compris ceux du secteur privé. Nous nous sommes même emparés du poste de radio CKCH, et je me suis transformé en animateur de radio... »

porte-voix de laisser les policiers faire leur travail et de laisser entrer les cadres. Mais je leur ai conseillé de noter leur numéro matricule et les numéros de plaques d'immatriculation, tandis que quelqu'un les photographiait. Quand, ensuite, nous sommes allés au poste de police rencontrer le directeur, il a retiré les policiers. »

LES CONCIERGES DE LA CSRO IRONT À LA COUR SUPRÊME



Pendant une grève des 70 concierges de la Commission scolaire de la région de l'Outaouais (CSRO), en 1979, l'employeur a fait appel à des sous-traitants et refusé de reconnaître les droits des syndiqués. En 1981, le Tribunal du travail donnait raison à la CSN. Le Local 298 de la FTQ, qui avait syndiqué les scabs, en a appelé de cette décision. La cause a abouti devant la Cour suprême, qui a débouté la CSN en 1988, une décision qui a contribué à affaiblir l'article 45 du Code du travail. Cette saga aura tenu en haleine les syndicats de la région et le conseil central pendant neuf ans.



Hull accueillit, en septembre 1921, le congrès de fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, la CTCC.



La FAS étant bien représentée en territoire outaouais, les conseillers de cette fédération desservaient également, à cette époque, d'autres fédérations. Laurent Rodrigue a organisé des syndicats d'employés municipaux et négocié pour des travailleurs de HLM et de la Coopérative fédérée, en plus de traverser régulièrement en Ontario, où la FAS comptait cinq syndicats.

Une longue quête d'autonomie

Avec sa présence massive dans la région, le secteur de la santé et des services sociaux a été le premier à manifester son désir d'autonomie. C'est en Outaouais qu'a été ouvert le premier CLSC, qu'a été mis sur pied Info-santé et c'est là que se trouve le plus gros centre des naissances au Québec. En 1983, la région dépensait 100 millions de dollars par an en Ontario pour des services de santé. Aujourd'hui, ce n'est plus que 15 millions. « On a investi, explique Serge Forget. Les emplois spécialisés ont été rapatriés et nous avons la masse critique pour les garder. Depuis cinq ans, on crée des emplois dans ce secteur. Si on pouvait faire la même chose en éducation... »

En se développant et en se modernisant, le secteur de la santé a développé un réseau d'échanges internationaux. Un moyen d'accroître son autonomie que la situation géographique de Hull favorise : « Les ambassades sont juste là. Même pas nécessaire de faire des appels outre-mer. Pourquoi ne pas en profiter ? », ajoute-t-il.



Les employé-es de la station de radio CKML, à Mont-Laurier, ont déclenché la grève, le 4 novembre 1982, simplement pour arriver à négocier une première convention collective. Le conflit a duré 15 mois.

MONTÉRÉGIE

UNE RÉGION TOUTE NEUVE SUR UNE TERRE FORT ANCIENNE

Nos guides:



Marc Laviolette, travailleur chez Expro, a été vice-président de la CSN de 1994 à 1999. Il est aujourd'hui président de la CSN.



Roger Valois, opérateur de hauts fourneaux chez QIT Fer et Titane, est vice-président de la CSN depuis 1984.



Rose Pellerin, enseignante aujourd'hui retraitée, a été présidente de la FNEEQ de 1983 à 1988, puis vice-présidente du Conseil central de Richelieu-Yamaska de 1992 à 1996.

Généreusement arrosées de larges cours d'eau, peuplées de pommiers, d'érables, de vignes et de petits fruits, les grandes plaines de la Montérégie que bordent des collines s'étalent



depuis le Saint-Laurent jusqu'à la frontière américaine. La région porte fièrement son surnom de *Jardin du Québec*. En la parcourant, on y relève tout au long les traces d'une riche histoire que viennent animer, avec force couleurs, la présence amérindienne, la guerre de la conquête, la guerre anglo-américaine, la rébellion des patriotes, le développement industriel et d'importantes luttes ouvrières.

Avec la décroissance des grandes villes industrielles qui la bordent aux extrémités, l'explosion démographique et économique dont la Rive-Sud est le cœur et le développement plutôt harmonieux des régions centrales, la Montérégie offre aujourd'hui une image en mosaïque avec laquelle le nouveau conseil central, né de la fusion de cinq conseils centraux, doit composer.

Tâche immense. Près de 25 000 membres regroupés dans 320 syndicats dont 75 pour cent appartiennent au secteur privé, en pleine croissance sur la Rive-Sud, surtout dans la métallurgie. La présidente, Pierrette Poirier, est de ceux que le défi



En avril 1997, la direction de l'hôpital Charles LeMoine et la CSN inauguraient un tunnel de lavage. Le syndicat avait réussi, au terme d'une longue bataille, à sauver de la privatisation les services de buanderie et de cuisine en négociant une entente de partenariat prévoyant la modernisation des équipements et une formation des syndiqués au travail en équipe.

Les syndicats de la Rive-Sud, qui étaient autrefois rattachés à Montréal, ont développé des solidarités montérégiennes. Ils ont adopté les locaux du conseil central.

stimule. « Nous tenions à conserver une structure décentralisée, une forte présence dans les sous-régions pour demeurer près de nos membres, explique-t-elle. Et nous avons obtenu cela, ce qui nous a permis d'éliminer beaucoup d'irritants. Mais parallèlement, il nous faut harmoniser nos interventions et nos engagements. »

Deux conflits particulièrement difficiles, ceux de Mométal et de IGA à Saint-Hyacinthe, ont été l'occasion pour le conseil central d'appeler ses membres à resserrer les rangs et à développer un sentiment de solidarité montérégienne.

La présidente est satisfaite de la réponse. Sans compter que les membres se sont habitués à leur nouveau domicile. « Il y a trois ans, nous étions bien seuls dans nos grands locaux. Maintenant, nous sentons la vie s'installer, comme dans les autres régions. Nous songeons même à nous agrandir. »

Des régions siamoises

À ses deux extrémités, la Montérégie est bordée par des régions aux destinées fort ressemblantes. Le Suroît et

Sorel ont, tels deux frères siamois, une histoire, une économie et une vie sociale et syndicale déterminées par l'omniprésence de l'eau : le premier est la porte d'entrée fluviale en terre québécoise, le second trône aux confluent du fleuve et de la rivière Richelieu. Depuis longtemps, l'eau si généreusement accessible y a attiré la grande industrie. Valleyfield à un pôle, Sorel à l'autre sont devenues villes de textile, tandis que l'industrie métallurgique s'installait à Beauharnois et à Tracy.

Très tôt, ici et là, les conflits ouvriers seront nombreux. À Valleyfield, la Montreal Cottons deviendra célèbre par les dures grèves en série qui s'y dérouleront. À Sorel, ce sont les fameuses grèves de 1937. « Toute la ville de Sorel était en grève, même les barbiers-coiffeurs, raconte Roger Valois. Ça n'était pas sur une revendication commune.

C'était plutôt de la grogne accumulée contre la "clique" des Simard... »

En 1946, des travailleurs du secteur de la métallurgie, des débardeurs et des travailleurs de la construction fonderont le Conseil central de Sorel.

Dans beaucoup de rues de Salaberry-de-Valleyfield s'alignent les maisons de compagnie de la « Cotton ».



Témoin de l'histoire ouvrière, la Montreal Cottons, à Salaberry-de-Valleyfield, aujourd'hui revampée, abrite le Centre municipal des congrès et un hôtel.



Après un séjour dans une union internationale, le syndicat de Marine Industrie est revenu à la CTCC dans les années 1950.

Les années de lutte

Dans ces deux régions fortement syndiquées, les décennies 1960 et 1970 seront celles d'une histoire ouvrière intense, marquée de grandes luttes contre la pollution et pour la santé-sécurité au travail. À Tracy, le syndicat de QIT Fer et Titane mènera une bataille pour forcer l'entreprise à capter à la source la poussière de fer qui tombe sur la ville et dans le fleuve à raison de trois tonnes par mois ; la poussière est aujourd'hui recueillie et évacuée par dix wagons chaque jour.



Lors de la négociation de leur première convention, les travailleurs de QIT Fer et Titane ont débrayé pour le droit de négocier en français.



La région

du Suroît, de son côté, n'est pas en reste : « Le conseil central, fondé en 1965, s'est retrouvé au cœur de plusieurs batailles :

contre la pollution causée par le grand nombre d'industries chimiques installées à Beauharnois, pour le droit de travailler en santé et en sécurité chez Expro, pour l'indexation des salaires. En 1974, 6000 travailleurs étaient en grève en même temps ! », raconte Marc Lavolette.



Plusieurs travailleurs ont perdu la vie ou ont été gravement blessés chez Expro, et les syndiqués ont souvent exercé des moyens de pression pour améliorer la sécurité au travail.

Malheureusement, les régions du Suroît et du Bas-Richelieu, toutes deux fort dépendantes de la grande industrie, dont l'industrie de guerre, seront durement touchées une fois venu le temps de l'après-guerre froide et des restructurations industrielles.



Soreltext : fermé. Comme Celanese Sorel, Richelieu Knitting et Sorel-shirt.



Beloit, autrefois Sorel Industrie, maintenant fermée, était d'abord une fabrique de canons appartenant aux Simard.



Souvenirs d'une militante

À mi-chemin entre ces extrêmes se trouve la région de Richelieu-Yamaska, où un conseil central a été fondé en 1927. « Notre plus gros dossier

Pendant les 15 mois qu'a duré leur conflit, les neuf salariées cols blancs de Marieville, qui réclamaient la parité salariale avec les cols bleus, ont suscité des mouvements de solidarité dans toute la CSN.

était la santé-sécurité, se souvient Rose Pellerin, qui en fut vice-présidente de 1992 à 1996. Pas étonnant : c'est une région où dominent les syndicats d'abattoirs et de métallurgie. »

Comme responsable de la condition féminine, Rose Pellerin présida des réunions où se déroulèrent des échanges animés et fructueux entre travailleuses d'usines et du secteur public. La marche *Du pain et des roses*, dont elle fut l'une des organisatrices dans sa région, figure parmi ses meilleurs souvenirs : « Lorsque les marcheuses se sont arrêtées à Belœil et à Saint-Hyacinthe, des gens de tous les milieux sont venus les encourager. »



La grève de quatre mois en 1992 à l'abattoir Saint-Jean-Baptiste fut difficile et ponctuée de menaces de fermeture.

Un leader régional

Fondé en 1936, le Conseil central de Granby recruta un grand nombre de membres dans la construction, le textile et la métallurgie. Il perdit la moitié de son effectif en 1972 aux mains de la CSD, mais il remonta la pente dans les années 1980.

« Quand le syndicat d'Agropur est revenu à la CSN, en 1983, il a entraîné d'autres syndicats du commerce, raconte Marcel Jutras, vice-président du conseil central de 1969 à 1972 et salarié depuis 1985. Le secteur de la métallurgie est très présent, et le secteur public aussi. La CSN est maintenant redevenue le leader régional qu'elle était dans les années 1960. »



Pendant le lock-out de quatre mois au jardin zoologique de Granby, à l'été 1991, les syndiqués de la région ont manifesté une solidarité exemplaire en se présentant aux guichets tôt le matin et en revêtant, une fois les tourniquets franchis, des tee-shirts CSN, ce qui décourageait les « vrais » visiteurs... et surtout l'employeur.



Le travail était dur chez Champignons Slack, à Waterloo. Une récolte toutes les huit heures, payé à la job. En 1973, une grève éclata. Le vice-président de la CSN, Norbert Rodrigue, alla visiter les syndiqués.

Le Conseil central du Haut-Richelieu, fondé en 1951, a beaucoup souffert du départ, en 1972, de plusieurs syndicats du textile et du syndicat de l'hôpital de Saint-Jean. L'abattoir Avico, où se menèrent de nombreuses batailles en santé-sécurité, est aujourd'hui fermé. Mais le journal *Le Canada français*, dont les journalistes sont syndiqués à la FNC-CSN, paraît toujours. Les syndicats de la région appartiennent surtout aux secteurs de la santé et de l'éducation.

QUÉBEC—CHAUDIÈRE—APPALACHES

UNE CAPITALE, CARREFOUR DE PAYS MULTIPLES

Nos guides:



Ulysse Duchesne, un crayonneur de Donohue, est salarié de la CSN depuis 1977. Rattaché au Service des relations du travail, il voit à la défense des accidentés-es du travail dans tout l'Est du Québec et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Réal Binet a travaillé à la mine d'amiante de la Société Asbestos pendant 30 ans. Il a été, pendant une quinzaine d'années, vice-président de son syndicat et de la Fédération de la métallurgie. De 1990 à 1996, il a présidé le comité confédéral de santé-sécurité.



Des fjords vertigineux à l'embouchure du Saguenay, des paysages grandioses sculptés par les Laurentides qui côtoient le fleuve sur sa rive nord et s'y mirent, des maisons ancestrales, des manoirs et des moulins qui, alignés sur la rive sud, racontent le temps des seigneuries, des oies blanches qui se posent par milliers dans les dentelures des berges, des vallées verdoyantes où bouillonnent les rivières Chaudière et Etchemin sur fond d'Appalaches, des rues du Vieux-Québec fortifié qui sont autant de bijoux d'architecture : ces pays multiples forment la région de Québec-Chaudière-Appalaches.

Une région de disparités, cependant. Pour le conseil central, nourrir la mobilisation dans les milieux proches de la capitale ou enraciner des préoccupations sociales dans les banlieues aisées ressemble à un défi. Tout comme cultiver l'espoir dans les quartiers centraux de Québec où se multiplient les banques alimentaires, ou dans certains coins de Charlevoix qui battent des records de chômage, ou encore dans les régions sinistrées de l'amiante où des travailleurs ont tout perdu.

Le conseil central est présent et intervient dans tous ces lieux. « Une richesse que cette diversité », commente Ann Gingras, qui en est la présidente depuis 1999.



Moteur économique important de la région de Charlevoix, la Donohue de Clermont est une véritable pépinière de militants syndicaux CSN.



En 1997, LAB Chrysoitile annonçait la fermeture de sa mine d'amiante British Canadian. Parmi les 300 travailleurs jetés à la rue, deux tiers avaient plus de 50 ans.



« Chaque fois que le soleil se lève, les travailleurs du chantier naval MIL Davie refont la bataille pour la survie du chantier et le maintien de leurs emplois. » Les travailleurs du chantier ne sont plus aujourd'hui que 250, alors qu'ils ont déjà été 3800.



La syndicalisation des travailleuses et travailleurs d'hôtels a commencé à Québec, à l'hôtel Hilton.

Le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches représente 34 000 membres et 350 syndicats, également répartis entre les secteurs privé et public. La CSN est très présente dans la région de Chaudière-Appalaches, où l'industrie manufacturière est florissante ; elle y recrute de nouveaux syndicats, notamment dans le secteur du bois de sciage. Quant à la région de la capitale, dont l'économie est la plus « tertiariée » du Québec, la CSN, très présente dans le secteur public, a pour objectif d'élargir sa représentation dans le secteur privé.

« Nous avons fait le choix de nous recentrer sur nos membres, déclare Ann Gingras. Avec cet immense territoire divisé en deux régions administratives, il était devenu impossible d'être actifs dans tous les organismes. Nous avons décidé de cibler nos représentations dans les lieux qui ont un impact significatif pour nos membres, tels la région régionale, Emploi-Québec et les centres locaux de développement. »



Des racines profondes



En 1921, la CTCC s'est établie à Québec, dans le même édifice que le conseil central. C'est en 1964, sous la présidence de Marcel Pepin, que le siège social de la CSN a été déménagé à Montréal.

C'est au 19^e siècle, le 29 décembre 1889, qu'a été fondé le Conseil central des métiers et du travail de Québec et Lévis auquel succéda, le 5 mars 1918, le Conseil central national des métiers du district de Québec. Gaudioise Hébert, un ouvrier de la chaussure, en fut le premier président. Trois ans plus tard, on retrouve les élus du conseil central qui préparent l'assemblée de fondation de la CTCC et qui proposent de recommander le vote proportionnel aux gouvernements fédéral et provincial.

Avec le développement de l'industrie minière et d'une économie secondaire dans la région de l'Amiante, un conseil central est fondé à Thetford Mines en 1957 pour

Le Syndicat des travailleurs de la Société Asbestos (CSN) a déjà compté jusqu'à 2100 membres dans les mines d'amiante de la région de Thetford Mines. En 1974, le moulin d'amiante a brûlé, entraînant 800 mises à pied.



pondre aux nouveaux besoins. Ce conseil central sera fusionné à celui de Québec-Chaudière-Appalaches en 1996.



« Combien de manifestations syndicales ont convergé ici, devant l'Assemblée nationale du Québec ! »

Les années effervescentes

Les premières années de la décennie 1970 sont celles de la scission de la CSN. Au cours de cet événement déchirant — la CSD puisant dans l'effectif du secteur privé de la CSN — le président du conseil central, Roland Tapin, quittera la CSN, emmenant avec lui le syndicat de l'entretien de la STCUQ, qui reviendra à la CSN 25 ans plus tard.

Pendant ces années d'effervescence syndicale, sociale et politique, les conflits de travail tournent souvent à l'affrontement, les employeurs recourant allègrement à des briseurs de grève. Lorsque plusieurs syndicats sont en conflit simultanément, le conseil central, que préside à cette époque Joseph Giguère, les réunit dans un comité de solidarité pour augmenter leur



C'est ici qu'ont été emprisonnés, en 1972, les trois chefs syndicaux dont le président de la CSN, Marcel Pepin.

rapport de force.

Tout le monde se déplace alors ensemble pour faire un piquetage massif devant l'entreprise. Les syndicats du Trust général du Canada, de l'Agence provinciale et de SICO, notamment, bénéficient de cet appui.



Les 42 travailleuses et travailleurs du Trust général du Canada ont mené, de janvier 1976 à mai 1977, une grève pour faire reconnaître leur droit de se syndiquer.

Concilier toutes les réalités

Le comité de solidarité sera remis en vigueur lorsque viendra la récession de la décennie 1980 et les fermetures en série. Puis le long et difficile conflit du Manoir Richelieu accaparera une grande part des énergies militantes du conseil central, que préside alors Nicole B. Madore.

Un conflit douloureux : celui du Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic. C'est près de cette intersection du boulevard de Comporté et de la rue Principale — qu'une injonction empêchait les piqueteurs de franchir — que le manifestant Gaston Harvey est mort aux mains d'un policier.



Lorsque Michel Lessard lui succède, en 1991, la région de la capitale nationale a depuis peu été subdivisée en deux entités administratives : Québec au nord, incluant Portneuf et Charlevoix, et Chaudière-Appalaches au sud, incluant Côte-du-Sud, Beauce-les Etchemins et la région de l'Amiante. « On se retrouvait avec, au nord, un



grand centre urbain bien équipé, qui avait développé depuis longtemps une culture de concertation, dit-il. Et au sud, un monde rural qui ne disposait que d'un gros centre hospitalier, Lévis, et qui n'avait aucun lieu de regroupement. De toute évidence, la répartition des ressources était inéquitable. Mais par ailleurs, le sud affichait une bonne santé économique et la population y était plus jeune. »

Comptant des membres des deux côtés du fleuve, le conseil central pouvait intervenir en toute connaissance de cause et proposer des solutions qui concilient les deux réalités.

Tissés serrés

Les membres du conseil central ont toujours cru profondément à la force sociale et politique que représentent des liens tissés serrés entre les milieux syndical et communautaire. Au cours des années, ces liens se raffermirent jusqu'à permettre la rédaction d'une plate-forme régionale sur l'économie sociale et l'organisation de divers rassemblements qui devaient naturellement aboutir à la revendication d'une loi anti-pauvreté.

Le conseil central et la CSN ont participé à la création du Fonds d'économie et d'emploi du Québec (FEEQ), ce dont Denise Boucher, qui fut présidente du conseil



central de 1996 à 1999, est particulièrement fière. Ce fonds recueille des dons et prête des sommes jusqu'à 20 000 dollars, soit juste la petite part qui manque parfois pour dépanner ou lancer une petite entreprise.



Michel Lessard était président quand les travailleurs de la scierie Réal Grondin ont déclenché, le 10 août 1994, une grève pour le respect de leur dignité, qui a duré sept mois : « Ils ont passé l'hiver dehors, dans un village isolé près de la frontière. Il fallait avoir beaucoup de conviction. Ils se battaient contre un employeur qui traitait mieux ses animaux que ses employés et qui avait établi un régime de terreur. Ce conflit-là a marqué la région et la CSN. »

LES CONSEILS CENTRAUX ET LES BUREAUX DE LA CSN

Abitibi-Témiscamingue-Ungava

(siège social)

609, avenue Centrale

Val d'Or J9P 1P9

(819) 825-6137

• Bureau de Lebel-sur-Quévillon

107, rue Principale Sud, C.P. 8

Lebel-sur-Quévillon J0Y 1X0

(819) 755-4856

• Bureau de Rouyn-Noranda

223, avenue Murdoch

Rouyn-Noranda J9X 1E5

(819) 764-9541

Bas-Saint-Laurent

124, rue Sainte-Marie

Rimouski G5L 4E3

(418) 723-7811

Coeur du Québec

• Bureau de Trois-Rivières

(siège social)

550, rue Saint-Georges

Trois-Rivières G9A 2K8

(819) 378-5419

• Bureau de Victoriaville

40, rue Alice

Victoriaville G6P 3H4

(819) 751-2010

• Bureau de Drummondville

455, rue Saint-Joseph, bureau 101

Drummondville J2C 7B5

(819) 478-8158

• Bureau de Shawinigan

550, rue Broadway # 101

Shawinigan G9N 1M3

(819) 536-4433

Estrie

180, rue Acadie

Sherbrooke J1H 2T3

(819) 563-6515

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

(siège social)

440, rue Commerciale Ouest

Chandler G0C 1K0

(418) 689-2294

• Bureau des Îles-de-la-Madeleine

C.P. 1149

Cap-aux-Meules G0B 1B0

(418) 986-5880

Lanaudière

190, rue Montcalm

Joliette J6E 5G4

(450) 759-0762

Laurentides

289, rue de Villemore, 2^e étage

Saint-Jérôme J7Z 5J5

(450) 438-4196

Montérégie

• Bureau de la Rive-Sud

(siège social)

5110, boulevard Cousineau

Saint-Hubert J3Y 7G5

(450) 656-1291

• Bureau de Granby

500, rue Guy

Granby J2G 7J8

(450) 372-6830

• Bureau de Saint-Hyacinthe

2425, rue Dessaulles

Saint-Hyacinthe J2S 2V2

(450) 261-1261

• Bureau de Saint-Jean

123, rue Saint-Jacques, 2^e étage

Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 2K2

(450) 346-4500

• Bureau de Sorel

900, rue de l'Église

Tracy J3R 3R9

(450) 743-5502

• Bureau du Suroît

350, boul. Mgr Langlois

Grande-Île J6S 4V3

(450) 371-5555

Montréal métropolitain

1601, avenue De Lorimier

Montréal H2K 4M5

(514) 598-2021

Nord-Est

• Bureau du secteur Ouest

(siège social)

999, rue Comtois

Baie Comeau G5C 2A5

(418) 589-2069

• Bureau du secteur Est

690, boul. Laure, suite 10

Sept-Îles G4R 4N8

(418) 962-5571

Outaouais

41, rue Eddy

Hull J8X 2V8

(819) 771-7447

Québec-Chaudière-Appalaches

(siège social)

155, boul. Charest Est

Québec G1K 3G6

(418) 647-5840

• Bureau de Thetford-Mines

908, avenue Labbé

Thetford-Mines G6G 2A8

(418) 338-3159

Saguenay-Lac-Saint-Jean

(siège social)

73, rue Arthur-Hamel Sud

Chicoutimi G7H 6R2

(418) 549-9320

• Bureau d'Alma

20, rue Saint-Joseph Sud

Alma G8B 3E4

(418) 662-6455

Les textes de *L'occupation du pays* sont de Lucie Laurin, à l'exception de ceux de Montréal et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'EXPRESSION POPULAIRE

*Au nom de l'idéal
qui nous faisait combattre
Et qui nous pousse encore
à nous battre aujourd'hui*

Jean Ferrat

Qui a dit qu'il n'y a rien de plus révolutionnaire qu'une rime dans le peuple ?

Quiconque a porté attention aux pancartes des grévistes, qui-

NOUS

conque a pris la peine d'écouter les chansons à répondre qui se chantent dans les cabanes de grève, quiconque a prêté une



oreille attentive aux slogans ou encore s'est attardé à comprendre des affiches souvent créées avec les moyens du bord, à regarder de plus près les macarons produits pour tous les événements, sera ébahi par l'extraordinaire invention populaire quand il s'agit d'exprimer une colère, de dénoncer une injustice ou de clamer ses espoirs.



Les travailleuses et les travailleurs le disent avec des chansons.



D'autres aussi, des artistes près de nous, traduisent les sentiments populaires en mettant au service du peuple leurs multiples talents. À chaque époque, ces artistes ont cheminé avec nous, ont appuyé nos luttes.

La caricature aussi est un puissant moyen d'expression, un formidable outil de lutte. La CSN a été privilégiée de pouvoir compter sur les plus grands caricaturistes produits par le Québec

pour illustrer ses publications au fil des ans.

LE PISSENLIT

Le pissenlit est une mauvaise herbe qui étonne par sa vigueur. Il pousse presque partout dans les lieux habités, même à travers les fentes des trottoirs.

L'apparition des pissenlits marque la victoire décisive de l'été sur l'hiver, après la longue hésitation du printemps.

Avec les premières feuilles, on fait la délicieuse salade « dent-de-lion ». Avec les fleurs, on fait un vin apéritif auquel on prête des vertus tonifiantes.

Les enfants s'amuse pendant des heures au soleil à fabriquer des chaînes interminables avec les queues de pissenlits qu'ils transforment en mailles.

Les pissenlits affectionnent les quartiers populaires où ils ne sont pas en compétition avec l'herbe maigre. Mais ils font scandale dans les « parterres cultivés ».

Les pissenlits aiment la compagnie. Dès qu'il y en a une talle quelque part, elle se multiplie comme par enchantement. C'est ce qu'on appelle « la revanche du pissenlit ».

Les pissenlits sont quasiment indestructibles. On leur fait la guerre chimique par arrosage, mais au moindre relâchement de la (ré)pression, ils regagnent vite le terrain perdu.

Les pissenlits meurent la tête haute et couronnés de milliers d'aigrettes qui sèment leurs graines à tout vent. Il y a plus d'avenir pour le Québec dans les pissenlits que dans la fleur de lys.



Guy Ferland, décembre 1985

ESPÉRANCE DE GRÉVISTE

Un gréviste d'Asbestos
Chanson écrite en 1949
Sur l'air : *Les cloches du hameau*



*Levons-nous tous en chœur
Les gars de l'amiante
Et combattons sans peur
La Johns-Manville tremblante*

*Il faut tous soutenir
La guerre audacieuse
Contre les scabs tenir
Car l'heure est sérieuse*

Refrain
*On entend. On entend
Le mineur, le mineur
Crier partout « Victoire »
Son refrain de bonheur
Qui le couvre de gloire*

*Longtemps s'il faut gréver
Conservons notre calme
Luttant sans s'énerver
Nous obtiendrons la palme !*

LES NOUQUI DE LA CÔTE-NORD

Écrit à Baie Comeau par un groupe de travailleuses
et de travailleurs du secteur public, en mai 1972



NOUQUI

*Le Nouqui prend ses responsabilités
Le Nouqui participe aux réunions syndicales
Le Nouqui s'informe à qui de droit
Le Nouqui est arrêté par la police spéciale
Le Nouqui est capable de s'atteler à la charette
Le Nouqui accepte de discuter avec l'autre
Le Nouqui peut devenir un gardien d'enfant
Le Nouqui est solidaire
Le Nouqui veut la libération du travailleur*

QUINOUC

*Le Quinou attend qu'on lui dise quoi faire
Le Quinou reste chez lui
Le Quinou n'est jamais informé
Le Quinou fait partie de la police spéciale
Le Quinou est assis dans la charette
Le Quinou a raison au départ et accepte difficilement de discuter
Le Quinou fait garder ses enfants
Le Quinou n'est pas conscient de son esclavage*

LE FEU DANS L'AMIANTE

Des luttes syndicales ont quelquefois
donné lieu à créations littéraires.

Ainsi, en 1956, l'écrivain Jean-Jules Richard
publiait *Le feu dans l'amiante*.

C'était sept ans après la célèbre grève de 1949.

On trouve dans ce livre une chanson de grévistes,
sur l'air de *Sur le grand mât d'une corvette*.



*C'est depuis dix-sept cent-soixante
Qu'on se bat pour la liberté
Ce que les Anglais nous consentent
Dupe et Cie voudraient nous l'ôter*

*Va, Québécois, sois solidaire
Ne laisse pas fléchir tes bras
Délivre-toi de la misère
La vérité t'attend là-bas*



LES GARS DE LAPALME

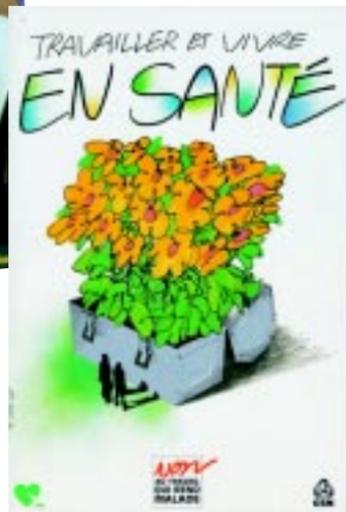
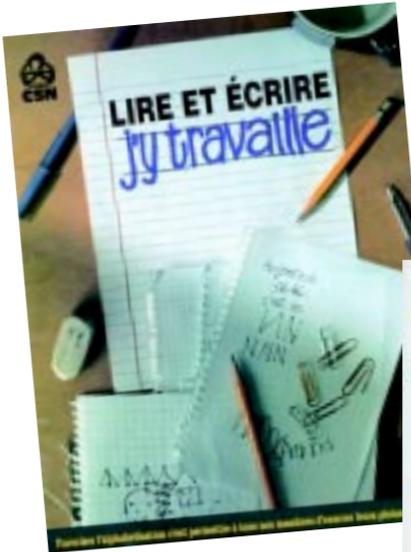
Paroles et Musique de Yves Déry — 1971

Oui, les Gars de Lapalme
Se sont tenus debout
Oui, les Gars de Lapalme
Vont lutter jusqu'au bout

Dès l'aurore le matin
Ils reprennent le chemin
Chaque jour de la semaine
C'est la même rengaine
Devant le Parlement
Et le gouvernement
Ils vont manifester
Marcher et protester

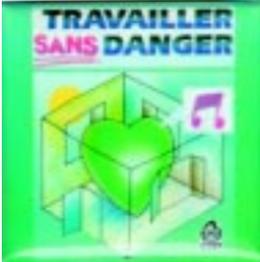
Montréal, Ottawa
Ils ne lâcheront pas
Oui, ils verront la fin
Où les mène leur destin
Jusqu'au bout du voyage
Car ils ont du courage
Avec autant de cœur
Ils sortiront vainqueurs

Vraiment ce sont des hommes
Ils n'ont peur de personne
Ils luttent pour la fierté
Les droits, la liberté
De tous les travailleurs
Du Québec ou d'ailleurs
Contre l'impérialisme
Et le capitalisme



BISCUITS DAVID

poème
de grève,
1981



J'ai **vu** des yeux,
des visages,
animés par un même désir...
...des corps
passionnés, bousculés par un idéal partagé

J'ai **entendu** des voix
vibrer sous le poids de l'injustice...
des cris
tantôt de joie, tantôt de mépris...
des silences... des silences...

J'ai **sent**i la peur
ronger et démanteler les êtres...
surtout cette solidarité
qui défie toute logique !

J'ai **touché** des gens
avidés de justice.

Maintenant,

Je vois avec les yeux (de ces hommes et de ces femmes)
les boss qui nous manipulent...

J'entends avec leurs oreilles
l'appel à la justice.

Je sens avec leurs tripes
la solidarité qui nous unit...

Je touche avec leurs mains
l'insécurité du lendemain...

Je pleure...
mes larmes se mêlent aux leurs
pour devenir une immense mer
où y miroite
un inlassable combat contre l'injustice...
où y reflète
l'espoir d'un lendemain meilleur...

J'ai compris

en m'incarnant à ces gens
ce que signifie se battre
malgré les cailloux
qui dissolvent le nuage d'espoir
se battre
pour un idéal, un désir.
Ensemble se battre...

par respect
pour le respect de ce que nous sommes
des enfants, des femmes, des hommes
des êtres !

J'ai compris
**qu'il faut se battre,
malgré...**

Cécile

CHANSON POUR VAILLANCOURT

Composée en 1981 pour les employés
de la boulangerie Vaillancourt de Québec.
On avait annoncé la fermeture de la boulangerie.
Auteurs : Chantal Drouin, Francile Poulin, Serge Gagné.

*Quand l'usine a fermé
on s'est comme sentis paralysés
mais vu qu'on était organisés
on a décidé de mettre la main à la pâte
même si on était dans le pétrin*

Refrain:

*Ensemble il faut lutter
nous les supposés nés pour un p'tit pain
après tout nous sommes la majorité
en partie organisée, dans l'ensemble des exploités
lutter pour que les boss soient déclassés*

*Même si l'boss avait fermé
du pain on pouvait encore fabriquer
on aurait produit en quantité
si on n'avait pas été empêchés
par Samson et ses amis policiers*

*Comprenez-vous ça, pourtant l'boss avait été subventionné
pourtant nous, on est obligés de se battre
rien que pour le droit de travailler
mais soudés par le lien du pain, soudés dans le quotidien
ensemble nous allons gagner*



BISCUITERIE VIAU

*La force de nos chansons a fait peur aux patrons
Désormais ils n'auront plus l'gros bout du bâton.*

*Si on pouvait toujours chanter en travaillant
Les usines seraient plus attirantes qu'avant.*

Dernières strophes de la chanson composée
après la victoire des employés de la biscuiterie Viau en 1981.

TI-CUL LACHANCE

Tu penses que j'm'en aperçois pas
Quand tu m'pousses vers la grève
Bien que t'aimes pas nos syndicats
Tu s'rais content qu'ils crèvent
Quand tu mets nos chefs en prison
L'patron te r'çoit dans sa maison
T'es là comme en famille
Parce que ma femme lave pas vos draps
Parc'e que mon gars viole pas vos filles
Tu penses que j'm'en aperçois pas

À semer du vent de c'te force là
Tu t'pré pares une jolie tempête
P'têt ben qu'tu t'en aperçois pas

— Gilles Vigneault,
Les neuf couplets, Éditions de l'Arc



DES ARTISTES ENGAGÉS QUI COMBATTENT AVEC NOUS

Les artistes québécois ont régulièrement participé aux activités de la CSN et ont souvent épousé les causes de notre mouvement.



Lors de la grève des réalisateurs de 1959, plusieurs artistes ont participé activement à soutenir cette lutte. Les Suzanne Langlois, Jacques Languirand, Jean Duceppe, que l'on voit ici argumentant avec un policier, n'ont pas craint d'afficher leur solidarité.

Gilles Vignault était sur la tribune en 1965 pour appuyer de ses chansons les fonctionnaires qui tentaient de négocier une première convention collective. On le re-

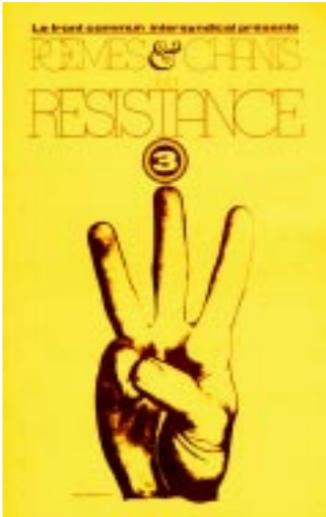


verra à Sherbrooke le 28 février 1973, jour de l'anniversaire de Marcel Pepin qui était emprisonné à Orsainville. À l'initiative de Guy Lévesque, conseiller syndical au conseil central, une fête avait été organisée, dont l'attraction principale fut Gilles Vigneault. Il y chanta pour la première fois sa chanson *Lettre de monsieur Identique Lachance à son premier sous-ministre*. Il fut des nôtres au congrès de 1996 qui marquait le 75^e anniversaire du mouvement.

Jean-Louis Roux, fort actif lors de la grève des réalisateurs de Radio-Canada, a appuyé les journalistes de Radio-Canada dans leur lutte pour obtenir un syndicat affilié à la CSN, de 1966 à 1968.

En décembre 1967, Michel Noël, le populaire capitaine Bonhomme, avait distribué des cadeaux aux enfants des grévistes de Gaz Métropolitain.





Les présidents des trois centrales étant emprisonnés, un groupe d'artistes, sous l'impulsion de Pauline Julien, avaient organisé en 1973 une soirée *Poèmes et chants de la résistance 3*. Yvon Deschamps, Gilles Valiquette, Raymond Lévesque, Hélène Loiselle, Lionel Villeneuve, Marie Savard, Jacques Michel et plusieurs autres avaient participé à cette soirée de solidarité.

Paul Piché, Claude Gauthier, Yvon Deschamps et plusieurs autres artistes ont participé à une soirée de solidarité pour les travailleurs forestiers en 1981. La Grande Corvée avait permis d'amasser des fonds pour soutenir cette lutte qui dura deux ans.



Jean-Claude Germain, Michèle Rossignol, Rémy Girard et Michel Garneau ont animé une retrospective historique de l'histoire du mouvement à l'occasion du 75^e anniversaire de la CSN pendant que Paul Piché et Gilles Vigneault y allaient de leurs grands succès.

AUSCULTER LE PRÉSENT PROSPECTER L'AVENIR

Que sera le syndicalisme dans ce troisième millénaire ? Et la CSN ? Les principes et les valeurs qui l'ont inspirée depuis sa fondation sont-ils toujours d'actualité ? Des transformations majeures seront-elles nécessaires pour que ce mouvement puisse encore mener ses luttes pour la justice, pour la démocratie, pour les moins bien nantis ?

page
253

Huit militantes et militants ont accepté d'en discuter. Ayant lu le résultat de leurs débats, le président de la CSN, Marc Laviolette, les a commentés.



**Gilles Papillon**

Travailleur à l'usine de papier Alliance de Donnacona (FTPF-CSN).
Président de son syndicat.

**Jean Carette**

Sociologue.
Professeur au département des sciences humaines à l'UQAM.
Membre du SPUQ-CSN et spécialiste des caisses de retraite.

**Chantal Piau**

Employée de bureau chez Vidéotron (FNC-CSN).
Présidente de son syndicat, fondé en 1997.

**Jacques Fournier**

Agent d'information au CLSC Longueuil-Ouest (FSSS-CSN).
Écrivain, auteur de nombreux livres et articles.

**Éric Morin**

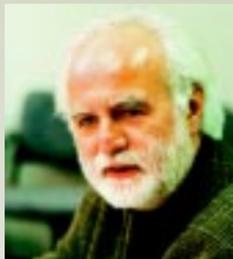
Préposé aux bénéficiaires, hôpital général de Québec (FSSS-CSN).
Président du comité des jeunes de la CSN.

**François Lamarche**

Sociologue.
Conseiller syndical à la CSN depuis 1975.
Il a coordonné les négociations du Front commun CSN en 1989.

**Francine Clément**

Conseillère à la Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs à Montréal (FC-CSN).
Elle a milité dans sa fédération et son conseil central.

**Jacques Desmarais**

Avocat.
Professeur au Département des sciences juridiques de l'UQAM.
Membre du SPUQ-CSN.
Il a coordonné les négociations du Front commun CSN en 1976.



Michel Rioux : Je vous propose la question suivante : y a-t-il des virages que la CSN aurait dû prendre pour être mieux en mesure de répondre aux exigences du futur ?

Gilles Papillon : La question que je me pose, et je ne suis pas sûr que les fédérations et les conseils centraux se la posent, c'est celle-ci : peut-on vraiment revoir les structures de la centrale ? Depuis une quinzaine d'années, on dit qu'il faut le faire. Mais on dirait que ça bloque quelque part. Le syndicalisme de mon père, c'était une chose, mais aujourd'hui, c'est différent. Est-ce qu'on se tient ? Est-ce qu'on peut s'en convaincre, qu'on se tient ?...

Éric Morin : Une question importante : face aux changements dans le monde du travail, la prolifération des petites entreprises, etc., sommes-nous capables d'accueillir des petits groupes de cinq syndiqués ? Où va-t-on les mettre ? Quels services peut-on leur offrir ? Et est-il pertinent de syndiquer ces gens-là ou si cela ne leur fera pas courir des risques, vu leur faible rapport de forces ?

François Lamarche : La transformation du monde du travail, le phénomène de la mondialisation, tout cela a interpellé les stratégies syndicales, ici comme ailleurs. Cette réflexion stratégique a été couplée à un débat idéologique comme si, lorsqu'on réfléchit à la façon de représenter les intérêts des travailleurs, cela risquait de remettre en question le caractère combatif de la centrale. Ce débat en est un qui n'est pas complété ; il touche aussi les structures d'accueil de la centrale. On sait l'importance de nos discussions quand on a réorganisé les structures régionales. Mais les structures fédératives sont aussi essentielles, car ce sont celles qui accueillent les nouveaux membres ; et on peut dire que nous avons des difficultés à adapter ces structures aux nouvelles réalités du travail. Il faudra faire avancer ce débat de façon importante si l'on veut poursuivre notre mission de syndicalisation, pour pouvoir engager les luttes syndicales qui s'articulent autour de ces nouvelles réalités. C'est là un virage que nous désirons effectuer depuis longtemps, mais c'est loin d'être complété.

Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas avoir des fédérations de type professionnel qui se juxtaposent aux fédérations de type industriel. Pourquoi ne pourrait-il pas y avoir des structures d'accueil doubles, c'est-à-dire que les membres pourraient s'inscrire dans un regroupement ou une fédération pour des raisons

d'identité professionnelle, alors que d'autres identités pourraient se retrouver dans d'autres structures d'accueil ? Il y a une certaine rigidité dans notre façon de concevoir nos structures syndicales. C'est une question de fond parce qu'il s'agit de l'accueil des membres. C'est là un défi important qui confronte la CSN.



Jacques Desmarais : L'autonomie des unités syndicales a probablement été une des forces de la CSN, un des facteurs explicatifs de cette vigueur de la CSN au cours des années. Mais il n'existe pas d'analyse de tout cela. Il faudrait s'y arrêter parce que ce vers quoi l'on se dirige, c'est, par exemple, des entreprises virtuelles : une entreprise centrale d'une dizaine de personnes fait fonctionner une centaine d'horticulteurs, qui sont cent entreprises différentes, et qui font transporter leur production aux États-Unis par Federal Express. C'est la dispersion en de multiples entreprises d'un projet qu'auparavant une seule cherchait à assumer. Il y a un éclatement de la façon de rendre des services et de faire des produits.

Même chose dans le secteur public : le virage ambulatoire, c'est une façon éclatée de rendre les mêmes services. Ainsi, si c'était l'autonomie des syndicats locaux qui était la force et le point central de regroupement des gens, et si se poursuit cette tendance à l'éclatement des lieux de réalisation des produits et services, comment cette autonomie réussira-t-elle à vivre toute seule ? C'est là qu'arrive l'autre question, à laquelle la CSN a essayé de répondre dans ses structures : comment organiser la solidarité ? Parce que si les gens décident de se regrouper dans une institution comme une centrale syndicale, c'est qu'ils veulent organiser la solidarité. Or, la CSN a largement abandonné aux fédérations le soin de définir les revendications des groupes qu'elle représente. Quand, par exemple, y a-t-il des débats sur les revendications de la centrale ? Quand y a-t-il des débats sur ses orientations ? Il y en a peu, disons-le. On prend les choses telles qu'elles viennent. Comment alors mettre en place, dans le contexte de l'éclatement dont je parlais, les conditions pour que ces débats puissent germer et que se créent des solidarités, c'est là le défi de l'avenir.

Les statuts d'emploi changeants que l'on connaît, le fait qu'il y aura bientôt autant de travailleurs « atypiques » que « typiques », ces nouveaux statuts ne peuvent pas s'accommoder des mécanismes juridiques actuels. Comment organiser les pigistes ? Une convention collective de pigistes, ça ne se compare pas à d'autres conventions. La précarité des membres, leur mobilité... il faut que le syndicat assure d'autres servi-

ces, qu'il devienne l'instrument de référence. Il n'est plus seulement le défenseur des intérêts des membres, il peut parfois devenir le fournisseur de services, s'il veut garder une certaine pertinence.



Jacques Fournier : Le défi de la CSN est de concilier deux grands courants. Le premier est conforme à son histoire : il vise à donner du pouvoir aux gens en les aidant à se regrouper et à participer à la vie civile. L'autre courant relève de cette nouvelle réalité du capital qui s'internationalise et rejoint ceux qui prônent que les ouvriers, les syndicats et les autres instances de résistance en fassent autant.

Il faut donc concilier le pouvoir à la base avec la mondialisation des luttes. La façon de le faire serait peut-être avec des réseaux d'information qui, par exemple dans le cas d'une relocalisation d'entreprise au Mexique qui n'a pas d'allure, nous permettrait de faire des liens avec les gens là-bas pour l'empêcher. Donc, mener des luttes avec des soutiens internationaux pour être à la même hauteur que les multinationales et garder quand même le pouvoir au niveau local. Il faut adapter les structures à ces objectifs, développer d'autres liens plus raffinés et plus nombreux entre syndicats, par exemple via Internet.



Jean Carette : Ce qui me préoccuperait, ce n'est pas seulement le début de l'atomisation ou de l'éclatement du système de l'organisation du travail qu'on a connu depuis un siècle au moins. Le travail, ce n'est pas seulement quelque chose dont on doit améliorer les conditions dans lesquelles il s'exerce. C'est aussi quelque chose qui détermine le non-travail, celui du chômeur, celui du retraité, etc.

Chantal Piau : Ce que j'aimais de la CSN, quand nous avons décidé d'y adhérer, c'est son engagement social. Il est primordial pour moi qu'elle continue d'être un acteur social crédible. Je suis donc de celles qui, sur la question des structures, défendent le rôle des conseils centraux parce que c'est par là que passe le rôle social de la CSN. Par exemple, je trouve intéressante la question de l'économie sociale. Il me semble qu'il y a là des pistes pour l'avenir. Mais je ne comprends pas que des fédérations soient si peu ouvertes à réfléchir sur cette dimension nouvelle.

François Lamarche : L'avenir du syndicalisme passe par le syndicalisme à vocation sociale. L'action sur le travail, à cause de ce que le travail devient, nous conduit à sortir des lieux de travail. Entre autres parce qu'on

se pose de plus en plus de questions sur les finalités du travail, sur notre environnement, etc. Cela force le syndicalisme à avoir une approche toujours plus globale du travail par rapport à la société et les liens que ce travail tisse, ou ne tisse pas, ou devrait tisser. C'est vrai que c'est un défi non résolu parce qu'à l'intérieur du syndicalisme, à la CSN comme ailleurs, il y a des gens qui considèrent que l'action syndicale doit se limiter aux conditions de travail, à des lieux de travail identifiés. Mais quand on se réfère à ces lieux de travail, on se rend compte que ce sont en général des modèles dépassés.

À la CSN, on dit que nous sommes à la fois une organisation et un mouvement, « organisation » faisant référence ici à la dimension bureaucratique, qui assure une certaine pérennité à l'action de la centrale. Mais il faut être en mesure de dépasser cette dimension si on veut être un « mouvement ». Il faut être proactifs par rapport aux transformations de la société, et nécessairement, cela met en cause la culture organisationnelle qui est, par définition, tournée vers le passé.

Il y a eu des moments charnière — je pense à tout le débat entre Picard et Charpentier sur le syndicalisme de métier versus le syndicalisme industriel. Mais la nécessité impose la ligne de conduite et finalement, nous avons pratiqué un syndicalisme laïc et combatif bien avant que ce ne soit écrit dans nos statuts. Et ça a été à peu près la même chose avec l'implication de la CSN dans la Révolution tranquille, où elle a été un acteur déterminant, mais comme si c'était par la force des choses, puisque nous sommes en symbiose avec la société. On se devait d'être partie prenante au mouvement qui se dessinait et en profiter pour faire progresser les luttes et les espoirs que portaient les travailleurs, comme d'autres citoyens dans la société en portaient. Nous sommes aujourd'hui dans un autre moment charnière.

Autre point : je ne suis pas d'accord avec Jacques Desmarais quand il dit qu'il n'y a pas de débats à la CSN sur les orientations. Il y a de grands débats sur l'organisation du travail, sur le temps de travail, sur les questions technologiques, etc. Le problème, c'est que ce ne sont pas toujours des débats qui portent à conséquence là où on le voudrait, parce que d'autres structures ont aussi leur juridiction... Il y a là-dessus un débat politique et idéologique à l'intérieur de la centrale. Il y a aussi des débats qui illustrent un peu la difficulté de définir une stratégie pro-active qui ferait jouer son rôle de mouvement à la CSN, parce que certains pensent et disent que l'économie sociale, ça nous ramène au duplessisme, ça remet en question les services publics, l'organisation du travail. Lorsqu'on se questionne sur

la démocratie au travail ou sur la finalité du travail, c'est comme si on vendait notre âme aux boss, alors que ces questions de nouvelles stratégies sont absolument fondamentales. Cela confronte la CSN et aussi tout le syndicalisme occidental.



Jacques Desmarais : Il faut tirer les leçons du passé. Quand la syndicalisation des ambulanciers a commencé, les gens s'arrachaient les cheveux. Les administrations étaient moyenâgeuses, les conditions de travail absolument impossibles. Les premiers syndicats qui se sont lancés là-dedans passaient pour des fous ; il n'apparaissait pas possible d'apporter des solutions. Résultat ? Par l'action syndicale classique, pendant des années et des années, les ambulanciers ont réussi à obtenir des statuts d'emploi qui sont plus satisfaisants aujourd'hui. Mais y a-t-il quelqu'un qui a dit, à un moment donné : « *On fait maintenant une lutte pour nationaliser tous les services ambulanciers* » ? Personne. Syndiquer les garderies — où les travailleuses étaient en quelque sorte les nouvelles religieuses des années 80, elles faisaient quasiment du bénévolat —, c'était organiser la pauvreté ! Résultat ? On a réussi à commencer à donner un semblant de statut normal à ces travailleuses. Personne n'a pensé que la formule de l'avenir était de tout nationaliser ça. Il faut donc nuancer.

Il y a eu des exemples concrets de résultats positifs qui, au départ, n'étaient pas évidents. Pour moi, l'économie sociale, c'est la même chose, mais personne n'a le goût de le dire. Je sens derrière cette question de l'économie sociale une stratégie : il y a un besoin de services et l'État, en ce moment-ci, est incapable de tout assumer. À cause des conditions de travail des salariés de l'État, on a choisi une autre voie. Dans dix ans, il y aura, selon moi, une économie sociale organisée, avec des gens qui auront des conditions de travail respectables, comme c'est arrivé chez les ambulanciers ; sauf que personne n'ose dire ça aujourd'hui, alors que ça m'apparaît tout à fait normal qu'une organisation syndicale qui veut défendre les conditions de travail des gens qui sont dans un secteur soutienne ce point de vue. Personne ne peut contester la poursuite d'un objectif comme celui-là.



Gilles Papillon : Je remets en question l'autonomie des fédérations et des syndicats parce qu'elle a pour effet que l'on n'est plus capable de rien bâtir socialement. On parlait tout à l'heure de réorganisation du travail. Dans mon syndicat, on l'a faite, mais dans ma fédération, je n'ai jamais été capable de trouver les appuis pour faire ce débat-là parce que chaque syndicat est autonome et on a peur de le faire.



Francine Clément : Le premier mot que j'ai écrit dans mes notes, c'est le mot « moyens ». On parle beaucoup de la place que doit prendre la CSN dans la société, mais ce que je ne « sens » pas, c'est le comment. Je vous écoute et la question qui me vient à l'esprit, c'est : « *Quels sont nos moyens ?* » Moi, j'ai le bonheur d'être bien syndiquée ; nous avons une convention collective solide mais on ne s'en sert pas. Parce qu'on se dit que le travail change et que si on l'appliquait à la lettre, on se nuirait à nous-mêmes en quelque part. Je trouve que c'est bien beau de parler de l'histoire et tout ça, mais je ne sens pas comment, dans mon syndicat, je peux tenir quelque chose de solide avec les gens avec qui je travaille. Je me suis déjà impliquée dans ma fédération, à l'intérieur de notre secteur « institutions financières ». Il est arrivé à certains moments qu'on sente que le travail qu'on y faisait était valable. Après ça, on passait à autre chose. Mais depuis quelques années, je ne sens pas que j'ai les outils dont j'ai besoin. Je pensais que ce débat, ce soir, était pour trouver ce « comment ».



Jacques Desmarais : L'autonomie du syndicat local peut être un facteur d'isolement. Je donne un exemple : il y a deux ans, la CSN a tenu des États généraux, où il a été démontré que les travailleurs subissaient des reculs et qu'il fallait s'engager dans des revendications, qui étaient justifiables et justifiées, et avec lesquelles tout le monde, le lendemain matin dans son entreprise, était capable de fonder des revendications particulières. Le problème de la structure qui crée l'isolement parce que tout le monde est autonome, c'est que ça s'est arrêté là. Il n'y a jamais eu, depuis, de rapport sur ce qui s'est fait par la suite. Il n'y a pas eu de fédérations qui ont été appelées à s'engager dans cette voie. Donc, comme organisation, on fournit l'argumentation, la réflexion, on justifie les revendications. Mais par la suite, on n'organise pas l'action pour changer concrètement les choses qu'on a analysées. C'est pour ça que j'ai des problèmes avec l'autonomie des syndicats : l'autonomie, c'est la bougie d'allumage essentielle, incontournable pour permettre aux gens de s'exprimer, j'en conviens. Mais la centrale, pour moi, c'est là pour organiser l'action. Et ces États généraux sont un bel exemple d'une action qui n'a pas été organisée.



François Lamarche : La CSN a fait en 1994-95 une importante enquête portant sur les syndicats locaux, la structure intermédiaire et la direction de la centrale. Ce fut très révélateur. Quand les gens parlaient de la mission du syndicat local, ils parlaient de combattre l'arbitraire patronal. Leur évaluation de l'action syndi-

cale était dépendante de l'initiative qui était prise ou non localement. Les gens avaient une vision pessimiste du syndicalisme quand leur syndicat était en crise de moyens, donc quand ils subissaient les changements imposés par le boss. Et les gens avaient une vision très positive quand leur syndicat était capable d'engager une action pro-active, notamment sur des questions comme l'organisation du travail.

Quand ils parlaient de la CSN, les membres évoquaient le rôle de la centrale dans les grandes valeurs sociétales, le chômage des jeunes, la lutte à la pauvreté, la justice sociale, etc. J'ai donc de la difficulté à voir en quoi l'autonomie du syndicat local cause problème si les membres eux-mêmes, dans leur conception de l'action syndicale, voient le prolongement de leur action locale dans une certaine radicalité qui est la mission de la centrale sur le plan social et politique. Je trouve que le problème actuel est moins celui de l'autonomie que le fait que nous ne sommes pas capables d'accueillir les travailleurs atypiques.



Chantal Piau : À mon avis, le problème de fond, c'est la mobilisation des membres. Je constate que malheureusement, il y a chez les jeunes une mauvaise perception du syndicalisme. Il est très difficile de mobiliser dans un contexte où l'individualisme est très fort, où les gens ne sont pas politisés et ne lisent même pas les journaux. Je trouve aussi que la CSN intervient trop sur la question de l'indépendance du Québec. Ça n'intéresse plus tellement le monde.



Jacques Fournier : Je ne suis pas d'accord avec Chantal là-dessus. Les positions de la CSN sur la question nationale sont intimement liées à son évolution historique. La défense de la souveraineté de Québec est en quelque sorte, pour la CSN, le prolongement de ses convictions au plan de l'autonomie des syndicats.



Éric Morin : L'autonomie est un argument vendeur pour moi quand je rencontre les jeunes. Je leur explique que la CSN ne se préoccupe pas seulement de ses membres en tant que travailleurs, mais qu'elle est là aussi pour les défendre en tant que citoyens. Les jeunes se plaignent qu'ils n'ont aucune prise sur la société, alors quand tu leur offres un syndicat autonome, ils disent : *« Enfin un lieu de démocratie que je suis capable de gérer et de former à mon goût, où je peux faire des débats sur les sujets qui m'intéressent, que ce soit les clauses "orphelin", l'environnement, etc. »*



Francine Clément : Je ne pense pas que l'autonomie soit un facteur d'isolement et c'est important que chaque syndicat la conserve. La vraie question, c'est comment faire en sorte que tout le monde travaille ensemble. Chantal Piau soulève les problèmes de mobilisation des membres. À mon avis, les gens vont se mobiliser quand ils en auront un motif valable et si cela a un effet, un résultat. Or, ce qui se produit souvent, c'est qu'on pose des gestes et ça ne donne rien. Le problème de fond, c'est qu'il y a quelque chose qui ne passe plus entre nous et nos membres. On se sent impuissant, les charges de travail augmentent, ça bouge tout le temps, les gens veulent avoir des moyens rapides et efficaces de réagir parce que toute leur énergie passe dans leur travail, dans les cours qu'on leur demande de suivre, dans la réorganisation du travail. La population vieillit, nous aussi, nous n'avons plus la même énergie pour aller à des réunions ou manifester. Il faut trouver d'autres façons de faire les choses.



Gilles Papillon : On parle de « prendre les devants ». J'ai assisté à plusieurs congrès où il s'est voté des propositions, et encore des propositions. Mais la CSN n'a pas été capable, pour une foule de raisons, de faire courir toutes ses fédérations et tous ses conseils centraux sous la bannière de ces revendications. C'est aussi un des problèmes dans nos usines, partout. C'est bien beau, les décisions de congrès, mais ça prend des coureurs pour les propager et les défendre. Il faut remettre en question certaines choses si on veut avoir de ces coureurs. Peut-être qu'il y a 40 ans c'était plus facile, mais aujourd'hui les conditions de militantisme sont différentes. Je consacre à mon syndicat en moyenne vingt heures par semaine depuis 20 à 25 ans, sauf que les nouveaux membres chez nous ne feront pas ça et c'est normal. On a changé nos structures, notamment, pour qu'ils n'aient pas à le faire. C'est le genre de choses qu'il faut changer pour avoir des coureurs qui vont défendre les décisions de congrès. Remettre en question l'autonomie des structures, ce n'est pas vouloir passer d'un extrême à l'autre, mais il faut avoir le courage de poser des questions et de faire les débats en conséquence. Relevons les décisions de congrès et cherchons, dans chaque fédération et dans chaque conseil central, ceux et celles qui par la suite sont partis avec le drapeau pour les défendre : on aurait de mauvaises surprises...

Jacques Desmarais : Quand les Italiens font des manif, comment se fait-il qu'ils soient un million dans la rue ? C'est parce que les membres des centrales syn-

dicales le demeurent, même une fois à la retraite. Les syndicats italiens, comme d'autres en Europe, sont non seulement des agents de revendication pendant que les salariés sont en entreprise, mais ils sont devenus ce qu'on appelle des « agences sociales », qui font autre chose que simplement revendiquer sur les lieux de travail. C'est le cas ici des syndicats de pigistes, qui ne peuvent négocier que des conditions de travail minimales, et qui deviennent souvent, entre autres, des agents de main-d'œuvre. Dans l'industrie du cinéma, par exemple, les syndicats vont, avec les représentants gouvernementaux, à Hollywood, à New York et ailleurs expliquer aux producteurs américains que tourner à Montréal, c'est une bonne affaire pour eux. Parce que leur intérêt, c'est de trouver du travail à leurs membres. Plus on va se diriger vers des types d'emploi qui sont liés à des donneurs d'ouvrage, plus le rapport avec le boss sera différent. Ces syndicats offrent aussi des services comme la caisse de retraite, ils s'occupent d'assurances, de formation professionnelle, etc. Pour garder un plus grand membership, pour faire en sorte qu'une plus grande solidarité s'exerce par plus de gens, est-ce que les syndicats ne devraient pas se transformer un peu plus en « agences sociales », exercer d'autres fonctions ? C'est là un débat majeur dans le contexte des changements de statuts d'emplois qui s'opèrent actuellement.



Jean Carette : Il faut constater que les patrons ont gagné du terrain, en termes de rapports sociaux. Ils ont fait des avancées et des profits, en faisant reculer tout le monde. La situation actuelle n'est pas due à de la mauvaise volonté, ou à l'individualisme, ou à la démobilisation ou à une sorte de burnout collectif, mais vraiment à l'évolution d'un rapport social.

Éric Morin : C'est vrai que la population est vieillissante mais heureusement, il y a encore des gens âgés qui sont très actifs dans la CSN. Ils ont beaucoup à apporter. Malheureusement, on pense souvent que les retraités ne sont pas capables de comprendre ce qui se passe aujourd'hui ; c'est une erreur. D'ici quelques années, à la CSN, un grand nombre de salariés partiront à la retraite, avec toute la richesse de leur expérience, et cela inquiète les jeunes. Il faudrait trouver une façon de leur faire une place, de les garder alentour. C'est la même chose dans la société, il n'y a pas qu'aux jeunes à qui il faut faire une place.

Une autre chose qu'il faut revoir, c'est les conditions de militantisme. Souvent on entend des remarques négatives à l'endroit de militants qui s'excusent de partir en disant : il faut que j'aille faire autre chose. Mais ce

n'est pas parce que l'on met moins de temps que les anciens que nous sommes moins militants, c'est que nous pratiquons notre militantisme d'une autre façon. Peut-être qu'auparavant, on avait la fâcheuse habitude de demander beaucoup d'heures à UNE personne, alors qu'aujourd'hui, plusieurs personnes se partagent le même travail syndical.

Michel Rioux : Croyez-vous que la préoccupation pour les non-syndiqués doit demeurer une donnée qui habite la CSN ?



François Lamarche : C'est fondamental. Il faut que l'action syndicale quotidienne soit porteuse d'une vision de transformation de la société qui ne concerne pas uniquement les syndiqués. Il est très important aussi que dans la façon de voir les services syndicaux, on tienne compte des nouvelles réalités, ce qui suppose le développement de nouveaux services. Quand on parle d'organiser la solidarité, ou de développer un rapport de forces, mais en tenant compte de la conjoncture qui se transforme, et qui se transforme de façon très qualitative par les temps qui courent, cela veut dire développer des moyens qui sont d'un autre ordre que ceux que l'on connaît. Si les syndicats doivent développer des services de type « agence sociale » qui permettent d'organiser cette solidarité, je pense qu'il faut embarquer. Il est sûr qu'il n'y a pas d'avenir pour l'action syndicale si elle ne déborde pas les enjeux qui concernent uniquement les syndiqués. Mais le problème, c'est qu'actuellement les syndicats sont perçus comme des groupes d'intérêt parmi d'autres. Et d'une certaine manière, il y a des luttes syndicales qui n'aident pas au développement d'un syndicalisme où la radicalité est d'un autre ordre que celui d'un rapport de forces uniquement dans les lieux de travail. Il y a des conflits qui ne sont pas toujours glorieux.



Éric Morin : On s'en va bientôt au Sommet du Québec et de la jeunesse où plusieurs groupes de jeunes, non syndiqués comme syndiqués, seront présents. Nous y présenterons plusieurs revendications communes, dont l'accès à la syndicalisation, que nous savons très difficile dans les conditions où travaillent souvent les jeunes. Nous avons aussi des demandes sur les clauses « orphelin » et sur le salaire minimum. Les groupes de jeunes non syndiqués demandent tout le temps l'appui du mouvement syndical dans ces luttes, probablement à cause de son expertise, mais aussi parce qu'ils trouvent intéressant de voir que nous ne nous contentons pas de protéger les acquis des syndiqués, que nous te-

nous compte de ceux qui n'ont pas la possibilité de bénéficier de cet outil qu'est le syndicalisme et que nous essayons de trouver une façon de les aider.

Jacques Desmarais : Le mouvement syndical est aussi responsable du faible niveau d'information politique chez les jeunes. La formation syndicale est une fonction que les appareils syndicaux négligent trop. Mais en avons-nous les moyens, se demande-t-on ? Je pense que l'on devrait obliger les employeurs à contribuer. Les Travailleurs canadiens de l'automobile, par exemple, tout comme le syndicat des postiers, ont négocié que pour chaque heure travaillée, un montant de cinq, six ou dix cents soit versé par l'employeur dans un fonds éducation qui sert uniquement à former des syndicalistes ! Ils ont, en Ontario, un centre de formation qui marche à plein rendement. Imaginons que la CSN décide de prioriser cet aspect et que chaque syndicat local négocie un dix cents l'heure pour un tel fonds... Ça ! c'est une lutte avec un objectif spécifique, et c'est pas mal plus intéressant que de se battre pour partager le un pour cent de la masse salariale prévu par la loi et dont on sait qu'il sert surtout à former des cadres et des simili-cadres.



Jean Carrette : On met toutes sortes de choses en opposition : travail versus non-travail, la shop versus la société civile, le syndicalisme défensif versus offensif... Ces contradictions sont dues au fait que nous défendons des principes comme si ceux d'en face n'en avaient pas, au lieu de regarder nos propres contradictions. Par exemple : les caisses de retraite. Certaines affichent des rendements de 25 pour cent, dont quatre-vingts pour cent proviennent de la spéculation. Donc, quand nous accusons les spéculateurs d'être des voleurs, c'est nous-mêmes que nous accusons !

Jacques Desmarais : Il ne faudrait pas terminer cette table ronde sans avoir insisté sur l'importance fondamentale des alliances pour le mouvement syndical. Alliance entre les organisations syndicales elles-mêmes. Mais aussi alliance avec les réseaux communautaires et populaires. Ainsi, la CSN se doit d'être des plus active au sein de la coalition Solidarité Populaire Québec. C'est plus important que bien d'autres questions auxquelles on consacre bien plus de temps et d'énergie.



Marc Laviolette : J'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt le relevé des débats tenus entre les militantes et les militants qui ont participé à la table ronde. Au-delà de critiques fort justifiées pour certaines d'entre elles, j'ai constaté un profond attachement à ce mouvement, la CSN.

Je ne ferai qu'un retour en arrière, pour préciser qu'à mon avis, la CSN a donné suite aux conclusions de ses États généraux de 1998 *La richesse, ça se partage !* Je ne crois pas que nous nous soyons contentés d'analyser la situation. Les résultats de cette orientation que nous nous sommes donnée sont apparus dans les mois qui ont suivi, quand les syndicats, tant du

privé que du public, ont repris la principale revendication à l'effet de réclamer ce qu'on a appelé l'IPC-Plus, soit des hausses salariales au-delà de l'indice des prix à la consommation. Le partage de la richesse commence là, à mon avis. J'ajoute que le dernier congrès a été conçu comme une suite et un moment privilégié de relance des consensus dégagés aux États généraux.

Nous nous imposons maintenant des priorités, ce qui nous donne l'avantage d'échapper à l'activisme et à l'éparpillement. La syndicalisation de nouveaux groupes de travailleuses et de travailleurs est la première de ces priorités. L'appui et le soutien que nous accordons aux routiers, par exemple, s'inscrit dans cette dynamique. Nous n'avons pas attendu que les lois s'ajustent à la réalité pour frapper et entreprendre le combat. Ce groupe fait la démonstration, à mon avis, qu'un mouvement social précède toujours les réformes qui s'inscrivent plus tard dans les lois.



De ce point de vue, l'avenir du syndicalisme au Québec passe par une amélioration sensible du taux de syndicalisation dans le secteur privé. Ce taux se situe actuellement à 27 pour cent. Il y a de la place pour l'invention, pour la prospection.

À mon avis, là où le bât blesse, ce n'est pas lié à l'autonomie des syndicats et des organismes qui se vit à la CSN. La multitude de petits employeurs rend difficile la formation d'une masse critique pouvant assurer une vie syndicale minimale. C'est difficile, dans de petites unités, de trouver suffisamment de militantes et de militants pour assurer un fonctionnement viable, démocratique. C'est pourquoi, de plus en plus, il nous faudra travailler en fonction de regroupements plus larges.

C'est déjà en marche. Je donne l'exemple des garderies, des services ambulanciers, de l'hôtellerie, qui se sont déjà donné des structures allant dans cette direction. Aujourd'hui, c'est du côté des travailleurs de l'environnement, par exemple, que portent les efforts.

La lutte idéologique doit demeurer un élément-clé du combat syndical. Il ne faut jamais laisser les autres définir à eux seuls les situations. De ce point de vue, le débat que nous avons engagé et que nous poursuivons sur la fiscalité rejoint ce que

j'entends par la lutte idéologique. Je rappelle qu'une propagande massive, soutenue dans les médias et par les associations patronales, privilégiait une approche individuelle : les surplus devaient aller en quasi-totalité dans des réductions d'impôt.

Avec d'autres organisations syndicales et populaires, nous nous sommes inscrits en faux contre cette approche, affirmant la nécessité de réinvestir dans les services publics, une approche davantage collective. Nous n'avons raté aucune occasion de revenir à la charge là-dessus et on peut dire que le dernier budget du Québec, où les deux-tiers des surplus sont injectés dans les réseaux de la santé et de



l'éducation, constitue pour nous une avancée indéniable.

Non seulement nous faut-il soutenir le débat idéologique, mais il nous faut aussi en débattre partout où c'est nécessaire, quand les conditions d'un véritable débat existent.

Je pense qu'au dernier Sommet de la jeunesse, les sceptiques ont été confondus, pour reprendre une expression populaire. Les jeunes ont pris les choses en main et pour ma part, ce sommet m'a réconcilié avec eux. Ils sont plus mobilisés, plus articulés, plus forts que je ne le pensais et c'est tant mieux.

La jonction avec le mouvement social doit absolument faire partie de nos stratégies syndicales. À cet égard, la Marche mondiale des femmes sera intégrée à nos activités prioritaires, comme le sera la mobilisation large pour l'adoption de la Loi sur l'élimination de la pauvreté.

S'occuper de la question nationale ? En parler ? C'est pour moi une nécessité absolue, car tout est lié à cette question. Si on ne prend pas conscience que le véritable État se trouve à Ottawa, qu'à Québec, on dispose des seuls moyens d'une législature provinciale, mais qu'on ne tire à boulets rouges que sur Québec pour tout ce qui ne va pas à notre goût, on fait preuve d'une dangereuse méconnaissance de la nature profonde de ce pays.

Mais cette question de fond est aujourd'hui occultée par une espèce de faux débat autour d'un référendum.

Je pense qu'il faut arrêter de parler de référendum et commencer à parler de la nécessité de la souveraineté. C'est comme dans une négociation. Quand les travailleuses et les travailleurs croient à leurs revendications, qu'ils comprennent les



objectifs, qu'ils savent pourquoi il faut réclamer tel changement, le mandat de grève suit naturellement.

C'est l'éducation politique qui est absolument déficiente. Et c'est seulement par l'éducation politique que les Québécoises et les Québécois arriveront tout naturellement à la conclusion qu'il est nécessaire de faire la souveraineté. C'est ça qui est essentiel.

Mais il ne faut surtout jamais dissocier la question sociale de la question nationale. Le Québec s'est construit et va chercher ses consensus sur le social. Il faut que tout soit intimement lié.

Dans ce qui vient, la question du libre-échange des Amériques, dont la conférence se tiendra à Québec en 2001, nous interpelle au plus haut point.

Si on veut que l'économie soit au service du social, et non pas l'inverse, il nous faudra faire tout ce qui sera possible pour que soient introduites des clauses sociales dans les grands accords qui ne manqueront pas d'intervenir. Et notre présence sur la scène syndicale internationale est une garantie supplémentaire qu'on se donne



pour avoir une prise réelle sur l'avenir.

Je ferai tout ce qui me sera possible pour que la CSN demeure un lieu de contestation, un mouvement social engagé du côté des moins bien nantis. Je relis actuellement un essai de Pierre Vadeboncoeur, « Projection du syndicalisme américain » paru dans son livre *La ligne du risque*. Quarante ans plus tard, ses analyses et son diagnostic se sont avérés : replié sur lui-même, frileusement porté à la défense des seuls intérêts de ses membres de moins en moins nombreux, la

force sociale du syndicalisme américain et sa capacité de transformer les choses se sont lentement érodées. Quand on abandonne la ligne du risque, on se transforme en agent du statu quo, ce qui n'a rien à voir avec l'action militante radicale.

Ainsi, j'ai de sérieuses réserves sur une approche qui ferait de nous des dispensateurs de services liés à la consommation. Je sais que dans certains pays, des expériences fort valables ont été conduites et se poursuivent. En Belgique par exemple, ce sont les syndicats qui administrent la caisse de l'assurance-chômage. Mais il y a des explications tout autant historiques que sociales à cela. Je ne crois pas que ce soit notre rôle ici.

Mais il nous faut des militantes et des militants formés, capables de soutenir les débats avec leurs vis-à-vis sur les lieux de travail. C'est à nous qu'il appartient d'équiper notre monde du point de vue de l'ouvrier, du point de vue des classes populaires. Ça ne s'apprend pas tellement à l'école et à l'université, cette manière de voir les choses... L'idée de financer l'éducation syndicale à même un fonds constitué à partir des heures travaillées, comme le souligne Jacques Desmarais à propos de ce qui se fait chez les TCA, me semble fort intéressante et il nous faudra l'évaluer.



Cela me donne l'occasion d'insister sur l'importance et la nécessité des alliances avec les autres organisations syndicales et les groupes populaires. Il faut sortir de la concurrence. Cela nous affaiblit à chaque négociation. Cela affaiblit notre rapport de forces quand vient le temps de réclamer des changements législatifs, au Code du travail par exemple. Il faut au contraire tabler sur les convergences et trouver des lieux d'entente. Si on attend que tout le monde pense comme nous, les conditions d'une action efficace ne seront jamais réunies.

DES OUTILS COLLECTIFS POUR ÉQUIPER NOTRE MONDE



La préoccupation de la CSN pour la création et le maintien des emplois est une donnée constante. Mais jamais cette conviction ne s'est affirmée autant que depuis la sortie de la crise économique du début des années 80 et la reprise économique qui a suivi.

La croissance n'est plus, comme autrefois, garante de la création d'emplois. Paradoxalement, il arrive même que cette croissance se fasse, au contraire, au détriment de l'emploi. On ne compte plus les *success stories* réalisés à la Bourse au prix de milliers d'emplois sacrifiés.

Convaincue que les emplois sont dorénavant le fait de projets plutôt locaux répondant davantage aux besoins et aux volontés des régions, la CSN a choisi d'équiper ses syndicats d'outils d'intervention économique et sociale.

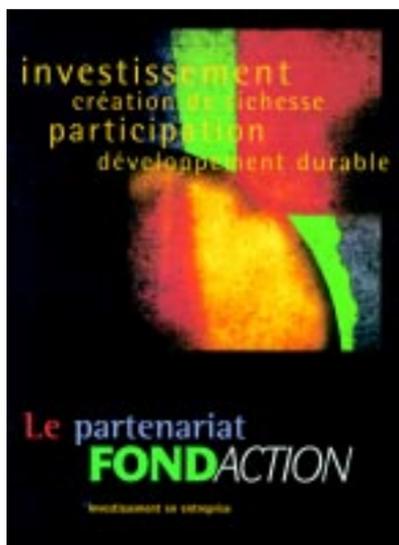
C'est ainsi que sont nés **Bâtirente**, **Fondation** et le **Groupe de consultation** qui, en synergie avec la **Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs (Québec)**, la **Fédération des Caisses d'économie** et la **SSQ VIE**, fournissent à des milliers de membres de la CSN un support original.

Léopold Beaulieu



Militant à la Caisse des travailleurs de Québec, Léopold Beaulieu a été élu trésorier de la CSN en 1976. Quand il annonça son départ pour prendre en 1996 la direction de Fondation, le Fonds de la CSN pour la coopération et l'emploi, personne n'avait occupé ce poste aussi longtemps que lui. On lui doit véritablement d'avoir, en vingt ans, modernisé l'administration de la CSN, en lui fournissant des assises solides qui ont contribué à stabiliser les finances syndicales. Convaincu des ressources inestimables de la coopération et de l'autogestion, Léopold Beaulieu s'est fait le défenseur acharné de la prise en main par les travailleurs des instruments nécessaires à leur libération économique. Ses préoccupations ont d'ailleurs toujours débordé le cadre étroit des questions financières et c'est sous son impulsion qu'ont été créés le Groupe de consultation, Bâtirente et, finalement, Fondation, dont les actifs, à l'aube de l'an 2000, dépassaient les 100 millions de dollars.

FONDATION L'ÉPARGNE ENTREPRENANTE



En 1996, la CSN lançait son Fonds pour la coopération et l'emploi, Fondation. Mais cela faisait plus de dix ans que les démarches avaient été entreprises auprès des différents gouvernements pour la mise sur pied de ce fonds de travailleurs. La preuve que tout était prêt : quatre semaines après le lancement réussi du 24 janvier, Fondation comptait déjà 5000 adhérents qui avaient souscrit 7 600 000 dollars. Un succès inespéré. Quatre ans plus tard, au début de l'an 2000, Fondation

affichait un actif total dépassant les 100 millions de dollars et comptait près de 25 000 actionnaires. Une progression extraordinaire.

C'est en recueillant l'épargne accumulée par les travailleuses et les travailleurs pour préparer leur retraite que Fondation constitue son actif. Cette épargne est ensuite orientée vers divers types d'investissements.

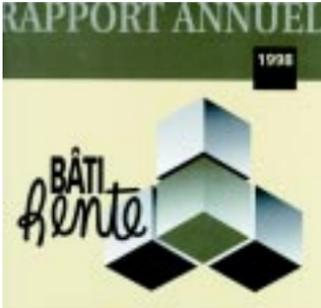
Fondation, c'est un prolongement de la CSN, comme en témoigne son président-directeur général, Léopold Beaulieu. « *Les valeurs, les orientations et les principes défendus par la CSN ont guidé ses choix. C'est tout cela qui est défendu à travers l'ensemble des outils collectifs qu'elle a créés. Fondation est un héritier de la manière CSN et œuvre en collaboration avec un réseau de partenaires sensibles à ces choix.* »

Démocratiser les milieux de travail, estime Léopold Beaulieu, c'est aussi une condition pour démocratiser l'activité économique, agir sur les modèles de production et de consommation et développer de nouveaux rapports sociaux. Cette conviction conduit à trois choix stratégiques dans les interventions auprès des entreprises québécoises : la gestion participative, les entreprises coopératives et auto-contrôlées et le respect de l'environnement.

C'est la **SSQ VIE** qui est fiduciaire de Fondation. Fondée en 1944 et depuis longtemps un allié de la CSN, la SSQ VIE gère un portefeuille de plus d'un milliard de dollars.

BÂTIRENTE

S'occuper de nos affaires



Quand il lance officiellement le REER collectif Bâtirente en octobre 1987, le président de la CSN Gerald Larose donne le mode d'emploi. « *La création de Bâtirente est une solution efficace pour les groupes de travailleurs syndiqués encore trop nombreux à ne pas bénéficier d'un accès facile et normal à un régime de retraite.* »

À cette époque en effet, 42 pour cent des syndicats du secteur privé n'avaient pas de régime de retraite. Moins de 30 pour cent des syndicats avaient un contrôle sur les régimes existants et au moins 40 pour cent des régimes en vigueur étaient insuffisants pour assurer une rente intéressante.

Bâtirente est venu combler un besoin criant si on en juge par sa progression constante. Les premiers dépôts ont été effectués en janvier 1988 et au congrès de juin, une somme de 800 000 dollars était inscrite à l'actif. En 1995, 16 000 travailleuses et travailleurs adhéraient à Bâtirente et avaient accumulé une épargne s'établissant à 70 millions de dollars. Et en mars 2000, ce même actif atteignait 144 millions de dollars et 18 900 personnes souscrivaient à Bâtirente. Si on ajoute à cela la partie de Fondation qui lui a été confiée pour administration, c'est une somme de plus de 229 millions qui est sous la gestion de Bâtirente.

Un instrument unique

On considère que Bâtirente, après douze années d'activité, est devenu un instrument économique unique dans l'environnement syndical, et cela tant au Québec qu'au Canada. Unique, Bâtirente l'est surtout par son mode de gestion, entièrement sous le contrôle des travailleuses et des travailleurs membres de la CSN. Carmand Normand, gestionnaire de Addenda Capital, en témoigne : « *Si tu confies des fonds à des tiers, sans en garder un véritable contrôle, tu transfères alors à d'autres ton pouvoir économique et, finalement, tu renonces à l'utiliser. La CSN a une philosophie contraire. Ses outils collectifs sont entièrement contrôlés par les travailleuses et les travailleurs. C'est le cas avec Bâtirente comme avec Fondation. Et ça, ça permet au monde ordinaire de se bâtir un pouvoir économique.* »

LE GROUPE DE CONSULTATION POUR LA CRÉATION ET LE MAINTIEN D'EMPLOI



Les travailleuses et les travailleurs ont pendant longtemps été handicapés par leur incapacité à connaître la vérité sur la situation financière de leur entreprise. Pendant trop longtemps en effet, les syndicats ont dû s'en remettre à d'autres, auxquels il fallait malheureusement faire confiance, faute de mieux.

La mise sur pied en 1987 du Groupe de consultation pour la création et le maintien d'emploi est venue mettre fin à cet état de dépendance. Depuis, ce sont des professionnels partageant les mêmes valeurs et les mêmes convictions que les militantes et les militants qui sont appelés à évaluer la situation économique de leur entreprise. Ou encore, comme c'est le cas depuis la fondation de Fondation, qui apprécie la valeur des entreprises où des investissements sont envisagés.

« La CSN a vu loin en créant cet instrument. Elle a vu tous les changements qui s'annonçaient dans la société. Elle a créé un outil d'intervention qui, dans l'avenir, va être de plus en plus utilisé parce qu'il offre de nouveaux services adaptés aux nouveaux besoins syndicaux », disait en 1996 Claude Plamondon, le président de la FTPF à l'époque.

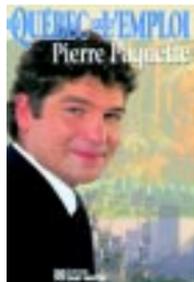
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS (QUÉBEC)



Novembre 1999 a été un moment important pour les membres de la CSN qui croient à l'action collective. On a vu la fusion de la Caisse d'économie des syndicats nationaux de Montréal, fondée en 1923, et de la

Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs (Québec).

De cette fusion est née une seule caisse, qui dessert l'ensemble du Québec à partir de Montréal et de Québec. En janvier 2000, la Caisse affichait un actif de 216 millions.



L'emploi est la raison d'être de tous ces outils collectifs créés par la CSN. En 1995, le secrétaire général Pierre Paquette publiait un livre sur l'emploi au Québec.

MILITANTES ET MILITANTS EN ACTION

Tant au comité exécutif que dans les divers comités confédéraux, des militantes et des militants servent les intérêts des travailleuses et des travailleurs.

Membres du comité exécutif de la CSN depuis la réforme des structures de 1968

Présidence



Marc Laviolette : 1999-
Gérald Larose : 1983-1999
Donatien Corriveau : 1982-1983
Norbert Rodrigue : 1976-1982
Marcel Pepin : 1965-1976

Vice-présidences



Claudette Carbonneau : 1991-



Roger Valois : 1984-

Secrétariat général



Lise Poulin : 1998-
Pierre Paquette : 1990-1998
Michel Gauthier : 1984-1990
Sylvio Gagnon : 1981-1984
Jean-Guy Morin : 1977-1981
Jean Thibault : 1972-1977
Raymond Parent : 1968-1972



Denise Boucher : 1999-

Marc Laviolette : 1994-1999
Céline Lamontagne : 1986-1994
Monique Simard : 1983-1991
Gérald Larose : 1982-1983
Pierre Mercille : 1980-1984
Christophe Auger : 1980-1986
Gisèle Cartier : 1978-1982
Claude Girard : 1972-1980
André L'Heureux : 1976-1980
Francine Lalonde : 1976-1978
Victor Dahl : 1972-1976
Norbert Rodrigue : 1972-1976
Paul-Émile Dalpé : 1968-1972
Amédée Daigle : 1968-1972

Trésorerie



Michel Lessard : 1996-
Léopold Beaulieu : 1976-1996
Guy Thibodeau : 1972-1976
Jacques Dion : 1959-1972

POUR UNE ACTION DAVANTAGE CIBLÉE

L'action de la CSN se déploie dans à peu près tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du Québec. Cependant, plusieurs des questions qui préoccupent le monde syndical débordent les cadres de l'appartenance à un secteur d'activité ou à une région.

C'est pourquoi des comités confédéraux ont été créés pour permettre une action davantage ciblée, une action qui traverse tant les secteurs que les régions.

Certains comités sont davantage collés au fonctionnement de la structure syndicale. C'est le cas du comité de surveillance, qui est chargé de vérifier les états financiers du mouvement. C'est le cas aussi du comité de juridiction, qui est appelé à trancher en cas de litige quant à l'affiliation d'un syndicat. C'est enfin le cas du comité d'orientation, à qui sont confiées des tâches comme, par exemple, la rédaction de la nouvelle Déclaration de principe adoptée au congrès de 1999.

À cela s'ajoute un certain nombre de groupes de travail, tels celui des gais et lesbiennes et celui sur l'intégration, la réintégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Un collectif environnement conseille aussi le mouvement en ces matières.

Mais les grands comités confédéraux à l'œuvre dans des champs d'intervention spécifiques sont les suivants :

Le comité national de la condition féminine
Le comité confédéral de santé-sécurité au travail
Le comité national des jeunes
Le comité confédéral des relations interculturelles et raciales

Le comité national de la condition féminine

Le premier comité féminin dans l'histoire de la CTCC-CSN a été mis sur pied en 1951. Il a poursuivi ses travaux jusqu'en 1966, année où le comité décidait de mettre fin à ses activités.

C'est en 1974 que le comité national de la condition féminine refaisait surface et commençait à intervenir énergiquement dans les multiples combats des femmes : équité salariale, avortement libre et gratuit, violence faite aux femmes sont autant de sujets qui préoccupent les militantes de la CSN.

L'organisation de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, représente une activité importante pour le comité national de la condition féminine, qui a aussi pour tâche de coordonner les activités des comités dans les fédérations, les conseils centraux et les syndicats. Ce comité est sous la responsabilité de la première vice-présidence.



Denise Trudeau
Présidente
du comité national
de la condition féminine



Éric Morin
Président du comité
national des jeunes

Le comité national des jeunes

C'est à la suite du congrès d'orientation de 1985 et de l'Année internationale de la jeunesse, tenue cette même année, qu'un comité national des jeunes a été créé à la CSN en 1986.

Ce comité réunit les travailleuses et les travailleurs membres de la CSN qui ont moins de 30 ans. Il agit sur deux fronts, en quelque sorte. À l'extérieur du mouvement, il est l'ambassadeur de la CSN auprès des jeunes étudiants et des jeunes travailleuses et travailleurs. Mais à la CSN elle-même, le comité national des jeunes a la responsabilité de porter leurs revendications, de défendre leurs points de vue et de témoigner des conditions qui leur sont faites. Ces dernières années, la lutte contre les clauses discriminatoires a été l'une des principales activités du comité. Ce comité est sous la responsabilité du secrétariat général.



Louise Laitre
Présidente du comité
confédéral
de santé-sécurité

Le comité confédéral de santé-sécurité au travail

Mis en place en 1978, au moment de l'adoption des grandes lois sur la santé et la sécurité au travail, le comité confédéral de santé-sécurité au travail est chargé, entre autres, de suivre les activités législatives en cette matière. Cette responsabilité amène le comité à collaborer, avec d'autres, à des campagnes de mobilisation et de sensibilisation importantes au sein de la CSN et sur la place publique.

Le comité suit aussi de près les travaux de recherche qui se poursuivent en santé-sécurité au travail et conseille les organisations affiliées et les syndicats. C'est la prise en charge syndicale de la santé-sécurité au travail qui demeure l'objectif principal de l'action de la CSN. Ce comité est sous la responsabilité de la présidence de la CSN.



Abraham Lara
Président
du comité confédéral
sur les relations
interculturelles
et raciales

Le comité confédéral sur les relations interculturelles et raciales

Le congrès de juin 1986 voyait la création du comité confédéral sur l'immigration dont le nom changera quelques années plus tard pour devenir le comité confédéral sur les relations interculturelles et raciales.

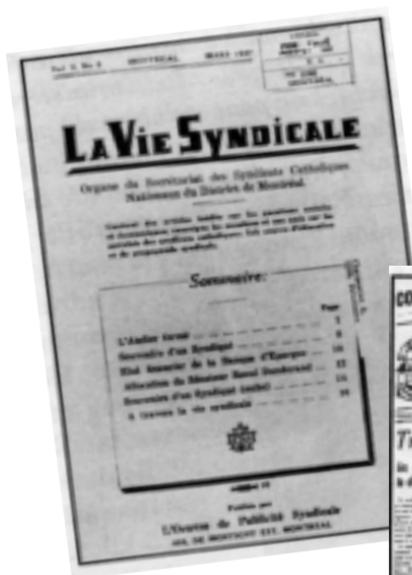
Ce changement de nom correspondait à un élargissement des champs de préoccupation du comité. En effet, les transformations démographiques en cours au Québec, dans la région métropolitaine de Montréal en particulier, exigent que la CSN intervienne sur ces questions en étant guidée tant par la nécessaire solidarité que par une connaissance réelle des enjeux.

Le comité contribue à faire avancer la réflexion et à conseiller le mouvement en ces matières.

L'INFORMATION QUE LES AUTRES NE FONT PAS

Depuis 1924, la CTCC-CSN a une publication qui fait office d'organe officiel du mouvement.

Mais ce journal a connu plusieurs transformations depuis cette date.



La Vie syndicale : 1924

Le premier journal de la CTCC s'appelait *La Vie syndicale*. En fait, c'était la publication du Secrétariat des syndicats catholiques du district de Montréal.

Le Travail : 1942

La publication officielle prend le nom de *Le Travail et la Vie syndicale*. En 1946, on ne retiendra que la première partie du nom : *Le Travail*. Sous l'impulsion du nouveau président de la CTCC, Gérard Picard, lui-même un ancien journaliste, le congrès de 1947 lance une campagne de promotion et ajoute 10 cents au per capita mensuel, le portant à 35 cents.

En 1948, *Le Travail* double son tirage, de 25 000 à 50 000. Et en 1950, *Le Travail* passe de mensuel à hebdomadaire. En 1954, sous la direction de Gérard Pelletier, son tirage de 60 000 exemplaires le place au premier rang de la presse syndicale au Canada.



En 1965, *Le Travail* se transforme en magazine tiré à 210 000 exemplaires. Victime de tensions dans le mouvement, *Le Travail* cesse d'être publié sous cette forme en 1969.

Un an plus tard, et pour une période de quatre ans, la publication officielle de la CSN emprunte un grand format.

En 1974, *Le Travail* se transforme à nouveau en un magazine, dont sept numéros seront publiés. Il sera remplacé pendant quelques années par *Le Travail des militants*, une publication plus modeste. Des éditions nationales du *Travail*, une trentaine environ, sont publiées entre 1976 et 1980.

Nouvelles CSN 1981

La publication officielle du mouvement depuis 1981 est *Nouvelles CSN*, lancé à l'occasion de la campagne du six millions en vue de renflouer le fonds de défense. C'est alors un hebdomadaire. Près de vingt ans plus tard, *Nouvelles CSN* est publié à 24 000 exemplaires et paraît 18 fois par année. Fin avril 2000, le Service de l'information a produit le numéro 474.

CES PUBLICATIONS NOUS ONT AIDÉS DANS NOS TRAVAUX DE RÉDACTION

BOUCHARD, Bruno. *La Fédération des employées et employés de services publics*, Publications MNH, 1997
Collectif, *En grève ! L'histoire de la CSN et de ses luttes de 1937 à 1963*, Éditions du Jour, 1963
LEFEBVRE, Jean-Paul. *La lutte ouvrière*, Les éditions de l'homme, 1960
DAIGNEAULT, Richard et Michel RIOUX. *La grande tricherie*, CSN, 1973
DEMERS, François. *Communication et syndicalisme*, Éditions du Méridien, 1989
DIONNE, Georges. *43 ans dans leur trou*, CSN, 1979
DUMAS, Évelyn. *Dans le sommeil de nos os*, Leméac, 1971
DUROCHER, Luc. *Une histoire de dignité*, Boréal, 1996
ÉTHIER, Denis, Jean-Marc PIOTTE et Jean REYNOLDS.
Les travailleurs contre l'État bourgeois, L'Aurore, 1975
FAHMY-EID, Nadia et Lucie PICHÉ. *Si le travail m'était conté... autrement*, CSN, 1987
FAVREAU, Louis et Pierre L'HEUREUX. *Le projet de société de la CSN*, CFP-Vie ouvrière, 1984
FOISY, Fernand. *Les dires d'un homme de parole*, Lanctôt éditeur, 1997
PEPIN, Marcel. *Positions*, CSN, 1968
PEPIN, Marcel, *Le nécessaire combat syndical*, Acfas, 1988
PEPIN, Marcel et Michel RIOUX. *La CSN au cœur du Québec*, CSN, 1991
ROUILLARD, Jacques. *Histoire de la CSN 1921-1981*, Boréal-Express, 1981
TREMPE, Jean-Yves. *Tableaux synoptiques de l'évolution historique de la CTC-CC-CSN*, 1999
VADEBONCEUR, Pierre. *366 jours et tant qu'il en faudra*, CSN, 1971
VADEBONCEUR, Pierre. *Souvenirs pour demain*, CSN, 1990
VANASSE, Gilbert. *Histoire de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN)*, Éditions Saint-Martin, 1986
Le Travail
Nouvelles CSN

La plupart des photographies illustrant ce volume sont l'œuvre de Clément Allard, Alain Chagnon, Jean-Claude Champagne, François Demers, Alphérie Émond, Robert Fréchette, Louise de Grosbois, Jean-Louis Frund, Pierre Gauvin-Évrard, Laurent Gladu, Michel Giroux, Guy Ouellet, François Rivard, Hélène Rochon et Guy Turcot. Elles sont tirées des archives de la CSN et conservées à la documentation de la CSN.